

HISTOIRE
POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du départem^t de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME III.



ROUEN,

A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Quai Napoléon, 45.

—

1850.

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

Et du Diocèse de Rouen.

IMPRIMERIE DE A. PÉRON,
Rue de la Vicomté, 55. Rouen.

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,

de la Société des Antiquaires de Normandie,

de la Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure,

correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME TROISIÈME.



ROUEN,

A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Quai Napoléon, 45.

1850.



L'ÉGLISE DE ROUEN,

Depuis le renvoi des Anglais (1449), jusqu'aux premiers troubles religieux du XVIe siècle.

(SUITE.)



Les chanoines envoyés auprès du roi pour obtenir l'autorisation de procéder au remplacement du cardinal d'Estouteville, rapportèrent des lettres permettant de s'occuper d'un nouveau choix. Le 31 mars 1483, Robert de Croismare fut nommé archevêque de Rouen, d'après *l'invitation du prince*. On voit que l'élection n'était encore qu'une vaine et trompeuse formalité. **Robert de Croismare. 1483.**

Robert de Croismare, déjà chanoine de Rouen et archidiacre d'Eu, faisait partie du Conseil de Louis XI; il était neveu de l'archevêque Raoul Roussel, frère du bailli de Rouen, et fils de Guillaume de Croismare, plusieurs fois honoré de charges municipales dans la même ville.

On ne tarda pas à apprendre l'arrivée très prochaine du cœur de l'ancien archevêque; le Chapitre arrêta de faire les mêmes cérémonies pour ce cœur que si tout le corps eût été présent. Le 11 avril 1483, on sut que ce précieux reste serait apporté le lendemain à Rouen; le Chapitre décida d'aller processionnellement le recevoir.

Le jour de l'inhumation, on lut, à haute voix, sous la porte neuve, une bulle constatant que c'était bien le vrai cœur de l'archevêque: on le plaça devant le maître-autel, et on le renferma provisoirement dans la sépulture de Charles V, en attendant la confection du monument en marbre blanc, surmonté de l'image du cardinal, que l'on préparait au milieu de la nef.

Le corps du prélat fut inhumé, avec toutes les pompes de l'église, dans le monastère des Ermites de Saint-Augustin de Rome. On raconte que, pendant la cérémonie funèbre, les chanoines de Sainte-Marie-Majeure, tentés par les riches ornements, les bagues couvertes de pierres précieuses et les éclatantes parures dont le défunt était orné, se jetèrent dessus pour l'en dépouiller; on ajoute que, sans l'intervention des Ermites de Saint-Augustin et la lutte qu'ils engagèrent avec leurs confrères, ce corps aurait été promené, tout nu, dans les rues de Rome, au grand scandale des gens de bien.

On reçut, presqu'aussitôt, des lettres de Louis XI

annonçant la mort du roi d'Angleterre, et demandant que l'on fit un service pour le salut de son âme.

Louis XI ne tarda pas à le suivre au tombeau. Atteint de la maladie dont il mourut et s'efforçant toujours de persuader qu'il se portait bien, il avait mis sa principale espérance en un saint ermite, appelé par lui d'Italie en France, sur la renommée des merveilles que le Seigneur opérait par ses mérites. Il le suppliait, se mettait à genoux devant lui, faisait bâtir deux couvents de son ordre, l'un, dans le parc du Plessis, l'autre au pied du château d'Amboise, afin qu'il prolongeât ses jours. Mais, l'homme de Dieu qui ne savait pas flatter, l'exhortait à penser plus à l'autre vie qu'à celle qu'il allait bientôt quitter. Cet événement arriva le 30 août suivant.

L'archevêque prit possession de l'église de 1483.
Rouen le 5 mai 1483, par le ministère de Guillaume Ménard, son procureur, et, personnellement, le 6 septembre suivant.

Peu de jours après, le Chapitre rédigea des articles pour les députés qui devaient aller prêter serment d'obéissance au nouveau roi.

La famine exerçait alors ses ravages dans la ville; l'archevêque consulta le Chapitre au sujet de la permission qu'il désirait accorder de faire usage de lait pendant le carême; ces Messieurs y consen-

tirent pour les pauvres seulement; l'archevêque ajouta : les hommes de bras, les mécaniciens, les agriculteurs et leurs domestiques, les infirmes et les femmes en voyage.

Nous ne savons si c'est à la misère des temps que l'on doit attribuer les vols multipliés qui eurent lieu dans les églises. Nous citerons ceux de plusieurs calices appartenant au collége des Clémentins et à la cathédrale; on donna ordre d'expulser les mendiants des chapelles, d'en fermer les portes, ainsi que les carolles du chœur.

On vendait, à cette époque, dans le cimetière, des tas de livres imprimés qui commençaient tellement à se répandre, que les libraires, qui tenaient les boutiques de l'église, demandèrent de faire cesser ce commerce qui leur portait un grand préjudice. Après mûre délibération, leur demande fut rejetée par le Chapitre.

Les boursiers continuaient aussi d'étaler leurs marchandises dans les échoppes du parvis; nous ne savons pourquoi les gens du roi voulurent s'y opposer; le Chapitre délégua MM. Perchart et Masselin pour conférer avec ces officiers, et faire lever leur prohibition.

On tenait alors les États généraux à Tours; Charles VIII, contraint de réparer plusieurs injustices de son père, fit faire le procès aux ministres de ses cruautés. On rétablit dans leurs hon-

neurs ceux qui en avaient été injustement dépouillés.

Il se faisait alors une nouvelle révolution en Angleterre. La branche anglo-normande de Lancastre remontait sur le trône, d'où elle avait été expulsée par la branche d'Yorck. On craignit un instant des projets du nouveau pouvoir sur la Normandie.

Jean Esterlin, chanoine, envoyé à Montivilliers pour soutenir un procès, rapporta que la 1484.
crainte des Anglais avait empêché de tenir les assises dans cette ville, et qu'il s'était sauvé au Bec-de-Mortain pour visiter l'église dont le chancel était en ruines.

On nomma cette année maître Tuvache à la garde des Chartes.

Un bourgeois donna, pour *le portail de la cathédrale nouvellement fait*, trois images, dont une de la Vierge et deux des archevêques de Rouen; le Chapitre se réunit pour décider si les petites tours, placées au-dessus de ce monument, étaient assez élevées, et s'entendre à ce sujet avec le maître de la fabrique.

L'archevêque demanda que les nouveaux chanoines payassent leur bienvenue, comme il paiera la sienne *à sa commodité et volonté*.

Le roi avait accordé à l'église une part de droits sur les cargaisons de vin qui entraient dans la

ville. Le Chapitre ne tarda pas à s'apercevoir que les gros navires étaient déchargés au Pont-de-l'Arche, et que leurs vins s'introduisaient à Rouen par minimes parties et sur de petits bateaux, au nom de différents particuliers ; manière d'éluder le droit qui ne pesait que sur les cargaisons. On consulta les conseillers de l'église pour faire cesser cet abus, préjudiciable aux intérêts de la ville et du Chapitre.

La Bibliothèque va maintenant s'augmenter de livres dus à la nouvelle industrie qui révolutionnera les idées du monde ; on y place 11 volumes *imprimés sur papier*, et légués par M. Deschamps. On défend d'entrer dans le bâtiment avec des chandelles allumées, craignant le danger qu'il en pourrait résulter.

1485. Le 3 avril 1485, on annonce l'arrivée de Charles VIII à Rouen. Le Chapitre décide de se porter à sa rencontre jusqu'au *Port-Morand*, de consulter, pour les cérémonies ultérieures, ce qui avait été fait à l'entrée de Louis XI, et de s'informer où l'on recevra le roi, afin de pouvoir se présenter devant lui.

Après avoir réglé ces choses de pur cérémonial, on arrête de mettre sous les yeux du monarque certains articles relatifs à la liberté de l'église, *afin qu'elle ne soit pas molestée et exposée aux exactions de ses officiers*.

Les chefs de la ville, occupés eux-mêmes à rédiger leurs remontrances, font demander au Chapitre ce qu'ils devront consigner pour la cathédrale; on leur répond d'insister au sujet du subside exigé pour les fortifications, et de la confirmation de la charte aux Normands; requête qui se renouvelait à toutes les occasions solennelles, et qui prouve combien les états de la province étaient attachés à ce palladium de leurs libertés.

Pour rendre la place de la Calende plus accessible, la ville demanda au Chapitre de faire raser les petites échoppes du cimetière, contiguës à celles du roi dans la rue de la Madeleine; on y consentit à condition que ces dernières seraient pareillement abattues (1).

La réception de Charles VIII eut lieu dans la cathédrale, comme on s'y était attendu; l'archevêque lui présenta l'eau bénite et l'introduisit. Après les cérémonies accoutumées, le prince se retira au château, accompagné du connétable de Bourbon, du duc de Lorraine, du chancelier de Graville, et d'autres seigneurs qui composaient sa suite.

Une députation alla lui présenter les hommages du Chapitre, et le prier de confirmer la charte aux Normands et les libertés de l'église, d'exempter les

(1) De echoppis regis ante eccles. beatæ Magd. (Reg. cap.)

ecclésiastiques du ban et de l'arrière-ban, de les laisser dans la ville pour la défendre au besoin, enfin de diminuer les tailles et d'empêcher les extorsions des hommes d'armes qui ruinaient le pays. A quoi le chancelier répondit que le Conseil délibérerait pour faire droit à la requête de l'église.

On présenta ensuite le pain et le vin au roi, aux princes de sa suite et au connétable.

La bonne réception qu'on avait eue, encouragea le Chapitre à faire de nouvelles demandes; l'archidiacre d'Eu et le trésorier, hommes fort insinuants et habiles, furent chargés de se présenter au château.

Conduits par le seigneur de Graville auprès du roi qui venait d'entendre la messe, ils s'en approchèrent en lui racontant l'histoire de la reine de *Saba*, lorsqu'elle se présenta devant Salomon pour lui remettre ses requêtes, et lui exposèrent la manière dont ce roi daigna la recevoir et l'entendre. Cette comparaison plut singulièrement à Sa Majesté, qui fit l'accueil le plus bienveillant aux chanoines; ils remirent, en sortant, un écu au portier du château qui les avait introduits, et un autre écu au référendaire du roi qui avait donné une rédaction convenable à leur demande.

Le roi vint trois fois dans la cathédrale pour la visiter et y entendre la messe; on l'y vit le 15, le 16 et le 24 avril, comme l'indique, dans les regis-

tres, l'écu d'or offert, à chacune de ses apparitions.

Le 27 du même mois, le Chapitre désigna des commissaires pour aller insinuer au Parlement le privilége de saint Romain. La Cour était présidée par le roi, assisté du connétable de Bourbon, des ducs d'Orléans, de Lorraine et de Nemours, du prince anglais duc de Richemond, du seigneur de Beaujeu, et de plusieurs autres personnages du sang royal. 1485.

Le prisonnier choisi fut Jean, dit Cornelay, de Bonneville-sur-le-Bec, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Saint-Gervais-lès-Rouen.

Il avait tué un palfrenier de l'amiral de France, « qui l'avait provoqué à l'excès, ce qui fit que son cas fut trouvé graciable. »

Le 28 du même mois, M. de Mouy, bailli de Rouen, manda que le roi désirait voir la procession de la délivrance du prisonnier, et pria ces Messieurs de la faire passer dans le château

Le Chapitre y consentit et fit lever la fierte de bonne heure à la Vieille-Tour; la procession suivit, dans l'ordre accoutumé, les rues Grand-Pont et Ganterie, traversa le château, sortit par la porte des Champs, et rentra dans Rouen par la porte de Bouvreuil. Jamais cette fête n'avait été célébrée avec tant d'éclat; les religieux de Saint-Ouen, de Saint-Lô, et tous les ecclésiastiques de la ville y

furent convoqués par ordre exprès de l'archevêque. Le Chapitre avait fait remettre au roi et aux personnages de sa suite une note expliquant l'ordre de la cérémonie.

On réunit l'assemblée des trois ordres pour s'occuper des réclamations de la province. Pierre le Secourable, archidiacre d'Eu, y représenta le clergé, et le seigneur d'Enneval la noblesse ; les bourgeois, chose remarquable, eurent trois délégués, Guillaume Toustain, Pierre Daguenet et Nicolas Pelvilain.

La tenue des États fut précédée d'une cérémonie religieuse dans la cathédrale ; on y disposa des carreaux pour le roi et les prélats qui avaient entrée dans le chœur ; on ne plaça que des barres devant les stalles, pour la commodité des assistants d'un ordre moins élevé.

Le Chapitre composa des articles nouveaux pour les présenter à la réunion.

M. Regnault, doyen de Langres, rédacteur de ceux de l'Eglise de Rouen, reçut trois aunes d'écarlate pour son travail. On donna un gallon de vin aux secrétaires du roi que les chanoines avaient choisis pour leurs délégués.

Dans la première assemblée de l'Échiquier, le monarque fit droit aux réclamations de la province et du clergé, jura de maintenir leurs immunités, la charte aux Normands et le privilége de

saint Romain. Il permit ensuite aux trésoriers de Saint-Lô d'asseoir un impôt de 9 sous sur toutes les maisons de cette paroisse, à l'exception de celles du Chapitre, pour la réédification de leur tour. Les trésoriers de Saint-Maclou reçurent de pareilles lettres *pour la reconstruction de leur église.*

Après le départ de la cour, on fit l'ouverture des bourses déposées au trésor. On trouva, dans celle du roi, quatre ducats d'or, deux anglais, un réal, un salut et *cinq écus faux.* Les autres bourses contenaient des oboles au trait, au chat, au monde, de Saint-Adrien, et des florins d'Aragon.

Deux petites croix en or, données par des personnages de la suite du roi, furent attachées à la châsse de Notre-Dame; elles étaient couvertes de pierres précieuses, au milieu desquelles se voyaient un diamant sur l'une et un saphir sur l'autre.

Nous voici arrivé à une grande époque de fer- 1485.
veur religieuse qui se manifesta par la construction de somptueux édifices. On élevait, dans Rouen, les églises de Saint-Maclou, de Saint-Herbland, la nef de Saint-Ouen et le clocher de Saint-Lô. Le couronnement de l'ancien clocher du parvis était à peine terminé, qu'on s'aperçut qu'une seule tour ne suffisait pas à la façade d'un si beau monument; on résolut d'en élever une autre du côté opposé à la tour de Saint-Romain.

Ce travail devait coûter de fortes sommes, et le Chapitre ne pouvait l'entreprendre avec ses propres ressources ; le moyen dont il usa, et le succès qu'il obtint sont un des faits les plus curieux de l'histoire de la cathédrale de Rouen.

Dans la première assemblée que convoqua le Chapitre, on appela un grand nombre *d'hommes experts* pour aviser au mode d'exécution ; on convint des moyens qu'il faudrait employer, si l'on était obligé de poser les fondations dans un terrain marécageux ; on arrêta d'étayer les chapelles voisines pour les consolider, de placer la nouvelle tour aussi éloignée de la porte centrale du parvis que l'était celle de Saint-Romain, et de construire dans sa partie inférieure une chapelle assez grande pour y transférer les paroissiens de Saint-Étienne, qui avaient, comme on sait, leur église dans une simple chapelle, voisine du chœur de la cathédrale.

Après avoir fait faire des sondages dans les lieux voisins de la tour projetée, on jugea qu'il conviendrait d'élever, sur pilotis, le nouvel édifice, à cause de certaines parties reconnues marécageuses.

Dans une seconde réunion, composée des mêmes personnes, on adopta le plan fait sur parchemin, et présenté par Guillaume Dupont (ou Pontifz), maître des œuvres de la cathédrale. On arrêta ensuite d'abattre quelques maisons du cimetière pour

y mettre des matériaux, de parler au bailli pour obtenir *certains blocs et bittes* des carrières du roi, sises au Val-de-la-Haye et ailleurs, et de désigner des chapelains pour surveiller les ouvriers, vu le grand nombre de ceux qui seraient employés.

On fit une loge dans le cimetière pour l'utilité des *latomiers* qui devaient travailler à la pierre, et l'on passa marché pour la fourniture du sable et de la chaux; la chaux fut payée 17 sous 6 deniers le boisseau.

Alors des ouvriers se présentèrent en foule; on les renvoya au maître-maçon pour qu'il choisît les plus habiles et ceux dont il aurait besoin.

Les choses ainsi avancées, il fallut songer à se procurer des ressources, et à réclamer le secours des bourgeois et des notables de la ville, afin que tout le monde contribuât selon ses moyens.

Cet appel fut entendu. Pour ne pas laisser attiédir ce zèle, on inscrivit les noms de ceux qui fesaient des offrandes. Nous trouvons, dans cette longue énumération de donateurs, des mentions ainsi conçues :

Me Yvert donne 6 écus d'or par an, tant que durera la construction de la tour.

Un bourgeois offre une vitre pour la croisée de l'édifice, lorsqu'il sera terminé.

Un autre bourgeois donne 10 liv. à l'œuvre du clocher.

Pour user de tous les expédients, on plaça, dans la cathédrale, des troncs, avec une inscription en langue française (lingua materna), rappelant que les offrandes seront employées pour le monument élevé à l'honneur de l'église.

L'official proposa de recommander aux curés de faire, dans le même but, des quêtes auprès de leurs paroissiens.

Nonobstant ces ressources, on s'aperçut bientôt que les dépenses excéderaient les recettes, on se plaignit que le procureur de la fabrique ne présentait pas ses comptes toutes les semaines, et l'on avisa aux moyens de ne pas laisser l'Eglise écrasée sous le poids de ses propres charges.

Tout concourait à augmenter ce malaise; car, en inspectant les travaux, on s'aperçut qu'il fallait ajouter des contreforts dans les parties inférieures, et refaire deux anciens piliers de la nef.

L'eau vint aussi ajouter à tous ces embarras, en s'infiltrant dans les fondations; on fut obligé d'entreprendre de grands travaux pour éviter le dommage qu'elle pourrait occasionner.

D'un autre côté, on apprit qu'on ne devait pas compter sur la pierre des carrières du roi; l'archevêque manda de Paris qu'il n'avait pu obtenir, des officiers de la Chambre, un emphytéose pour celles de Sainte-Marie, voisines de Rouen, et

conseilla de faire de nouvelles démarches auprès du bailli et des autres officiers royaux.

Maître Perchart exposa alors qu'il fallait se servir de la pierre du *Val-aux-Leux* pour les travaux intérieurs, afin d'éviter la dépense de pierres de Vernon beaucoup plus chères ; on répondit que cette proposition méritait d'être examinée à cause de la magnificence de l'œuvre, et l'on autorisa l'intendant de la fabrique à traiter avec un marchand de pierres de *Saint-Loup*.

A cette époque où toutes les ressources s'épui- 1485.
saient, l'archevêque de Paris, qui avait aussi besoin d'argent pour les réparations de son église, obtint de Robert de Croismare la permission de publier des indulgences dans le diocèse de Rouen. Le Chapitre s'opposa à cette publication, objectant qu'elle porterait le plus grand préjudice à l'œuvre de la tour ; il délégua une députation auprès de M. de Croismare pour le prier de retirer son autorisation.

L'archevêque de Paris, mécontent de la résistance des chanoines, porta plainte au roi. Charles VIII ordonna que les pardons fussent publiés à Rouen, puisque M. de Croismare n'y mettait pas obstacle.

Ainsi, l'œuvre de la cathédrale fut privé de riches offrandes qui se trouvèrent détournées de leur destination naturelle. Tout le monde voulut

participer aux indulgences offertes par le diocèse de Paris ; l'église de Rouen n'avait encore promis que des prières.

On recueillait alors de l'argent dans toute la chrétienté pour reconstruire l'immense basilique de Saint-Pierre de Rome, des pardons étaient accordés à ceux qui voudraient contribuer à cette œuvre artistique et monumentale, la plus étonnante des temps modernes. Ce moyen réussissant, on l'employa partout où l'on projeta d'élever des monuments religieux.

L'archevêque Robert de Croismare, pour retenir l'argent qui allait sortir de sa province, conçut aussi la pensée d'y faire publier des indulgences, et sollicita du Saint-Père une bulle permettant aux bienfaiteurs de l'église d'user de beurre et de lait pendant le carême et les jours où cette nourriture était défendue ; bulle qui a fait donner le nom de *Tour de Beurre* au monument qui a recueilli les fruits de cette concession

On ne tarda pas à recevoir de Rome l'avis que ces bulles seraient prochainement délivrées ; l'archevêque prit l'engagement, au nom du Chapitre, de payer 800 ducats pour leur expédition. On les attendait avec une impatience bien légitime, car les besoins de la fabrique étaient sérieux et pressants. Le Chapitre apprit qu'un *honnête prêtre* partait, dans quelques jours pour Rome ; il

lui donna des instructions pour suivre cette affaire à la chancellerie du Saint-Père. Pendant ce temps-là, le chanoine Angot était allé à Evreux, et obtenait de l'évêque la permission de publier, sous certaines réserves, des indulgences dans son diocèse.

Enfin, M. de Croismare manda que les fameuses bulles venaient d'arriver en France, qu'elles se trouvaient dans les mains des banquiers de Lyon, auxquels il fallait payer 1,500 écus d'or pour les obtenir, déduction faite de 200 déjà versés lorsqu'on reçut les premières missives.

L'Eglise fit, en conséquence, compter à Richard Lepeltier, bourgeois et marchand de Rouen :

500 écus, à la couronne, versés par le trésorier de l'archevêque ;

300 écus, versés par M. Restout, bourgeois de Rouen, pour le compte du Chapitre ;

167 écus, donnés par M. de Rouville ;

60 écus, versés par le trésorier ;

100 écus, avancés par Guillaume Capel ;

80 écus, versés par Nicole de la Quesnaie ; et 108 écus, offerts par le Chapitre ;

Plus, 10 écus pour celui qui devait faire le voyage.

On fit alors publier des indulgences à Evreux, en prévenant l'évêque *qu'on lui abandonnerait le tiers des collectes faites dans son diocèse.*

Après le carême, on retira, tous frais payés, 1486.

de ces quêtes et des troncs placés dans les églises d'Evreux, 420 liv. 17 s 1 denier.

On reçut 100 liv. 6 s. 3 d. des offrandes recueillies dans le diocèse de Bayeux. La fabrique de Coutances fit hommage de 38 liv. tournois souscrites par elle au synode de Pâques.

Les premiers produits des trois troncs placés dans la cathédrale de Rouen furent de 120 livres, que l'on donna au marchand de pierres, chargé d'en apporter plusieurs bateaux avant la fête de la Pentecôte. On lui redevait encore 22 liv. tournois.

1486. L'année 1486 vit établir à Rouen, à l'occasion de la fête de l'*Immaculée Conception de la Vierge*, une société religieuse et littéraire, qui institua le prix des *Palinods*. Cette fête doit son origine au vœu fait, vers le XIe siècle, par des navigateurs sur le point de périr (1). Plusieurs confréries se formèrent en son honneur dans les différents pays de l'Europe; l'ordre de Saint-François lutta spécialement contre ses détracteurs, et Rome finit par accorder des indulgences à ceux qui assisteraient à l'office de cette fête.

L'association resta purement religieuse jusqu'à l'année 1486. A cette époque, Pierre Darré, lieutenant-général au bailliage de Rouen, élu *prince* de la confrérie, lui donna un caractère poétique

(1) Aurea legenda sanctorum. 1510.

et littéraire, en créant un prix de valeur pour ceux qui célèbreraient le plus convenablement l'*Immaculée Conception de la Vierge*. Les pièces en vers devaient être composées d'après certaines lois qui en rendaient l'exécution difficile; « on n'avait pas vu, dit Bourgueville, jusqu'à ce jour, de poètes qui voulussent s'assujétir à cet arrangement; *car ne fait pas ce tour qui veut.* »

Ce concours académique se tint d'abord dans l'église de Saint-Jean-sur-Renelle. On y disposa une espèce de théâtre ou chaire élevée qu'on appela *puits;* d'où la confrérie prit le nom de *Puy des Palinods.*

Le Palinod ne fut bientôt plus, comme son nom l'indique, qu'une lutte entre les catholiques et les protestants. Ceux-ci soutenaient, dans leurs vers, que la Vierge était entachée du péché originel, et les autres répondaient par des chants contraires.

Le premier prix fut remporté à Rouen par Louis Chaperon, poète de cette ville, couronné, en 1486, pour son *Chant royal.*

Cette Académie prit une telle extension, qu'on fut obligé d'en transporter le siége dans le couvent des Carmes en 1515. Douze ans après, il se forma, à Caen, une pareille association qui eut ses séances dans l'église des Cordeliers, « avec une grande magnificence et banquets solennels, tant au dîner, pour les suppôts de l'Université et hommes hono-

rables officiers du roi et de la ville, que, au soir, pour les damoiselles et dames; auquel palinod, Jean Le Mercier, sieur de Saint-Germain, avocat fameux, fut le premier prince, et furent présentées plusieurs œuvres tant grecques, latines que françaises(1). »

Le Chapitre fut toujours invité aux réunions qui eurent lieu à Rouen. Nous le verrons même envoyer des *seules*, des ornements et sa musique aux Carmes, pour contribuer à l'agrément de cette solennité.

1487. On en était à cette phase de travaux matériels et poétiques, lorsque le roi fit son entrée dans Rouen, le 13 novembre 1487.

Le 15, il vint du château à l'église, où il entendit l'office dans la chapelle de la Vierge. Le lendemain, il s'y présenta de nouveau et assista à la grand'-messe célébrée dans le chœur.

Le Chapitre lui envoya une députation pour le prier de faire abattre certaines petites maisons voisines de l'aître qui obstruaient la vue de l'église. Les regitres capitulaires n'offrent pas d'autres traces de ce passage du roi dans la ville et la cathédrale.

Malgré les demandes adressées au pouvoir, pour réprimer la licence des gens de guerre, on remarquait toujours entre eux et les bourgeois des collisions qui prouvent que la discipline avait fait peu de progrès dans les armées.

(1) De Bourgueville, p. 234, édit. 1588.

Des soldats, cantonnés à Bonneville, ayant des palefreniers qui commettaient toutes sortes d'attaques contre les habitants, ceux-ci furent obligés de s'armer pour mettre ces valets à la raison. Le lendemain, quelques militaires du détachement, prenant fait et cause pour leurs serviteurs, se réunirent au nombre de sept ou huit, dans l'intention de les venger, et tombèrent sur les villageois, en criant : *les voici, les ribauds, tuez, tuez. . . . . . à mort.* Deux paysans, Gautier Cavelier et un nommé Lombard, qui portaient un arc bandé et des flèches, tuèrent, en se défendant, un de leurs adversaires; Cavelier, à son tour, reçut douze coups d'épées qui le rendirent impotent pour le reste de ses jours. Il aurait même été pendu comme meurtrier, si le Chapitre ne l'eût fait jouir du privilége de saint Romain.

Alors les fondations de la nouvelle tour commençaient à sortir du sol; le Chapitre se fit représenter le plan du maître maçon qui fut définitivement adopté. On eut, un instant, l'intention de faire au monument une porte donnant sur le parvis, pour isoler la paroisse Saint-Etienne de l'intérieur de la cathédrale; mais on changea bientôt d'avis, et l'on décida qu'elle aurait son ouverture dans l'église comme les autres chapelles.

L'ouvrage se continuait avec activité; et, à six mois de là, on se réunit pour savoir si l'on mettrait

des meneaux aux fenêtres. Il fut rapporté que le maître maçon faisait exécuter, au grand détriment de la fabrique, des travaux non consentis par elle, tels que chapiteaux et autres ornements; on le manda pour lui adresser des reproches. Qu'on juge de la liberté de l'artiste en présence de tant de vues et d'intérêts divers?

1488. Le 19 novembre 1488, le maître maçon Guillaume Dupont étant malade, et la fabrique ne pouvant pourvoir à son remplacement, les ouvriers furent congédiés *jusqu'au bon plaisir du Chapitre*; le 3 mars de l'année suivante, on les rappela, et l'on convint, au sujet du prix de leurs journées, de se conformer à celui qu'on payait aux *latomiers* de Saint-Ouen.

Guillaume Dupont exposa que *son serviteur apprentif* l'avait quitté avant le commencement des travaux, et qu'il désirait en avoir un autre, dont le salaire fût fixé par la fabrique, selon l'ancien usage.

Les troncs de la cathédrale, encore une fois ouverts, contenaient 401 liv. 15 s. tournois. Ressources minimes, car le trésor était encore accablé de nouveaux subsides.

1490. En effet, le bailli de Gisors, receveur général de la Normandie, réclamait de l'église de Rouen 4,000 liv., dont moitié devait être payée immédiatement, et le reste l'année suivante.

Le Chapitre, pris au dépourvu, offrit de donner ce qu'il avait dans ses coffres, c'est-à-dire environ 600 liv., en déclarant qu'il ne pouvait mieux faire pour le présent. Il proposa néanmoins, en cas d'urgence, de mettre en gage les joyaux et les reliques de l'église. Les commissaires ne voulurent pas se prêter à ces arrangements; on envoya à Paris des députés qui revinrent sans avoir rien obtenu.

Le duc d'Orléans, que nous verrons arriver au trône sous le nom de Louis XII, ayant été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, recouvra peu après sa liberté, et vint à Rouen avec le titre de lieutenant du roi en Normandie. L'Eglise fit de grands préparatifs pour sa réception; les officiers de ville, de leur côté, délibérèrent longtemps au sujet des honneurs qu'on lui rendrait, trouvant convenable d'en réserver quelques-uns pour l'époque où il serait roi. Ils montèrent tous à cheval, allèrent au-devant du prince jusqu'au haut de la côte de Bonsecours, et revinrent avec lui, précédés d'un groupe de pages et d'hommes qui jouaient de la trompette.

A Saint-Paul, le duc d'Orléans trouva le clergé de toutes les paroisses et les quatre ordres mendiants réunis pour lui présenter leurs hommages. En traversant la ville, il fit diverses stations dans les carrefours où l'on avait préparé des jeux et des représentations scéniques, dont les personnages

étaient des bergers entourés de leurs troupeaux, image symbolique de la mission des princes envers leurs sujets. Le Chapitre le reçut dans la cathédrale, et décida, le lendemain, que l'écu d'or donné par le duc à l'offertoire, serait abandonné pour la confection de la tour.

Henri VII, jaloux de l'augmentation de puissance que donnait, à Charles VIII, son mariage avec Anne de Bretagne, traversa la mer, et vint mettre le siége devant Boulogne. Cette nouvelle étant venue à Rouen, il y eut une procession générale pour l'expulsion des Anglais, la paix du royaume, *et la prospérité des biens de la terre.*

1492. La demande d'un nouveau décime fut le dernier coup porté à l'œuvre de la tour. Comme la fabrique devait beaucoup d'argent, on décida que les maçons cesseraient de travailler, à partir de la fête de la Nativité. L'achèvement de l'édifice se trouvait encore mis en question, comme celui de tant d'autres monuments que le moyen-âge nous a légués imparfaits. Ainsi, quand nous passons avec indifférence auprès de ces chefs-d'œuvre que l'on croit avoir été jetés tout faits sur le sol, nous ne nous doutons pas combien ils ont coûté d'argent et de tribulations à nos pères. Peut-être veillerions-nous mieux à leur conservation, si ce souvenir nous venait plus souvent à la pensée.

Les travaux ne furent repris que cinq années

plus tard. Nous prions le lecteur de ne pas perdre de vue le point où nous les avons laissés.

A cette époque, le nombre des livres croissait à l'infini ; les premiers que l'on imprima n'étant que des œuvres de piété, des prières, des publications d'indulgences et de pieuses légendes, le Chapitre en favorisait la propagation, et permettait aux colporteurs de s'établir dans le cimetière pour les vendre aux passants.

Les libraires des échoppes eurent beau réclamer et se dire ruinés par des étrangers qui venaient s'installer à leurs portes, et déposaient la nuit leurs coffres dans l'église, ceux-ci firent valoir l'utilité des ouvrages qu'ils débitaient, et demandèrent à être tolérés.

Le Chapitre, qui prélevait certains droits sur ces colporteurs, ordonna que leurs coffres seraient placés sous la voûte du cloître, et non dans la cathédrale ; il arrêta même que les libraires ordinaires ne pourraient vendre de livres que dans leurs échoppes, et que les étrangers se placeraient dans tous les autres lieux inoccupés.

Il paraît que le trafic de ces livres ne pouvait avoir lieu que dans l'enceinte de l'aître ; car on fit expulser, par le bailli de l'église, une femme qui en vendait sur le chemin du roi, devant l'image de la Vierge, placée sur le portail des libraires.

Le procès de Guillaume Vauricher, convaincu de plusieurs vols dans la cathédrale, nous fait

connaître, à défaut de tout code écrit, les punitions qui étaient alors arbitrairement appliquées.

Le coupable fut condamné à être deux fois fustigé de verges, aux jours désignés par la justice et aux quatre endroits où l'on avait coutume de mettre ces sentences à exécution : « A la porte d'Albane, aux portaux des Boursiers et de la Calande, et à la barrière du cimetière, vers la croix du Petit-Morand; enfin, à être chassé de la Vicomté de Rouen, pour trois ans, sous peine de droit. »

Maître Guillaume Aoustin donne au Chapitre un anneau d'or, orné de diamants, pour le suspendre à la châsse de la Vierge; on met une pierre sur la tombe du cardinal d'Estouteville.

L'archevêque Robert de Croismare donne, pour la décoration et l'embellissement de son église, des tapisseries qui devaient être tendues derrière les stalles du chœur; quelques-unes représentaient la vie de la Vierge, et les autres l'histoire de saint Romain.

1493. Il avait fait exécuter, pour la cathédrale, un jeu d'orgues qui était le plus beau qui existât en France; on venait de le terminer lorsque le prélat fut atteint de la courte maladie dont il mourut (18 juin 1493.) Il disposait, par son testament, d'une somme de 1,000 livres tournois pour son inhumation, demandant qu'elle fût faite à l'instar de celle de l'archevêque Raoul Roussel. Il léguait

à son grand vicaire deux poinçons de *vin de Paris*, et, à ses autres officiers, un demi-poinçon, s'il en restait dans ses caves. A défaut de vin de Paris, ils devaient se contenter de celui d'un autre crû. Il laissa ce qui resterait de son bien, ses dettes payées, à la disposition de Jean Masselin, official et doyen de l'Eglise de Rouen, afin qu'il l'employât en œuvres de piété, pour son salut et celui de ses amis. Ce testament avait été rédigé dans le prieuré de Grammont le 9 mars 1493.

Les chanoines et les prêtres de la ville se réunirent pour assister à son inhumation. On porta d'abord son corps à Saint-Ouen, dont on rencontra les Religieux auprès de la Crosse, ayant à leur tête Antoine Boyer, leur abbé, revêtu de ses insignes.

Ce dernier et ses moines posèrent la main sur le cercueil en signe de réception, et l'introduisirent dans leur église, où l'évêque de Philadelphie célébra une messe de *Requiem*.

On apporta ensuite le corps du prélat dans la cathédrale qu'on avait tendue d'étoffes noires, puis on l'inhuma dans la chapelle de la Vierge auprès du cardinal de Constance.

Georges d'Amboise, premier du nom 1493.

Il fut bientôt question de donner un successeur à l'archevêque Robert de Croismare. On fit, pour s'y préparer, une procession au monastère des Carmes, où prêcha l'évêque de Philadelphie.

Dès le lendemain, M. de Brézé, sénéchal de

Normandie; M. de Clérieux, camérier du roi; Théodore Baillet, président du Parlement; l'abbé de Saint-Ouen et plusieurs autres personnages, présentèrent au Chapitre des lettres du prince, recommandant d'appeler Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, à la chaire métropolitaine de Rouen. Le 21 août 1493, ce prélat obtint les voix de 43 capitulants et fut élu. Le nouvel archevêque, fils de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, était docteur en droit canon et aumônier de Charles VIII, lorsqu'il s'attacha à la fortune du duc d'Orléans.

On sait que ce prince s'enfuit en Bretagne pour se soustraire à l'autorité du comte de Bourbon et de la dame de Beaujeu, tutrice du roi, et que Georges d'Amboise fut compromis dans un complot ourdi par le duc d'Orléans pour enlever Charles VIII; l'arrestation de Georges d'Amboise, d'abord ordonnée, n'eut pas lieu, car on reconnut qu'il n'avait agi que d'après des ordres exprès du roi, qui voulait se soustraire aux ennuis de sa tutelle.

Avant l'arrivée de Georges d'Amboise à Rouen, on voulut remédier à un abus qui annonçait peu de respect pour la majesté du saint lieu. Le bailli, Colard de Mouy, convoqua plusieurs assemblées à l'hôtel commun, où se trouvèrent des officiers du roi, des gens d'église, des nobles, des con-

seillers de ville, quarteniers, *cinquantaines*, *diziers*, et autres de plusieurs états. On y exposa, le 11 mars 1493, que les marchands de la cité se réunissaient dans la cathédrale, même le dimanche, pour s'occuper de leurs affaires, et qu'il conviendrait d'édifier, pour eux, un grand corps de maison sur la place du Marché-Neuf; que ce bâtiment, construit en pierres, commencerait à la rue de la Poterie, et se prolongerait jusqu'à celle qui passe auprès de la maison de ville; « que la grande pièce du premier étage serait appelée *la salle commune*, qu'on placerait à ses extrémités deux écritoires (bureaux), l'un pour le bailli, l'autre pour le vicomte, et que le rez-de-chaussée serait garni d'échoppes, de *seules* ou autres louages au profit de la cité. »

On voit qu'il est ici question de la grande salle des *Pas-Perdus* de notre palais, créée pour servir de bourse, et qui a reçu, plus tard, une autre destination (1). Constatons seulement, en passant, le projet qu'on eut alors de faire cesser les scandales qui existaient dans la cathédrale.

Le duc d'Orléans, gouverneur de la Normandie, fit nommer Georges d'Amboise son lieutenant-général dans cette province; c'était, pour ce futur 1494.

(2) Cette salle, commencée en 1499, n'a été finie qu'en 1526. Elle a coûté à construire 88,934 livres. (Recueil de pièces concernant la cathédrale. Biblioth. de Rouen.)

souverain, se créer un premier ministre investi des doubles fonctions du sacerdoce et de l'autorité civile. De son côté, l'archevêque faisait prendre possession de son siége, le 7 août 1494, par Geoffroy, évêque de Coutances, et annonçait sa prochaine arrivée à Rouen. Afin d'y préparer sa bienvenue, il fit réduire d'un quart, par lettres du roi, l'impôt de 20,000 livres demandé à la ville pour les guerres qu'on allait entreprendre en Italie.

L'arrivée de Georges d'Amboise en qualité d'archevêque et de lieutenant-général, était un événement pour l'église et la cité. Le Chapitre avait pour lui ses cérémonies accoutumées; le Conseil de la commune, plus embarrassé, se réunit pour décider quels honneurs il rendrait au prélat.

Dans une assemblée qui eut lieu à l'hôtel-de-ville, le doyen du Chapitre représenta que le roi devant passer en Italie, avec le duc d'Orléans, et ne voulant pas que la province eût à souffrir de son absence, avait confié la charge de lieutenant-général de Normandie à monseigneur l'archevêque; que le prélat portait une grande affection au pays, et qu'il conviendrait de remercier le roi d'un si bon choix.

Le lieutenant du bailli, Pierre Darré, approuva la conclusion du doyen, en ajoutant que l'on devait beaucoup de remerciements à l'archevêque *d'avoir*

pris la charge des corps après avoir eu celle des âmes.

Dans une seconde délibération, maître Robert Le Lieur dit que l'archevêque entrant à Rouen en qualité de lieutenant-général du duc d'Orléans, il faudrait aller au-devant de lui à cheval, au-dessus de la montagne Sainte-Catherine, jusqu'aux chênes où sont *les ladres*; ajoutant que la députation devrait être de 80 personnes titrées au moins, auxquels se joindraient 20 bourgeois de chaque quartier, les vicomtes, les officiers du grenier au sel et le contrôleur; que les maisons seraient couvertes de tentures depuis la porte Martainville jusqu'à Saint-Ouen; et que celui qui haranguera l'archevêque, devra lui porter la parole pour ses deux qualités, et le remercier de la diminution d'impôts qu'il avait fait obtenir à la ville.

Maître Mathieu du Réaume demande que l'on interdise aux valets d'aller à cheval le premier jour de la cérémonie. Le 20 septembre 1494, un cortége, suivi des quatre ordres mendiants et des ecclésiastiques de la ville, alla au-devant du prélat. M. de Longpaon le harangua *bien élégamment.* Après quoi l'archevêque, accompagné des évêques de Lisieux, de Coutances et du sénéchal de Normandie, traversa la ville au milieu d'une foule immense, et se rendit au monastère de Saint-Ouen.

Le lendemain, Georges d'Amboise quitta l'ab-

baye pour faire son entrée dans la cathédrale; nous ne donnerons pas le détail de cette cérémonie qui n'est que la répétition de ce que nous avons vu jusqu'à ce jour. Seulement, après la messe, l'archevêque donna sa bénédiction « à ceux qui avaient offert de leurs biens pour l'entretien de l'Eglise, et leur octroya très beau pardon, de la part de notre Saint-Père le pape. »

1495. Charles VIII alors en Italie, à la tête d'une puissante armée, dans l'intérêt de la maison d'Anjou, est reçu sans opposition dans Florence et dans Rome; il délivre, à son retour, la ville de Pise du joug des Toscans. Tant de succès donnèrent lieu à des processions générales à Rouen.

Georges d'Amboise faisait alors partie de la suite du duc d'Orléans, chargé de conquérir le Milanais. On ne sait comment concilier cette absence avec les différentes fonctions qui auraient dû le retenir en Normandie.

Les grandes victoires, toujours annoncées avec éclat, étaient généralement suivies de demandes de subsides; le roi réclama 200 écus d'or du Chapitre. On répondit que l'on ne donnerait rien avant d'avoir consulté les prélats et les clercs.

1496. Charles VIII entra victorieux dans Naples le 21 février 1496, revêtu des ornements impériaux; mais une ligue conclue à Venise, entre le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre et d'Aragon, le

forcèrent bientôt de rétrograder et de revenir en France.

Le roi de Naples, de son côté, rentra dans ses états, et le pape dans Rome; ce fut, sans doute, cette restauration du Saint-Siége, qui, malgré nos défaites, donna lieu à des processions générales pour la paix *universelle de l'Eglise* et du royaume.

Nous quitterons un moment les événements extérieurs pour nous occuper de ce qui se passait dans l'Eglise de Rouen.

Les chanoines surveillent toujours la conduite des chapelains, et font incarcérer Pierre Basset, pour certains actes scandaleux qu'on lui reprochait.

Roger de la Motte, bailli de Londinières, manda au Chapitre toutes les peines qu'il s'était données pour faire mettre au gibet (*ad patibulum*), Pierre du Coudray, dans le but de conserver les droits de juridiction de ces *messieurs*; il présenta le mémoire de ses dépenses montant à 114 liv. 8 sous 10 deniers tournois. C'était, à coup sûr, beaucoup d'argent pour un pendu; mais il fallait avant tout conserver les droits de la métropole.

Les pauvres continuaient à mendier dans l'intérieur de la cathédrale, et la remplissaient tellement d'immondices, qu'on craignit un instant qu'ils n'y occasionnassent des maladies contagieuses. On leur enjoignit de rester aux portes avec menace

d'emprisonnement contre ceux qui s'introduiraient dans l'église.

1497. Les eaux s'étaient encore une fois emparées de tous les bas quartiers de la ville. La Seine submergea les monastères de Notre-Dame-du-Pré, de Sainte-Catherine de Grammont, la rue aux Charrettes et les lieux voisins. Le grenier à sel fut renversé, les grains, les foins et les bois furent entraînés; on ne voyageait dans les rues qu'en bateau ou en voiture. Devant une si grande calamité, le Chapitre fit faire une *procession* générale le jour de la fête de saint Paul, et l'on y porta le bras de saint Romain.

On accorda aux trésoriers de Saint-Herbland une place dans le cimetière pour y déposer la pierre et le sable servant à *la construction de leur nouvelle église*.

Mais ce que l'on vit avec intérêt, fut la reprise des travaux de la Tour de Beurre, déjà bénite par Henri Potin (1), évêque de Philadelphie, et suffragant du cardinal d'Amboise.

Maître Guillaume Dupont était mort sans avoir eu la satisfaction de mettre la dernière main à son œuvre, et avait été remplacé par Jacques Leroux, en 1495. Les pierres sont de nouveau entassées dans le cimetière dont elles dérangent les

(1) Cet évêque, tiré de l'ordre des Carmes, a été enterré à Rouen dans leur église.

tombes. Celle de Michel Boute est transportée dans un autre endroit, du consentement de Robert Le Lieur, avocat du roi, son héritier.

Le nouveau maître-maçon commence par visiter les fondations de l'édifice; les ayant trouvées en bon état, il continue son travail. On lui reproche alors de se servir de pierres trop petites dans le *haut de la Tour*, ce qui pourrait occasionner des ruptures et des éboulements 1498.

On s'occupait, dans le même temps, de placer l'orgue donné par l'archevêque de Croismare. Les piliers qui le soutenaient gênant la circulation vers les portes, et n'étant pas d'un goût convenable, on arrêta d'en faire exécuter d'autres, *d'après le conseil des gens de l'art.*

Le Chapitre fait enlever le couvercle des sépultures qui étaient des deux côtés du maître-autel, *comme étant trop vieilles et peu honnêtes.*

Il intente ensuite un singulier procès à maître Robert de Coqueborne, doyen et curé de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, qui se permettait de porter l'aumusse et le camail gris et de menu vert appartenant au costume des chanoines. Le doyen de la Ronde écrivit qu'il n'entendait pas entrer en lutte avec le Chapitre et qu'il lui demandait seulement l'autorisation qu'avait obtenue son prédécesseur. Le cardinal d'Amboise ayant parlé en faveur du doyen, on permit à ce dernier de porter l'au-

musse, « à charge, disent les chanoines, de vider le procès intenté contre lui par le procureur du roi, *en matière d'attentat*, et par eux, pour l'entreprise qu'il avait faite de prendre ladite aumusse et camail à leur deçu, contre leurs droits. »

Cependant, la lieutenance générale de Georges d'Amboise en Normandie avait blessé l'amour-propre de beaucoup de grands personnages; ils firent entendre au roi que le duc d'Orléans s'attribuait la souveraineté de ce pays, et que l'archevêque de Rouen lui inspirait ses goûts de domination et de pouvoir. Des baillis et des députés de la province se plaignirent même à la cour, et ne demandèrent rien moins que le bannissement de l'archevêque et du prince. On ne sait ce qu'il en serait résulté sans l'événement imprévu qui vint changer la face des choses en France et en Normandie.

1498. Le 10 avril 1498, l'archevêque faisait savoir au Chapitre qu'il venait d'apprendre la mort du roi, et le recommandait aux prières de l'Eglise.

Le successeur de Charles VIII était le duc d'Orléans, lieutenant-général de la Normandie, connu sous le nom de Louis XII, lequel appela Georges d'Amboise au poste éminent de premier ministre. Cette position n'était que le prélude de plus hautes dignités; l'archevêque fut nommé cardinal et gouverneur de Normandie, avec les pouvoirs les plus étendus.

Une députation alla le visiter au manoir archiépiscopal, pour régler les honneurs qui lui seraient dus à l'occasion de sa nouvelle dignité. On convint de se conduire avec lui comme on avait fait avec le cardinal d'Estouteville.

On reçut alors à Rouen des députés de l'Angleterre qui allaient féliciter le nouveau roi, et traiter de la paix entre les deux nations ; le doyen eut charge de se présenter à leur hôtel, et de leur offrir le pain et le vin du Chapitre. On arrêta de les recevoir avec distinction, s'ils se présentaient à l'église, *attendu que leur mission était agréable au pays.*

La tour nouvelle était élevée jusqu'aux galeries supérieures, et l'on ne savait pas encore si elle serait terminée par une terrasse ou un pavillon semblable à celui de la tour Saint-Romain.

On appela le maître-maçon et quelques *personnes expertes* pour les consulter ; la majorité se prononça en faveur d'une terrasse. Cependant, avant de rien terminer, on trouva qu'il serait bon de recueillir l'avis d'un certain nombre de bourgeois, de marchands, et de personnes se connaissant en édifices. L'archidiacre d'Eu et quelques chanoines eurent mission de diriger cette nouvelle enquête.

A la suite de leurs démarches, on décida que, pour l'ornement de la ville, on établirait sur la

tour une *quadrature*, ou toit en pierre, sans pavillon. On ajourna cependant encore une fois le travail ; et les ouvriers furent congediés à cause de la pénurie de la fabrique et du besoin où l'on était de consulter l'archevêque et un maître-maçon de Pontoise, que M. de La Quesnaie proposait de faire venir à ses dépens. Pendant ce temps-là, on renvoyait du logement qu'il occupait dans la cour d'Albane le maître-maçon Jacques Le Roux, *pour beaucoup de raisons* que le Chapitre ne consigne pas sur ses registres. Celui-ci réclama, et l'on décida qu'attendu *plusieurs choses mises en avant, et pour l'honnêteté du lieu*, l'ordre du Chapitre serait exécuté. Ce passage, ces restrictions impliqueraient singulièrement la moralité du maître-maçon de l'Eglise ; il en a été absous par des chefs-d'œuvre.

1499. Le 20 mars 1499, Georges d'Amboise reparut à Rouen avec le titre de Réformateur général de la Normandie, et présida les États de la province dans lesquels il fut décidé que l'on prierait le roi de rendre l'Echiquier sédentaire dans cette ville ; on sait que les réunions de cette Cour n'avaient lieu que deux fois l'an, à Pâques et à la saint Michel. Louis XII accorda cette faveur aux sollicitations du prélat.

On s'aperçut alors qu'il était nécessaire de construire une salle, dans le château, pour les séances

de l'Échiquier. Deux chanoines furent envoyés à une réunion de l'Hôtel de Ville où cette question devait être agitée. On arrêta qu'un édifice serait élevé sur l'emplacement du clos aux Juifs et non dans le château. C'est à cette décision que l'on doit le Palais de Justice actuel, dans lequel la Cour put siéger dès le 1[er] octobre 1506.

Le Milanais s'étant de nouveau révolté contre la France qui avait droit à la souveraineté de ce pays par *Valentine de Milan*, épouse de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI, Louis XII fit passer les Alpes à son armée, et alla la rejoindre accompagné de son fidèle ministre Georges d'Amboise. Le prélat se fit remplacer à Rouen par l'évêque de Thessalonique, son coadjuteur.

Peu après, dom Haro, vicaire général, présenta des lettres du cardinal annonçant la prise d'Alexandrie, de Milan, de Pavie, de Parme et de plusieurs autres places. On sait que l'armée française fut à peine un mois à s'emparer de tout ce pays On fit à Rouen de nouvelles processions qui se dirigèrent à Saint-Ouen et à Saint-Vivien ; on remarqua que les bourgeois s'étaient montrés heureux d'un pareil succès, généralement attribué aux sages conseils de leur archevêque. Les Milanais lui durent aussi l'ordre établi dans l'armée française pour empêcher le pillage de leur ville, et tous les désordres qu'une invasion traîne à sa suite. Le roi revint à Lyon, et

l'archevêque resta investi du pouvoir en son absence.

La soumission des Milanais n'était qu'apparente et forcée, car ils se soulevèrent bientôt après, à l'instigation du prince Ludovic. L'armée française les battit de nouveau et allait exercer sur eux de funestes représailles, lorsque Georges d'Amboise, à l'approche du vendredi-saint, amnistia les vaincus, et leur fit seulement payer 200 mille écus de subsides.

1499. La première séance de l'Échiquier permanent eut lieu le 1er octobre 1499. On célébra, dans la cathédrale, une messe solennelle où MM. les Présidents ecclésiastiques et séculiers, et les simples conseillers se réunirent, et allèrent en corps au château où l'on avait préparé deux salles : l'une pour la cérémonie de réception, l'autre pour tenir les séances ordinaires.

L'année suivante mourut Jean Masselin, vicaire général et haut doyen du Chapitre. Investi des premières charges de l'Église de Rouen, il était allé en mission près du pape, et avait porté la parole, pour Georges d'Amboise, aux États de Tours. Il venait de faire faire un grand rétable au maître-autel de la métropole, pour lequel on avait employé 362 marcs d'argent doré, et dépensé mille écus d'or pour la façon. Il avait demandé, par son testament, d'être inhumé dans le chœur de la cathé-

drale; le Chapitre s'y refusa, vu qu'il réservait cette partie de l'église pour la sépulture des princes et des plus hauts personnages. L'Echiquier, que l'on fit intervenir, décida : « que le corps de Jean Masselin serait provisoirement déposé dans le lieu choisi par lui, sans y mettre aucune tombe, stature, ne écriture; qu'on y remettrait les pierres qui en seraient ôtées, jusqu'à ce que ladite Cour en eût autrement ordonné. »

Peu de jours après, le Doyen fut remplacé par maître Petit, chanoine et professeur de théologie.

Cependant le gouvernement de l'Italie était à peu près placé entre les mains de Georges d'Amboise; nous le voyons successivement aller à Gênes, à Trente et à Rome, pour les affaires de la France. La grande autorité qu'il exerçait dans ce pays lui avait valu des pensions de la plupart des princes italiens, amis du roi. Plus de 50 mille ducats lui étaient versés tous les ans à Lyon, de la part des Milanais, des Gênois, des Boulonnais, des Lucquois, des Florentins et des rois de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Louis XII lui fit en outre cadeau de la rançon de plusieurs villes, entr'autres de celle que les Gênois payèrent après leur soumission. Si l'on ajoute à ces énormes gratifications le traitement qu'il touchait pour sa charge de ministre, de légat en France et d'archevêque de

Rouen, on sera peu surpris des dépenses qu'il fit pour son Église; on se demandera même si elles étaient en rapport avec sa fastueuse opulence, et si l'on n'en a point exagéré l'importance et le mérite.

1500. On devait alors célébrer un jubilé centenaire à Rome pour terminer le xv[e] siècle. Le pape projetait d'en faire jouir la France pour stimuler le zèle des Chrétiens contre les Turcs ; des délégués du Chapitre allèrent à Lyon où était le cardinal, afin de l'entretenir de ce jubilé qu'il avait promis de faire obtenir.

On ne tarda pas à le recevoir. Le pape accordait à ceux qui visiteraient la cathédrale pendant sept jours de suite, l'absolution générale de leurs péchés.

Une forte gelée s'étant fait sentir dans la nuit du 7 au 8 décembre 1500, le canal de la fontaine attenant à la porte de l'église fut entièrement obstrué, les eaux se répandirent de tous côtés et formèrent une nappe glacée sur la place du parvis.

Le 8, dernier jour du jubilé, un peuple immense s'était entassé dans l'église, dans l'aître et dans le cimetière, et s'accrut encore au moment de l'absolution générale. Lorsque la foule commença à s'écouler, la presse devint telle qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants,

renversés sur la glace, furent meurtris et étouffés sans pouvoir être secourus (1).

Une pareille cohue rendait cet événement presque inévitable. Le clergé s'empressa de recueillir les corps des victimes et de les inhumer avec honneur. L'évêque de Coutances célébra la messe des morts, la procession sortit par la porte de la Calende et rentra par le grand portail. La foule fut encore ce jour là si compacte, malgré les malheurs de la veille, que le clergé se vit contraint de fermer les grilles du chœur pour y célébrer son office.

L'argent recueilli pendant le jubilé ne devait pas rester longtemps sans emploi, car le roi demanda bientôt un nouveau décime aux églises. Le Chapitre crut pouvoir s'affranchir de cet impôt par l'intervention de Georges d'Amboise, mais le prélat répondit que le subside était des plus urgents *pour la défense de la foi.* On comprit qu'il était destiné à la Cour de Rome qui faisait alors de grands préparatifs contre les Turcs.

Dans l'entrevue que M. de Castignoles eut à ce sujet avec le prélat, ce dernier lui remit pour l'Église une certaine quantité d'ornements brodés en or, et 2,105 ducats pour faire fondre une cloche de grande dimension, priant d'activer le travail

(1) De ipso populo usque ad magnam quantitatem pars fuerat extincta et suffocata cum nimio dolore. [Reg. cap.]

de la tour où cette cloche devait être placée, et témoignant le désir qu'elle fût surmontée d'un pavillon, comme l'était celle de Saint-Romain.

Le Chapitre connaissant la libéralité et les désirs de l'archevêque, s'occupa de mettre la dernière main à la tour de Beurre. MM. Fortin et de Groussy qui avaient consulté les bourgeois, rapportèrent que l'opinion générale s'était prononcée pour une flèche. On agita la question de savoir si elle serait en pierre ou en bois; onze chanoines, présents à la réunion, opinèrent pour une flèche en pierre et ne décidèrent rien quant à sa forme et à sa hauteur. On résolut de s'en rapporter au jugement des experts et surtout de l'archevêque, auquel on fit parvenir le résultat de cette delibération

Muni de ces consultations, « et après avoir examiné deux formules de la tour, peintes par le maître maçon, » le Chapitre finit par décider qu'une flèche en pierre effilée serait ce qui conviendrait le mieux pour l'*honnêteté* de l'édifice et l'ornement de la ville.

Qui croirait que cette décision ne fut pas définitive, et que, le 12 mars 1503, le maître-maçon présentait un nouveau plan, craignant qu'une flèche pointue n'apportât quelque préjudice à l'église. Les experts ne furent pas de son avis; ils prétendirent au contraire qu'elle l'embellirait, et que les fondations étaient assez fortes pour la soutenir.

Comme rien n'avançait, le cardinal offrit de faire terminer la tour à ses frais, « ce qui pouvait lui occasionner une dépense de 3,000 livres » ; il envoya de Gaillon à Rouen ses maîtres-maçons Nicolas Biard et Guillaume Senant, dont il désirait avoir les avis.

On peut dire maintenant que d'hésitations en hésitations, qui durèrent encore plusieurs années, on adopta, pour en finir, le dernier plan du maître-maçon, qui nous a valu le couronnement de la tour tel que nous le voyons aujourd'hui. Nous en jugerons par la délibération suivante, la dernière que nous trouvions sur les registres : « Maître *Jacques Le Roux*, maçon de l'église, ayant dit que l'ouvrage de la tour *pouvait être fini en terrasse* avant le jour de la Nativité, on lui accordera le nombre de maçons nécessaires *pour qu'elle soit ainsi faite.* »

Telle est l'histoire de la construction de la tour de Beurre; monument grandiose à la première vue, mais péchant par sa pesanteur et des détails maigres, qui démontrent l'hésitation de l'artiste à créer du gothique à une époque de décadence et de transition ; tour immense qui aura toujours la défaveur d'être placée trop près de son élégante et svelte rivale de Saint-Ouen

Pendant ce temps là, on achetait du métal pour fondre, dans la cour d'Albane, la cloche donnée

par le cardinal. L'artiste chargé de ce travail en demandait 42,000 livres, on lui objecta que ce serait peut-être trop lourd pour la charpente, et qu'avec 32,000 livres on aurait une cloche qui excéderait en poids toutes celles du royaume.

On envoya les maîtres charpentiers Dumouchel et Rassois pour visiter la charpente du beffroi de la Cathédrale de Paris; après l'avoir examinée, ils déclarèrent que les travaux exécutés dans la nouvelle tour leur paraissaient assez solides et suffisants.

1501. Le 30 juin 1501, on fit une procession générale et l'on célébra une messe solennelle pour le coulage de la cloche qui réussit parfaitement. Le 4 septembre on arrêta de la faire suspendre dans le clocher; mais on fut un instant arrêté par le refus du maître charpentier de répondre des dommages qui pourraient survenir. Cependant elle fut suspendue sans accident, mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir des difficultés qu'on aurait à remuer une telle masse. On consulta les mécaniciens les plus habiles, car on voulait qu'elle fût en état, pour l'arrivée très-prochaine, à Rouen, du cardinal qui était à Gaillon. On arrêta d'avance certains préparatifs pour sa réception : le clergé, revêtu de chappes, sera réuni pour le recevoir à son approche de la cathédrale; les tapisseries, données par l'archevêque de Croismare, seront tendues dans le chœur; *la grosse cloche sera sonnée seule*, dès qu'on aper-

cevra l'archevêque dans les champs; on ajoutera d'Estouteville lors de son entrée dans Rouen, enfin toutes les cloches sonneront à son arrivée dans l'église.

Rien ne fut omis de ce qui avait été arrêté pour 1502.
la réception du légat. Il fit annoncer des indulgences pour ceux qui recevraient sa bénédiction à la grand'messe. Il assista à vêpres en habit de cardinal, revêtu de la chappe rouge, et fit distribuer, selon la coutume, plusieurs pains de cire aux chanoines.

Il parait qu'on avait éprouvé beaucoup de difficultés pour faire sonner la grosse cloche, car on se mit à la recherche d'un orfèvre habile pour aviser au moyen de la mettre en branle avec facilité. On décida de faire confectionner un nouveau *battant* par un ouvrier ferronnier d'Espagne qui se trouvait à Rouen. Le Chapitre, usant toujours de sa défiante précaution, ordonna de faire surveiller ce travail *pour qu'il n'y eût pas de fraude.*

Le 22 août, les grandes eaux renversèrent plusieurs arches du pont de Mathilde; les notables se réunirent à l'hôtel-de-ville pour conférer au sujet de cet événement; l'archidiacre du Vexin français délégué du Chapitre à cette assemblée, reçut ordre de n'accorder aucun impôt sans l'avis des clercs, *par respect pour les droits et l'immunité de l'église.*

On fit démolir les maisons construites dans la cour d'Albane, à l'usage des ouvriers qui avaient fondu la cloche.

Après la dispersion de cette foule, attirée par la présence de Georges d'Amboise à Rouen, on s'aperçut bientôt de l'existence d'une maladie contagieuse qui faisait des ravages jusque dans les dépendances de l'église. On dispensa de l'office M. de Mouy, chapelain d'Albane, retenu chez lui par la peste, et l'on défendit l'entrée du chœur, pendant huit jours, à Me Guiffard, chapelain de Darnétal, qui avait reçu dans sa chambre une femme dont le mari venait demourir de la contagion.

1503. Le 5 janvier 1503, Georges d'Amboise étant à Rouen, fit un traité d'union de l'église d'Illeville, doyenné de Pont-Audemer, à la Chartreuse de la Rose-les-Rouen; le Chapitre l'approuva le 7 du même mois.

L'archevêque avait favorisé les projets du pape Alexandre VI, contre la maison des Ursins et reçu en échange la promesse de lui succéder à la papauté. La mort trop subite du Saint-Père vint déranger cet accord. Le cardinal d'Amboise qui était venu plein d'espérances à Rome, en sortit frustré par l'élection de François Picolomini qui prit le nom de Pie III. On prétend que si le cardinal d'Amboise n'eût pas fait partir, avant l'élection, les troupes françaises qui étaient aux environs de Rome, il aurait été infailliblement élu.

Ce souverain pontife ne gouverna l'église que durant quarante jours; il mourut presque aussitôt et fut remplacé par le cardinal de la Rovère, Jules II, qui avait été un des opposants les plus actifs à la promotion du cardinal d'Amboise.

Le système de duplicité du nouveau pape n'était pas encore bien connu de Louis XII; car ce monarque écrivit au Chapitre de Rouen de chanter un *Te Deum* au sujet de l'élection de Jules II, *qui avait toujours été favorable à la France.*

Le clergé d'Evreux faisait alors publier des indulgences pour les bienfaiteurs de son église, et ceux qui la visiteraient pendant la première quinzaine de Pâques. On permit de placer des troncs pour cette œuvre dans la cathédrale de Rouen. 1504.

C'était toujours à l'imitation de ce qui se passait à Rome pour la construction de la basilique de Saint-Pierre, que l'on accordait des pardons, en retour de pieuses libéralités. Malheureusement, la moralité de cet acte, de pur amour évangélique en faveur de l'humanité, fut mal comprise du plus grand nombre, et donna lieu de penser que l'on pouvait tout entreprendre, puisqu'un peu d'argent vous en assurait l'impunité.

Cette croyance eut de graves inconvénients. Nous voyons à Rouen même le doyen et l'official exposer au Chapitre que certains malfaiteurs étaient emprisonnés pour avoir abusé des indulgences et

venaient de subir la *pénitence de l'échelle*, *en punition de leur infamie*. Leur nombre augmenta tellement que l'on plaça l'*échelle d'ignominie*, à demeure, sur le parvis, pour y exposer publiquement les coupables.

On voit que les esprits forts de l'époque commençaient à s'émanciper; c'est peut-être la recherche qu'on en fit avec trop de rigueur qui en augmenta le nombre, et prépara les maux que le catholicisme eut à souffrir pendant la durée du nouveau siècle.

L'église, sévère pour les séculiers, ne le fut pas moins envers ses propres membres. Tous les jours, il y avait des punitions pour indiscipline et fautes morales commises par des chapelains. Le Chapitre fit mettre en prison une femme soupçonnée de fréquenter la maison de maître de Mouy, chapelain d'Albane. Cette femme ayant trouvé moyen de s'évader, ce fait parut suspect, et l'on apprit bientôt que maître Turpin, habitué du même collége, lui avait ouvert la porte de la prison avec une clef qu'il tenait de son confrère de Mouy. Les deux chapelains furent condamnés à s'asseoir pendant huit jours sur les basses chaires de la cathédrale.

1506. Depuis quelques années on s'était aperçu que la partie supérieure du grand portail, construite sous Jean-Sans-Terre et Philippe-Auguste, menaçait de tomber en ruines, qu'il était temps de la réparer

ou de refaire le portail en entier; l'archevêque offrit 1,000 liv. pour cette œuvre; le Chapitre et le trésor donnèrent chacun pareille somme, d'après l'invitation du cardinal.

Avant qu'on se mît à l'œuvre, Georges d'Amboise envoya à Rouen ses maîtres maçons de Gaillon, qui rédigèrent un rapport sur le mauvais état du portail, et le remirent aux intendants de la fabrique. On consulta les *latomiers* de Saint-Ouen, qui donnèrent aussi leur opinion par écrit.

Ces mémoires furent présentés au maître des œuvres de la cathédrale, en le chargeant de les examiner et de faire connaître son avis.

Après l'avoir entendu, on renvoya à décider jusqu'à l'arrivée du légat, attendu le prix de l'œuvre et les difficultés de l'exécution.

Le cardinal était encore une fois retourné en Italie avec le roi, par suite du soulèvement de Gênes. Cette ville fut reprise, et obligée de payer une rançon de 300 mille écus, que le prince donna à Georges d'Amboise. Le prélat revint alors en Normandie, et fit bâtir, avec l'argent des Génois, par les maîtres maçons, Nicolas Biard et Guillaume Sénant, le magnifique château de Gaillon, chef-d'œuvre détruit à la révolution de 1789, et dont on a sauvé une partie de façade qui se voit dans la cour du Musée des Beaux-Arts, à Paris.

Le 1er novembre 1507, pendant le séjour du 1507.

cardinal à Rouen, le Chapitre revint sur la confection du portail, et s'en fit remettre *un plan somptueux* fait par le maître-maçon. Il paraît que ce dessin ne comprenait que la partie inférieure de la façade, car on demanda son achèvement en hauteur, pour mieux juger de sa beauté et du prix qu'il coûterait à exécuter.

L'archevêque demanda s'il ne conviendrait pas mieux de refaire entièrement le portail que de le réparer. Le premier parti ayant prévalu, le cardinal appela ses charpentiers de Gaillon pour faire soutenir le toit de l'église, afin qu'on pût travailler au-dessous en toute sécurité.

1508. Le 19 février 1508, on plaça des établis pour les maçons, et l'on démolit la façade de l'édifice jusqu'à la nouvelle tour, sauf toutefois les deux portes latérales qui nous paraissent avoir été conservées. On fut seulement indécis s'il y aurait nécessité de détruire deux tourelles qui faisaient partie de ce portail.

Jacques *Le Roux* commençait à avancer en âge pour surveiller des travaux si importants; il demanda à être remplacé par Roulland Le Roux, son neveu, maître en maçonnerie qui l'avait constamment secondé dans l'œuvre de la nouvelle tour. Ce dernier fut admis au traitement accoutumé, *qu'il dut partager avec son oncle en bons parents, en tout amour et dilection de consanguinité.*

On terminait, à la même époque, le magnifique palais du Parlement; MM. les conseillers ayant besoin d'une table de marbre pour la placer dans leur grande chambre, achetèrent à la fabrique une tombe antique au prix de 100 sous; chose singulière que ce changement de destination. On refaisait aussi les principales fontaines situées dans les rues de la ville.

Le Chapitre exempta de tout travail un clerc nommé Jean de Caux, pour les services qu'il avait rendus à l'église dans les cérémonies religieuses, les chants du chœur *et les représentations des mystères*.

Le cardinal était allé à Cambray pour négocier son fameux traité contre les Vénitiens; bientôt on annonça son retour à Rouen. Le Chapitre fit sonner la grosse cloche à son entrée en ville, et alla le saluer à son palais pour lui recommander les affaires de l'église. L'archevêque donna 2,000 liv. à la fabrique pour l'achèvement du portail, et annonça, peu de jours après, l'arrivée très prochaine de Louis XII à Rouen. Le Chantre s'excusa de prononcer le discours de réception; on en chargea M. Fillon, qui s'en défendit à son tour, disant que c'était au doyen à le prononcer.

Sur ces entrefaites, l'archevêque manda qu'il introduirait lui-même le roi dans la cathédrale, le féliciterait sur sa joyeuse arrivée, et le remer-

cierait au sujet du sel qu'il avait gratuitement accordé au Chapitre.

On ordonna aux chanoines et chapelains de ne pas manquer aux cérémonies, de soigner leurs vêtements, et d'avoir constamment la barbe rasée.

Enfin, on arrêta de faire jouer un mystère sur le parvis, d'où l'on enlèverait les établis des maçons.

Les échevins qui eurent connaissance de ce projet, demandèrent que la fontaine du grand portail fût abattue pour faciliter les représentations, prenant l'engagement de la faire relever aux frais de la commune.

1508. Le 28 septembre 1508, on apprit que l'entrée du roi aurait lieu le même jour. Le Chapitre, réuni de grand matin, décida de poser des *hommes très forts* pour garder le portail, et de tenir fermées les portes de l'église.

A dix heures, toute la ville était sur pied; le clergé des paroisses, les quatre ordres mendiants réunis à la cathédrale, sortirent processionnellement et sans chanter, pour aller au-devant du roi. A midi, Louis XII parut à cheval sur le pont, entouré d'un nombreux cortége de seigneurs, parmi lesquels on remarquait le jeune duc d'Angoulême, qui devait lui succéder sous le nom de François I.

Le roi monta la rue Grand-Pont, traversa le parvis de la cathédrale au milieu des échoppes; puis, passant par la maison de la Crosse, arriva

devant Saint-Ouen, où l'abbé l'attendait à la tête de ses religieux. Louis XII traversa ensuite le pont de Robec, s'arrêta devant l'église Saint-Maclou, et se rendit au portail des libraires par la rue de la cour archiépiscopale. Il examina un instant le collége d'Albane avant d'entrer dans l'aître. La porte Saint-Romain étant encombrée de pierres, il vint devant la porte centrale qu'il trouva fermée à cause de l'affluence du peuple. On l'ouvrit aussitôt, et le cardinal, à la tête de son Chapitre, le harangua et l'introduisit dans l'église.

Le doyen et le trésorier se présentèrent peu après au palais archiépiscopal, pour lui offrir six gallons de vin et six pains de la part du Chapitre.

Le 3 octobre, la reine Anne de Bretagne entra 1508.
à son tour dans Rouen avec une suite nombreuse; elle était restée dans le monastère de Bonne-Nouvelle, dont l'abord avait été interdit par les pluies et les inondations; on lui fit la même réception qu'au roi, dans la cathédrale, et on lui présenta le pain et le vin du Chapitre dans le manoir archiépiscopal.

MM. Fortin, d'Autigny et de Croismare furent chargés de se joindre à la députation des officiers de ville pour faire des remontrances au roi. D'un autre côté, on pria l'archevêque d'entretenir le souverain au sujet des échoppes placées devant le monastère de Sainte-Marie Madeleine. Sa Majesté

consentit à leur enlèvement; le Chapitre conféra, à ce sujet, avec les chefs de la commune, et leur promit de faire abattre les maisons de l'église, situées dans le cimetière et contiguës à celles de la ville.

Le 24 octobre, veille de son départ de Rouen, Louis XII, accompagné des princes et seigneurs de sa suite, se rendit dans le nouveau palais du Parlement, s'assit sur un trône préparé pour lui dans la grand'chambre, et prononça un discours fort applaudi par ceux qui assistaient à la séance.

Le même jour on remit un marteau à la cloche *Georges d'Amboise*, en remplacement de celui qui avait été brisé, afin de la faire sonner au départ du roi. « Le duc d'Angoulême (François I), le plus proche héritier du trône, alors à la fleur de son âge, disent les registres capitulaires, ayant quitté sa tunique, monta, accompagné de nobles jeunes gens de sa suite, jusqu'au haut de la nouvelle tour, pour voir la grosse cloche. Il était conduit par maître Pierre Dufour, receveur de la fabrique. »

Les registres se taisent au sujet des mystères qui durent être représentés sur le parvis; nous savons seulement que la fontaine fut rasée; car, dans une conférence que l'envoyé du Chapitre eut avec les échevins, ces derniers convinrent de la faire réédifier d'une manière somptueuse à l'instar des autres

fontaines de la ville. L'Eglise promit de contribuer à ce travail, quand elle en aurait vu le dessin.

Après le départ de la cour, on partagea entre le Chapitre et la fabrique les dons faits par le roi; il revint à chacun 11 écus d'or au soleil, plus 14 sous 2 deniers.

L'Eglise recueillit encore d'autres offrandes : un habitant de la paroisse Saint-Maclou donna un saphir précieux, monté sur or, pour l'attacher à la châsse de la Vierge. M. Guillaume d'Ombreville orna la même châsse d'un joyau d'or incrusté de trois objets précieux : diamant, rubis et perle; et Pétronille de Mauny, veuve de Gabriel Viel, bourgeois de Rouen, offrit 5 petites croix d'or, 17 diamants et 3 perles.

Quelques chanoines ayant fait don à la cathédrale de l'aigle placé sur le pupitre, le Chapitre décida de les remercier en son nom, et de faire graver l'inscription suivante au pied de l'aigle :

« Le 25 octobre 1508, offert par MM. le Chantre, Fortin, Fané, d'Autigny, de Sandouville, Conseil, d'Ombreville, de Croismare, Battencourt, Mesenger, Haro, de Mellicourt, de Haubois et Fillon, chanoines. »

On venait de terminer un nouveau livre d'évangiles, richement décoré de lames d'or et d'argent; on fit payer l'orfèvre et les autres ouvriers qui avaient contribué à sa confection.

A cette époque, l'œuvre du portail touchait à sa fin; le maître-maçon demanda aux chanoines quelles histoires ils entendaient rappeler sur la façade de l'édifice. On lui en laissa le choix, pourvu qu'il commençât immédiatement *le travail des portraits*. Cependant, deux mois plus tard, en septembre 1509, on se ravisa et l'on nomma des commissaires pour avoir leur opinion sur le sujet qu'il conviendrait mieux de représenter.

1509. On apprit alors que le roi et le cardinal venaient de rentrer à Paris; la ville et le Chapitre leur envoyèrent une députation pour les féliciter individuellement sur leur retour *du périlleux voyage qu'ils venaient de faire au-delà des monts*. Les commissaires du Chapitre emportèrent avec eux un dessin de la façade du portail pour le soumettre à l'archevêque, et avoir son avis au sujet des décorations qu'il faudrait ajouter.

On élève une loge dans le cimetière devant la maison des généraux, afin que les maçons puissent y tailler la pierre. On renvoie beaucoup d'ouvriers négligents, et on prie le maître de l'œuvre « de faire terminer les tabernacles des images de la tour, et autres menus ouvrages. » On voit que ce portail était fini, et qu'on s'occupait seulement de son ornementation si variée, si embellie de découpures de feuillages, de tabernacles et d'images, qu'on pourrait lui appliquer le nom de *dentelle de*

pierre, déjà donné à des monuments qui le mériteraient moins que cet élégant et gracieux frontispice.

Jacques Le Roux, l'ancien maître maçon, constructeur de la Tour de Beurre, mourut le 27 mars 1510. On l'inhuma auprès des orgues, gratuitement et aux frais de la fabrique. 1508.

Le 3 juin suivant, le roi apprit au Chapitre la mort de Georges d'Amboise arrivée le 25 mai dans la ville de Lyon. Quatre jours avant son décès, le prélat avait reçu la visite de Louis XII dans le couvent des Célestins de cette ville. Le souverain avait les larmes aux yeux; l'archevêque le consola en lui disant que sa conscience ne lui reprochait rien, n'ayant reçu de pensions que de princes alliés de la France, et qu'il n'avait jamais travaillé qu'à la gloire du roi et à la prospérité du pays; il termina par prier le monarque de lui donner son neveu pour successeur.

On dit cependant qu'avant de mourir, il eut certains scrupules au sujet des sommes immenses qu'il avait dépensées pour la construction des châteaux de Gaillon et de Vigny, sommes qui auraient pu être employées plus utilement en bonnes œuvres et en fondations d'hôpitaux ou de monastères; il parut craindre que ses successeurs ne résidassent à Gaillon plus longtemps qu'à Rouen, attirés par les agréments de ce somptueux domaine.

Malgré les sommes énormes qu'il avait dépensées, Georges d'Amboise laissa de grandes richesses à ses héritiers. Nous trouvons, chose remarquable, au nombre de ses legs, l'archevêché de Rouen, donné à l'un de ses neveux, comme un immeuble, avec tous ses ornements, ses chapelles et son mobilier estimés deux millions d'or.

Il légua à un autre neveu, grand maître, chef de ses armes, 150 mille ducats, 100 pièces d'or valant chacune 500 écus, sa vaisselle dorée et cinq mille marcs en vaisselle d'argent. Le fils de ce dernier eut tout son patrimoine, et les propriétés foncières qu'il avait acquises.

Il laissa 200 mille écus pour ses autres neveux, dix mille livres aux quatre Ordres mendiants de France, et une certaine somme pour marier 150 filles, en l'honneur de 150 *Ave Maria*, du psautier de la Vierge. Il mourut deux jours après avoir fait cet écrit

On a peine à concilier une telle opulence, tant de soins dérobés à l'église, avec la haute piété de Georges d'Amboise. Certes, nos mœurs actuelles répugneraient à voir un archevêque, premier ministre, recevant des pensions de l'étranger, contre lequel il doit être constamment en garde pour les intérêts de son pays. Mais ce qui est en faveur du prélat, c'est que la postérité n'a pas élevé le plus léger soupçon sur sa probité politique, et qu'il est

sorti de ces dangereuses épreuves pur et regretté de la France et du roi.

Georges d'Amboise avait un génie tellement plein de ressources pour parer à toutes les difficultés, que le roi disait toujours, quand il éprouvait la moindre hésitation : *il faut consulter Georges*, et s'en rapportait à la sagesse de son ministre.

Tout le monde le regretta, excepté le pape Jules II qui le regardait comme un dangereux compétiteur, et craignait toujours qu'il n'entreprît de le faire déposer pour certains actes qui n'avaient pas reçu l'approbation de la catholicité.

Il fit la fortune d'un grand nombre de savants et d'hommes de mérite qui s'étaient attachés à sa personne; on cite parmi eux Seissel, Lascaris, Emile Gaguin, d'Anthois et autres, dont les écrits sont encore consultés pour les faits contemporains.

En annonçant aux chanoines la mort de l'archevêque, le roi témoigna le désir qu'il fût remplacé par son neveu; le Chapitre fit remercier le monarque de la volonté qu'il lui exprimait, et renouvela les officiers de l'église.

Le 5 juin 1510, il y eut une messe d'obit célé- 1510.
brée pour Georges d'Amboise; on mit vingt-quatre torches autour du catafalque, et un luminaire contre les piliers du chœur.

On rapportait alors les restes du légat pour les inhumer dans la cathédrale. Le 8, on apprit leur

entrée dans Evreux, accompagnés de l'abbé de Fécamp, exécuteur testamentaire du défunt, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers.

Le Chapitre s'empressa d'envoyer MM. d'Antigny et Haro pour se réunir au cortége, et décida qu'à l'arrivée du corps, on dételleroit les chevaux du char funèbre aux environs du monastère des Emmurées ; que le clergé de Saint-Sever l'accompagnerait jusqu'à la Cathédrale où il serait déposé entre l'autel et la sépulture du roi; qu'on le porterait le lendemain à Saint-Ouen, et que les coins du drap mortuaire seraient tenus par quatre évêques.

Le 12 juin, les officiers de ville demandèrent à faire célébrer une messe solennelle pour le *cardinal*, *légat*, *archevêque* et *gouverneur de la Normandie*, à laquelle assisteraient les échevins et les bourgeois. Dans le même temps, on recevait des lettres royales enjoignant de rendre les plus grands honneurs au corps du cardinal.

De leur côté, les évêques de Clermont et d'Angoulême qui suivaient le convoi, dépêchèrent, à Rouen, Jacob Petrevel, familier de l'archevêque, pour savoir ce que le Chapitre entendait faire à leur arrivée. On chargea l'intendant de la fabrique de choisir, dans la chapelle de la Vierge, un lieu pour inhumer le cardinal, près de l'archevêque de Croismare, et de faire en sorte qu'on pût élever, sur

ses restes, un édifice ou tabernacle contre le mur de ladite chapelle, comme on en était convenu avec ses exécuteurs testamentaires.

Le 18, le corps de Georges d'Amboise, d'abord introduit dans le monastère des Emmurées, fut transporté à la cathédrale par le clergé de Saint-Sever, et déposé dans le lieu qu'on lui avait préparé. Son escorte se composait des quatre ordres mendiants, de toutes les paroisses de Rouen, qui fournirent cinq cents prêtres; des religieux de Saint-Lô et de la Madeleine, puis de l'abbé et des moines de Saint-Ouen et de tout le clergé de la cathédrale. Deux cents hommes vêtus de noir, dont cent de Lyon et cent de Rouen, avaient en main chacun une torche à ses armes. Cent autres hommes vêtus de deuil portaient un cierge aux armes de la ville.

Les domestiques du cardinal venaient ensuite; l'un tenait son chapeau sur un carreau couvert de drap d'or. Après, se voyait le corps du défunt sur un magnifique catafalque, suivi d'une infinité de seigneurs que le roi avait envoyés pour honorer cette cérémonie.

Ce n'était que le prélude des funérailles qui devaient avoir lieu les jours suivants. Le lendemain, le corps, renfermé dans un cercueil de plomb couvert des attributs d'honneur du défunt, fut placé sur un catafalque surmonté d'un dais fort élevé. On

le fit sortir par la porte principale de l'église, pour le porter à Saint-Ouen.

L'abbé Antoine, à la tête de ses religieux, le reçut dans le cimetière de l'abbaye, et le déposa dans son église. L'immense cortége qui avait accompagné le corps rentra à la cathédrale par le portail des Libraires, en passant devant Saint-Maclou.

Le 20 juin, on fit les mêmes cérémonies pour aller chercher, à Saint-Ouen, les restes du légat, et les faire passer, selon l'usage, dans le monastère de Saint-Amand. On fut obligé d'abattre un pan de mur de ce couvent, pour y introduire le catafalque par le jardin et le cloître, à cause de la hauteur du tabernacle qui renfermait le cercueil.

Après la messe, célébrée par l'évêque de Thessalonique dans l'église de ce monastère; le corps fut porté avec les mêmes honneurs à la cathédrale, et inhumé dans la chapelle de la Vierge, où se voit son mausolée. (1)



(1) Le cardinal avait demandé au chapitre, par son testament : « a être mis en la grande chapelle, devant Notre-Dame, où « avaient été enterrés ses prédécesseurs. » [Arch. départ.]

L'ÉGLISE DE ROUEN

Durant les troubles religieux du XVIe *siècle, jusqu'au saccagement de la Cathédrale.*

Le 10 juillet 1510, M. de Salva, président séculier du Parlement, accompagné de sept conseillers, présenta au Chapitre des lettres royales, recommandant d'élire le neveu du cardinal d'Amboise. L'archidiacre Ango répondit qu'on aurait le plus grand égard à la recommandation du prince. Le roi lui-même écrivit bientôt des lettres très pressantes au Chapitre au sujet de cette élection.

Georges d'Amboise, second du nom. 1510.

Le 30 juillet, Georges d'Amboise, second du nom, âgé de 22 ans, obtint du légat des dispenses pour être en même temps reçu prêtre et archevêque. Quarante-quatre chanoines le nommèrent à l'unanimité; le pape Jules II confirma ce choix. Georges d'Amboise prit possession, par procureur, en vertu de bulles qui lui conféraient seulement le titre d'administrateur du diocèse, en attendant qu'il eût atteint l'âge canonique pour exercer les fonctions d'archevêque.

Pendant ce temps là, l'abbé de Fécamp, exécuteur testamentaire du cardinal légat, faisait l'inventaire des meubles existant dans le manoir archiépiscopal et dans les châteaux de Gaillon et de Vigny.

Le Chapitre fit inhumer, dans la chapelle de la

Vierge, l'évêque d'Angoulême qui venait de mourir, et ordonna des processions générales pour la prospérité de l'armée française *qui était au-delà des monts*. Il s'opposa ensuite à la publication de certaines indulgences que voulaient faire des religieuses de Paris dans le diocèse de Rouen.

Le Parlement présenta, pour les afficher aux portes de la cathédrale et des paroisses, des lettres du roi contre les blasphémateurs et ceux qui reniaient Dieu. Ces lettres nous font voir que le siècle était alors atteint d'une maladie qui devait avoir des suites bien funestes; le fait suivant prouve combien était déjà grand le désordre qui régnait dans les esprits.

Le doyen de Neufchâtel envoya au Chapitre une information *sur un certain cas de conscience énorme*. Un individu, qui communiait le jour de Pâques, avait retenu l'hostie, placée dans sa bouche, pour l'emporter chez lui, où on l'avait trouvée avec d'autres provenant de la même source; l'official ordonna de recommencer l'information, et d'amener le coupable dans les prisons du Chapitre. Me Picard, chanoine, et les officiers de l'archevêque, qui avaient déjà le titre d'*inquisiteurs de la foi*, l'interrogèrent en présence de deux notaires; il résulta de ses aveux qu'il avait retenu l'hostie pour la donner à un jeune homme qui voulait l'attacher dans sa cham-

bre avec un clou, afin d'éprouver la vérité du sacrement de l'Eucharistie.

Après avoir entendu l'information faite par M. Le Brument, procureur de la Cour, le Chapitre décida de consulter les inquisiteurs de la foi et quelques théologiens des ordres mendiants; et de s'adjoindre des chanoines, des théologiens et des jurisconsultes pour décider au sujet de cette *suspicion d'hérésie* envers le Saint-Sacrement, dont la fête devait être bientôt célébrée.

On voit qu'il existait de fâcheuses controverses sur l'Eucharistie, même avant la révolte de Luther et de Calvin contre l'Église, et que le diocèse de Rouen en ressentait déjà les atteintes.

En effet, dans le même temps, on blâma plusieurs chapelains de Darnetal de s'être permis de parler avec des séculiers sur le Saint-Sacrement de l'autel et autres matières ardues. On décida néanmoins, vu leurs excuses et leur soumission, qu'ils ne seraient pas emprisonnés.

Le Chapitre mit en liberté un certain prêtre de Neufchâtel, compromis dans l'affaire du cas de conscience de cette ville.

Malgré la surveillance constante des chanoines, 1511.
on avait journellement à réprimer de nouveaux sacrilèges. Le Saint-Sacrement ayant été exposé dans l'église de Saint-Lô, l'hostie fut trouvée par terre, rompue et jetée à diverses places; les *inquisiteurs*

ne purent découvrir les coupables. Le curé de Saint-Lô fut réprimandé de sa négligence, et M. Picard rédigea un monitoire contre les auteurs de ce délit et leurs complices (1). On en lança un autre contre certains malfaiteurs qui avaient brisé les vitres, les parois et les fenêtres de plusieurs maisons canoniales.

L'église de Saint-Martin de Séez avait obtenu de publier des indulgences à Rouen; le Chapitre lui permit d'y faire des quêtes, mais sans publication. On donna aussi pouvoir à l'abbaye de Fécamp d'en faire publier le jour de la Sainte-Trinité, en commémoration de la dédicace miraculeuse de ce monastère.

Le roi, pressé par le besoin de subsides pour l'entretien de ses armées, convoqua, à Lyon, le clergé de ses États; le Chapitre y fut représenté par le prieur de Fécamp. L'assemblée accorda 20,000 liv. à prendre sur les églises et monastères *exempts* et *non exempts* du royaume. La cotisation de l'archevêché fut portée à 2,000 liv.

La peste avait alors reparu dans Rouen; l'église prit certaines précautions pour s'en garantir, et l'official ordonna de tenir closes les portes de la *cohue;* les frères de Saint-Sever firent d'abord une procession; ensuite il y en eut une générale pour obtenir de Dieu la cessation du fléau.

(1) Reg. Cap. 1511.

Les officiers des généraux et les propriétaires des maisons situées en face du parvis exposèrent au Chapitre que l'œuvre du portail étant abandonnée, et ne devant être reprise que plus tard, il conviendrait qu'on enlevât la loge des *latomiers* qui masquait leurs maisons et leur occasionnait une perte de loyer considérable. Le Chapitre fit droit à leurs réclamations.

Cependant, à la même époque, on s'occupait encore des décorations extérieures de cette façade; car le maître de la fabrique fut chargé de conférer avec des ouvriers habiles, au sujet de l'arbre de *Jessé* qu'on allait entreprendre. M. de Sandouville traita avec un *imagier* pour exécuter celles des sibylles, des prophètes et des patriarches.

Les portes en bois de cette façade venaient d'être faites par un charpentier nommé Nicolas Castille; on reconnut qu'il avait commis plusieurs fautes dans leur construction. Quand elles furent réparées, un ouvrier se chargea d'en fournir les ferrements, au prix de 15 deniers par livre de fer.

L'abbé de Fécamp s'occupait alors de la confec- 1511.
tion du tombeau du cardinal d'Amboise. MM. Fillon et Mesenger durent s'assurer que ce travail ne porterait aucun préjudice à la chapelle de la Vierge, et s'entendre à ce sujet avec les ouvriers. L'ouverture faite à la muraille permettait d'entrer dans l'église; Nicolas Boulard, gardien de cette cha-

pelle, avertit que des voleurs pourraient se cacher dans ladite sépulture.

1513. Le 16 décembre 1513, Georges d'Amboise ayant l'âge voulu pour remplir ses fonctions archiépiscopales, se fit installer dans sa cathédrale avec toutes les cérémonies accoutumées. Peu de jours après on lui demanda permission de faire ouvrir une nouvelle porte pour accéder de l'église à son palais, attendu que celle qui existait offrait une communication peu commode à cause des marches qu'il fallait monter, et des mendiants, affectés de maladies contagieuses, qui l'encombraient journellement.

Il paraît que l'abbé de Fécamp n'apportait pas toute la diligence nécessaire à la confection du tombeau du cardinal d'Amboise, car les chanoines se plaignirent « qu'un mausolée n'eût pas encore été élevé sur les restes de leur ancien archevêque. »

1514. Le 21 janvier 1514, Georges d'Amboise II donna avis du décès de la reine, et ordonna des prières pour le salut de son ame.

Le 3 avril suivant, l'archevêque reçut le *pallium*, et la permission de publier un jubilé à l'occasion de la remise de ses bulles. On fit savoir au peuple que ceux qui assisteraient aux cérémonies dans le cimetière ou les lieux voisins, jouiraient de certaines indulgences. Cette faveur devant attirer la foule, on prit quelques mesures de précaution pour

se prémunir contre les accidents. Le Chapitre décida qu'il entrerait dans la cathédrale par le manoir de l'archevêque, et défendit aux serviteurs de l'église d'introduire personne dans les lieux qui devaient être clos.

Les chanoines de Bayeux réclamèrent une image de la Vierge, en argent, qu'ils avaient envoyée à Rouen pour la faire réparer, et qu'ils n'avaient pas voulu reprendre, *à cause du péril des guerres, et de l'occupation de leur ville par les gens d'armes.* On la leur fit tenir avec six tasses d'argent du poids de neuf marcs provenant du même dépôt.

L'archevêque de Croismare avait légué son mobilier au Chapitre; nous trouvons parmi ses livres :

Sept volumes des décrétales, compilées par le pape Boniface.

D'autres volumes des mêmes décrétales en parchemin écrit, avec glose, *en lettres de forme.*

Un Valère de Burlay, sur Aristote.

Les Clémentines en papier et *moulées.* On voit que le mot *imprimé* n'était pas encore passé dans la langue vulgaire.

Un Missel en parchemin, *bien écrit*, avec un fermoir d'argent et les armes du défunt.

Nous ne passerons pas sous silence le curieux inventaire d'une partie des meubles et de la garderobe du défunt; tous objets fort modestes pour un archevêque de Rouen. Nous trouvons :

Un vieux chaperon de drap noir, sans doublure.

Un bout de toile contenant environ une aune.

Une partie d'une robe de vieux velours.

La robe de la Madeleine.

Un châlit de camp, assez vieux; dedans deux pouches de cuir, avec le lit; une vieille couverture rouge, et une chasuble de damas bleu.

Trois nappes et un autel portatif.

Une robe d'écarlate fourrée de menu vert.

Une robe de camelot courte *fourrée de penne noire*.

Le Chapitre ayant toujours à se plaindre de la manière indécente dont on se conduisait dans l'église, fit placarder des affiches portant excommunication contre ceux qui causeraient et se promèneraient pendant la célébration des saints offices. Nicole de Karadas, avocat du roi au Parlement, voyant que le scandale continuait, offrit un secours contre *les rebelles et les inobéissants*; le Chapitre décida qu'on renouvellerait les monitoires, avec menaces de prison et d'excommunication, et qu'on réclamerait, au besoin, l'appui du bras séculier.

Malheureusement, dans ce temps où chacun s'émancipait et perdait le respect dû à l'Eglise, les propres serviteurs du Chapitre et des ecclésiastiques mêmes ne donnaient pas au peuple l'exemple d'une scrupuleuse moralité. Des anneaux précieux furent enlevés de la châsse de la Vierge, un

jour qu'elle était exposée sur le maître-autel ; Guillaume Legras, chapelain, soupçonné de les avoir pris, en fit l'aveu, et dit qu'il les avait déposés dans la taverne *du Mouton vert*.

Peu de jours après, à la procession générale qui se dirigea à Saint-Ouen, un habitué de l'Eglise, Robert Grégoire, avait tellement bu, qu'il *rendit son boire et son manger* sur les stalles du chœur, ce qui occasionna beaucoup de scandale parmi le peuple ; on mit le coupable en prison pour le punir de sa fréquentation dans les tavernes. 1514.

Trois de ses confrères, qui s'étaient à peu près mis dans le même état, furent mandés au Chapitre, et fustigés avec des verges; on les avertit de ne pas recommencer sous peine de punitions plus sévères.

Le 4 octobre 1514 fut un jour de deuil et de désastres pour la métropole : vers dix heures du matin, les chanoines qui étaient dans le chœur, aperçurent de la fumée au-dessous de la grande tour. Il s'éleva une clameur subite dans l'église et dans la ville. La flèche de la cathédrale était en feu. Le peuple se réunit, jeta des terres dans les rues pour arrêter l'eau des ruisseaux et des fontaines, et l'introduire dans la cathédrale, où elle était retenue par d'autres terres amoncelées aux portes; ce qui forma un grand réservoir dans lequel on puisait pour porter l'eau sur les toits. Peines

inutiles ! la tour ne tarda pas à être en feu dans toute sa hauteur, et le plomb qui la couvrait devint en fusion en moins d'une heure. La croix placée au sommet de l'édifice tomba sur le chœur avec des pièces de bois embrâsées, creva le toit et y communiqua l'incendie. Le plomb fondu coulait dans les rues, les charbons enflammés volaient jusqu'à l'abbaye de Saint-Ouen et mirent le feu à quelques maisons voisines. L'incendie devint alors si intense, son foyer si vaste, que l'on crut un moment que la cité ne pourrait échapper à ses ravages.

Tout secours humain paraissait inutile; il y eut un instant de découragement qui fit abandonner le salut de la ville à la providence. On rencontrait les chanoines et les chapelains portant dans les rues les châsses, les reliques, les tables ornées et les objets précieux du trésor, pour les déposer dans l'église de Saint-Maclou et les maisons voisines.

Pendant ce temps-là, on organisait des processions générales dans les églises et les monastères, d'où l'on sortait les châsses et les reliques des saints; par un effet de la clémence divine, le feu s'éloignit vers midi, après avoir brûlé le toit du chœur de la cathédrale, et la flèche depuis la maçonnerie jusqu'au sommet. Quatre cloches qui existaient dans cette tour furent entièrement mises en fusion.

Malgré l'impossibilité de porter d'utiles secours,

le zèle de la population ne fit pas défaut. On avait introduit une si grande quantité d'eau dans la cathédrale, que la tombe du cardinal d'Estouteville, élevée de 3 à 4 pieds au-dessus du sol de la nef, s'en trouva totalement couverte, et qu'on fut obligé de célébrer, pendant quelques jours, le service divin dans le manoir archiépiscopal.

On sut que le feu avait été mis au clocher par l'incurie de plombiers travaillant à la réparation de la tour. Les documents que nous avons pu recueillir sur cette flèche sont très conçis. Elle était, selon la chronique des archevêques de Rouen par Dadré, de 15 pieds plus haute que celle qui l'a remplacée, et qui a été elle-même la proie des flammes en 1822. Dom Pommeraie rapporte, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de M. Bigot, « que cette tour était de grande hauteur, avec galeries et quatre tourelles en forme de couronne impériale. » On voit que nous ne savons guère de l'histoire de ce monument que celle de sa destruction.

Pendant que l'incendie exerçait ses ravages, et même après, le Chapitre siégeait dans l'une des salles de l'archevêché, donnant des ordres pour parer à tous les événements. Il ordonnait de préparer à manger dans les tavernes pour les travailleurs exténués de fatigues, et faisait ramasser les plombs fondus pour les mettre en sûreté; il

organisa ensuite une surveillance de nuit afin d'éviter le renouvellement de l'incendie.

1514. Devant un si grand désastre, ces précautions n'étaient que des mesures secondaires, et l'on devait songer à rétablir ce qui avait été si promptement détruit. Le Chapitre donna lui-même l'impulsion ; il arrêta que tous ses membres contribueraient de leurs deniers, à raison de leurs facultés, et que l'on inscrirait sur un registre le nom de ceux qui se montreraient généreux envers l'église.

Les officiers de ville se réunirent au Chapitre dans la salle de l'archevêché ; on décida d'envoyer une députation à Paris pour réclamer l'aide du roi, et l'on recourut en même temps à la générosité des prélats de Normandie et des abbés du diocèse. MM. de Croismare, Mésenger, Haro, Angot et d'Autigny, furent députés auprès des abbés de Jumiéges, du Bec et du Tréport, et des abbesses de Montivilliers et Saint-Amand ; d'autres eurent mission de voir les prélats de leur connaissance. Le même jour, l'abbé de Fécamp manda qu'il donnerait autant d'argent que lui permettraient ses facultés.

M. Masselin, qui était allé à Abbeville pour faire part à l'archevêque du malheur qui venait d'arriver, dit à son retour que le prélat avait promis de secourir son église, et de solliciter les bienfaits du roi.

On cherche à stimuler la générosité publique par toutes sortes de concessions et de faveurs ; Nicolas Osmont, chapelain du collége des Clémentins, qui avait donné une certaine somme, reçut la promesse d'être inhumé dans la cathédrale. L'archevêque accorda des indulgences au peuple, et ordonna une procession générale à laquelle assistèrent les chanoines et les chapelains portant des cierges allumés; le révérend maître Pâris, confesseur du roi, prêcha dans la cathédrale.

Monseigneur donna d'abord 1,000 liv. et permit aux curés d'absoudre leurs paroissiens des cas réservés, s'ils faisaient *quelque bien à la fabrique*. Les notaires de l'église donnèrent chacun 100 liv. tournois.

La grande députation du clergé et des officiers de ville partit pour la cour, et obtint du roi 12,000 liv. Le trésorier *Robertet* avait fait plusieurs démarches à ce sujet auprès de Sa Majesté ; le Chapitre décida de faire cadeau de deux haquenées à son épouse (1).

M. de Graville, amiral de France, écrivit qu'il donnait une cloche du poids de 660 livres pour remplacer celle qu'on appelait *Lesquelle*.

Deux légats du pape vinrent, sur ces entrefaites, à Rouen, pour visiter l'église et les joyaux

(1) Duobus gradariis. Nous suivons constamment les registres du Chapitre.

du trésor; M. Fillon et six chanoines allèrent au-devant d'eux, leur adressèrent des félicitations, en les priant d'obtenir de Sa Sainteté des indulgences à l'occasion de l'incendie.

A la faveur des premières libéralités, on passa marché avec Jacob *Gohorel* et *Jean A-la-Personne*, charpentiers, pour faire un nouveau beffroy; on examina plusieurs plans présentés par des ouvriers de la ville; ces dessins furent envoyés aux officiers de ville pour avoir leur avis.

Dans la première assemblée où ceux-ci se trouvèrent réunis aux membres du Chapitre, on présenta les plans des artistes de Rouen, et on les soumit à l'examen de Jean *Dumouchel*, charpentier, et de *Roulland Leroux*, maître maçon, qui pensaient que la nouvelle tour devait être en bois.

Cet avis paraissait être adopté; on demanda aux maîtres ouvriers combien il faudrait de bois pour ce travail. On en acheta à Simon *Acquiton*, marchand de Paris, et l'on nomma Martin Desperrois, charpentier, *vu son habileté reconnue*, surveillant des travaux, au traitement de 70 liv. tournois, tant que durerait la construction de l'édifice, en l'obligeant d'agir d'après les avis de Jean Dumouchel.

Qui croirait qu'après ces décisions et l'achat d'une immense quantité de bois, tout fut encore une fois remis en question? L'opinion était changée

parmi les bourgeois. On voulait une flèche en pierre, si la base de la tour était assez forte pour la supporter. On fit alors venir de Chartres et de Bayeux des maçons et charpentiers habiles, auxquels on défendit de communiquer avec ceux de Rouen. Après avoir visité les travaux, ces experts opinèrent tous *sur les saints évangiles*, et affirmèrent que la base de la tour était susceptible de supporter une flèche en pierre. Le Chapitre adopta ce sentiment, malgré les protestations de MM. Le Lieur, Hanguest et Voisin ; puis il proposa au sénéchal, par suite de cette décision, d'employer le bois destiné à la tour, pour les constructions que l'on faisait au Vieux-Palais.

Cette affaire en resta là pendant une année. 1515.
Le bois, venant de Paris, s'amoncelait dans la forteresse, où le Chapitre avait permission de le déposer. Comme on devait le transporter ailleurs à grands frais, quelques chanoines prétendirent qu'il valait mieux l'employer à la charpente du chœur. Cette opinion fut combattue par d'autres chanoines ; car, dirent-ils, si l'on vient un jour à décider que la tour soit en bois, on n'en trouvera plus de pareil pour l'exécuter ; on prit le parti de le faire entasser dans le couvent des Frères prêcheurs.

Deux ans seulement après, on arrêtait, *une fois pour toutes, que la flèche serait faite en charpente dans la forme antique.*

Pendant ce temps-là, on remaniait, en l'exhaussant de 5 à 6 pieds, pour donner de la grâce à l'édifice, la portion de maçonnerie qui avait été dégradée par le feu. Le maître-maçon Roulland Le Roux s'était mis sérieusement à l'œuvre, et travaillait sur un plan qui dépassait de beaucoup les prévisions du Chapitre. La tour avait déjà reçu un surcroit de hauteur de 9 pieds, qui devait être porté jusqu'à 16. Lorsqu'on en eut connaissance, l'artiste fut mandé, et dit qu'il ne pouvait discontinuer son travail sans apporter une grande difformité à l'édifice, et qu'il avait suivi le conseil d'experts habiles, entr'autres de Martin Desperrois, charpentier de l'église. Le Chapitre se fit représenter le plan, et, après mûr examen, décida que l'ouvrage serait continué.

C'est à ce travail que nous devons le couronnement en pierre de la tour actuelle, évidemment d'un autre style que la partie inférieure sur laquelle il est assis. L'artiste s'embarrassa peu des traditions gothiques des siècles passés.

Pendant que ces constructions se faisaient, le roi écrivait au pape afin d'en obtenir les indulgences réclamées par l'Eglise de Rouen.

On ne fut pas longtemps sans les recevoir. Les banquiers demandèrent, pour les expédier, 400 ducats, avec promesse du tiers de leur produit pour la fabrique de Saint-Pierre de Rouen. Le

Chapitre, trouvant la condition un peu dure, consulta l'archevêque qui lui conseilla de ne pas marchander.

Des indulgences si chèrement achetées devaient être encore plus chèrement revendues. Bientôt des plaintes assiégent l'Eglise, les pauvres murmurent du prix auquel sont taxées les indulgences; le Chapitre arrête de les mettre *à un taux plus modéré*. Un mois après leur publication, l'argent trouvé dans les troncs se montait à 2,500 liv. 1515.

Ce premier fond fut remis à Zanobio Rousselet, marchand de Florence, alors à Rouen, pour le faire tenir à la basilique du prince des apôtres.

Cependant, avec le produit des indulgences, l'impôt sur les bénéfices et les autres taxes, on réunit à peine assez d'argent pour s'acquitter envers la cour de Rome. Le roi lui-même n'avait payé que 2,000 livres, sur les 12,000 qu'il avait promises. On s'aperçut qu'on allait se jeter dans une suite de dépenses dont on ne prévoyait pas la fin; on fit couvrir la tour d'une charpente provisoire, et tout en resta là jusqu'en 1542.

Pendant le cours de ces travaux, le maçon maître Roulland Le Roux avait été demandé par les chanoines de Bayeux pour visiter un certain édifice que *ces messieurs* voulaient construire dans leur église.

Les paroissiens de Saint-Maclou réclamèrent les

vieux plombs de la cathédrale, et s'obligèrent tous solidairement à les rendre quand il en serait temps.

La cathédrale est de nouveau remplie de vagabonds dont on a peine à se débarrasser; on prie le vicomte d'en chasser les mendiants *questuosos* appelés *marauds*, qui avaient occasionné du scandale pendant les cérémonies, et insulté *le coultre* (l'horloger) qui voulait les faire sortir.

Il était, en effet, nécessaire de prendre des mesures de précaution; car la peste continuait ses ravages dans la ville. On exhorta les fidèles à ne faire leurs aumônes qu'aux portes, pour ne pas introduire les pauvres dans la cathédrale; et l'on prescrivit à l'horloger de demander du renfort pour les mettre à la raison, s'il le jugeait nécessaire.

Le marché à la volaille, qui se tenait à la Calende, donnait lieu aux gens de la campagne de traverser l'église avec leurs paniers; l'entrée leur en fut interdite, et l'on demanda à messieurs de la ville de transférer le marché ailleurs.

1515. Dans le même temps, l'archevêque apprit au Chapitre que le roi venait de le nommer lieutenant-général en Normandie. Le 3 août 1515, on le reçut dans Rouen en cette qualité, et le Chapitre s'empressa d'aller lui offrir 6 galons de vin et 6 pains.

A la suite d'une paix de courte durée, on sut bientôt que l'armée du roi avait repassé les monts. Peu après, on chanta un *Te Deum* au sujet de la

victoire que le monarque venait d'obtenir contre les Suisses. Nous voulons parler de la bataille de Marignan, gagnée par François I[er] qui venait de succéder à Louis XII.

Cette victoire fut suivie de la paix avec le pape, et bientôt du fameux concordat qui eut lieu entre le roi et Léon X. Depuis longtemps la cour de Rome désirait l'abolition de la pragmatique sanction, ancienne charte de l'église gallicane; François I la lui accorda, et obtint la permission de nommer à tous les bénéfices de France et du Dauphiné, dont le pape se réservait les annuités, ou la première année de revenu.

Le concordat fut d'abord rejeté par tous les Par-
lements du royaume, et ensuite admis avec cer- 1516.
taines restrictions qui n'en détruisaient cependant pas les bases. Le clergé l'accueillit avec défaveur, ayant peine à se dessaisir de son ancien droit. On sait que, sous les premiers chrétiens, l'élection avait appartenu au peuple, et qu'étant dégénérée en abus et en simonie, elle était passée aux chanoines pour la nomination des évêques, et au collége des cardinaux pour celle des souverains pontifes. Le roi ressaisissait ce droit pour l'exercer au nom du peuple dont il se disait le père et le représentant; c'est à l'aide de cette fiction qu'il entendait revenir aux usages de la primitive église.

Cependant, à le bien considérer, cet acte n'était

qu'un acheminement à la confiscation des biens du clergé. On n'était pas assez fort pour l'en dépouiller entièrement; on se contentait du partage, en conférant les grands bénéfices et les abbayes à des hommes dont on voulait récompenser le dévoûment et les services.

On ne vit alors que les intérêts du moment; la cour de Rome, de son côté, fut si satisfaite, qu'elle adressa à François I, comme appoint, une bulle qui lui accordait ce qu'on appela *la dîme papale*, c'est-à-dire un décime sur les biens ecclésiastiques de son royaume. Mathieu Pascal vint présenter cette bulle au Chapitre, et lui fit connaître le pouvoir qu'il avait de prélever l'impôt sur toutes les églises de Normandie. Le clergé fit opposition, prétextant qu'il n'avait pas voté ce subside; tous les évêques et les abbés de la province se réunirent à Rouen pour protester contre ce qu'ils appelaient *une monstrueuse exaction*.

Les Chapitres de la Normandie envoyèrent des députés à Paris pour exposer que cet impôt était contraire aux immunités de l'Église. La députation de Rouen se composait des chanoines Fané, de Saudouville, Haro et Dufay. Le roi refusa de la recevoir. Le chancelier qu'ils allèrent visiter, leur dit que Sa Majesté tenait à son décime, et que la province de Normandie était la seule qui se fût insurgée contre sa volonté.

Le Chapitre, persistant à maintenir ses droits, fit encore quelques objections, et envoya, avant de se soumettre, une autre députation au roi, pour lui offrir une somme égale au décime, mais *à titre de don gratuit*, et conformément aux anciens usages.

Cette démarche n'obtint pas un meilleur résultat que la précédente. M. Bapaume, collecteur des dîmes, pressa les chanoines; ceux-ci voulurent composer, mais le receveur leur dit qu'il avait taxé le Chapitre à 350 liv., et qu'il eût à les payer. On les prit à regret dans le coffre et sur le *past* de l'évêque de Bayeux.

Roulland Leroux commençait alors à déblayer l'emplacement que devait occuper le tombeau de Georges d'Amboise. On apprit qu'il voulait placer deux colonnes qui s'avanceraient de deux pieds dans la chapelle de la Vierge; les chanoines s'y opposèrent, trouvant que ce travail apporterait de la difformité dans l'ensemble de l'édifice.

Pour retirer quelqu'avantage de l'argent qu'il avait versé dans les coffres du roi, le Chapitre envoya à Paris solliciter des lettres confirmatives de la concession du sel et du privilége de Saint-Romain; puis, dans le but de réparer le déficit de ses finances, il rétablit les troncs dans l'église pour recueillir l'argent des indulgences.

Sous Léon X, l'abus de ces pardons devint énorme

par la conduite des frères quêteurs chargés d'en récolter les fruits Il fut même tel, que le concile de Trente ne put se dispenser d'abolir le nom et les fonctions de ces quêteurs. Cet état de choses provoqua les récriminations du moine Luther dont le déchaînement fut, à coup sûr, entaché de passions basses et de vues intéressées. Depuis longtemps, les Augustins faisaient ces quêtes en Allemagne; on ne sait pourquoi Albert, archevêque de Mayence, en chargea les Jacobins.

Les Augustins s'en offensèrent : Luther, une de leurs fortes têtes, professeur de théologie dans l'Université de Wittemberg, se mit à déclamer contre les prêcheurs d'indulgences, et bientôt contre les indulgences elles-mêmes. Après avoir réuni un grand nombre d'auditeurs, il commença, sous prétexte de réforme, à glisser dans leur esprit le venin de ses erreurs.

Le Saint-Père fit citer Luther à Rome. Le moine orgueilleux ne répondit à cet appel que par un nouveau livre contre le pape lui-même, intitulé : *De la Captivité de Babylone*, dans lequel il attaquait l'Eucharistie, les prières, les cérémonies de la messe et la confession secrète.

Un concile général eût peut-être remédié à tous ces désordres; mais on se rappelait l'exemple de ceux de Constance et de Bâle, les disputes entre les théologiens sur l'autorité du pape et celle du

concile général, et leurs dissertations sur beaucoup de matières ardues qui n'avaient jamais été traitées aussi librement.

On se rappelait que ces disputes avaient privé l'Eglise d'un chef certain pour la gouverner d'une main ferme, et que les hérétiques Viclef, Jean Hus et Jérôme de Prague, en avaient profité pour avancer leurs audacieuses propositions. Le pape, craignant qu'on ne s'engageât dans la même voie, resta désarmé contre les sectaires du XVI[e] siècle, qui n'étaient, en réalité, que les continuateurs de leurs devanciers du siècle précédent.

Les erreurs de Luther se répandent bientôt dans toute l'Allemagne. Carlostad d'abord, Zuingle ensuite les adoptent, les modifient à leur gré, et forment une infinité de sectes qui, toutes, ennemies les unes des autres, s'attaquent, se déchirent et ne s'entendent que pour lutter contre le dogme et l'ancienne discipline. Ce chaos d'impiétés est la meilleure preuve que les matières religieuses ne doivent pas se traiter avec les lumières ordinaires de la raison, et qu'on n'est réellement chrétien qu'en soumettant son jugement à l'autorité de l'Eglise, hors de laquelle tout n'est que schisme, orgueil et confusion.

Une fois l'Allemagne infestée de ces erreurs, l'ambition des nouveaux sectaires fut de former des disciples pour les enseigner et les répandre.

Lorsqu'on s'aperçut qu'elles s'étaient inroduites en France, elles y avaient déjà fait de nombreux prosélytes dans le peuple, dans l'Eglise, dans les cours et jusqu'au sein des Universités.

1517. François I[er] vivait en trop bonne intelligence avec Léon X, pour laisser le champ libre à ceux qui étaient tentés de secouer le joug de saint Pierre. Le 14 avril 1517, il adressa des lettres à l'archevêque de Rouen et à ses vicaires, leur annonçant qu'il voulait faire cesser, dans tout son royaume, les blasphêmes qui s'y commettaient journellement; et les exhorta à faire punir, dans leur diocèse, ceux qui s'en rendraient coupables

Comme l'hérésie avait déjà introduit du relâchement dans les monastères, Guillaume Parin, confesseur ordinaire du roi, vint prévenir le Chapitre de Rouen qu'il avait mission de visiter les maisons religieuses de la province pour rappeler les moines à la règle de leur ordre, priant ces messieurs de vouloir bien lui adjoindre quelqu'un pour l'accompagner. Sa demande fut accueillie, et l'on offrit même au confesseur du roi deux galons de vin et deux pains.

Un mois après, on annonça l'arrivée prochaine de François I à Rouen. Il fut précédé du légat cardinal de Luxembourg, des cardinaux de Boissy et de Bourbon, de l'archevêque de Toulouse et de l'évêque de Séez qu'on installa dans le manoir

archiépiscopal. La cathédrale fut disposée pour recevoir ces prélats avec les plus grands honneurs, *sauf l'évêque de Séez qui ne pouvait prétendre à ces distinctions dans l'église de son métropolitain.*

Le 2 août 1517, à 2 heures de l'après-midi, le roi quitta le prieuré de Sainte-Marie-des-Prés, et fit son entrée en ville par le pont; il monta la Grande-Rue, à cheval, et arriva sur le parvis de la cathédrale, où l'archevêque, entouré de son clergé, lui présenta l'eau bénite et le conduisit devant un prie-dieu placé près du crucifix; après les cérémonies accoutumées, le prince et sa suite se retirèrent dans le manoir archiépiscopal. Le lendemain, la reine entra en ville, et l'on renouvela pour elle les cérémonies du jour précédent.

Le Chapitre alla offrir le pain et le vin à tous ces grands personnages : le roi et la reine eurent chacun 6 galons de vin et 6 pains. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, la duchesse d'Angoulême, mère du roi, le chancelier, le grand-maître de Boissy, le général de la Normandie, le trésorier Robertet, l'évêque de Paris et le secrétaire de Neuville, reçurent aussi de pareilles offrandes proportionnellement à leurs dignités.

Le roi assista quatre jours de suite à la messe dans le chœur de la cathédrale. On remit au trésor 7 livres tournois provenant des oblations qu'il avait faites à l'Eglise.

On célébra, à la mémoire de Louis XII, un obit auquel la reine, sa fille, fut priée d'assister; le roi demanda nue procession générale pour la paix du royaume, et pour son épouse qui était enceinte; on décida d'aller à Saint-Ouen et de faire sortir toutes les châsses

Le Chapitre sollicita la confirmation de ses priviléges et du secours de 12,000 liv. accordé pour la réparation de l'église; le roi répondit qu'il confirmerait tout ce qui avait été donné par ses prédécesseurs. Le 19 août, MM. Fillon et de Broglio rapportèrent que, par suite de l'intervention de la duchesse d'Angoulême, le roi accordait 10,000 liv. tournois, reste des 12,000 l. promises par Louis XII, payables par fractions de 1,000 liv. par an; à condition que l'on prierait pour lui, pour sa mère et pour la reine. On fit demander à la duchesse d'Angoulême quelles prières elle désirerait avoir, en l'engageant à faire expédier les lettres du roi touchant les concessions qu'il avait faites à l'église.

Après le départ de François I et de sa cour, le Chapitre envoya une députation à Valmont pour assister au service qui devait être fait à la mémoire du cardinal d'Estouteville. Les chanoines rapportèrent que MM. de Valmont les avaient reçus avec honneur, et leur avaient offert la droite dans le chœur de leur église

1518. Les cardinaux de Boissy, Dubourg, et l'ar-

chevêque de Lyon demandèrent à visiter la cathédrale et à entendre sonner la grosse cloche ; le dernier fit savoir que, bien qu'il fût primat des Gaules, il n'entendait pas jouir de sa prééminence dans l'église de Rouen. Il pria le Chapitre de permettre au maître-maçon Roulland Le Roux de venir avec lui à Angers, pour un certain édifice qu'il voulait y faire élever. On voit que la réputation de cet artiste s'étendait au-delà des murs de notre ville, et qu'il a peut-être laissé en France quelques chefs-d'œuvre que l'on admire, sans connaître l'homme de génie qui en a conçu le plan et dirigé l'exécution.

Il paraît que la fontaine de l'église n'était pas encore reconstruite à cette époque ; car on députa vers les officiers de ville, pour savoir où ils comptaient la placer, et pour les engager à faire en sorte que l'eau coulât dans la rue.

Le chœur de la cathédrale venait alors d'être couvert de petite tuile ; comme on s'aperçut que c'était peu gracieux pour l'édifice, on arrêta de la faire enlever, et de la remplacer par du plomb.

Les nouvelles orgues étaient définitivement mises en place ; on les visita et on les trouva somptueuses et susceptibles d'être reçues. Le facteur se nommait *Lancelin* ; maître Michel, prêtre, organiste, fut admis pour les toucher, au traitement de 20 liv. par année, avec le pain de l'Eglise.

Georges d'Amboise donna un reliquaire d'argent doré, pesant 12 marcs, pour y renfermer les restes de saint Ouen ; le Chapitre le fit mettre au trésor, et rendit des actions de grâces à l'archevêque.

Le 16 juillet 1518, la peste reparut encore dans Rouen. L'on défendit aux chapelains de la ville et de la cathédrale d'entrer dans le chœur, tant que durerait la maladie. Maître Grossie demanda à être dispensé de venir à l'église, sa servante étant tombée malade de la contagion.

M. Dufay alla à l'assemblée de la ville où l'on devait aviser au moyen de se mettre en garde contre le fléau ; on parla de faire bâtir un hôpital pour les pestiférés, mais on ne décida rien vu la diversité des opinions ; on s'en tint à des processions générales pour implorer l'assistance de Dieu, et faire cesser la maladie.

Des actes irrévérencieux se commettant chaque jours envers l'Eucharistie, on jugea à propos de faire enlever le sacré corps qui restait ordinairement exposé dans le chœur, et de le transporter dans la sacristie, pour lui éviter les profanations des méchants.

L'hérésie, qui débordait de toutes parts, commençait à corrompre bien des cœurs. L'église ne désemplissait pas de gens ivres qui y commettaient mille insolences. Un tavernier se permit de

vendre du vin jusqu'aux portes de la cathédrale, et l'on eut bien du mal à l'en expulser.

Des clercs mêmes se laissaient entraîner à cette grossièreté générale qui s'emparait de tous les esprits. Qui croirait qu'un choriste, nommé Blainville, se permit, le jour d'une prédication, *de faire une insolence dans le pupître, au grand scandale du peuple*? Le Chapitre eut encore assez de pouvoir pour le faire fouetter.

On se plaignait de la négligence que les chapelains apportaient dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux de la chapelle des Saints-Innocents avaient laissé sur l'autel des corporaux et d'autres ornements que les chiens de garde déchirèrent pendant la nuit, et dont on trouva les débris répandus de tous côtés.

Depuis longtemps, les rois mages étaient repré- 1519.
sentés, à la procession de l'Épiphanie, par trois chanoines portant des couronnes et un bâton royal.

On agita au Chapitre la question de savoir si cette représentation devrait cesser ou non : quelques-uns dirent que ce spectacle n'attirait à l'office que par amusement et curiosité; d'autres prétendirent au contraire qu'il était de grande dévotion et contribuait à la révérence due à cette solennité. Enfin, après beaucoup de raisons, contradictoirement émises, 16 voix votèrent pour l'abolition et 14 pour le maintien. On arrêta, par suite de l'opinion de la majorité, que la représentation serait abolie.

1520. Tout étant disposé dans la chapelle de la Vierge pour recevoir le mausolée de Georges d'Amboise I[er], on en posa la première pierre dans le mois de juin 1520 (1), et la masse en fut entièrement terminée l'année suivante.

Le général de la province étant arrivé à Rouen, le Chapitre s'informa à quelle époque seraient payés les premiers mille francs accordés par le roi pour la réparation de l'église. On comptait à tort sur cet argent, car le monarque, lui-même, en était dépourvu pour ses propres besoins. Aussi le commissaire, M. de Bordeval, fit-il de suite connaître qu'il était chargé de lever un impôt sur la province et de faire payer à l'église de Rouen 2,000 livres tournois soit en or soit en argent ou en vases, qui devaient être remis aux trésoriers royaux.

Le Chapitre répondit que l'Église avait fait de grands sacrifices pour la réparation de son portail et de ses tours, et qu'elle ne possédait aucuns fonds. On proposa aux commissaires de se contenter de la somme de 1,000 livres.

Cette offre, à ce qu'il paraît, ne fut pas accueillie; car peu de temps après, les intendants de la fabrique ayant annoncé qu'il n'y avait dans le coffre que 500 livres tournois, le Chapitre fit vendre deux calices d'or pour compléter la somme de 2,000 livres exigée par le roi.

(1) Comptes du receveur de la maison d'Amboise. (Arch. dép.)

On reçut, le 3 octobre 1521, des missives royales, apprenant que les ennemis avaient abandonné le siége de Mezières, *et s'étaient enfuis en grande confusion*. On fit une procession générale pour remercier Dieu de ce succès; M. Fillon prêcha le peuple et l'exhorta à la dévotion. 1521.

Puisque nous avons sujet de parler de ce chanoine, disons qu'il était curé de Saint-Maclou, grand vicaire de Georges d'Amboise, et l'un des premiers prédicateurs de son temps. Il fit partie de toutes les Commissions qui exigeaient de l'habileté et du savoir, fut deux fois député aux États par le clergé de Normandie, et devint évêque de Senlis peu après la prédication dont nous avons parlé.

A cette époque, le Chapitre fit paver la rue attenante extérieurement à la porte Cauchoise jusqu'au devant de ses maisons et de ses jardins. Le chantre offrit de payer la moitié de la dépense faite devant son habitation; on arrêta de consulter le bail des locataires de maisons pour voir si ces derniers n'étaient pas tenus à contribuer.

L'archevêque annonça au Chapitre qu'il avait l'intention de faire exécuter un pupître et un grillage somptueux, en cuivre, autour le chœur.

Mademoiselle de Noviers donna un anneau d'or incrusté de pierres précieuses pour le suspendre à la châsse de la Vierge.

Cependant l'impôt demandé par le roi n'était que le prélude de nouveaux subsides; on sait que François Ier, pour résister à l'ennemi qui le pressait de toutes parts, avait organisé son armée en légions, et que chaque division territoriale devait fournir son contingent; celui de Rouen fut de mille hommes, dont les citoyens durent se charger de la solde et de l'entretien.

La ville trouva cette dépense excessive; le clergé, auquel on demandait sa part de la cotisation, députa M. Fillon auprès du roi pour lui remontrer que la participation du Chapitre à de tels impôts était contraire aux immunités de l'Église. L'archevêque, qui partageait entièrement les sentiments du Chapitre, annonça la tenue d'un concile, pour consulter ses suffragants et les principaux ecclésiastiques de la province.

1521. En 1521, on donna permission à plusieurs chanoines d'aller aux champs, *attendu le danger de la peste qui régnait en ville*; on décida que la procession de Saint-Ouen n'aurait pas lieu cette année à cause de la maladie qui devenait toujours plus intense après les grandes réunions.

Pendant ce temps là, l'archevêque de Rouen faisait ses protestations contre l'impôt et se refusait à payer les 20,000 écus demandés par le roi, disant que le bien de l'Église devait être employé à l'entretien des ecclésiastiques, au soulage-

ment des pauvres, et à la réparation des lieux sacrés. Ces observations véhémentes déplurent à François Ier qui fit arrêter et emprisonner le prélat.

Les chanoines, blessés de l'acte arbitraire du monarque, envoyèrent des délégués à Paris pour visiter leur archevêque. Sa détention ne fut pas de longue durée, grâce à l'intervention de ses amis. le 7 février, il était de retour dans son église et remerciait le Chapitre des consolations qu'il lui avait données par ses envoyés.

Le concile, convoqué par l'archevêque, devait 1523.
se réunir le 20 février 1523; le roi vint, le 18, à Rouen, pour y assister et presser le paiement des cotisations. Le Chapitre lui présenta, comme à l'ordinaire 6 gallons de vin et autant de pains; ce n'était pas ce qu'il désirait le plus.

L'assemblée se réunit dans la grande salle du manoir archiépiscopal. Une partie des prélats et des ecclésiastiques accorda le subside demandé; d'autres le refusèrent, entraînés par l'opinion bien connue de Georges d'Amboise. La décision fut renvoyée au lendemain; on se concerta dans l'intervalle, et avant de se rendre à la réunion, MM. de Resques et Hesnard reçurent l'injonction du Chapitre de tenir bon et de ne pas consentir à l'impôt.

Pendant que ces choses se traitaient, M. Le Lieur, qui arrivait de sa prébende, annonça que le bourg de Clayes était plein de soldats; que les fermiers et

les hommes de ce lieu se plaignaient d'être vexés par les gens de guerre et les officiers du roi. Ce rapport n'était pas de nature à disposer le Chapitre en faveur du subside. Néanmoins, François Ier, rassuré par l'assentiment de la majorité des prélats, retourna à Paris, ne regardant plus comme sérieuse la résistance de l'archevêque et du Chapitre de Rouen. Mais, quand il vit, trois mois après, qu'il en était autrement, il écrivit, de Saint-Germain-en-Laye, la lettre suivante, qui parvint au Chapitre par l'intermédiaire du bailli de Gisors :

« Chiers et bons amez, nous vous avons assez écrit touchant l'argent dont la province de Normandie nous doit aider, et si avons bien vu, votre réponse *qui nous semble une vraie dissimulation*, et pour ce que nous ne faisons doute que vous n'ayez été cotisés, tant pour le commun de votre Chapitre que pour vos bénéfices particuliers, combien que eussiez dit que ne nous accorderiez aucune chose. Nous voulons cette fois savoir votre intention, et si vous avez point changé propos et délibéré de payer au commencement de ce mois de juing, que les affaires nous pressent de toutes parts. A cette cause faites-le nous entendre incontinent et baillez votre réponse au bailly de Gisors pour la nous envoyer, autrement vous nous contraindriez de pourvoir à l'affaire *par d'autres voies que ne trouveriez bonnes*; mais nous voulons sa-

voir les noms et surnoms de ceux qui sont refusans et délayans en cette affaire. »

Le Chapitre se réunit, et, après une délibération fort agitée, fit tenir la réponse suivante au bailli de Gisors :

« Nous sommes très humbles et très obéissants serviteurs et chapelains; mais les biens de l'Église sont les biens de Jésus-Christ, et pour ce, craignant Dieu et les censures de l'Église, nous ne pouvons accorder au roi ce qu'il demande; et davantage à cause des avitaillemens et des gens d'armes qui ont pris et consumé les biens de l'Église, pour cette présente année, nous avons bien peu de chose reçu de notre revenu. »

Le contre-coup de cette lettre ne se fit pas longtemps attendre; dès le 18 juin, M. de Château-Morand se présenta de la part du roi, annonça qu'il saisissait le temporel de l'Église jusqu'à ce qu'elle eût payé sa part du subside, et qu'il avait ordre de punir les récalcitrans. A ces mots, la plus grande agitation régna dans le Chapitre. On courut prévenir l'archevêque, qui arriva aussitôt muni de la lettre suivante du roi qu'il venait de recevoir lui-même :

« Mon cousin, je vous ai écrit plusieurs lettres depuis votre partement d'avec moi, et je n'ai eu de vous aucune réponse par lettres, ce qui me fait penser que vous avez eu petite souvenance de mes affaires

et de ce que je vous ai dit à votre partement d'avec moi, et sur ce propos vous pouvez considérer si je me dois contenter aussi de ce que ne bougez de Gaillon, et devriez être à Rouen pour faire diligenter l'affaire qui me touche et à mon royaume plus que vous ne pensez, comme vous me le donnez assez à connaître; et si faut que vous entendez que je sois bien averti que vos vicaires, étant à Rouen, en font aussi peu de cas et qu'ils n'ont voulu voir mes lettres et pareillement ceux du Chapitre de votre Église, à quoi je suis bien délibéré de pourvoir et vous pourrez le voir en bref par effet, ainsi que j'ai donné charge à Château-Morand vous dire que je vous envoie pour cette cause, par lequel vous me ferez incontinent savoir comment va le fait de la perception de votre diocèse, combien se monte la dite perception d'icelluy, ce qui en est reçu et ce qui reste à bailler; et au demeurant si vous ne faites payer les curés, je m'en prendrai sur le votre même, vous avisant que je ne veux laisser mon affaire en danger sur cette longueur et dissimulation, et à Dieu qui vous ait en sa garde. Saint-Germain-en-Laye. *Signé* : François. »

Les chanoines déconcertés voient bien que, *pour éviter la fureur du roi*, il n'y a pas à hésiter. Ils introduisent Château-Morand, et lui annoncent qu'ils consentent à payer la somme demandée, *sans que cela tire à conséquence pour les libertés*

de l'Église, si l'on veut surtout les protéger contre le pillage et les attaques des gens d'armes. Château-Morand, les trouvant si bien disposés, prend acte de leur adhésion, et ne donne pas suite à la saisie de leur temporel.

M. de Montaulieu, conseiller du roi, se présenta, dès le 22, pour réclamer la cotisation; le Chapitre paya sa part, et dit que l'archevêque faisait recueillir ce qui concernait le reste du clergé.

Dès le mois de novembre suivant, le roi manda 1523.
que les Anglais, *anciens ennemis du royaume de France*, s'étaient emparés des villes de Montdidier et de Beauvais. Les officiers de ville, craignant de voir arriver l'ennemi devant leurs murs, se réunirent à la maison commune pour aviser aux moyens de le repousser. On arrêta de faire réparer les fossés de la ville aux frais des habitants et des ecclésiastiques, et de nommer des commissaires pour aller chez tous les citoyens s'informer de ce qu'ils pourraient fournir d'hommes ou d'argent.

Ces commissaires qui étaient MM. Jean Leroux, de L'Éperonnier, Guillaume Auber et Jean de la Haye se présentent au Chapitre, exposent le but de leur visite, disent qu'il est urgent de réparer les fortifications, que tous les citoyens se cotisent pour cette dépense et qu'ils espèrent que MM. les chanoines ne refuseront pas leur contingent.

Le doyen répondit que le Chapitre était à bout de sacrifices, que l'année précédente, il avait prêté à la ville 1,000 livres pour nourrir ses pauvres, que cette somme devait rentrer dans deux ou trois mois, ce qui n'avait pas eu lieu; que si l'on voulait la lui rendre, il verrait ce qu'il aurait à faire; que, du reste, il était exempt de contribuer pour la réparation des murailles.

On reçut peu de jours après la nouvelle que les Anglais, repoussés par le duc de Vendôme et le sire de la Trémouille, avaient été contraints de quitter la Picardie et de se retirer du côté de Bouchain. La ville de Rouen fut délivrée de l'inquiétude causée par un si dangereux voisinage.

1524. Le pays n'était pas plutôt débarrassé de l'ennemi, qu'il avait à supporter les exactions des gens de guerre devenus, par oisiveté, exigeants et pillards. Ceux qui résidaient à Londinières et à Amfreville y causaient tant de dommages, que le Chapitre fut obligé de prier le sénéchal de les expulser.

L'Église eut, dans le même temps, à sévir contre quelques larrons pris en flagrant délit : nous citerons Jean Béraut, dit Le Pinguer, qui subit successivement trois condamnations :

Il fut d'abord fustigé par les carrefours pour avoir volé deux tasses d'argent; ensuite, expulsé de la ville, sans pouvoir y revenir sous peine du fouet et du bannissement, pour avoir dérobé une

chainette de laiton qu'il avait vendue cinq écus à un prêtre.

On le retrouva néanmoins, peu de jours après, à Rouen, jouant aux dés avec plusieurs vagabonds. Il fut encore fustigé par les carrefours deux jours de suite, portant une mitre en papier sur laquelle était écrit : *Pêcheur de bourses à l'église et vendeur de chaînetterie.* On le tint exposé, dans cet accoutrement, une heure devant le grand portail, et on lui interdit l'entrée de l'église pendant trois années sous peine de la *hart.* Jean Châtelain reçut, du bailli de la haute justice du doyen, 40 sous pour l'exécution de cette sentence, savoir : 30 sous pour avoir fessé le coupable avec ses fouets, 5 sous pour l'avoir mitré, et 5 sous pour l'avoir tenu pendant une heure exposé devant le grand portail à l'entrée du cimetière.

Julien Drouet, ayant volé une bourse dans la cathédrale de Lisieux, avait été condamné à subir la torture. Sa cause étant venue, par appel, devant le bailli de la métropole, la Cour lui fit grâce de la torture.

Cependant des intrigues de Cour, fomentées par la duchesse d'Angoulême, mère du roi, avaient exaspéré l'esprit du connétable de Bourbon ; ce prince partit de France pour aller en Italie où l'empereur lui donna le commandement de ses armées. Cet acte de haute trahison coûta cher à François Ier.

Le roi, néanmoins, fit bonne contenance; il écrivit à l'archevêque de Rouen, qu'avec l'aide de Dieu, il espérait encore obtenir la victoire sur ses ennemis; et le pria d'ordonner des processions générales pour le succès de l'armée française. Vaine espérance! Cette armée, sous les ordres de Bonnivet, était déjà culbutée par le connétable de Bourbon, et le Milanais était perdu pour la France.

1525. François Ier désirant rétablir ses affaires, passe promptement les monts avec des renforts considérables; il est fait prisonnier le 24 février 1525, à la funeste bataille de Pavie.

Cette nouvelle jeta la consternation parmi les Français. Le Chapitre envoya des députés au Parlement et à l'Hôtel de Ville pour décider ce qu'il y aurait à faire pendant la captivité du roi.

Pour surcroît d'embarras, on apprit qu'une fièvre continue avait mis les jours du roi en danger; on fit une procession générale à Saint-Ouen, l'évêque d'Évreux demanda, d'une manière très touchante, des prières pour le rétablissement et la délivrance du monarque. Le doyen, de son côté, venant de Paris, raconta que l'on y faisait des processions générales; on les recommença à Rouen, et l'on comprit, dans les prières de l'Église, l'archevêque qui était resté malade à Lyon.

Pendant la captivité de François Ier, le roi d'An-

gleterre, jaloux des succès de Charles V, se prêta à quelques propositions que lui fit la Régente; le bailli de Rouen, réunit le 10 novembre 1525, par ordre de cette princesse, les États de Normandie pour ratifier un traité par lequel Rouen et quelques autres grandes villes consentaient à payer certaines sommes au roi d'Angleterre. Les délégués du Chapitre eurent mission de déclarer que l'Église n'entendait entrer pour rien dans les obligations de la ville.

Les États, qui s'assemblèrent le 26 novembre, rejetèrent la proposition de la régente, *vu qu'il ne paraissait pas qu'elle eût été consentie par les princes et les grands seigneurs de France*, ni même par les villes principales du royaume, sans le consentement desquels ces ratifications ne pouvaient avoir lieu.

Cet acte fut du reste sans conséquence, car dès 1526.
le 23 février suivant, la régente manda que la paix était faite entre les rois de France et d'Espagne, et que le premier serait bientôt de retour de sa captivité. La paix donna lieu à des processions générales.

L'une de ces solennités fut troublée par la querelle qui eut lieu dans la cathédrale entre deux ecclésiastiques. Lorsque les religieux de Saint-Ouen entrèrent dans le chœur pour assister à la cérémonie, un de leurs novices voulut expulser un

chapelain de sa place; celui-ci faisant résistance, reçut un soufflet du novice. Le Chapitre décida, au sujet de cet acte, que les novices n'étant pas admis aux ordres sacrés, ne pouvaient déplacer les hommes d'Église, et devaient se conduire avec humilité et révérence, comme il convient à des religieux.

Cette affaire en resta là ; bientôt un fait plus grave vint atteindre un clerc de la cathédrale : Joseph Bonsart avait quitté la ville après avoir volé de la cire dans l'église, et pris 8 sols dans le coffre de son oncle, chapelain d'Albane. Le coupable fut condamné à être fouetté de verges pendant trois jours dans la prison du Chapitre.

Il y eut, dans le même temps, un événement fort singulier : un certain dimanche, pendant qu'on disait les vêpres, il tomba une si grande quantité d'eau de la voûte, que des personnes, qui étaient à genoux devant le crucifix, en furent inondées. Le chef des sonneurs fut mandé, et l'on découvrit dans les combles un nommé Jean Perrier, de la paroisse de Saint-Vivien, qui déclara avoir jeté cette eau de son propre mouvement sur des femmes mal famées. Le Chapitre le condamna à garder la prison durant huit jours, et à venir, pendant vêpres, faire amende honorable devant le crucifix, un cierge à la main, sous peine de privation perpétuelle d'entrer dans l'église.

On accusait alors la surveillance de l'*horloger*; on lui reprochait d'occuper certains *marauds*, *voleurs et coupeurs de bourses*, pour sonner les cloches; on venait de trouver, le matin même, deux bourses coupées dans la cathédrale, et ne pouvant l'avoir été que par ces vauriens qui passaient leur vie dans l'oisiveté, à jouer aux cartes dans l'église et jusque sur les toits on lui enjoignit de ne pas soutenir de tels gens. Malheureusement, il arrivait souvent qu'on ne pouvait s'en passer, puisque Georges d'Amboise exigeait, à elle seule, les forces de quarante sonneurs. Qu'on juge du nombre d'hommes employés quand toutes les cloches étaient mises en branle à la fois.

Les chanoines eurent alors un autre genre d'attaque à subir. Le pénitencier se permit de les réprimander dans un sermon, en disant que, de toute antiquité, ils devaient faire le service de l'église; que, depuis qu'ils en possédaient les revenus, ils s'étaient débarrassés de ce soin pour l'abandonner à des vicaires.

Ce discours sentait furieusement la réforme, dangereux instrument des hérétiques; le prédicateur fut mandé; on lui représenta qu'il ne devait pas faire de pareilles prédications *devant le peuple*, ni diffamer ainsi les chanoines.

Les populations n'étaient pas alors moins agitées que l'Eglise. Les bandes indisciplinées qui

avaient fait la guerre en Italie, commettaient en France toutes sortes d'attaques contre les gens et les propriétés; ceux qui les composaient avaient pris le nom d'*aventuriers*, qui exprimait assez bien l'agitation et le désordre de leur existence. François I fut obligé de sévir contre ces pillards, presque tous gentilshommes, qui faisaient revivre en France les plus mauvais temps de la féodalité. La force brutale était la loi suprême de ces bandes, corrompues par l'incertitude des croyances, le relâchement de la discipline et le besoin qu'on avait de leurs services. On créa, pour en faire justice, des tribunaux extraordinaires et des assises particulières, qui prirent le nom de *Grands-Jours*. Leur sévérité bien connue finit par en débarrasser la France.

1527. Nous remarquons que le Chapitre fait jouir du privilége de saint Romain un de ces hommes de guerre, dont la curieuse confession peut donner l'idée de leurs désordres.

Gilles Baignard, écuyer, sieur de Juez, diocèse de Lisieux, âgé de 24 à 25 ans, marié à la demoiselle de Govis, fréquentait depuis huit ans *les aventuriers* en Picardie et au-delà des Monts, puis s'était mis à la solde du roi comme ses autres camarades.

Dès l'âge de 19 ans, un sergent lui ayant remis, en la paroisse du Pont, voisine de Caen, une signi-

fication judiciaire de la part de son beau-père, il alla guetter ce sergent près d'un moulin, le *frappa à sang*, et le poursuivit jusqu'aux portes de Caen. De là, avec une bande d'amis, il se dirigea vers la maison de son beau-père pour le tuer; mais il en fut empêché par l'abbé de Mondaie, qui lui fit des représentations et l'emmena dans son abbaye avec sa femme.

Son beau-père avait obtenu un mandat d'arrêt contre lui; les sergents vinrent à Juez, au nombre de 180 environ pour s'en emparer. Il rassembla ses amis, chassa les sergents à coups d'arquebuses et d'arbalètres, et les poursuivit jusqu'aux portes de Bayeux.

Quelque temps après, il apprend que son père a fait transporter deux voitures de blé dans l'abbaye de Mondaie; il force les portes du monastère, blesse un homme de l'église avec le pommeau de son épée, et abat un religieux sur le fumier.

Il apprend qu'un nommé Samson doit déposer contre lui dans l'intérêt de l'abbaye; il le tue d'un coup d'épée dans le cimetière de Juez, ce dont il obtint pardon à l'entrée de la reine à Nantes.

Un jour qu'il était dans le village de l'Hôtellerie, près Lisieux, il sortit avec ses compagnons pour abattre, disaient-ils, des pies; les gens du pays s'aperçurent bientôt qu'ils faisaient main-basse sur leurs poules. Le juge du lieu faisait saisir leurs

chevaux, lorsque survint une compagnie de 36 *aventuriers*. Tous ensemble se ruèrent sur les paysans, en tuèrent un et en blessèrent plus de cent. Gilles Baignard conduisit ensuite ses amis à *la Cohue*, où ils contraignirent le juge, en le menaçant du poignard, de rendre les chevaux qu'il avait fait saisir.

Comme la justice tenait à l'arrestation de ce grand coupable, le sénéchal fit réunir 16 à 18 archers sous la conduite d'un chef nommé Flognet. Baignard, à la tête de ses compagnons, attaque les archers, en blesse un grand nombre, et les poursuit jusque dans la cathédrale de Bayeux ; le sénéchal réunit alors 500 hommes pour saisir ce forcené. Le chevalier voyant un si grand déploiement de forces, abandonna la province, et alla à Bordeaux, où était le roi, pour lui demander sa grâce ; il ne put l'obtenir bien que l'ayant, dit-il, demandée le vendredi saint.

Gilles Baignard se fit connaître dans cette dernière ville par de nouveaux forfaits. Il eut une querelle au sujet d'une fille, et tua le sieur de Moutrechart, son adversaire. Peu de jours après, parcourant les rues de Blaye, sans lumières, pendant la nuit, *contrairement aux défenses*, il fut rencontré par une patrouille dont il tua le chef nommé Desgrauges.

Comme on voulait l'arrêter dans un village près Bayeux, il écrasa, *en se débattant*, un enfant

qu'une malheureuse mère portait dans ses bras. Il contraignit, à Bayeux, une femme de monter dans sa chambre, et celle-ci le dénonça comme l'ayant odieusement outragée.

Un jour qu'il était à Juez, il alla voir deux gens d'armes logés chez un nommé Jean Le Vieux; ceux-ci dirent à leur hôte qu'ils savaient que le vicaire entretenait sa femme et qu'ils pouvaient aussi bien l'avoir que lui; le soir même, pendant que Gilles Baignard gardait le mari renfermé dans une cave, les deux gendarmes entrèrent dans la chambre de la femme et la prirent de force; crime qui valut à ces derniers d'être exécutés par ordonnance de justice.

Enfin, le chevalier s'étant mis à la tête de quarante *aventuriers*, parcourut le pays, sonnant du tambourin, *et vivant sur le commun.* « pour lequel fait, dit-il, il a été constitué prisonnier, et combien qu'il *soit clerc*, on lui a dit qu'il ne pouvait jouir du privilége clérial, parce qu'il avait été à la solde du roi et arrêté sous l'habit d'aventurier. »

On terminait, à cette époque, le tombeau de Georges d'Amboise. Depuis quatre ans, maître Desaubeaulx, sculpteur, ou *imagier*, de Rouen, s'occupait de cette œuvre avec cinq à six ouvriers. Il serait difficile de se rendre compte du travail manuel de chacun d'eux.

Ce tombeau, l'un des principaux ornements de la cathédrale, est en marbre blanc, et orné, dans tout son développement, de riches sculptures appartenant au style de la renaissance.

Le soubassement présente sept pilastres couverts d'arabesques entre lesquelles existent les vertus théologales.

Sur le corps du cénotaphe, on remarque les statues des deux d'Amboise à genoux, et dans l'attitude de la prière. La première, en entrant dans la chapelle, est celle de Georges d'Amboise Ier, la seconde est celle de son neveu et successeur. Dans l'origine, la première seule occupait le centre du monument.

Le couronnement est d'abord divisé par des pilastres entre lesquels on a sculpté, deux à deux, les douze apôtres; le tout est couronné par d'élégantes tourelles et de petits pinacles sculptés à jour.

Nous pouvons dire qu'il n'existe pas en France de tombeau plus chargé d'arabesques que ne l'est celui de Georges d'Amboise, et que ce sarcophage présente à lui seul le type de toutes les décorations de la renaissance.

1527. Le maître maçon de l'église, Roulland Le Roux, qui venait de terminer ce tombeau, mourut dans le mois de février 1527; on le remplaça, le 26 juin, par Simon Vitecoq, qui prêta serment

et fut reçu *aux émoluments et paiements accoutumés*

Le connétable de Bourbon , resté en Italie, et manquant d'argent, marche sur Rome, dont il a promis le pillage à ses troupes. Il y donne l'assaut le 6 mai 1527 ; le pape est investi dans le château Saint-Ange, et le connétable lui même est tué en pénétrant dans la ville. Il ne se trouva malheureusement à la tête de cette armée sans discipline aucun chef d'assez grande autorité pour empêcher l'immense désordre qui suivit. De tous les sacs de Rome, on prétend que ce dernier fut le plus funeste aux restes de l'Antiquité, qu'avaient épargnés les barbares. Après le passage de ces nouveaux Vandales, on n'eut pas même l'idée de réparer, tant le mal fut trouvé grand; on préféra tout remblayer, pour le livrer à l'oubli.

Ces restes ont été l'objet de la curiosité d'un autre âge; des colonnes renversées ont été rétablies sur leurs bases, des temples sont sortis de leurs sépulcres, leurs ruines ont été consolidées; c'est à de grands et savants pontifes que nous devons la restitution de ces merveilles, si riches de noblesse, d'art et de souvenirs.

On n'eut pas plutôt connaissance à Rouen de cet incroyable désastre, que l'on ordonna des processions pour la délivrance du Saint-Père et la paix de la Chrétienté.

Le roi, de son côté, demanda des prières ; le Chapitre décida que l'on dirait une messe et que l'on sonnerait pendant tout le temps une cloche, *non à volée*, mais qu'on la tinterait seulement en signe du deuil général de l'Église.

1528. Ces cérémonies durèrent jusqu'au 30 janvier 1528, époque à laquelle on apprit que le pape venait d'être mis en liberté. L'archevêque en parut si satisfait, qu'il pria le Chapitre de faire terminer les clôtures en cuivre du chœur, et s'engagea à faire confectionner, à ses frais, le grillage de la partie gauche pour lequel il abandonnait les vacances de certains bénéfices.

On se rappelle que, par le traité qui rendait François Ier à son royaume, ce prince donnait au roi d'Espagne ses deux enfants en ôtage, en attendant le paiement de sa rançon. Lorsqu'il fut question de délivrer les jeunes princes, on demanda jusqu'à 4 décimes au Chapitre.

Les commissaires de l'Église et les officiers de la commune ne purent obtenir aucune remise ; MM. Le Lieur et de Maromme eurent charge de faire l'estimation de toutes les maisons du Chapitre situées dans la ville, pour en fixer la cotisation.

A cette époque, des disciples de Luther s'étaient introduits dans Rouen, avec d'autant plus de facilité que cette ville était toujours remplie de commerçants étrangers. Des catho-

liques peu fervents, des ecclésiastiques peu instruits se laissèrent entraîner au relâchement de leurs pernicieux enseignements.

On ne s'était cependant pas encore permis de manifester, en public, des opinions contraires au catholicisme. Un malheureux énergumène, nommé Pierre Bar, fut la première victime d'une pareille entreprise. Exalté par la doctrine de Luther, par les opinions d'une Juive qu'il avait épousée; l'esprit égaré par cette confusion de croyances et d'erreurs, il eut la témérité de proférer publiquement des injures contre la Vierge, et de dire que *Jésus-Christ* n'était pas Dieu. Renfermé dans les prisons de l'église, on le prêcha pour en obtenir une rétractation; il persista et fut remis au bras séculier. Son supplice fut horrible et montra aux hérétiques que le catholicisme ne transigerait jamais avec leurs fausses doctrines : on le conduisit dans un tombereau à la Croix de Pierre, où il eut la langue percée, de là devant le parvis pour faire amende honorable à la Vierge, puis sur la place du Vieux Marché où il fut lié au fatal poteau, étranglé et brûlé; après quoi ses cendres furent jetées au vent.

Le 22 juillet 1528, pendant le supplice de ce premier martyr des opinions nouvelles, il y eut une procession générale, et l'on prêcha le peuple pour l'engager à s'abstenir des erreurs et de la lec- 1528.

ture des livres de l'Écriture-Sainte, *traduits en langue maternelle*.

La procession sortit par le portail des libraires, se dirigea vers l'église de Saint-Maclou, en faisant une station devant l'image de la Vierge qui existait au coin du manoir archiépiscopal, et dont la niche vide aujourd'hui rappelle peu l'hommage dont ce lieu fut alors l'objet. On porta à cette procession la châsse de la Vierge entourée d'un luminaire ardent, et l'on se dirigea sur le monastère des Carmes, où le prieur fit la prédication.

L'erreur, qui laisse les esprits flottants entre le bien et le mal, était cause de beaucoup de crimes et d'attentats commis dans les églises. A la suite d'un vol de vases sacrés et d'anneaux, on appela les serviteurs du Chapitre pour les engager à faire le guet pendant la nuit, et à lâcher leurs chiens dans la cathédrale.

On ordonna au sacristain de ne faire voir les objets précieux du trésor qu'à des personnes bien connues; à l'horloger de transporter son lit dans les orgues, et au clerc du chœur, qui couchait dans le pupitre, de se rapprocher le plus que possible des cloches, pour les sonner en cas de nécessité. On reprocha à l'horloger de ne pas avoir de chiens en quantité suffisante pour la garde de l'église, et d'employer des serviteurs infidèles, entre-autres un surnommé *Quatre-Oreilles*. Il lui fut en-

joint de se pourvoir de bons chiens aboyants et de gens honnêtes. L'horloger demanda que l'on vint à son secours pour la nourriture de ses chiens.

Malheureusement, ceux qui dévalisaient ainsi l'église faisaient souvent partie de ses propres membres; Jacob du Rouelle, clerc du chœur, fut mis en prison pour avoir volé des bijoux du trésor; « il demanda sa grâce au Chapitre, à genoux, les larmes aux yeux, et l'obtint après avoir appris la peine qu'il avait encourue. »

Un autre clerc, ayant été trouvé volant du vin dans la cave de Jean Fournier, tavernier, à l'enseigne de *la Colombe*, fut mis aux prisons de l'archevêché. On visita son coffre, dans sa chambre, pour voir s'il ne renfermerait pas quelques joyaux du trésor.

Un ecclésiastique et un séculier, poursuivis pour avoir dérobé une bourse sur le fief de la cathédrale, se sauvèrent dans l'église; l'official les fit réclamer au Chapitre qui les lui remit.

On eut, l'année suivante, à déplorer un autre 1530.
genre d'infidélité : un prêtre nommé Guérin Le Ber, clerc de ville, redevait 1,000 livres à la fabrique sur ses recettes; comme on le soupçonnait de vouloir prendre la fuite, on décida de le constituer prisonnier jusqu'à ce qu'il eût rendu ses comptes. Le receveur des biens de l'église fut réprimandé

de n'avoir pas surveillé les recettes de son clerc. Guérin Le Ber transigea pour sortir de prison, et abandonna une succession qu'il venait d'avoir au Bourg-Achard.

Un conflit, suivi d'effusion de sang, eut lieu, à la même époque, entre deux *marauds*, à la porte de l'église, vers la Calende; on arrêta de reconcilier au plutôt la place. Les mendiants et les marauds furent chassés de la cathédrale et de ses abords, *à cause des insolences qu'ils y commettaient*. On recommanda aux serviteurs de réclamer le secours des maçons, s'il y avait nécessité, pour expulser ceux qui passaient la nuit aux portes et au portail de l'église.

Le receveur des finances du roi vint annoncer au Chapitre que le prince avait besoin d'argent pour la rançon de ses fils, et engagea le clergé à remettre à Me Jehan Carré, receveur général de la Normandie, d'abord la cotisation particulière des chanoines, ensuite tous les vases d'argent du trésor; promettant d'en restituer la valeur en avril, mai et juin suivants, d'après l'estimation qui en serait faite. Le Chapitre répondit : « qu'il avait déjà payé, pour la rançon des enfants de France, quatre décimes qui avaient été si fortement taxés, qu'ils revenaient à la moitié du revenu de ses bénéfices; que, pour s'acquitter, les chanoines avaient vendu et engagé leur vaisselle d'argent, si petit

qu'ils en avaient, et que ceux qui n'en possédaient pas avaient été obligés de recourir à leurs amis, ensorte qu'il n'était demeuré à personne de vaisselle d'argent que bien peu, dont on ne devait faire cas. »

Le Chapitre énumèra ensuite les sacrifices qu'il avait faits depuis douze ou treize ans, pour les grandes affaires du royaume, pour l'entretien des valides mendiants *qui besognaient aux fossés*, pour la nourriture des pauvres et des indigents de la ville, pour l'approvisionnement de plusieurs châteaux et places fortes, et enfin pour le paiement de l'impôt de onze cent mille livres levé sur le clergé de France.

Cet impôt paraissait d'autant plus lourd, qu'on s'occupait alors de faire différentes réparations très urgentes à l'église : on accordait à Me Béquet, charpentier de la ville, 375 liv. pour la charpente de la couverture du chœur, et l'on faisait visiter les voûtes de l'édifice pour voir si elles n'étaient pas détériorées. Les experts rapportèrent heureusement qu'elles n'avaient besoin que de petites réparations.

On avait aussi arrêté de clore le chœur avec des claire-voies « *en pierres de Saint-Loup, moins chères que celles de Vernon.* »

Le Chapitre manda les intendants de la fabrique pour faire exécuter les images du pupitre, *par des jeunes gens qui s'étaient offerts moyennant salaire honnête*.

Le 8 juin, le Parlement annonça que les enfants du roi étaient rentrés en France; on fit, à la réception de ces nouvelles, une procession générale à Saint-Ouen.

1531. Le 3 août 1531, le premier président de la Cour, accompagné de l'évêque de Lisieux, vint apprendre au Chapitre la mort de M. de Brézé, sénéchal et gouverneur de Normandie, décédé dans son château d'Anet. Le grand sénéchal avait demandé que son corps fût placé dans la chapelle de la Vierge, à côté de celui de son aïeul; le Chapitre n'y apporta aucun obstacle, et s'entendit avec M. de Foville, maître de la maison de l'évêque de Lisieux, au sujet des cérémonies qui devraient avoir lieu.

On est informé qu'un grand nombre de prélats, de nobles, et d'autres personnages assisteront aux funérailles du sénéchal. Le chœur de l'Église étant trop petit, *et la peste existant en ville*, on décida de faire le service dans la nef, et d'établir un autel devant la porte du chœur pour y célébrer les messes. MM. les membres du Parlement approuvèrent ces dispositions.

L'inhumation du sénéchal eut lieu avec un grand déploiement de pompes religieuses. Le convoi était parti d'Anet escorté par douze bourgeois de Rouen, vêtus de deuil et portant des torches.

Le corps fut déposé dans le monastère des Emmurées; le lendemain, tous les ordres religieux et les

prêtres des paroisses l'escortèrent jusqu'à la cathédrale. On remarquait, à sa suite, la bannière de Mauny entourée de soixante hommes de ce pays dont le sénéchal était seigneur. Venaient ensuite des torches aux armes des principales villes de Normandie, puis des évêques, des abbés, des seigneurs, des membres du Parlement et des officiers de justice; enfin les chevaux du défunt caparaçonnés de drap noir, sur lesquels étaient des gentilhommes portant des étendarts aux couleurs du sénéchal; ce fut l'inhumation la plus remarquable faite à Rouen après celle de Georges d'Amboise.

On avait prévenu le sacristain de prendre, après l'inhumation, la tunique et les autres insignes placés sur le corps du défunt, lesquels devaient, selon la coutume, appartenir au trésor. Ces ornements se composaient du collier, du manteau et du chaperon de l'ordre; d'une couverture de satin cramoisi, semée de broderie; de deux carreaux semblables; d'un bonnet de velours noir, ayant un écusson et un certain nombre de fers d'or; d'un bonnet de velours noir couvert de broderies; d'un petit cercle de comte, garni de plusieurs diamants, de rubis et de perles; d'un pourpoint de satin cramoisi, pourfilé d'or, et d'une paire de chausses noires et de souliers de velours.

Le Chapitre ne se fut pas plutôt emparé de ces riches ornements que l'évêque de Lisieux les ré-

clama; on voulut, par composition, ne garder que le collier de comte et la couronne, mais on fut obligé de tout rendre. Le trésor reçut seulement, pour l'autel de la Vierge, deux parements de velours noir, couverts de croix de satin, et portant les armoiries du grand sénéchal; plus *cent écus d'or au soleil* qui furent partagés entre le Chapitre et la Fabrique.

Les exécuteurs testamentaires du sénéchal demandèrent à placer provisoirement ses armes contre les piliers de la chapelle de la Vierge.

Le 15 novembre, l'amiral de France, lieutenant-général du Dauphin, gouverneur de Normandie, vint à Rouen, suivi d'une foule de nobles; on lui envoya une députation pour le féliciter et lui recommander l'église.

1532. Le roi devait arriver très prochainement dans la même ville; on sut bientôt que Antoine Duprat, chancelier de France, l'y précèderait de quelques jours; l'église fut parée pour le recevoir.

En effet, le 25 janvier 1532, vers 3 heures de l'après-midi, le chancelier, revêtu d'un manteau de soie, se presenta à cheval devant le grand portail, suivi du cardinal de Grammont et de plusieurs archevêques, évêques et grands personnages de la Cour.

Georges d'Amboise l'accompagna devant le crucifix et dans le chœur qu'on avait orné de tapis.

M. Reboursel lui adressa la harangue d'usage pour le doyen, malade alors. Le chancelier sortit de l'église par le manoir archiépiscopal, et alla loger dans la maison canoniale de M. d'Esquetot.

Le 2 février, François Ier arriva *fort tard en ville*, ce qui explique pourquoi les registres ne mentionnent pas son entrée, ce jour là, dans la cathédrale. Bien qu'on ignorât l'heure à laquelle il s'y présenterait, on fit des préparatifs, et l'on recommanda à l'horloger de chasser les mendiants qui obstruaient le portail.

Le 4 février, le Dauphin et ses deux frères vinrent à leur tour à Rouen, suivis d'un nombreux cortége. A leur arrivée au prieuré de Grammont, on sonna Georges d'Amboise; on y ajouta d'Estouteville quand on sut qu'ils étaient sur le pont; toutes les cloches furent mises en branle à la fois, à leur entrée dans l'église.

La reine vint le 6 février, et se présenta à 4 heures de l'après-midi dans la cathédrale; le Chapitre lui fit une réception des plus brillantes.

Le 8, l'horloger fit savoir qu'il avait reçu défense expresse, de la part du roi, de sonner les cloches avant neuf heures du matin, tant qu'il habiterait avec la reine le manoir archiépiscopal.

Le Chapitre arrêta de dire matines aussitôt que 6 heures sonneraient à l'horloge de la ville. Ce changement fit que les chanoines, qui n'en étaient

pas instruits, ne vinrent pas à l'office et demandèrent à être excusés.

Le lendemain, l'évêque de Lisieux se présenta de la part du roi, et demanda, pour M. Le Bourgeois, premier médecin de sa Majesté, la maison de l'archevêque de Rouen, située à Paris, moyennant 100 liv. de location annuelle; l'évêque ajouta que le roi désirait cet arrangement pour que son médecin logeât près de lui, et fût toujours prêt à lui donner ses soins. M. Le Bourgeois proposait d'affecter au paiement de son loyer un bien qu'il possédait aux environs de Rouen; le Chapitre y consentit *si ce fond était toutefois d'une valeur suffisante*.

1532. Le roi fit demander aux chanoines un choriste de l'église, natif des Andelys, pour faire le service à sa chapelle.

Les registres capitulaires ne donnent pas d'autres détails sur la présence du roi dans nos murs; seulement nous remarquons qu'elle n'eut rien de très favorable pour l'Église, car on lui demanda bientôt de nouveaux subsides. Sur le refus de les payer, le lieutenant-général du bailli vint annoncer, le 23 juin, au Chapitre que son temporel était saisi. Les chanoines voyant qu'il leur était impossible d'insister, envoyèrent une députation à Paris pour s'entendre avec les commissaires du roi, et faire un traité par suite duquel la confiscation n'eut pas lieu.

D'un autre côté, le roi venait de mettre sur pied un corps d'infanterie formé sur le modèle des légions romaines, ce qui ne s'était pas vu du temps de la féodalité dont la cavalerie formait la force principale. Il appela pour le ban et l'arrière-ban tous les nobles et les prébendiers du diocèse de Rouen. Ces derniers ne comparurent pas, ce qui donna lieu à de nouvelles saisies du temporel de l'Église; le Chapitre fut obligé d'envoyer quelques chanoines devant le tribunal des Andelys pour invoquer les priviléges dont jouissait l'ordre clérical.

On publia, dans la même année, des indulgences en faveur de ceux qui fourniraient quelques secours contre les Turcs prêts à se jeter sur l'Europe sous la conduite de Soliman. Ce fut à cette occasion que l'empereur accorda la liberté de conscience aux luthériens jusqu'à la convocation d'un concile général, par reconnaissance des secours qu'ils lui avaient prêtés.

L'hérésie nous fournit maintenant une série de 1532.
faits que nous devons rapporter ici; avant d'entrer dans ce long détail d'excès et de fureurs, prévenons que nous n'avons nullement l'intention de blesser des croyances professées par une foule d'hommes que nous estimons, et qui ne peuvent être responsables des actes de leurs devanciers; peut-être Dieu permettra-t-il un jour de lever ces funestes dissidences, en indiquant à notre fragilité

le moyen d'y parvenir, moyen qui ne serait peut-être qu'un peu moins d'entêtement et d'orgueil.

Quant aux faits dont les premiers sectaires se sont rendus coupables, disons que la conviction contrariée engendre toujours le fanatisme et ses excès; que les premiers Chrétiens, décimés par le martyre, n'en furent pas plus exempts que d'autres, puisqu'au dire de certains auteurs, ils renversèrent non seulement les temples des payens, mais encore les maisons privées de ceux qui persistaient à adorer les faux dieux.

Prévenons aussi que nous ne ferons pas de controverse, et que nous nous bornerons à notre rôle d'historien qui veut avant tout des faits et de l'impartialité.

A Rouen, les novateurs cherchaient à agir sur l'esprit des femmes, le plus sûr moyen de mettre leurs doctrines en circulation. Dès le 8 septembre de l'année précédente, on avait fait une procession générale, au retour de laquelle on avait prêché et admonesté, dans le cimetière de l'église, une de ces prosélytes suspecte d'hérésie, qui, par l'aveu de sa faute, avait obtenu de ne pas être livrée au bras séculier.

Ces processions furent renouvelées pous *exciter le peuple à la dévotion*, formule employée, au moins deux fois chaque semaine, dans les registres capitulaires.

Le 29 décembre 1533, M. Dufay, vicaire de l'archevêque, présenta des bulles du pape Clément contre les individus tenant la doctrine de Luther. Ces bulles occasionnèrent un surcroît de surveillance et l'arrestation de plusieurs hérétiques. On fit alors une procession générale dans laquelle on porta le sacré Corps. Elle passa par la rue des Carmes, entra dans Saint-Ouen, descendit à Saint-Maclou, et rentra dans la cathédrale par la Calende. Le Pénitencier fit une exhortation au peuple, et l'on pria Dieu *de faire cesser les hérésies*. 1533.

Les novateurs étaient renvoyés devant le tribunal de l'Église, présidé par Georges d'Amboise assisté du doyen, du trésorier, de plusieurs chanoines et de quelques évêques. Ces juges furent dispensés d'assister aux offices, *étant occupés pour la foi catholique.*

Comme au nombre des personnes arrêtées il y en avait beaucoup dont le zèle sectaire n'allait pas jusqu'au martyre, celles-ci furent relâchées après avoir fait pénitence et subi la prédication publique; mais il s'en trouva de plus obstinées. Nous citerons, dans le nombre. un nommé Étienne Le Court, curé de l'église paroissiale de Condé-sur-Noireau, venu à Rouen pour endoctriner ses confrères; cet ecclésiastique assez adroit était parvenu à faire quelques prosélytes; son zèle le perdit, car, au nombre

de ceux qu'il voulut corrompre, il y en eut qui le dénoncèrent au tribunal de l'Église.

On s'aperçut alors de la profondeur de l'abîme et des difficultés que l'on aurait à faire revenir des hommes qui paraissaient si convaincus ; ce prêtre, loin de se rétracter, persista dans son erreur, et fut condamné par le bailli à être brûlé vif.

1531. Le 16 décembre 1534, veille de son supplice, on annonça dans le Chapitre qu'on se réunirait le lendemain pour dégrader ce malheureux en présence des ecclésiastiques qui avaient assisté à son procès. Étienne Le Court n'était cependant pas un homme ordinaire et l'un des enfants perdus de la secte; il appartenait à la famille du *Pont-Ollivier* originaire de Bretagne, et s'était toujours distingué par une vaste érudition.

Malgré la terreur qu'inspirait la Cour de l'Église, il s'était formé, pendant le jugement d'Étienne Le Court, un parti qui se proposait de se réunir dans la cour de l'Officialité et de l'arracher des mains de la justice. Ce prêtre pria ses partisants de ne pas mettre leur complot à exécution, déclarant qu'on donnait une fausse interprétation à des paroles de simple controverse, et qu'il voulait être la seule victime de ses opinions (1).

Le jour du jugement de ce malheureux, on

(1) Notes manuscrites de l'abbé Denis Le Court, recteur de Normandie, en 1663.

avait élevé, sur le parvis de la cathédrale, un grand échafaud pour recevoir Georges d'Amboise, l'évêque de *Bonne*, et cinq abbés réguliers, assistés du doyen, de quelques chanoines, de plusieurs conseillers et avocats du Parlement formant ensemble le tribunal de l'Inquisition. Le coupable fut amené sur cet échafaud, et prêché, selon l'usage, devant la foule; ensuite on prononça sa dégradation en fendant en deux sa tunique, puis on le remit à la justice séculière qui le fit conduire au Marché aux Veaux où il fut lié au fatal poteau et brûlé vif.

Un traitement si sévère contint pour un moment 1535. les novateurs, et les empêcha de se montrer aussi ouvertement; mais pour ne pas laisser refroidir le zèle de leurs prosélytes, ils eurent recours à un autre moyen; ce fut de composer de petits livres et de les répandre à profusion; l'imprimerie se prêtait merveilleusement à leurs projets. Le 27 janvier 1535, on trouva une infinité de ces opuscules répandus sur toutes les places et jusque dans la grande Chambre de la Cour; le Chapitre envoya de suite une députation au Parlement pour aviser à la répression de ces délits.

Tout était en rumeur dans Rouen; des officiers de ville accoururent au Chapitre pour se concerter avec les chanoines, et trouver le moyen d'empêcher ces scandaleuses distributions.

On ne trouva pour le moment d'autre remède que de faire une procession, d'y porter toutes les châsses, la croix *Rigaud*, les os du bras de Saint-Romain, et de dresser un autel dans la nef de l'église, pour y déposer le Saint-Sacrement. On pria l'archevêque, alors à Paris, de venir présider la cérémonie; on y appela les évêques et les abbés de la province, l'archevêque de Tours, abbé de Sainte-Catherine; et les évêques d'Hyppône et de Thessalonique, coadjuteurs de Georges d'Amboise.

Pendant que ces choses se passaient, la justice, qui exerçait la plus rigoureuse surveillance sur les étrangers, parvint à découvrir quel était le principal distributeur des petits livres. Le Parlement fit fermer les portes de la ville pour se mettre à sa recherche. Bien que le délit eût été commis dans la journée même, il était déjà trop tard; le coupable était parti. On se mit à sa poursuite et on l'arrêta à Dieppe au moment où il se disposait à passer en Angleterre. Reconduit à Rouen, on reconnut qu'on avait affaire à l'un des hommes les plus exaltés de la secte, se faisant passer pour le *promis de Dieu*. La punition qu'on lui infligea fut horrible: on le condamna à être lié avec une chaîne de fer et suspendu sur le bûcher qu'on dressa, le 30 août 1535, au milieu du Marché aux Veaux. Il avait si peu de crainte, qu'il baissa la tête sur le feu, priant Dieu de terminer son supplice. Enfin cet homme

brava la mort avec une telle constance, que les religionnaires l'ont toujours considéré comme un des principaux martyrs de leur opinion.

Chaque jour de nouveaux hérétiques sont renfermés dans les prisons de l'archevêché, et comparaissent devant les assises qui portent le nom de *Grands-Jours*. Les séances de cette Cour devinrent si fréquentes qu'il ne se trouva bientôt plus de juges pour la juridiction habituelle de l'Église, et que l'on décida, vu le grand nombre de causes pendantes, que les séances ordinaires auraient lieu tous les samedis, de quinze jours en quinze jours, *devant deux ou trois chanoines seulement qui ne seraient pas occupés ailleurs*.

Pendant que les *Grands-Jours* sévissaient contre l'hérésie, et que la secte engendrait partout le désordre, les fautes contre la discipline, les actes licencieux, passaient, à quelques exceptions près, inaperçus; ainsi, un chapelain de Darnétal, nommé Dodement, s'était permis d'introduire une femme mal famée dans sa chambre. Tandis qu'il soupait avec elle en compagnie de trois ou quatre autres chapelains, il arriva que le père, la mère et les frères du premier se présentèrent armés d'épées et de bâtons, et frappèrent cette femme presqu'à mort; ce qui occasionna un grand scandale, pour la réparation duquel Dodement fut condamné à garder la prison pendant un mois.

Un autre jour, Martin Morin se plaignit d'avoir trouvé sa femme couchée avec Jean Marcaud, petit chanoine, dans une des chambres du collége du Saint-Esprit. Peu après, un nommé Rivière était allé à Pavilly avec deux chapelains; comme il voulut s'opposer à leurs entreprises sur sa femme, il fut frappé par eux de coups de poignard *à plaie et à sang*.

Les vols se succédant de jour en jour, on lança un monitoire contre ceux qui avait dérobé un calice d'or dans la chapelle de Saint-Sever.

L'audace des voleurs était incroyable. Un nommé Germain *Chalon* coupa, dans l'église, la bourse de Guillaume Le Cerf, orfèvre, et le blessa même très grièvement à la main.

Nous trouvons un nouveau genre de punition infligé à ce coupable. Il fut fouetté *aux anneaux* et banni de la Normandie (1).

Il est ici sans doute question d'anneaux fixés aux lanières d'un fouet, ou peut-être d'anneaux où l'on attachait le coupable pendant qu'il recevait sa correction.

Il semblerait que la peste profitât de ces désordres pour se remontrer dans Rouen; car chaque jour elle y faisait de nombreux ravages. La famine, son puissant auxiliaire, vint aussi mettre le comble à tant de maux, si l'on en juge par la dé-

(1) Preuves de la juridiction du Chapitre. [Arch. départ.]

marche des officiers de ville auprès du Chapitre, pour faire exécuter l'arrêt du Parlement au sujet des pauvres. Ils lui représentèrent que la multitude en était si grande, que les aumônes provenant des maisons et des églises ne pouvaient plus suffire; ce qui obligeait la cité à recourir aux prélats, prieurs et chanoines pour subvenir à cette œuvre de charité.

Dans le mois de mars de l'année 1536, Diane de Poitiers écrivit au Chapitre « que de nombreuses affaires ne lui ayant pas encore permis d'ériger un tombeau sur les restes de son mari, elle prenait enfin la résolution de s'acquitter de ce devoir et de fonder un obit pour l'âme du défunt. » 1536.

C'est à cette décision que l'on doit le beau mausolée en albâtre et en marbre noir exécuté les années suivantes; mausolée que l'on considère comme un des plus beaux ouvrages du XVIᵉ siècle.

Sur un sarcophage en marbre noir, on remarque la statue en marbre blanc de Louis de Brézé mort. L'affaissement des chairs, le renfoncement des yeux, indiquent que l'artiste a voulu reproduire son sujet dans un état voisin de la putréfaction; le résultat de sa pensée a été couronné du plus grand succès.

Un socle qui existe en arrière du corps fait présumer que la statue de Louis de Brézé, vivant et couvert de ses insignes, existait autrefois dans le fond du sarcophage.

Aux extrémités du mausolée s'élèvent deux colonnes qui soutiennent le couronnement, au centre duquel le sénéchal est représenté armé de pied en cap et monté sur son cheval de bataille.

Le sommet du frontispice est couronné d'un tabernacle placé entre deux écussons portés par des chèvres qui se tiennent debout.

On se demande encore à quel artiste on doit ce monument funéraire. On l'attribue à Jean Goujon : parce qu'il est digne de son ciseau, parce que ce grand artiste travaillait aux embellissements du château d'Anet appartenant à Diane de Poitiers, et surtout parce qu'il était alors à Rouen exécutant dans Saint-Maclou des colonnes qui paraissent analogues à celles qui décorent le tombeau de Louis de Brézé. Espérons que nos successeurs seront plus heureux que nous, et qu'ils finiront par découvrir la vérité.

Pendant que le Chapitre s'occupait de remplacer M. Le Lyeur son doyen, qui venait de mourir, M. De Mouy, seigneur de La Mailleraie, Gouverneur de la Normandie, lui apprît que le roi avait disposé du doyenné, et lui remit la lettre suivante du monarque, souscrite de son camp d'Avignon, le 16 septembre 1536 :

« Chers et bien amez, incontinent après avoir été averti du trépas de Jean Le Lyeur, dernier doyen de cette cathédrale de Rouen, nous avons

écrit à notre Saint-Père, et nommé à sa suite Mᵉ Claude Chapuys, notre libraire ordinaire, pour être pourvu dudit doyenné qui est électif selon les indults, dernières concessions et concordats d'entre sa Sainteté et nous, dont nous vous avons bien voulu avertir; vous défendant très expressément, sur tant que craigniez nous désobéir et déplaire, et d'encourir notre indignation, que vous n'ayez à faire attenter ni souffrir être fait atteinte, par élection, postulation, autrement en quelque façon ou manière que ce soit, chose contraire ne préjudiciable à notre nomination, car tel est notre bon plaisir. »

Cette missive était accompagnée d'une autre émanant du cardinal Du Bellay, qui recommandait aussi Claude Chapuys, son secrétaire, pour être doyen; disant que le Chapitre le jugerait digne de cette place s'il avait connaissance de ses mérites.

Nonobstant ces lettres, les chanoines présents, et ceux qui étaient au loin, furent convoqués pour concourir à la nouvelle élection. Quand le roi en eut connaissance, il écrivit de Moulins que toute nomination était contraire aux indults à lui octroyés par le pape, et qu'il espérait que le Chapitre ne voudrait pas aller à l'encontre, *et se garderait d'y faire faute, surtout s'il aimait le bien et le repos de l'Église.* Les chanoines ne se rendirent point aux désirs du prince, la charge de doyen n'étant pas comprise dans l'indult.

1536. Le roi, fatigué de cette opposition, manda de Saint-Germain-en-Laye, aux chanoines « que connaissant les pratiques et menées de l'un de leurs confrères, pour molester et travailler son cher et bien aimé *libraire*, il priait de faire cesser les dites menées attentatoires à son autorité. »

Après la lecture de ces lettres, le Chantre, qui présidait l'assemblée, dit qu'il n'ignorait pas que la majorité de ces messieurs voulait le nommer, mais qu'il n'entendait pas contrarier l'indult, ni les priviléges de sa Majesté.

Cet acte de générosité fit peu d'impression sur le Chapitre ; il allait même passer outre, lorsqu'il reçut une nouvelle lettre du roi mandant que Claude Chapuys avait reçu ses bulles du Saint-Siége et qu'il allait prendre possession de son doyenné; le prince engageait les chanoines à ne lui apporter aucun empêchement.

Pendant que le Chapitre agitait d'envoyer à la Cour de nouveaux députés, Claude Chapuys arrivait à Rouen; voyant l'opposition qu'il avait soulevée, il transigea avec le Chantre et lui abandonna tous ses droits. Le mois suivant, ce dernier reçut des bulles qui l'appelaient à la dignité décannale de notre église métropolitaine.

Cette transaction déplut au Chapitre qui la regarda comme entachée de simonie et contraire à ses droits. Il se réunit le 15 juin 1537, et élut le trésorier,

M. de Marsillac ; les portes de l'église furent ouvertes pour annoncer ce choix au peuple. Disons que le roi dut prêter la main à cet arrangement, car, le 30 avril suivant, M. de Marsillac fut admis, en vertu des lettres du prince et de la résiliation de M. Chapuys.

Le 16 mars 1537, l'archevêque apprit aux chanoines que le roi d'Écosse, nouvellement marié à la fille de François Ier, arriverait dans peu de jours à Rouen avec son épouse ; on arrêta de faire pour eux les cérémonies qui se pratiquaient à la réception du Dauphin. En effet, le 19 mars, le roi d'Écosse, accompagné d'une foule de seigneurs, se présenta et fut introduit dans l'église par l'archevêque et les ecclésiastiques de la cathédrale. 1537.

On fit, une heure après, les mêmes cérémonies pour la reine ; il y eut un tel encombrement aux portes et sur le parvis, qu'elle en parut effrayée, et qu'on ne sut, un instant, comment elle pénétrerait dans l'église.

Pendant que ces grands personnages sont à Rouen, nous remarquons qu'ils visitent la cathédrale et les reliques du trésor ; que Madame de Nevers et la veuve du grand sénéchal, Diane de Poitiers, donnent chacune un écu sou aux serviteurs de l'église, et que l'horloger reçoit 8 livres tournois pour avoir fait sonner les cloches à l'arrivée des princes.

La reine d'Écosse avait demandé, pour sa chapelle, un des enfants de chœur dont la voix lui plaisait beaucoup; le Chapitre ne voulut rien promettre sans avoir consulté la famille de l'enfant. Le père répondit qu'il n'entendait pas que son fils quittât la province; on rendit compte de cette réponse aux officiers de la reine, en les priant de l'assurer que le Chapitre n'était pour rien dans ce refus.

A cette époque, il était question de paver certaines parties du cimetière, qui n'étaient autres que la place du Parvis et la rue du Change actuelle; le Chapitre convoqua plusieurs bourgeois notables et conseillers de ville pour délibérer sur le genre de pavage « qu'il conviendrait d'établir, *avec du ciment, pour la décoration de l'église.* »

On arrêta de faire réparer le pont Notre-Dame, placé sur la rivière d'Aubette, et de creuser un canal sous la cathédrale pour conduire les eaux de la cour d'Albane jusque dans la rue de la Madeleine; ce dernier travail n'eut pas lieu, car on craignit que ce conduit n'attirât trop d'humidité dans l'église.

Les exécuteurs testamentaires du dernier doyen remettent à la fabrique quelques vases d'argent, une grande pièce d'or du poids de 74 écus, et une chaîne valant 50 écus, pour être attachée à la châsse de la vierge. On y suspend aussi deux ver-

ges d'or, du poids de 8 onces, données par Joseph Dufour, bourgeois de Rouen.

Le Chapitre réclame contre un empiétement de l'archevêque de Lyon, qui « sous le couvert de son titre de primat des Gaules, fesait des ordinations à La Roche-Guyon, paroisse dépendante du diocèse de Rouen. »

Nous trouvons, à cette époque, un fait qui prouve que l'on abandonnait déjà l'usage des livres manuscrits. Jean Mallard, écrivain, avait commencé à transcrire des légendes de l'église ; on lui permit de les terminer, et l'on arrêta qu'à l'avenir on ne ferait plus *écrire* aucun livre à l'usage du diocèse.

Le duc d'Orléans, jeune fils du roi, pria le Chapitre de lui accorder Pierre de Tocqueville, choriste de la cathédrale, pour la musique d'une chapelle qu'il voulait créer. Ces demandes successives prouvent en faveur de la maîtrise de notre église métropolitaine.

On fait des processions générales pour le succès 1539.
de l'armée française, prête à combattre celle de l'empereur, au-delà des monts ; comme la peste régnait dans la ville, les paroisses firent des processions *seulement* dans leurs églises. Le trésorier demanda, pour éviter la contagion, que l'on tint les portes du manoir archiépiscopal fermées, et que l'on donnât une clé aux chanoines qui avaient l'habitude d'y passer pour se rendre au chœur.

Le roi fit alors savoir qu'il avait besoin d'un prompt secours pour se défendre contre l'empereur, *son mortel ennemi*. Les églises et les prélats de France furent taxés à de fortes sommes. On demanda, à l'église de Rouen, 2,000 écus d'or; M. Dupré, conseiller du roi, chargé de les recueillir, se présenta devant les chanoines, et dit qu'il contraindrait, par tous le moyens de rigueur, ceux qui se refuseraient à l'impôt. Le Chapitre répondit que ses ressources étaient si faibles, qu'il n'avait pas encore terminé de payer ses anciens subsides. Néanmoins, il fouilla dans les coffres, où il trouva à peine 1,000 écus. On en réunit, avec beaucoup de peine, 1,500, qui furent envoyés au commissaire, en le priant de s'en contenter et d'exempter le Chapitre du surplus.

Vaine réclamation; M. Dupré ne donna quittance que pour 1,500 écus; il fallut faire diligence pour payer le reste, car les officiers du roi, à la résidence du Pont-de-l'Arche, fesaient déjà saisir les deniers recueillis dans ce vicariat pour le compte de la fabrique.

A la même époque, les habitants de Londinières exposèrent aux chanoines que leur église était trop éloignée du centre de la paroisse, et les prièrent d'en faire bâtir une plus à leur portée; le Chapitre renvoya cette demande à l'archevêque qu'elle concernait exclusivement.

On avait accordé 160 livres à M. de Joussières pour peindre, sur de bons panneaux de soie de taffetas cramoisi, deux nouvelles bannières à l'usage de l'église; on décida de porter cette somme à 180 livres si l'ouvrage était bien exécuté.

On avertit le Chapitre que Messieurs de la ville 1539.
fesaient démolir l'antique porte de Rouen, située près du couvent des Carmes, vis-à-vis de laquelle on chantait ordinairement le *Gloria laus*, au retour de la procession solennelle des Rameaux. On trouva que cette démolition apporterait préjudice aux cérémonies et *occasionnerait un grand scandale*, si Messieurs de la ville ne fournissaient pas un autre lieu pour chanter l'oraison accoutumée; ceux-ci répondirent qu'ils suivraient l'usage adopté par le seigneur de Pissy, avant qu'il eût vendu cette porte à la ville; c'est-à-dire qu'ils feraient élever, dans le même lieu, un *théâtre honnête*, sur lequel les chantres pourraient monter aisément pour réciter leur oraison.

Le Chapitre apprit par M. Sedille que l'archevêque se chargeait de faire immédiatement couvrir, avec du plomb, le chœur de la cathédrale; on vendit les tuiles placées sur cette partie de l'édifice.

Le prélat annonça lui-même qu'il donnait une statue colossale de Saint-Georges, pour être mise au sommet de la charpente du chœur, jugée par

les experts assez solide pour en supporter le poids.

Depuis longtemps, le monarque avait à se plaindre du Parlement, qui refusait d'enregistrer certains édits bursaux dont il désapprouvait le contenu. Le chancelier Poyet, qui les avait inspirés, attendait impatiemment l'occasion de s'en prendre à l'opposition. Quand il crut l'avoir trouvée, il accusa les conseillers de recevoir des charges et des pensions des princes et des seigneurs de leur ressort; il blâma leur ignorance, leur tenue dans le monde, et jusqu'à l'indécence de leurs habits; il leur reprocha, enfin, certains arrêts qui étaient, disait-il, indignes d'une cour souveraine, et qu'un simple sénéchal eût mieux jugés.

1540. Il fallait porter remède à un ordre de choses que l'on blâmait avec tant d'aigreur. François I[er] vint à Rouen avec son ministre, manda les conseillers dans le monastère de Saint-Ouen, et, le 17 septembre 1540, leur déclara que le Parlement était intredit.

Les magistrats furent obligés de s'incliner devant la colère du monarque. Néanmoins, comme on ne pouvait entièrement désorganiser la justice, le roi se servit des conseillers contre lesquels il existait le moins de préventions, pour siéger à la Tournelle de Rouen et *vider les prisons;* d'autres furent envoyés tenir les *Grands-Jours* à Bayeux,

avec injonction de punir, avec la dernière sévérité, les *aventuriers* de bonne maison, protégés jusqu'à ce jour par les juges ordinaires, *et d'extirper la malheureuse secte luthérienne.*

La désorganisation était telle en Basse-Normandie, que ces nouveaux juges demandèrent main-forte à l'archevêque de Rouen; car le lieutenant-général de la province n'avait, disaient-il, personne pour arrêter les coupables et faire exécuter leurs arrêts. Georges d'Amboise manda au prévôt de Cerny de se mettre lui et sa compagnie au service de la Commission, à laquelle il promit d'adjoindre le ban et l'arrière-ban, en cas de nécessité.

Les *Grands-Jours* de Rouen et de Bayeux pro- 1541.
cédèrent avec tant d'énergie, et se montrèrent si soumis aux volontés du roi, que, dès le 16 décembre, tous les membres du Parlement furent rappelés, et que la Cour, à l'exclusion de 9 conseillers, fut réintégrée dans ses fonctions.

Georges d'Amboise présidait à cette cérémonie. Les remercîments que le premier président de Marsillac lui adressa, en le comparant à Esdras qui avait porté l'ordre de Cyrus pour le rétablissement du temple de Salomon, prouvent qu'il ne fut pas étranger à cette grande réparation; on en est surtout convaincu quand on voit le président louer le prélat « de s'être donné bien des peines, et d'avoir

mis *tous ses cinq sens de nature*, ses amis et son crédit pour la réintégration de la compagnie (1). »

Cependant, on ne pouvait laisser la principale tour de l'église, celle qui en faisait le plus bel ornement, avec l'ignoble toiture en bois dont elle était couverte depuis plus de vingt années; il fut question de terminer sérieusement ce travail tant de fois repris et délaissé.

Dès l'an 1538, on avait jugé *qu'il serait bon de faire visiter la tour par des experts et honnêtes conseillers* pour décider si la flèche serait en bois ou en pierres; on ne s'occupa définitivement de prendre un parti que trois années plus tard (1541), époque à laquelle on reçut, des charpentiers de Rouen, plusieurs plans qui furent examinés et renvoyés aux surintendants de la fabrique.

L'un de ces plans, accompagné d'un modèle en bois *au petit pied* et présenté par Robert Becquet, charpentier de l'église, paraît avoir fixé définitivement l'attention du Chapitre et des plus habiles experts.

Alors, on donne l'ordre de visiter le sommet de la tour pour savoir s'il était disposé de manière à recevoir le nouvel édifice. Peu de jours après, on lit en présence du Chapitre, de conseillers de la Cour et de notables réunis, le procès-verbal des

(1) Voir, pour plus amples détails, M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, sous François Ier.

experts par lequel Jehan Le Roux, Étienne Puissant, *Simon Vitecoq et Jehan De la Rue,* maîtres-maçons jurés en la ville de Rouen, accompagnés de neuf maîtres charpentiers, de Quentin, plombier, et de Martin Guillebert, menuisier, rapportent; « qu'après avoir vu et duement visité les dits modèle, plant et pourtraict d'icelle tour et clocher de bois, » ils certifient : « que la masse ou lanterne de pierre sur quoi sera mis ledit clocher est suffisante et assez forte pour soutenir à jamais ledit clocher et tour de boys, et aussi que ledit modèle est duement faict bien lié et fortiffié et de proportion jouxte le dit plan et pourtraict; ce que ainsi se pourra faire ladite tour et clocher sans aucun danger; et d'avantage que en suivant les figures faites au dit portrait, le dit ouvrage sera pertinent en la dite tour de grande valeur et beauté par le moyen de l'assonissement de plomberie au lieu qu'il sera requis. » Ce rapport dut mettre fin aux hésitations du Chapitre; le plan de Robert Becquet fut accepté.

Cependant cette décision avait fait naître une espèce de jalousie parmi quelques artistes; les deux maîtres maçons Vitecoq et De la Rue ne tardèrent pas à commencer l'attaque.

Qui croirait qu'après avoir signé le procès-verbal ci-dessus faisant le plus grand éloge du *plant* et *pourtraict* du charpentier de l'église, ces deux constructeurs osèrent, un mois après, dans le cou-

rant du mois de novembre 1542, en présenter un de leur façon, avec une note critique du dessin admis, dans laquelle ils exaltaient l'excellence et la supériorité de leur conception?

Ce travail ayant été soumis à l'examen de Robert Becquet, celui-ci rédigea des observations où perce le mécontentement de l'artiste supérieur et critiqué.

De la Rue et Vitecoq blâmaient dans le plan de leur adversaire la disposition des tourelles, disant que Becquet *ne faisait aucunes retraictes au grand corps, et que sa tour ne ferait qu'une masse*; qu'il n'y avait aucuns enrichissements ny arcades au dit clocher, *que sa pyramide était carrée, qu'elle serait lourde et cueillant grands vents et de grandes ruines.*

Après avoir répondu victorieusement à ces critiques, Robert Becquet s'en prend au propre travail de ses antagonistes; ils avaient imaginé, pour servir de piédestal à leur flèche, d'élever un grand corps rond, haut de quatre toises, entouré de balustres, d'arcades et de corniches. « Votre piédestal ne vaut rien, dit Robert Becquet, vos balustres ne sont bonnes qu'à mettre à un coffre, *ou à un dressoir à colle*; elles ne sauraient tenir debout sans ligature, elles ôteraient la façon du clocher et leurs colonnes rendraient la flèche massive *comme un fagot.* »

Enfin, l'artiste ajoute que le clocher de ses adversaires ne saurait tenir debout et qu'il « pourrait tomber en bref temps comme a fait l'église du Bourgtheroude, les piliers de la Madeleine, ceux de l'église de Saint-Denis et la tour de pierre de Grainville-la-Taincturière que aurait faite ledit Vitecoq, laquelle est tombée par terre depuis quinze jours; et aussi que ladite tour serait bigarrée comme l'église de Saint-Martin que a faite ledit De la Rue, moitié antique et moderne, qui n'est correspondant l'un à l'autre; ainsi le dit Becquet soutient que le plan de ses confrères est inutile, impertinent et fait de colère pour charger son honneur (1). »

Ces derniers traits étaient sanglants, et mettaient à leur juste valeur l'habileté des antagonistes du maître charpentier de l'église; le Chapitre sut profiter de ses observations.

Alors on se met sérieusement à l'œuvre; on enlève la couverture et le beffroy provisoires; la flèche s'élève si promptement que, dès le 24 septembre 1544, des experts qui avaient visité la tour rapportèrent que l'on pouvait commencer à la couvrir.

On aurait, néanmoins, obtenu moins de succès, faute de ressources, si l'archevêque n'eût adressé, le 30 avril 1544, l'acte suivant au Chapitre :

« Georges d'Amboise. . . . . voyant l'imperfection de notre église, pour raison de la ruine du feu,

(1) Archives départementales. Cartons de la cathédrale.

advenue en l'an 1514, en la tour de l'église étant sur la lanterne de la croisée d'ycelle église, et que la dite tour ne se pouvant réédifier des facultés et revenus de la fabrique de notre église, et qu'elle eût pu être longtemps sans être rétablie; étant mu de dévotion et ayant zèle en la décoration de la maison de Dieu et perfection d'icelle église notre épouse, eussions proposé et délibéré, soit jà deux ans ou viron faire réédifier ou rétablir la dite tour, et la faire de telle magnificence que cette dite église et lieu le requièrent; et que pour ce faire, après avoir fait voir et visiter par plusieurs et diverses fois, et par grand nombre de maçons, charpentiers et plombiers et autres ouvriers et gens à ce connaissants, en la présence de nos confrères les chanoines et Chapitre d'icelle église, et de plusieurs autres notables personnages de cette ville de Rouen, et après aussi en avoir ouys dans leurs avis et rapports et le consentement de nos dits confrères, eussions fait commencer dès le dit temps la charpenterie de la dite tour et toujours continué à y faire besoigner jusqu'à présent, tellement qu'il y en a jà bon commencement et la plus grande partie d'icelle charpenterie faite, et espérons icelle être peragrée et parfaite en bref temps. Et pour ce qui reste encore à couvrir de plomb la dite tour et de faire encore plusieurs autres ouvrages et besognes pour la magnificence d'ycelle, et aussi

que pour le présent, il est très difficile de pouvoir fournir entre autres matériaux..... et faire venir du pays d'Angleterre le plomb requis et nécessaire à couvrir la dite tour, pour raison des guerres de présent étantes entre le roi notre souverain et le roi d'Angleterre, et pour ces causes la dite tour ne pourrait être parfaite en bref temps..... Davantage si nous étions atteint de mort auparavant la dite confection, que Dieu ne veuille, la dite tour demeurant imparfaite..... Pourquoi nous affectons, pour la perfection de la dite tour, toutes nos terres et seigneuries de Vauvray, Bussy, La Chapelle, Cernon et autres jusqu'à la concurrence de 1,800 liv. tournois, si tant en fait. » Signé Amboise, archevêque de Rouen. (1)

A la suite de ses engagements, l'archevêque écrivit, de Gaillon, de faire marché avec les plombiers, et de commencer pendant que les établis étaient en état.

Ce ne fut que trois ans après, dans le mois d'octobre 1545, que l'on traita avec Pierre Houppeville, orfèvre, et Nicolas Gimel, au sujet du coq qui devait surmonter la flèche; on ne savait si on le ferait dorer en or mat ou en or brillant. Les orfèvres conseillèrent d'adopter ce dernier ornement. Robert Becquet s'absenta durant sept jours, pour

(1) Reg. cap., 30 avril 1544.

aller à Gaillon faire part à l'archevêque de l'opinion des doreurs.

Le 25 juillet, le cardinal donna ordre de faire visiter la tour, pour voir s'il n'y aurait point quelques parties susceptibles d'être retouchées.

Le 15 juin 1546, le plombier avertit que la tour tremblait quand on sonnait les clocles, effet très préjudiciable à la couverture. Il fut un moment question de mettre les cloches ailleurs, mais l'inconvénient signalé dut cesser quand la charpente eut pris son aplomb, car il n'en est plus question dans les registres.

Ainsi, cette pyramide avait été faite en moins de deux ans, sauf quelques parties accessoires ou de détail, qui ne furent terminées qu'au commencement de l'année 1547; l'archevêque redemanda alors l'obligation par lui souscrite, pour le cas où il serait mort avant l'achèvement du travail.

Le nom de Robert Becquet, l'habile constructeur de ce chef-d'œuvre, n'est plus désormais cité pour ses travaux à la cathédrale; on le retrouve seulement lorsqu'il demande la permission d'être enterré dans le grand cimetière (sur le parvis actuel), et d'avoir sur sa tombe *une inscription portant son nom et son prénom.*

Ainsi finissait l'artiste au moyen-âge; sa passion pour l'art, ses grandes conceptions venaient de la foi, et la foi lui enseignait qu'il y a des biens plus du-

rables que les gloires de ce monde souvent contestées pendant la vie. . . . . incertaines après la mort.

Nous avons un peu anticipé sur les années pour ne plus revenir au travail de la tour. Disons maintenant que l'élection du prisonnier eut lieu, comme de coutume, en 1541, et que le choix du Chapitre tomba sur François de Fontenay, écuyer, sieur de Saint-Remi, homme d'armes de la compagnie du comte de Brienne. Ce Saint-Remi, natif de Fontaine-lès-Rouges, vicomté de Falaise, avait fait la guerre en France et en Italie, et n'était âgé que de 29 ans lorsqu'il fut mis dans les prisons de Rouen. La confession qu'il présenta au Chapitre nous fait connaître qu'à l'âge de 15 ans, il avait fait tuer, à coups d'épée, par Guillaume de Martainville et Jacques Menton, un sergent qui était venu apporter un exploit à Charlotte Duchâtel, sa mère. 1541.

Ce n'était que le début de Saint-Remi dans le crime ; nous ne le suivrons pas dans quarante-un autres faits dont il s'accuse, consistant en attaques de personnes inoffensives, en sanglants conflits dans lesquels les coups d'épée et de poignard jouent le principal rôle. C'était encore un de ces aventuriers contre lesquels avaient sévi les tribunaux d'exception de François I.

On se demandera comment les faveurs du Chapitre allaient protéger de si grands criminels ; on

en sera peu surpris quand on verra les obsessions dont il était l'objet, les recommandations qui lui arrivaient de toutes parts. Pour Saint-Remi, ce fut le dauphin et le duc d'Orléans, son frère, qui écrivirent les lettres les plus pressantes aux chanoines. Le dauphin, dans une première missive, leur fit savoir que M. de Bertheville, enseigne de la compagnie de M de Brienne, le sollicitait de s'intéresser à Saint-Remi, son parent, *pour le faire sortir du mauvais cas où il se trouvait*; il priait, en conséquence, ces messieurs de faire obtenir la fierte à ce prisonnier, espérant qu'ils ne voudraient pas moins faire à sa recommadation, cette année, qu'ils n'avaient fait l'année précédente.

La lettre du duc d'Orléans n'était pas moins pressante; il parlait au Chapitre *de ce qu'il désirait faire pour lui, soit en général ou en particulier.*

Les chanoines ne s'étaient pas encore prononcés et paraissaient même décidés à garder leur indépendance, lorsque, le jour de l'élection, le chantre présenta une nouvelle lettre du Dauphin, conçue en ces termes :

« Messieurs, afin que mieux vous connaissiez de quelle affection je désire retirer le sieur de Saint-Remi *de l'inconvénient* où il est tombé, j'ai donné charge au libraire présent porteur, chantre de votre église, s'en retournant devers vous, pour de rechief vous prier bien fort, de ma part, que, sui-

vant ce que je vous ai ci-devant écrit en faveur dudit sieur de Saint-Remi, vous veuillez tant faire pour l'amour de moi, que de lui faire avoir la fierte cette année; en quoi faisant pourrez être assurés que me ferez bien grand plaisir, lequel je reconnaîtrai de bon cœur envers vous et votre église, quand d'aucunes choses me voudrez requérir, comme plus au long entendues dudit libraire, lequel je vous prie croire ce que sur ce il vous dira de par moi, tout aussi que ferais moi-même. Et à Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte garde. A Loches, le 17 mai 1541. Signé HENRY.»

Peu de temps après, les chanoines[1], surpris eux-mêmes de leur condescendance, jugèrent à propos d'en tirer parti pour leur église, et demandèrent au dauphin et à son frère de les protéger contre les entreprises du Parlement. Guillaume Le Rat, envoyé par eux à la cour de François I, visita les princes, les cardinaux Du Bellay et de Lorraine qui lui firent bon accueil et lui promirent de s'intéresser au maintien de l'élection du prisonnier. Ils ne pouvaient, à coup sûr, faire moins pour le privilége, après l'avoir si bien exploité.

L'année suivante, les mêmes princes et l'amiral d'Annebaud, réclamèrent de nouveau *la fierte* pour le sieur de la Boissière, homme d'armes. Cette fois le Chapitre se montra indépendant, et fit choix de Jean Onfroy, sieur de Saint-Laurent-sur-Mer, 1543.

près Bayeux; il avait abusé d'une mineure, nièce de sa femme, qui lui avait été donnée par autorité de justice, *pour la garder comme son propre corps*, « et dont il eut néanmoins compagnie charnelle par plusieurs et diverses fois, tellement qu'enfin il en sortit lignée. »

Comme il était veuf, il avait d'abord demandé dispense à la cour de Rome, et *offert grand argent* pour épouser cette dame, et n'avait pu l'obtenir.

La Boissière jouit du privilége de la fierte, et donna, en reconnaissance, un anneau d'or de la valeur de 15 ducats pour être attaché à la châsse de saint Romain; il envoya, l'année suivante, deux chiens pour garder la cathédrale pendant la nuit. Le Chapitre fit donner deux *testons* au valet qui les avait amenés

1543 Alors, le Lutérianisme avait jeté de profondes racines en France. Rouen, peuplé d'une foule d'hommes à l'esprit simple, remuant et amateur de nouveautés, ne put échapper longtemps aux efforts du prosélytisme. Au point où la secte était arrivée, il lui fallait agir sur les masses, cesser d'être ou dominer, marche obligée de tous les partis. Il lui fallait avoir une force militante pour l'opposer à celle de l'église catholique, protégée par la haute influence de ses riches prébendiers, de ses moines, et de ses congrégations populaires.

Les protestants de Rouen avaient alors séduit

et endoctriné un grand nombre d'ouvriers bonnetiers, menuisiers, brodeurs, orfèvres, chapeliers, tondeurs de draps, et surtout d'imprimeurs dont ils avaient besoin pour la reproduction de leurs petits livrets, très répandus malgré les prohibitions. Ils avaient organisé des congrégations ayant des chefs qui portaient les noms de *carteniers*, *anciens*, *centeniers et dixainiers*. Quand ils devaient assister au prêche ou se réunir la nuit dans des lieux connus d'eux seuls, ils s'avertissaient en se servant d'un langage particulier, d'un sifflet, ou d'une lanterne à verre rond qu'ils promenaient le soir dans les rues de la ville.

On ne tarda pas à s'apercevoir des progrès de l'hérésie : les prêtres étaient menacés, le peuple tenait mille propos hardis, et ne se gênait plus pour s'affranchir des jeûnes et des abstinences; on trouva même, un jour de vendredi-saint, des gens attablés mangeant un chevreau; énorme profanation que les Catholiques crurent devoir expier par un deuil général et des prières.

Les idées nouvelles passèrent bientôt de la foule parmi les classes élevées qui les soumirent aux lumières du raisonnement, toujours trompeur dans les questions qui regardent la foi. Bientôt des officiers de ville, des membres de la cour, des ecclésiastiques mêmes se laissèrent prendre à ces spécieuses amorces; les couvents, pleins de jeunes

hommes oisifs dont l'imagination comprimée ne demandait qu'à prendre l'essor, saisirent avidemment ces nouveautés; puis vinrent les chapelains, ensuite les ecclésiastiques attachés aux paroisses que ruinaient les gens de la fiscalité, en leur enlevant, sous le nom de décimes, la meilleure partie de leurs revenus. Les chanoines furent ceux qui apportèrent le plus de résistance aux efforts de la secte.

La discipline avait sans cesse à souffrir des écarts de tous ces ecclésiastiques à *demi réformés*, et c'est avec peine que nous raconterons quelques faits qui se passèrent dans la cathédrale, et donnèrent lieu aux Protestants, qui feignaient une grande austérité de mœurs, de traiter les papistes d'*ivrognes* et d'*hommes sans mœurs*. Leurs coups ne portaient jamais en vain.

1543. Un chapelain du collége du Saint-Esprit se dépouilla un jour dans l'église de ses vêtements religieux, et s'en moqua avec des femmes de mauvaise vie que son frère attirait dans le collége.

Un autre chapelain refusa de porter à la procession la châsse de saint Romain.

Un prêtre qui célèbrait la messe dans la cathédrale et administrait le sacrement de l'Eucharistie au doyen du Bourgtheroulde, était dans un tel état d'ivresse, qu'il scandalisa les spectateurs, et qu'on fut obligé de l'arrêter pour le mettre en prison.

Dans le même temps, le chanoine *de la Houssaie*, pendant une prédication où il y avait foule, entra dans l'église, revêtu d'une robe de chambre, ayant sur la tête un ridicule béret couvert de perles et d'images, puis pénètra dans le chœur où il se promena et fit sa prière. Quelqu'un lui ayant dit : « *Puisque vous avez débité vos patenôtres, il faut que veniez à la chapelle de la Vierge, dire votre ave Maria* », il répondit assez ingénuement : « *Je la ferais plourer.* » Alors, il se relèva brusquement, se dirigea avec grand fracas vers la sacristie, suivi de quelques laïques, et alla boire de l'eau dans la maison de M. Prudhomme.

Ces fautes étaient maladroitement blamées en chaire par des prédicateurs catholiques qui ne se tenaient pas assez dans les limites d'une sage réserve, si bien que l'Eglise était tiraillée de tous côtés. Le moine qui prêchait le carême dans le couvent des Cordeliers, se permit un jour de dire que les chanoines de l'église de Rouen avaient tous chacun une concubine.

Dans la cathédrale même, maître Le Rat ne mettait pas plus de mesure touchant les membres de cette compagnie, surtout envers ceux qui n'assistaient pas à ses sermons. « Où sont, disait-il, les chefs du Chapitre ? ils ne sont pas ici » ; et, regardant le trésorier, il ajoutait : il y en a qui se mêlent d'exposer la sainte Écriture, et ne sont que des

ânes qui se connaissent mieux à un *prorata* ou à ramasser de l'argent. »

Ces attaques excitaient le mécontentement du clergé, qui trouvait mauvais qu'on donnât à rire au *populaire* à ses dépens(1).

Le peu de respect que l'on portait aux choses sacrées poussa certains sectaires à les voler dans les églises. Une bande, venue de Paris avec un sauf-conduit, exploita la cathédrale et prit, sur le maître-autel, les vases d'argent et le ciboire où se gardait l'Eucharistie. Ces hommes ayant quitté la ville, l'archevêque envoya à leur poursuite le chanoine Dufay qui parvint à faire arrêter le nommé Enguerrand Le Goupil, oculiste de la Capitale. Ramené à Rouen dans les prisons du roi, Le Goupil obtint sa grâce en payant 250 écus d'or à l'église et 49 autres écus, montant de la dépense occasionnée par le voyage de M. Dufay.

Pareil larcin commis dans l'église de St-Godard eut des suites plus funestes pour les coupables. Un changeur de Rouen, qui avait acheté et détruit un vase volé, fut pendu devant sa boutique; les deux principaux auteurs du vol furent brûlés, et l'on remarqua qu'ayant demandé du pain et du vin avant d'aller au supplice, ils en avaient usé à la manière de leurs ministres dans la cérémonie de la cène.

(1) Reg. cap., (archiv. départ.)

Les tribunaux de l'Église siégeaient constamment pour interroger les hérétiques; ceux qui ne voulaient pas se rétracter étaient remis au Parlement, dont les fonctions, peu difficiles, se bornaient à prononcer la sentence contre les obstinés; car les juges laïques ne pouvaient, en matière de foi, avoir rien à examiner après les jugements de l'Inquisition. 1543.

Ce fut ainsi que le Parlement envoya au feu un nommé Constantin avec trois autres religionnaires ses compagnons; ils furent conduits dans un des tombereaux qui servaient à enlever les boues de la ville, ce qui fit dire à Constantin : « Vraiment, selon l'apôtre, nous sommes la balayure du monde, et puons maintenant aux hommes de ce siècle; mais réjouissons-nous, car l'odeur de notre mort sera plaisante à Dieu et servira à nos frères (1). »

On compterait en vain tous les actes de haute sévérité qui eurent lieu sous l'influence de la politique vacillante de François I[er]. Ce monarque avait pour confesseur Guillaume de Parvy, évêque de Senlis, que la reine Marguerite avait à demi gagné à la réforme. Souvent adouci par son confesseur, ce prince diminuait la sévérité de ses édits et donnait un peu de relâche aux religionnaires qui en profitaient pour s'étendre; mais bientôt, emporté par d'autres sentiments, surtout à la veille de ses

(1) Théod. de Bèze. (Hist. Eccles., t. I.)

grandes entreprises, il revenait contre les sectaires aux traitements les plus rigoureux, aux *brûlements* mêmes qui ne cessèrent jamais tant que dura son pouvoir.

Ainsi, à l'époque de sa guerre contre l'empereur, en 1542, il demanda au Chapitre les prières de l'Église et adressa l'ordonnance suivante au Parlement contre les hérétiques : « Nos ancêtres ayant mérité le nom de rois très chrétiens pour avoir réduit plusieurs pays à la foi catholique, *nous* enjoignons à nos officiers et sujets d'employer entièrement *le nerf de la justice* à en faire la punition et correction exemplaire, et telle qu'elle est requise pour l'honneur de Dieu et exaltation de son saint nom et augmentation de notre foi ... Ayant appris que la mauvaise doctrine se propageait toujours dans le ressort du Parlement de Rouen, nos officiers doivent continuer à détruire icelle mauvaise et pernicieuse doctrine, détruire et abolir comme de ce avons été suffisamment informés, au contentement de nous et de notre chose publique, et d'autant que *telles exécutions se doivent poursuivre* et continuer vivement sans y perdre de temps jusqu'à ce que *la racine de cette peste soit exterminée et abolie*. .... Vous nous informerez diligemment et secrètement des assemblées, conventicules, intelligences ou pratiques secrètes que font et conduisent ceux des *dites*

sectes pour répandre leurs doctrines et séduire le peuple, enjoignant très expressément, de par nous, aux archevêques, évêques, abbés et autres prélats, Chapitres de votre ressort que, de leur part, ils aient un chacun à faire semblable que vous et ensuivre le contenu de nos édits, *sauf à y être contraints par vous*, par prise et saisissement de leur temporel. »

L'Église de Rouen se trouvait ainsi soumise, sous des peines très sévères, à l'autorité du Parlement pour des matières qui regardaient la foi. Nous sommes bien aise de constater ce fait, car on verra que dans les plus mauvais temps de la Ligue, elle n'a jamais pris l'initiative quand il a été question d'exercer des mesures de rigueur contre ceux de la nouvelle religion.

Cet édit de François Ier stimula le zèle des Parle- 1543.
ments et fit bien des victimes. Celui de Paris condamna *les institutions* de Calvin, et la Faculté de Théologie censura plusieurs ouvrages hérétiques, entr'autres les *Psaumes de David*, mis en vers par Clément Marot. Le roi ordonna des processions générales et assista à celles de Paris. Il y en eut à Rouen, qui allèrent, le 24 octobre 1543, à l'église Saint-Martin et le lendemain à celle de Saint-Sauveur.

Cette phase de supplices et de sévérités se trouva plusieurs fois interrompue; car Dieu permit que le

roi fût désormais occupé de nouvelles guerres. Les tracasseries retombèrent sur le clergé catholique qu'on ruina par des demandes successives de contributions. Bientôt la ville de Rouen fut imposée à 36,000 livres; le Chapitre, pour fournir sa quote-part, fit vendre une certaine quantité de calices dont deux étaient en or, et deux disques d'argent. Pour prix de ce sacrifice, il reçut des lettres du roi qui l'exemptaient du ban et de l'arrière-ban.

Ces ressources furent bientôt épuisées, car le roi n'eut pas plutôt négocié avec l'empereur, qu'il ordonna d'armer au Havre, port nouvellement créé par lui, une flotte qui devait aborder les côtes d'Angleterre, dans le but d'éloigner les Anglais de Boulogne. Il attendait les navires de Gênes qui devaient se réunir à son expédition, et il avait fait construire un vaisseau d'une dimension extraordinaire qu'il appelait son grand *Caraçon*. Le 21 juin 1543, François I[er] écrivit d'Harfleur au Chapitre pour lui faire part du naufrage des navires gènois, arrivé depuis deux jours, et lui demanda des prières et des processions générales; on alla à Saint-Ouen, où l'on porta les châsses de la Vierge et de Saint-Romain. Quelques jours après, on sut que dans un dîner offert par le roi aux dames, les cuisiniers avaient mis le feu à son grand vaisseau; et que ce colosse avait été brûlé au bruit de la détonation de plus de cent pièces d'artillerie du bord.

Ces désastres, au commencement d'une guerre acharnée, au moment où le roi avait ordonné une levée de cinquante mille hommes, n'étaient pas de nature à faire diminuer les impôts. La ville et le clergé de Rouen reçurent des réquisitions très pressantes; les biens de l'Église, situés à la ville et à la campagne, furent taxés avec la plus grande rigueur, et l'on prescrivit au Chapitre d'envoyer à l'hôtel commun pour en faire la déclaration.

On vendit des vases hors de service pour une somme de 1,279 livres 15 sous tournois, d'après l'estimation de M. Lefebvre, bijoutier de Rouen; et l'on compta aux conseillers de ville 1,200 livres, montant de la cotisation de l'Église.

La cité eut à verser 96,000 livres; comme elle 1544.
ne pouvait fournir cette somme qu'avec les plus grandes difficultés, des conseillers furent délégués auprès du Chapitre, pour lui demander s'il n'aurait pas quelques vases d'argent inutiles, dont la Ville lui ferait la rente annuelle, d'après l'estimation qui en serait faite. Le Chapitre, embarrassé qu'il était pour son propre compte, répondit négativement aux envoyés de la Commune.

Le roi et l'amiral d'Annebaut adressèrent bientôt après des lettres à M. de Brissac, bailli de Caux, qui lui enjoignaient de faire fortifier les places exposées aux attaques de l'ennemi. On demanda au Chapitre son contingent d'hommes pour

travailler aux remparts. M. de Romé alla s'entendre avec les officiers de Ville, ayant ordre de n'en accorder que le moins qu'il pourrait; il n'offrit que vingt-cinq travailleurs qui furent refusés. Le Chapitre envoya alors dans toutes ses maisons pour mettre les locataires en réquisition.

Quelques jours après, on décida de prendre mille écus dans les coffres pour la solde des travailleurs, et de vendre des vases d'argent si cette somme ne s'y trouvait pas. Cet impôt ne fut pas plutôt remis, que, sur les réclamations de l'archevêque, le Chapitre reçut des lettres qui l'exemptaient de fournir des ouvriers; il fit de suite congédier les siens (1).

1545. L'année suivante, on allait insinuer le privilége de Saint-Romain, lorsqu'on apprit qu'un criminel, de la paroisse d'Estouteville, détenu dans les prisons du roi, en avait été enlevé avec plusieurs autres, pour être conduit sur la juridiction de Saint-Gervais. Le Chapitre s'en plaignit au Parlement qui rendit l'arrêt suivant: « Soit le dit prisonnier ramené en la Conciergerie, et soit Le Vendenger, huissier et les sergents qui ont amené le dit prisonnier et autres qu'il appartient, enquis et examinés par M. Quesnel, conseiller. »

1546. L'archevêque Georges d'Amboise venait d'être nommé cardinal; on le reçut à Rouen, le 30 janvier 1546, avec les plus grands honneurs; les

(1) Nous suivons constamment le plumitif du Chapitre.

membres des diverses Cours, les officiers de la Commune et les principaux citoyens allèrent au-devant de lui, et l'on sonna la grosse cloche à son entrée dans la ville.

Le 20 mars, le roi demanda 4 nouveaux décimes au Chapitre. C'était jeter la désolation dans l'Église; on envoya les représentations suivantes aux officiers royaux :

« MM. du Chapitre de Rouen, pour les grandes et notoires charges qu'ils ont par ci-devant portées et soutenues pour subvenir aux affaires du roi, et que sur la dépouille dernière ils ont payé jusqu'à 6 décimes outre grand nombre de décimes précédents; attendu aussi la grande stérilité, charté de toutes choses, peste et famine qui sont de présent, la multitude des pauvres qui sont ordinairement en leur porte en nombre effréné, les insupportables excès et passages de gens d'armes et autres considérations, disent qu'il leur est impossible de pouvoir accorder au dit sire les quatre décimes par lui demandés. » Cettre lettre ne résume qu'une partie des maux de l'Église, puisqu'elle ne relate pas l'hérésie qui en diminuait journellement les revenus. D'un autre côté, les registres capitulaires nous rapportent que la peste exerçait ses ravages jusque dans les bâtiments de la cathédrale; que le procureur de la fabrique perdit un enfant, et que le Chapitre fut obligé de

tenir ses séances dans la chapelle de la bibliothèque.

M. Dufay et son frère furent dispensés d'assister au service de l'église à cause de la mort de leur servante, enlevée par la maladie contagieuse. Le boulanger du Chapitre, qui habitait le four, alla se loger ailleurs par crainte de l'épidémie, et M. de Montdor demanda à être dispensé d'aller aux offices à cause de la maladie qui régnait dans la demeure du boulanger, voisine de la sienne. On répondit que sa demande n'était qu'un prétexte, puisqu'il n'habitait pas sa maison canoniale.

Ces misères n'empêchèrent pas les collecteurs royaux d'exiger la rentrée des subsides avec la plus grande rigueur. Le Chapitre exposa encore une fois au roi les sacrifices qu'il avait faits, en le priant « d'avoir pitié de sa pauvre église, suppôts et maîtres d'icelle, et de leur donner le loisir de respirer, afin qu'ils pûssent subvenir aux pauvres qui étaient en nombre effréné au dit pays de Normandie, et qu'il leur donnât le loisir de s'acquitter des gros emprunts qu'ils avaient faits pour supporter les charges de leurs bénéfices. »

1547. Il ne fut pas donné à ce roi de remédier aux embarras du Chapitre; car, peu de temps après, M. Thorel, chanoine, conseiller au Parlement, annonçait, de la part de sa compagnie, que François Ier était mort le 31 mars 1547.

On célébra pour lui les cérémonies en usage à la mort des rois.

Avant d'arriver aux événements qui signaleront le règne de Henri II, nous avons besoin de rappeler quelques particularités anecdotiques relatives à l'église de Rouen.

Le nouveau roi demanda au Chapitre un choriste qu'il désigna pour accompagner l'archevêque de Paris allant à Rome. Ces messieurs arrêtèrent d'en parler au père de l'enfant, et de le laisser libre à ce sujet.

M. Tardivel prévint qu'il avait reçu des lettres 1548.
obligatoires *du roi d'Yvetot*, pour payer certains arrérages dus par ce dernier au Chapitre.

Quelqu'un présenta une oraison pour la mettre sous l'image d'un *ecce homo*; on y consentit, la prière ayant été reconnue bonne et catholique.

Les habitants du Vieux-Port représentèrent que leur bourg avait été brûlé en l'année 1546; ils demandèrent qu'on leur fît remise de ce qu'ils devaient au Chapitre, et qu'on les relevât des censures que le retard de paiement leur avait fait encourir. Leur dette fut réduite.

Le Chapitre, ayant un procès à soutenir contre M. de Montmiral devant le parlement de Dijon, chargea M. Prud'homme de se rendre dans cette ville; on lui donna une haquenée coûtant 22 écus sols, et une lettre pour le premier président de la

cour, auquel on recommanda les biens et les droits de l'église de Rouen; l'archevêque fut prié d'appuyer, de son crédit, les réclamations du Chapitre.

M. de la Houssaie obtint permission d'accompaguer à ses dépens M. Prud'homme. Le cheval acquis par ce dernier ne paraissant pas assez bon, on engagea le vendeur, M. Dufay, à le reprendre au prix de vente : 15 écus d'or au soleil.

On accorda 2 écus d'or à Philippe Éloy, maître-maçon de l'église, allant à cheval à Paris, avec M. de Romé, pour visiter les réparations à faire au manoir archiépiscopal. Ce maître-maçon ne tarda pas à mourir; car, le 20 août 1549, le Chapitre nommait Guillaume Doucet à l'office de maître de l'œuvre en maçonnerie de la cathédrale. (1)

Dans le même temps, le Chantre fut envoyé auprès de la grande sénéchale, Diane de Poitiers, pour obtenir un *vidimus* de la donation faite par M. de Brézé. On eut quelques contestations avec elle au sujet du cérémonial qu'elle exigeait pour l'obit de son époux; le Chapitre décida qu'elle devait se contenter du service fait par les chapelains.

(1) Registres capitulaires, (date citée). M. Deville, dans sa *Revue des Architectes de la Cathédrale*, ignore d'abord la nomination de Philippe Éloy, et regarde, à tort, comme problématique, celle de Guillaume Doucet.

Le procureur général de la cour apportait toujours mille obstacles à l'insinuation du privilége de Saint-Romain; le cardinal se plaignit au roi qui adressa la missive suivante à ses officiers du parlement : 1549.

« De par le roi, nos amez et féaux, nous avons été averti, par notre très cher et très amé cousin le cardinal d'Amboise, de l'empêchement donné par notre procureur général au chapitre de Rouen, sur la jouissance du privilége de St-Romain; et pour ce que les chanoines sont venus devers nous et ont mis les lettres de leur dit privilége par devers notre conseil, où si promptement cette affaire ne se peut décider au moins avant le prochain jour de l'Ascension de notre Seigneur. A cette cause nous voulons et vous mandons que vous ayez à ne les troubler ne empêcher à leur élection accoutumée, mais les en laisser user audit prochain jour de l'Ascension, ainsi qu'ils ont fait par ci-devant; attendu que leurs dites lettres vues en notre dit conseil et leur droit bien entendu, il y ait été par nous autrement pourvu; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 27 mai 1549. »

A cette époque, il y avait dans le port de Rouen 7 à 8 galères dont les matelots se livraient à toutes sortes d'excès dans la ville, et surtout dans les campagnes environnantes. Un marchand de Toulouse fut d'abord jeté par eux à la Seine; ensuite

ils se permirent de poursuivre un bourgeois, l'épée à la main, et de l'assassiner dans la cathédrale. Le peuple, fatigué d'un pareil désordre, se souleva contre ces marins, et les contraignit à regagner leurs navires; ces hommes furieux eurent la hardiesse de tirer à boulet contre les citoyens. Le parlement intervint dans l'intérêt de la justice et de la tranquillité publique. De leur côté, les chanoines envoyèrent M. de Romé pour instruire le procureur du roi de ce qui s'était passé dans l'église; le fameux Strozzi, général de ces hommes braves et sans discipline, ayant encore besoin de leurs services, les prit sous sa protection, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

En effet, les hostilités recommencèrent bientôt avec un nouvel acharnement entre la France et l'Angleterre; le secrétaire de la chambre du roi manda au Chapitre que l'on faisait à Paris des processions générales pour sa Majesté qui allait se mettre à la tête de ses troupes, et demanda que l'on suivit cet exemple à Rouen. On décida, après l'occupation de Boulogne, d'aller aux Augustins, avec les châsses, et d'y faire prêcher par le pénitencier Le Rat.

Les portes de la cathédrale ayant besoin de réparations, M. De la Place fut envoyé à Gaillon auprès de l'archevêque pour obtenir quelques arbres de son parc. Ce chanoine rapporta que le cardinal

était malade, et qu'il l'avait prié de le recommander aux prières de l'Église.

Dans le mois de novembre 1549, on fit de nouvelles processions, à l'occasion du voyage de l'archevêque à Rome, avec d'autres cardinaux, pour procéder à l'élection d'un pape. Avant son départ, Georges d'Amboise offrit de faire descendre et réparer à ses dépens la croix placée sur le sommet du clocher, laquelle paraissait mal assujétie. Il pressa Guillaume Le Boucher, fondeur, de terminer les clôtures en cuivre qui devaient entourer le chœur. 1549.

Depuis quelques temps, on s'apercevait que des pièces de monnaie fausses circulaient à Rouen; on recherchait le coupable, lorsqu'on découvrit que c'était un chapelain du collége de Darnétal, nommé Adam *Pierre*; ce crime demandait une prompte réparation. Le faussaire fut arrêté par ordre du Chapitre qui désigna le chantre, le trésorier, et les chanoines de Romé et de Croismare pour l'interroger.

Il avait été mis dans les prisons de l'Église, mais la justice séculière ne tarda pas à le réclamer comme coupable du crime de lèse-majesté. Il paraît que l'instruction devait être faite concurremment par les juges ecclésiastiques et les juges séculiers; car, après avoir été mis dans les prisons du roi, l'accusé revint dans celles du chapitre, et le promoteur fut chargé de donner suite au procès.

Les commissaires délégués pour ce jugement, après avoir tenu conseil avec le vénérable promoteur, décidèrent de mettre le chapelain à la *question* ou *torture*, pour lui faire avouer son crime, et le contraindre à déclarer ses complices sur le fait de fabrication de fausse monnaie et de certains actes de *nécromantie*.

1549. On lui signifia cette décision dans son cachot, en lui demandant s'il voulait en appeler devant les officiers du roi, et l'on se retira pour lui laisser prendre une résolution.

Ramené dans le chapitre, après un certain intervalle, il se mit à genoux devant les commissaires qui lui enjoignirent de dire la vérité, s'il ne voulait pas subir la torture, sans préjudice des autres peines qu'il avait encourues. Adam Pierre répondit qu'il en appelait à la Cour du Parlement.— En appelez-vous comme d'abus, dit le promoteur. — J'ai besoin d'un conseil avant de prendre une résolution, répliqua le chapelain. Après l'avoir fait sortir, on délibéra si la sentence aurait son effet malgré l'appellation.

Adam Pierre rentra et dit, après avoir consulté son conseil, qu'il n'en appelait pas; on le conduisit alors à la chambre de la question de la cour archiépiscopale, comme étant plus convenable que celle du chapitre. Ce chapelain n'ayant pas voulu convenir de sa faute, *après plusieurs monitoires et*

réquisitions de dire la vérité, fut appliqué à la *question* et torturé par deux hommes qui le frappèrent à coups de verges. Rien ne put vaincre l'obstination de ce cœur endurci; comme il ne voulait rien avouer, on le reconduisit dans les prisons, « sauf le droit du promoteur et des officiers du roi. »

Le lendemain, MM. Prud'homme et Hays payèrent le salaire des appariteurs de la cour archiépiscopale pour la torture appliquée par eux à ce criminel; il se montait à 15 sols tournois pour chacun d'eux.

Peu après, le messager de l'église alla demander aux officiers du bailliage les pièces de ce procès; Adam Pierre fut amené dans le Chapitre pour entendre la sentence qui le condamnait à une prison perpétuelle.

Il fut immédiatement réintégré dans son cachot; mais bientôt, sur sa requête, les chanoines décidèrent qu'il serait délivré de ses entraves de fer, et transféré dans les prisons de la cour archiépiscopale, beaucoup plus sûres que celles du Chapitre, *et ce, sous le bon plaisir du vénérable official.*

Le cardinal Georges d'Amboise était de retour 1550.
de son voyage d'Italie, mais atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau; on ne fut donc pas surpris d'apprendre, le 26 août 1550, par le chancelier, qu'il venait de mourir dans son châ-

teau de Vigny, laissant au Chapitre, par testament écrit deux jours avant *sur parchemin*, tous ses biens meubles existants dans le manoir archiépiscopal; MM. Masselin et De la Place furent désignés pour en rédiger l'inventaire. Comme le défunt avait eu certains papiers importants dans sa terre du *Colombier*, on arrêta de les faire apporter dans les coffres de l'église.

Georges d'Amboise II n'est jamais parvenu à la célébrité de son oncle qui administra le royaume et fut mêlé à tous les grands événements de son époque; mais, quand on voit les nombreux sacrifices faits par le neveu pour l'église de Rouen, on ne peut se dispenser de le compter au nombre de ses principaux bienfaiteurs.

Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, sous le superbe mausolée élevé sur la dépouille mortelle de son oncle. Il avait demandé que l'on remplaçât sa statue précédemment faite en habit d'archevêque, et mise devant celle de son prédécesseur, par une autre statue qui le représentât avec les insignes du cardinalat. Malheureuse inspiration à laquelle nous devons la perte d'une œuvre de Jean Goujon (1), qui a disparu devant une œuvre lourde, sans style et sans originalité.

(1) On voit, dans le livre des comptes du receveur de la maison d'Amboise, commençant en 1541, qu'il a été payé 30 livres à Jean Goujon pour cette statue. (Arch. départ.).

Le siége archiépiscopal de Rouen ne pouvant rester inoccupé, le Chapitre parut croire un moment que le monarque n'userait pas de la faculté qu'il tenait de l'abolition de la pragmatique, car il décida de procéder à l'élection du remplaçant de Georges d'Amboise; mais il reçut, dès le 6 septembre, la lettre suivante du prince, adressée de Saint-Germain-en-Laye.

« Chiers et bien amez, après avoir été averti de la vacation de l'archevêché de Rouen, puis naguère advenue, par le trépas de feu notre très cher et amé cousin, le cardinal d'Amboise, nous avons disposé de notre droit et nomination au dit archevêché, en faveur de notre très cher et très amé cousin le cardinal de Vendôme. »

Le cardinal de Vendôme, plus tard cardinal de Bourbon, et Charles X. 1550.

Ce prélat, descendait, comme on sait, de la race de saint Louis; il était fils de Charles de Bourbon, et avait pour frère Antoine, roi de Navarre, dont le fils a été appelé au trône de France sous le nom de Henri IV. Evêque de Nevers à 16 ans, de Saintes à 21, cardinal et abbé de Saint-Ouen à 24; c'est lui qui prendra le titre de cardinal de Bourbon en 1557, et que nous verrons roi de la Ligue, sous le nom de Charles X.

Henri II, en annonçant son choix au Chapitre, demanda quels meubles avait laissés le légat d'Amboise, « désirant qu'ils fussent bien gardés, et qu'il n'en fût emporté ni latité, le tout à la conservation

du droit de son cousin le cardinal de Vendôme, futur archevêque. » Il envoya son aumônier, le doyen de la Chaussaie, pour lui rapporter copie de cet inventaire.

1550. Peu de temps après, on annonça l'arrivée très prochaine de Henri II à Rouen. Il y fut précédé de la reine d'Ecosse, épouse de Jacques V. Cette reine, fille aînée de Claude de Lorraine, duc de Guise, et mère de l'infortunée Marie Stuart, fit son entrée dans notre ville le 25 septembre 1550, par la porte de Caux, suivit la Grande-Rue, et arriva sur le parvis de la cathédrale, où le chantre, entouré des chanoines et de tous les chapelains, l'introduisit dans l'église. La reine sortit par le portail des libraires pour se rendre au monastère de Saint-Ouen. Le lendemain, elle témoigna sa satisfaction au Chapitre de la réception qui lui avait été faite. Les Guise, ses parents, avaient écrit et employé leur crédit pour qu'on lui rendit ces honneurs.

On chargea le chantre de préparer le discours qui devait être prononcé à l'arrivée du roi, et l'on décida, pour éviter le tumulte qui avait eu lieu dans l'église, lors de la réception de la reine d'Ecosse, d'en tenir les portes fermées jusqu'après l'entrée du monarque. Henri II était arrivé à Bonne-Nouvelle, où il resta jusqu'au 1er octobre, jour fixé pour son entrée solennelle. Pendant qu'il

y tenait la cérémonie de l'ordre de Saint-Michel, la ville lui préparait la réception la plus brillante qu'elle n'eut jamais faite à aucun roi. Des échafauds se dressaient dans les carrefours pour des représentations allégoriques, des arcs de triomphe s'élevaient au bout des rues, les maisons se paraient de tapisseries et de verdure; c'était à qui signalerait son zèle pour la joyeuse entrée du souverain.

L'Eglise fit aussi ses préparatifs, et reçut de l'exécuteur testamentaire du cardinal d'Amboise plusieurs étoffes couvertes d'or et d'argent pour parer l'intérieur de la cathédrale.

Le cardinal de Vendôme, nouvel archevêque de Rouen, était déjà entré en ville et résidait dans son abbaye. Bien qu'il ne fût pas encore installé, le chancelier et M. Le Roux, chanoine, allèrent lui présenter les salutations du Chapitre; ils trouvèrent chez lui le cardinal de Bourbon son oncle, qui leur demanda de faire faire, à la maison qu'il occupait, une sortie du côté de Saint-Ouen, pour qu'il pût aisément communiquer avec le cardinal de Vendôme.

Le 1er octobre, Henri II, au-devant duquel étaient allés, jusqu'au monastère de Bonne-Nouvelle, tous les officiers de la cour, les échevins, les ecclésiastiques des paroisses, les ordres mendiants et les principaux citoyens de Rouen, tra-

versa le pont à cheval, passa sur le parvis de la cathédrale pour se rendre devant Saint-Ouen, d'où il revint par Saint-Maclou et la Calende, en face du grand portail, où l'attendait le clergé. Introduit dans l'église, le monarque s'agenouilla sur un prie-dieu couvert de drap d'or, fit sa prière, et sortit pour se rendre à Saint-Ouen, où son logement était préparé.

Il n'est pas de notre sujet de décrire les pompes extraordinaires de cette entrée, les spectacles, les jeux, les décorations des rues, la foule aux fenêtres, dans les carrefours, et les membres du Parlement renvoyés de la maison de la Crosse et ne sachant où trouver place. Nous laisserons aussi la reine à l'une des fenêtres de la forteresse, située au bout du pont, regardant avec tant d'intérêt le cortége royal et les joûtes sur l'eau, qu'elle oublia de prendre la collation que lui avaient fait servir les officiers de ville.

Les fêtes se renouvelèrent le lendemain 2 octobre pour l'entrée de Catherine de Médicis; les registres capitulaires ne parlent pas de sa réception dans la cathédrale.

1550. Le 4, on envoya une députation à l'hôtel commun, où se réunissaient les conseillers et les principaux citoyens pour rédiger des remontrances au roi Henri II présida, le 8, une séance du Parlement, où se trouvèrent le duc de Guise, le comte

d'Aumale, son fils; les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Châtillon, de Vendôme, les évêques d'Evreux, de Coutances, de Bayonne, de Mende, de Saint-Papoul et de Béziers.

La reine Catherine de Médicis et la reine d'Écosse, accompagnées d'une foule de dames, parmi lesquelles on remarquait Diane de Poitiers, Marguerite de France, duchesse de Savoie, et la duchesse de Guise, avaient désiré assister à cette séance; on leur fit dresser, contre le plafond, une tribune fermée de tous côtés, d'où elles purent tout voir et entendre sans être vues.

Ce fut au milieu de cette réunion composée de ce qu'il y avait de grand dans le royaume, que le chancelier Olivier prononça un discours de circonstance, dans lequel nous remarquons de sages conseils adressés au Parlement touchant l'administration de sa justice souveraine. Du reste, rien ne rappelle, dans cette harangue et dans la réponse du président de Tournebulle, les agitations qui règnaient en France, et les disputes religieuses qui étaient pourtant la grande préoccupation de tous les esprits. Le roi, après un séjour de courte durée dans nos murs, parcourut la Normandie, où il ne laissa d'autres traces que des actes souscrits de Dieppe, de son château de Watteville, et de plusieurs autres points de la province.

Le 9 octobre, lendemain de la séance solennelle,

le cardinal de Vendôme fit prendre possession de son archevêché par René Desbuats, chanoine de la cathédrale, en vertu de lettres du pape Jules III. Il partit le 30 pour Gaillon, d'où il écrivit au Chapitre qu'il lui accordait deux douzaines d'arbres pour raccommoder les portes de l'église.

Il fit prendre une seconde fois possession de son archevêché le 18 novembre de la même année, par Michel Lebret, chanoine et trésorier du Chapitre, en vertu de nouvelles lettres du pape, qui lui accordaient l'administration du spirituel et du temporel de l'archevêché.

1552. Le cardinal devait arriver le 2 avril 1552 à Rouen, et faire son entrée par la porte Martainville; on décida que les chanoines iraient, montés et éperonnés, à sa rencontre; ceux de ces messieurs qui avaient des chevaux reçurent ordre de les tenir prêts.

Le 12 avril, le cardinal était depuis 10 jours dans son abbaye de Saint-Ouen; il en sortit, selon l'usage, et se rendit à Saint-Herbland où il fit sa première station. De là, il partit nu-pieds, ayant à ses côtés Dom Le Carpentier, prieur claustral de Saint-Ouen, entouré de ses religieux, et se dirigea vers le cimetière qu'on avait paré pour son passage. Le chantre de la cathédrale lui présenta l'eau bénite et le harangua en ces termes : « Vous pouvez penser, Monseigneur, le plaisir que reçoit cette Com-

pagnie qu'il ait plu à notre Seigneur la pourvoir d'un si grand prince et si digne pasteur, par la conduite duquel elle espère être bien gouvernée et administrée, étant délibérée de vous recevoir non comme confrère seulement, puisqu'il vous plaît nous faire tant d'honneur que de user de ce terme, mais vous tenir et reconnaître toujours pour le supérieur, avec protestation de vous obéir en tout et partout, autant que nos petites facultés le pourront porter, et pour ce, il vous plaira prendre l'habit. »

A ce discours, assez insignifiant au fond et purement officiel, le cardinal répondit per une allocution assez singulièrement prétentieuse.

« Il n'y a celui de la compagnie qui n'entende qu'elle est la dignité cardinale et ne connaisse que le collége de MM. les cardinaux ne soit le principal collége de la Chrétienté; pourquoi je proteste que là, ou en l'acte présent, je ferais quelque chose qui lui pût déroger, cela ne me pourrait aucunement préjudicier; néanmoins pour l'affection que je porte à mon Église et à ce Chapitre, je me veux bien condescendre à faire comme les moindres. »

A la suite des cérémonies de réception, l'archevêque se retira dans son palais où l'on avait dressé trois tables ; il s'assit seul à la première ; auprès de lui, dans la même salle, étaient les évêques d'Évreux et de Bayeux, le premier président du Parlement, l'évêque de Sées et le président de Tour-

nebulle; à la troisième table, étaient des conseillers du Parlement et de la juridiction des Grands-Jours, des chapelains, des habitués de l'église, le doyen et les notaires.

Cinq jours après, le 17 avril, on célébra la prise
1552. de Metz par des processions générales; le cardinal de Vendôme offrit à l'église pour les appliquer sur les carolles, les figures de Saint-Pierre et de Saint-Paul, faites par Guillaume Boucher, fondeur de Rouen, qui avait employé 3,434 livres de cuivre pour ce travail.

Pour subvenir aux frais de ses guerres avec Charles-Quint, le roi avait obtenu, des prélats de son royaume, un impôt de 20 livres par clocher; il manda de Reims à l'archevêque de Rouen, d'envoyer aux gens de son Conseil les rôles des taxations faites dans toute sa province, afin d'en opérer la restitution quand ses affaires le permettraient.

Ce nouvel impôt n'empêcha pas que la fabrique ne fût cotisée à 350 livres pour le subside de l'année courante; comme elle ne possédait aucun numéraire dans ses coffres, on décida de vendre une certaine portion de timballes et de disques d'argent, et d'en remettre la valeur à M. Graffard (1), receveur général du roi.

(1) La descendance directe de ce receveur s'est éteinte en la personne d'Anne de Graffart, mariée à Jacques Hylaire, seigneur du fief de Mellemont, dépendant de la paroisse de Roumare.

Les premières taxes étant insuffisantes, on mit un nouvel impôt sur l'argenterie des églises. M. de Dragueville, conseiller du roi, vint dans la salle capitulaire annoncer que le Chapitre devait porter à l'Hôtel de la Monnaie, pour les faire convertir en argent, tous les vases qu'il possédait, sous les peines portées par l'édit. Ainsi, quand tant de chefs-d'œuvre de l'Antiquité et du Moyen-Age sont vendus et brisés, combien l'art ne doit-il pas déplorer ces pertes? Qui aurait crû que la main profane du fisc les eût été chercher jusque dans l'asile sacré de nos églises pour les enlever à notre admiration et à nos études !

Les guerres de Henri II sont désastreuses pour 2553.
nos villes frontières du nord. Celle de Térouane fut tellement ravagée, que le roi invita le cardinal à subvenir aux besoins des chanoines de cette ville. Peu de temps après, vint la prise de Noyon. L'archevêque pria le Chapitre de donner quelques chapes aux chanoines de cette malheureuse cité *dont l'église avait été pillée par fortune de guerre*; on décida de faire pour eux ce qu'on avait fait pour leurs confrères de Térouane.

Ces guerres ne cessèrent qu'à la trève de cinq ans, conclue, en 1556, avec Charles V, au moment où il se démit de l'empire.

Si nous revenons aux actes de notre métropole, nous trouvons que le vicaire de l'église de Saint-

Étienne placée dans la tour neuve, est blâmé d'y avoir fait *chanter à haute voix* pendant qu'on célébrait le service divin dans la cathédrale; ce qui avait causé du désordre dans les cérémonies.

M. Bigot, avocat du roi, demanda communication des registres pour prendre des renseignements au sujet de l'obit de Charles V. Le roi confirma la donation de 300 muids de vin faite au Chapitre et à l'archevêque par Richard Cœur-de-Lion, pour la cérémonie de son obit. Celui de Charles V fut fixé au 13 octobre de chaque année.

Le procureur de la fabrique paya 6 écus aux orfèvres *Houppeville*, *Laumier* et *Trangard* pour avoir visité les joyaux des châsses.

M. Langey, *roi d'Yvetot*, fit tenir au Chapitre ce qui était dû à l'église par le chanoine Parmentier; M. d'Annebaut remit de son côté, 6,000 écus d'or de la part de son père l'amiral, chargé, par le légat d'Amboise, de les verser au trésor de la cathédrale.

Le premier président de la Cour étant venu visiter la bibliothèque, emprunta le livre intitulé : *Antonius Muza medicinæ professor*, et en donna reçu au *libraire*.

1553. On confirma, dans un Chapitre général qui eut lieu, les mesures de discipline arrêtées les années précédentes, en y ajoutant la défense d'entrer dans le chœur si l'on n'avait la barbe rasée. On sait que depuis François Ier, l'usage était venu de porter

les barbes longues; on trouvait que cette mode, adoptée par les laïques, ne pouvait plus convenir aux gens d'église.

Cependant les religionnaires, assez chaudement poursuivis sous François Ier, s'étaient attendus à moins de rigueurs sous le règne de Henri II, le second de ses fils. François Ier, despote par nature, excellent juge des choses et des hommes, voulait anéantir une secte dont la mission et le besoin ne lui étaient pas suffisamment démontrés. Henri II, au contraire, d'un caractère doux, humain, d'un esprit facile, d'un jugement peu sûr, était obligé de s'en rapporter à ceux qui dirigeaient ses conseils; cet entourage, peu favorable aux novateurs, se composait des connétables de Montmorency et de Saint-André, du cardinal Charles de Lorraine, fils du duc de Guise, et de la veuve du grand sénéchal Louis de Brézé, la fameuse Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II.

Cette femme qui, sous le nom de duchesse de Valentinois, nous a été représentée, par les artistes, les romanciers et les poètes, sous les dehors les plus séduisants et comme un modèle de grâces et de beauté, n'avait cependant aucuns de ces avantages, si l'on en croit les religionnaires; de Bèze dit : « qu'elle possédait le corps du roi, non sans grande apparence de sorcellerie, vu qu'elle avait déjà passé son âge en très mauvaise réputation et

n'avait rien en soi qui pût, par raison, (si raison il y a en telles passions) attraire ni retenir le cœur d'un tel prince (1). »

Entourés de généraux très accrédités dans l'armée, d'un cardinal et d'une maîtresse, Henri II devait naturellement subir l'influence d'une pareille coterie ; comme elle n'était pas favorable aux protestants, les bûchers se relevèrent presqu'aussitôt sur tous les points de la France.

Les choses furent poussés tellement à l'extrême, que la Cour prit le cruel passe-temps de faire venir ces malheureux pour les voir et les interroger. Un jour que Diane s'était permis, en présence du roi, d'en interpeller un, celui-ci l'apostropha en ces termes : *Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France, et ne mettez pas votre ordure parmi chose si sacrée qu'est la vérité de Dieu.* Réponse qui lui valut d'être brûlé en présence du roi et de la Cour.

Bien que la répartie de cet homme eût attiré de terribles vengeances sur ceux de son opinion, la secte n'en continua pas moins à se recruter dans Rouen ; mais, telle était sa position, qu'elle avait, non seulement, à lutter contre les catholiques, mais encore contre ses membres indisciplinés qui, trouvant la porte ouverte à toutes les erreurs, en profitaient pour publier des maximes réprouvées

(1) De Bèze, Hist. eccles., t. I., p. 44.

par les sages et les prudents du parti. Ainsi de Bèze combat un sectaire du nom de Guillaume Potel, né à Rouen, lequel mêlait toutes les inventions d'un esprit égaré aux immuables vérités de la religion, et publiait dans un livre « qu'ainsi que Jésus-Christ avait racheté les hommes, ainsi fallait-il que les femmes fussent rachetées par une femme qu'il appelait *sa grand-mère Jeanne*; et cette Jeanne était une courtisanne de Venise (1). »

Un moine réformé se permettait lui aussi de corrompre l'Église naissante de Rouen, en prêchant l'horrible doctrine « qu'il n'y a pas de différence entre le bien et le mal, puisque l'un et l'autre nous viennent de Dieu, et que tout est bien fait si nous ne nous faisons scrupule de rien ». Cette immorale prédication vint aux oreilles de Calvin. Alors le grand docteur, à l'œil vigilant pour réprimer les écarts de ses fils, envoya de suite aux religionnaires de Rouen une lettre commençant ainsi : *Jean Calvin, serviteur de Jésus-Christ, à tous ceux qui craignent Dieu dans la ville de Rouen*. Il traite ensuite de *quintinistes* ou *libertins*, ceux qui professent ces erreurs, et les combat par de sages maximes et des arguments que le Catholicisme lui-même ne saurait réprouver. Il se jette malheureusement bientôt dans un dévergondage de pensées et de cynisme qu'on ne compren-

(1) De Bèze, Hist eccles., t. I., p. 56.

drait pas de la part d'un réformateur religieux, si l'on ne savait que la dégoûtante nudité du style était dans le goût de ce siècle novateur et corrompu. Ainsi, pour n'en donner qu'une faible idée, après avoir appris que ce cordelier réformé avait fait beaucoup de prosélytes parmi les femmes, il ajoute « qu'il est devenu leur grand mignon, et qu'il est facile de voir qu'il y a de bonnes Galloises qui, pour être coiffées de chaperons de velours, n'en sont pas moins d'*honorables libertines.* » (1)

1553. Ce cordelier, à ce qu'il paraît, avait été renfermé dans une prison où les belles dames ne le laissaient manquer de rien; car, ajoute Calvin : « ce lui est assez d'être en estime entre ces bonnes bourgeoises qui le traitent délicatement en prison, afin qu'il soit leur favori, leur ayant fait accroire que cette action n'est pas un méfait, puisqu'on sait que Dieu fait tout. » (2)

Nous ne reproduirons pas d'autres passages de cette singulière épitre apostolique; nous ferons seulement remarquer que les principes de la secte avaient ouvert la porte à toutes les aberrations de l'esprit, comme à tous les vices honteux de l'humanité.

Bien que contenus par leurs chefs, les enfants perdus de la réforme ne purent rester longtemps

(1) Nous adoucissons la crudité de l'expression.

(2) Œuvres de Calvin.

dans la voie d'une sage et prudente réserve. En effet, si l'on jette un regard rétrospectif sur les événements antérieurs, on verra qu'un jour de l'année 1551, la statue de la vierge placée dans une niche de l'encoignure de l'archevêché fut brisée et renversée pendant la nuit. On fit, le 30 octobre, en réparation de cet outrage, une procession générale à Saint-Ouen, et le cortége stationna et pria devant la statue mutilée.

On ne voit pas que le coupable ait été connu, et ce fut sans doute à son impunité que l'on dut, le 15 juin 1552, le nouvel acte d'impiété suivant. Il y avait, sur la montagne Sainte-Catherine, une grande croix en bois devant laquelle priaient ceux qui allaient en pélerinage à Bonsecours. Cette croix fut coupée pendant la nuit. Le cardinal de Vendôme, jugeant qu'une grande réparation était nécessaire, ordonna de faire une procession générale qui se dirigea sur la montagne.

Il y eut encore d'autres processions au sujet d'images brisées dans le cimetière de St-Maur, et d'une statue de la Vierge nouvellement peinte, qui fut barbouillée de noir pendant la nuit. Les religionnaires accusèrent des prêtres orthodoxes de tous ces méfaits, disant qu'ils voulaient exciter contre eux la fureur des catholiques; ils désignèrent même un des chapelains de la Madeleine comme étant l'auteur des dégats commis dans le cimetière de St-Maur.

Les vols se succédaient à l'ombre de ces criminelles entreprises. Des reliques de l'*Angelot* furent enlevées, et l'on suspecta de ce larcin un orfèvre de Paris, nommé Renard, qui venait d'être renfermé dans les prisons de la ville. On incarcéra aussi trois individus pour vol commis sur le tombeau de Charles V.

Ces vols, ces sacriléges, ces accusations que se renvoyaient les deux partis prouvent que les religionnaires se sentaient assez forts pour se montrer au grand jour : on les trouvait partout, jusque dans les églises où ils se permettaient de troubler le service divin. En effet, le jour de la Toussaint 1552, au moment où le prédicateur faisait une instruction chez les Jacobins, sur le purgatoire et la vénération due aux saints, ces agitateurs firent comprendre, par leur attitude, que ce passage n'était pas de leur goût. Le lendemain, jour des morts, on prêcha sur la même matière, par ordre du cardinal de Vendôme. Les mêmes hommes, en nombre plus grand, se levèrent au même point, en criant : *au fol*, *au fol*, et se dirigèrent vers les portes, où des enfants qu'ils avaient attroupés firent un grand vacarme en imitant le miaulement des chats. Des serviteurs du cardinal, apostés sur le parvis, voulurent opérer quelques arrestations; mais ils furent assaillis à coup de pierres et obligés de se réfugier dans le couvent des Augustins. (1).

(1) Floquet. *Hist. du Parlement de Normandie*, t. II, p. 258.

Pour remédier aux désordres généraux qui couvraient déjà depuis longtemps la France, le roi ordonna, le 7 juin 1755, des processions générales, afin de prier Dieu pour le bien public et le retour à la foi orthodoxe. L'exécution de ces ordres devint l'objet de vives contestations entre la magistrature et le clergé. Sous prétexte que ces prières étaient ordonnées par le roi, le parlement voulut les diriger, pourvoir aux processions, au service divin et à l'ordonnance des cérémonies. M. Séquart, grand vicaire, présenta au conseil du roi, siégeant à Nisy, les réclamations du cardinal de Vendôme, et en obtint arrêt qui cassait ceux du Parlement, et enjoignait qu'à toutes les processions faites par ordre du souverain, les gens de la cour seraient tenus de prendre le jour et l'heure de l'archevêque. 1555.

Ces querelles entre deux pouvoirs qui auraient dû demeurer d'accord, n'étaient pas de nature à diminuer les efforts de la secte. Le prosélytisme s'introduisait partout; on sut même que dans le couvent des Augustins, il y avait certains moines imbus des nouvelles doctrines; le promoteur et un grand vicaire furent délégués pour en faire la recherche et *l'inquisition*.

Quelques chanoines, eux aussi, laissant de côté l'ancienne discipline, assistaient avec peu de respect aux cérémonies de l'église. Les uns se tenaient

derrière le maître-autel durant l'office; d'autres, le jour de Pâques, se couvrirent la tête de petits bérêts pendant la messe. On défendit l'entrée du chœur à ceux qui se présenteraient ainsi coiffés.(1)

1555. Le Chapitre obtint, en 1555, un arrêt du Parlement qui lui permettait de lancer des censures « contre ceux qui, par malice, avaient coupé les canaux des fontaines de l'église. »

Le désordre devenant chaque jour plus intense, le Parlement se vit contraint d'organiser un service pour circuler la nuit dans la ville, et dissiper les troupes de religionnaires qui chantaient des psaumes mis en vers par Clément Marot. Les prisons se remplirent, et la Cour se vit forcée de sévir contre ces fanatiques et leurs adhérents.

Une femme fut, à cette époque, victime de son attachement à l'hérésie. C'était Gilette d'Avenecourt, mariée en Angleterre, où elle avait adopté la religion nouvelle; arrêtée au Havre, on l'amena à Rouen, *pour avoir mal parlé de la vénération des images*. Cette malheureuse avait promis de se rétracter, mais l'ayant fait trop tard, elle fut condamnée à la peine du feu, et périt dans les flammes.

Le Parlement fit, dans le même temps, le procès à Guillaume Néel, de l'ordre des Augustins, arrêté à Nonancourt, pour avoir publié dans un

(1) Registres capitulaires, 1555.

cabaret des doctrines réprouvées, en présence de plusieurs prêtres; il fut condamné à mort, baillonné et brûlé à Evreux. (1)

Nous trouvons aussi Richard Le Feure, orfévre de notre ville, jugé et exécuté à Lyon pour ses opinions religieuses

Rouen revit bientôt dans ses murs une horrible exécution, susceptible d'effrayer les sectaires, si les supplices avaient le moindre pouvoir sur des fanatiques pénétrés de l'excellence de leurs opinions: un prêtre, Denis Le Vayr, de Fontenay, diocèse de Bayeux, dont la mission était de répandre des petits livres parmi le peuple, avait quitté Guernesey pour revenir en Normandie; il fut condamné, par arrêt du Parlement, à avoir la langue coupée dans la cour du Palais, à être conduit au Marché-aux-Veaux et attaché à l'*engin*, d'où il devait être plongé jusqu'à trois fois dans les flammes. Cette condamnation ne put être exécutée dans toute sa rigueur, dit de Bèze, *ayant, le feu même, été plus humain que les bourreaux.*

Le supplice d'un autre prêtre produisit une sensation non moins profonde; nous voulons parler de celui de Pierre *Gruslé*, curé de Saint-Denis, dont l'église paroissiale était située près de la Vieille Tour. Ce prêtre, disant la messe, s'était emparé de l'hostie consacrée, l'avait rompue et jetée 1556.

(1) De Bèze. *Hist. Eccl.*, t 1, 59.

par terre ; cet acte de folie lui coûta cher : conduit, des prisons devant le maître-autel de son église, nu-pieds, nu-tête et en chemise, un cierge à la main, on lui fit demander *pardon et merci à Dieu, au roi et à la justice;* puis on le traîna sur une claie à la place de la Vieille-Tour, où, après avoir senti les ardeurs du brasier, il fut étranglé et suffoqué, ensuite jeté au feu et réduit en cendres.

A cette folie, dirons-nous, en succéda une autre qui ne fut pas moins funeste à son auteur : un nommé Jean Filleul se présenta devant la populace de Rouen, se disant envoyé d'en haut ; ses partisans, qui l'appelaient l'*Ange de Dieu*, en étaient venus à ce point d'aveuglement, qu'ils se prosternaient devant lui.

On l'arrêta avec plusieurs de ses complices. La populace irritée voulut forcer les prisons pour le mettre en liberté; mais le Parlement y mit bon ordre. *L'Ange* fut brûlé vif, on pendit à ses côtés ses deux principaux disciples, et l'on promena et fouetta, dans plusieurs quartiers de la ville, sept autres de ses plus zélés partisans.

1557. Il y avait aussi quelquefois des jugements moins sévères. Pierre Canel, de Londinières, ne fut condamné par le tribunal de ce lieu qu'à être fustigé et à avoir la langue brûlée avec un fer rouge. Le coupable appela de cette sentence, qui fut con-

firmée par le Parlement ; le Chapitre donna ordre au bailli de la mettre à exécution.

A partir de cette époque, les supplices de ce genre cessent jusqu'en l'année 1559. Cet intervalle est rempli, dans Rouen, par des luttes où l'éloquence de la parole joue un plus grand rôle que celle du bûcher. L'histoire nous a conservé le nom des orateurs les plus éminents du côté de l'orthodoxie; ce fut le chanoine Séquart, curé de Saint-Maclou; un prêtre nommé Colombel; un curé nommé Faucillon, et le cordelier Hugonis; les trois premiers étaient docteurs en Sorbonne. Le zèle de ces prédicateurs leur a valu d'être accusés par de Bèze de s'être servi de moyens peu loyaux contre leurs adversaires, d'avoir dit que les religionnaires se livraient à mille indécences dans leurs réunions nocturnes, et enseignaient à être rebelle au roi et aux magistrats; d'avoir réclamé contre eux les rigueurs du Parlement, disant que, puisque les magistrats « ne faisaient leur devoir d'y mettre la main, le peuple devait, par conséquent, se jeter dessus (1) »

Le même ministre accuse aussi ces prédicateurs d'avoir fait briser des images, pour donner occasion à l'archevêque de les relever avec éclat ; il cite, à ce sujet, le chapelain de la Madeleine, qui devait avoir renversé celles du cimetière de Saint-Maur.

(1) De Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 126.

Ces luttes oratoires n'arrêtèrent pas les progrès des religionnaires; car, dans la même année, ils parvinrent à établir, pour la première fois, une église réformée dans Rouen.

1557. Un nommé *de la Jonchée* en fut le premier ministre; Jacques Trouillet, dit Des Roches, lui succéda (1); ensuite vint Pierre Le Gay, et l'ancien moine Augustin, Pasquier *Marlorat*.

Pendant que ces ardents novateurs travaillaient à secouer le joug de l'ancienne discipline, la *fierte* allait être levée comme de coutume; et le roi écrivait au Chapitre « qu'il avait été très humblement requis de la part des parents et amis d'un nommé Brevedent, prisonnier à Rouen, que son plaisir fût de le faire jouir du privilége de Saint-Romain; » il demandait, en conséquence, de préférer ce criminel à tout autre, et de lui faire lever la châsse dudit saint.

Ce Brevedent, membre d'une famille parlementaire de notre ville, jouit de la faveur de la *fierte* avec son complice, Louis d'Auzebosc, neveu de Diane de Poitiers; le Chapitre avait reçu en leur faveur des recommandations de la part de la duchesse de Valentinois et de l'archevêque de Rouen.

Le cardinal de Vendôme avait pris, après la mort de son oncle, le titre de cardinal de Bourbon, titre que nous lui donnerons désormais. Cet arche-

(1) De Bèze, *Hist. eccl*, t. I, p. 26.

vêque, trouvant l'hôtel que l'église de Rouen possédait à Paris, près de la porte Saint-Germain, trop incommode à cause de son éloignement, chargea M Desbuats, chanoine, conseiller à la Cour, d'en demander l'échange au Chapitre pour un autre qu'il entendait créer « et pour lequel il faudrait qu'il baillât argent de retour et soulte. » Il ajoutait qu'étant obligé de rester près du roi, il ferait tellement bien arranger ce manoir, que ses successeurs auraient à le louer de ce qu'il aurait fait pour le bien de son église.

M. Desbuats pressa le Chapitre de lui accorder sa demande, car il fallait ensuite obtenir l'autorisation de Rome Ces Messieurs décidèrent que les officiers de l'archevêque n'assisteraient pas aux délibérations qui seraient prises à ce sujet, et ils envoyèrent des commissaires à Paris pour visiter l'ancienne maison, et connaître plus en détail les intentions du cardinal.

Marie, reine d'Angleterre, ayant déterminé ses sujets à faire la guerre à Henri II, le roi demanda de fortes sommes à la ville de Rouen pour l'entretien de son armée

Le Chapitre fit dire aux officiers de ville que bien que ses membres ne possédassent aucun patrimoine, tous consentaient néanmoins à se cotiser pour une somme de 1,000 à 1,200 livres.

Dès le 28 janvier 1558, le duc de Guise, créé 1558.

lieutenant-général du royaume, reprit la ville de Calais sur les forces de la reine d'Angleterre qui furent entièrement expulsées de la France. Le cardinal ordonna des prières en actions de grâces et une procession générale, à la suite de laquelle M. Séquart, grand vicaire de l'archevêque, fit la prédication. Peu après, cet habile et zélé prédicateur reçut l'ordre du cardinal d'aller prêcher à Metz, ensuite à Lisieux, aussitôt après son retour de Lorraine.

Nous avons vu précédemment qu'il était défendu aux chanoines et aux chapelains d'entrer dans le chœur, si leurs barbes n'étaient pas rasées; on revint sur ce statut, en leur permettant de porter la barbe longue. Cependant, avant de rien arrêter, on jugea à propos de consulter le cardinal qui était à Gaillon. Le prélat consentit à cette innovation, ne la trouvant pas contraire à la gloire de Dieu; mais il fit observer que ses prédécesseurs ayant payé une pension de 240 livres au Chapitre pour la *rasure des barbes*, elle devrait cesser si tous les ecclésiastiques en portaient. Néanmoins, il consentit à la continuer, et pria le Chapitre de ne pas s'arrêter à cette petite difficulté.

1558. Le 29 juin 1558, le statut sur les barbes n'était pas encore connu à la Cour, comme le prouve la lettre suivante, adressée par Catherine de Médicis au Chapitre :

« Messieurs, je vous ai ci-devant écrit et prié de vouloir, en ma faveur, exempter Mᵉ Nicolas Marie Séglise, l'un de nos aumôniers ordinaires, des résidences, des jours de Pentecôte et de Saint-Jehan dernier passé, qu'il était tenu de faire pour raison de sa chanoinerie et prébende qu'il a en votre église, et aussi lui permettre de porter barbe de la longueur d'un doigt, ce que toutefois il m'a dit que ne lui avez voulu. A cette cause, je vous en ai bien voulu écrire la présente, et prier, d'autant qu'il est ordinairement à ma suite, occupé à mon service, de le vouloir bien exempter de la résidence des dits jours, et lui permettre aussi porter barbe de la longueur d'un doigt, comme dit est, et faire en sorte que la prière que pour ce je vous en fais ne lui soit inutile, vous assurant que ce faisant me ferez plaisir très agréable, priant le créateur, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. De Villers Coterez, 23 juin 1558. »

Cette lettre ne manque pas d'une certaine originalité.

Diane de Poitiers avait appris qu'un service solennel venait d'être fait pour M. de Bouillon, père de son gendre; elle envoya prier le Chapitre d'en célébrer un autre pour M. de Brézé. Sa demande était accompagnée de 5 écus, que se distribuèrent entre eux les chapelains et les choristes.

On voit que cette singulière femme, qui parta-

geait déjà depuis longtemps la couche du roi, voulait racheter, par certains actes de bienséance, la tache qu'elle imprimait à la mémoire de son époux.

1559. Après les avantages remportés par le duc de Guise, on fut plus de six mois avant de conclure un traité de paix; enfin, le 10 avril 1559, le roi envoya de Coussi, à l'archevêque, la négociation qui venait d'être arrêtée, pour la faire publier par les conseillers et les échevins de la ville de Rouen. « Faites, disait le roi, des feux de joie et autres démonstrations qui ont accoutumé d'être faites en semblable cas; et quant à vous, mon cousin, je vous prie en faire faire, par votre clergé, les actions de grâces à Dieu, telles que mérite le grand bien que, par sa bonté et miséricorde, il nous a voulu départir. (1) »

Cette paix, qui cachait un but politique, était celle de Cateau-Cambrésis. Le cardinal de Lorraine en fit part au Parlement de Paris, et annonça en pleine Assemblée que « l'opinion du roi avait été de faire la paix à quelque prix et condition que ce feust, pour de là vacquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin. (2) »

Dès le mois de juin suivant, on vit sortir l'édit d'Écouen, punissant de mort tous les luthériens, avec défense aux juges de leur appliquer des peines

(1) Registres capitulaires, 1559.

(2) Pasquier, IV. Let. 3.

moins sévères. Le Parlement de Normandie n'avait pas attendu cet édit pour rallumer les bûchers.

Les religionnaires avaient déjà gagné un immense terrain dans les principales villes de Normandie; la nouvelle église de Dieppe donnait même de fortes inquiétudes aux catholiques de ce pays. A Caen, le prêche se faisait dans la halle au blé et dans un grenier; les sectaires y étaient si forts qu'ils osèrent venir, à 10 heures du soir, armés d'épées et de bâtons, attaquer les commissaires que le Parlement avait délégués pour réprimer leurs excès (1). Les mêmes scènes eurent lieu dans toute la Basse-Normandie. Aux environs de Caen, beaucoup d'églises de village, abandonnées par les prêtres catholiques devant les exigeances des gens du fisc, étaient devenues la proie des religionnaires qui y avaient établi des ministres.

Cet état de choses, connu du cardinal de Lorraine et de la Cour, fut une des principales causes de l'édit rigoureux d'Écouen. Avant son apparition, nous trouvons à Rouen le *brûlement* de deux hommes « durant l'exécution desquels, dit de Bèze, contre la coutume, fut faite une procession générale qui passa au Marché-Neuf, devant les flammes de ces pauvres hommes brûlants, afin de mieux animer le peuple. (2). »

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie.*
(2) De Bèze, t. I., p. 129.

1559. Le 22 janvier 1559, une nouvelle exécution causa dans la ville de Rouen une émeute qui prouva combien était grande la force et l'audace du parti. Un nommé François Le Mounier, natif de Valognes, avait été condamné au supplice du feu, comme hérétique et perturbateur du repos public. Lorsqu'il passa devant la fontaine de la Crosse, traîné dans un banneau, en compagnie de deux Carmes et de l'exécuteur des arrêts de la Cour, des hommes, armés jusqu'aux dents, et sortis de la foule, se précipitèrent sur la charrette, enlevèrent le condamné et jetèrent à bas les deux moines et l'exécuteur. Des sergents étant accourus ainsi que des citoyens qui voulaient prêter assistance à la force publique, une boutique d'armurier fut pillée, et les deux partis engagèrent une lutte dans laquelle succombèrent des catholiques et des gens de la Cour.

Le criminel, devenu libre, se glissa, à la faveur du tumulte, dans l'hôtellerie de la Crosse; le maître ayant averti secrètement la justice, les sergents envahirent cette maison pendant la nuit, s'y introduisirent et s'emparèrent du coupable qui fut bientôt réintégré dans les prisons du palais. Dès le lendemain, le Parlement, pour faire respecter ses arrêts, ordonna de fermer les portes de la ville, mit sur pied la force armée et fit repasser le criminel dans les quartiers qu'il avait parcourus la

veille. Le funèbre cortége était précédé du lieutenant-criminel, de sergents à cheval, de la cinquantaine, d'arquebusiers, de *piquiers*, et de hallebardiers. Au moyen de ce grand déploiement de force, l'arrêt fut exécuté au Marché-aux-Veaux, où le malheureux fut brûlé, sans opposition de la part des sectaires. La Cour avait fait proclamer dès le matin, à son de trompe, qu'elle ferait compter 100 écus à ceux qui dénonceraient les mutins; et que ceux qui les favoriseraient seraient pendus.

On cite encore un riche bourgeois de Rouen parmi les victimes de cette époque. Gagné depuis quelque temps à la secte, il fit mille extravagances qui lui valurent d'être envoyé au supplice. Le jour qu'il devait être brûlé, il passa une chemise brodée d'or et de soie, en disant : *qu'il allait voir le Seigneur* (1). Il périt sous l'empire de cet entêtement qui fait braver la mort et courir au martyre.

Nous ne savons pas jusqu'où serait allée la rigueur de la justice sous Henri II, si la maladie ne l'eût enlevé au commencement de juillet 1559 Il est cependant aisé de voir qu'on a beaucoup exagéré le nombre des victimes qu'il y eut de son temps; car, sauf quelques meneurs, des prêtres apostats et ceux qui se mettaient assez en évidence pour troubler l'ordre public, d'autres ne subirent pas le dernier supplice. On pense bien qu'outre ces

(1) Manuscrit cité par Dom Pommeraie, [Hist. de la cathéd.]

punitions exemplaires, il y eut encore mille petites tracasseries que l'on fit essuyer à la masse des dissidents ; les registres de la Tournelle en font foi; c'était presque impossible qu'il en fût autrement au milieu de cette lutte qui engendrait l'exagération dans les deux camps.

1559. On célébra, le 15 juillet, dans la cathédrale, le service de Henri II.

François II était arrivé à la couronne à l'âge de 16 ans ; c'était à qui s'emparerait du pouvoir et renverserait ceux qui avaient eu l'autorité sous son prédécesseur. Les Guises étaient à la tête de la faction qui comptait le plus grand nombre de gens de Cour dans ses rangs. Du côté opposé, se voyaient les princes du sang : Antoine, roi de Navarre, et le prince de Condé, qui se regardaient avec raison comme supérieurs aux Guises, princes étrangers à la France. Malgré les prétentions du roi de Navarre, les Guises l'emportèrent et s'emparèrent de la direction des affaires. Les deux partis ayant besoin de s'appuyer sur les masses, les Guises se tournèrent du côté des catholiques pour ajouter le spécieux prétexte de religion à l'autorité qui manquait à leurs actes. Les autres n'eurent pas d'autre choix que de s'adresser à l'opposition, à ceux que l'amour des nouveautés religieuses avait séduits; l'on vit alors les princes du sang se rendre aux prêches et favoriser les sectaires.

Il n'en fallut pas davantage pour diviser la France en deux camps ; la secte entreprit la conspiration d'Amboise qui devait éclater contre ses adversaires. La Cour prévenue se tint sur ses gardes, nomma lieutenant-général du royaume le duc de Guise qui fit arrêter et exécuter la majeure partie des conjurés ; on dissimula avec les princes qu'on ne voulait pas contraindre à se jeter trop avant dans la réforme.

La nouvelle de cette conspiration ne tarda pas à être connue en Normandie : le Parlement demanda des processions générales, annonçant « que le roi et sa mère avaient été offensés par un certain nombre de faux chrétiens, et contraints de se sauver pour éviter leur fureur »

Le cardinal de Bourbon requit, de son côté, les mêmes manifestations religieuses *au sujet de sa propre délivrance des mains des méchants et de ceux qui dogmatisaient contre la foi.* Il parait que les conjurés d'Amboise n'avaient pas intention de le ménager.

L'agitation qui régnait dans Rouen fut telle, qu'on ne regardait pas comme très prudent d'y faire des processions générales. On agita, dans le Chapitre, la question de savoir si l'on irait à Saint-Godard, comme de coutume, et si l'on y porterait le sacré Corps. On s'y décida, afin de ne pas perdre les dix écus que le curé de cette pa-

roisse payait à la fabrique pour cette station ; mais on arrêta de n'y porter que des reliques pour éviter des profanations envers l'Eucharistie.

Le cardinal qui venait d'arriver à Rouen, ayant connaissance de cette délibération, exigea que la procession se fit comme par le passé, que les chanoines portassent un cierge allumé, et que l'on sonnât toutes les cloches.

Pendant que ces choses se traitaient, Robert de La Marche, duc de Bouillon, seigneur de Mauny et gendre de Diane de Poitiers, faisait son entrée dans Rouen en qualité de gouverneur de la Normandie ; il avait écrit, de son château d'Anet, qu'il arriverait le 15 novembre, pour l'ouverture des États. Ce jour-là même, le clergé le reçut dans la cathédrale, et le conduisit au chœur où son siége était préparé. Les États dont il est question ne furent tenus que vers la fin de l'année suivante ; le duc repartit bientôt, et sa charge fut remplie par M. de Villebon, son lieutenant.

1560. Bien que l'archevêque de Rouen fut un catholique très orthodoxe, sa position de frère du roi de Navarre le rangeait naturellement dans le parti des princes ; les Guises le comprirent, et, pour l'éloigner, ils l'envoyèrent, avec son frère, conduire Élisabeth de France à son mari Philippe II, roi d'Espagne, et lui porter l'ordre de Saint-Michel. Le cardinal manda, de Bordeaux, le 20 mai, au

Chapitre, qu'il donnait à son secrétaire Louis de Mainteternes l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par la mort de Jean Thorel.

Après les mesures acerbes prises contre les religionnaires à la suite de la conjuration d'Amboise, la crainte de les irriter fit revenir à une politique un peu moins sévère; il y eut un nouvel édit interdisant toute recherche au sujet de la religion, et pardonnant à tous, excepté aux prédicants.

Ces derniers, peu satisfaits d'une telle exception, et voyant diminuer la sévérité de la Cour, s'enhardirent et voulurent introduire à Rouen ce qui existait déjà à Caen, à Sait-Lô et à Dieppe: le libre exercice de leur religion. Des présidents et des conseillers du Parlement exhortèrent les ministres à se tenir tranquilles; les ministres eurent égard à ces représentations; les assemblées se tinrent en particulier, et personne ne chercha à inquiéter ceux qui s'y rendaient. Cet état de choses ne pouvait longtemps durer, car il ne plaisait pas aux impatients de la secte, révoltés de tout retard qu'ils regardaient comme une concession faite au parti catholique; or, voici comment ils procédèrent :

Ils découvrirent et mandèrent à Rouen un certain maître d'école, nommé Jean Cottin, espèce d'anabaptiste chassé de Genève pour n'avoir pas voulu se soumettre aux règles de la nouvelle Église. Cet énergumène ne fut pas plutôt arrivé, qu'il prit

prétexte de la sage mansuétude des ministres pour accuser leur zèle, prétendant qu'ils prêchaient sous la cheminée, tenant plus à la vie qu'à l'exercice de leurs charges. Le peuple entraîné par ces accusations hardies, se laissa séduire; le prédicateur devint plus téméraire à mesure qu'il se sentit mieux appuyé. Un jour, il annonça qu'il prêcherait en public si on voulait l'accompagner, et qu'il apprendrait des choses merveilleuses que Dieu lui avait révélées. La foule imbécile se laissa prendre à cette amorce, et se porta à l'une de ses prédications dans laquelle il dit : « que l'esprit de Dieu lui avait révélé que l'Ante-Christ serait ruiné et abattu de son siége par la force des armes; que Dieu l'avait élu pour chef et conducteur de l'armée; que l'on devait prendre les armes, et ne pas s'étonner si l'entreprise d'Amboise n'avait pas réussi puisqu'on n'avait pas daigné l'y appeler » Tout ce dévergondage de paroles était accompagné d'horribles contorsions, surtout quand il attendait quelque révélation du Ciel. Il abusa une infinité de gens simples, entr'autres deux frères, ses cousins, qui le reçurent chez eux, et qui, d'après l'apparence extérieure de sa vie, demeurèrent fort opiniâtres et crurent voir arriver ce qu'il avait prédit (1).

1590. Les prédications de Jean Cottin avaient successi-

(1) De Bèze, *Hist. eccles.*, t I., p. 192 — 193.

vement lieu à Grammont, sur les bruyères de Saint-Julien et jusque dans la forêt du Rouvray; la foule, exaltée par ses paroles, rentrait dans la ville en ordre de procession; c'était un curieux spectacle de voir tous ces hommes, à la démarche grave, au costume austère, couverts de longs manteaux et de larges chapeaux qui leur masquaient le visage, défilant sur le pont, en chantant les psaumes de David.

Cet état de choses parut assez sérieux pour qu'on en fit part à l'archevêque. Le prélat vint à Rouen et en passant du côté de Grammont pour entrer en ville, il tomba au milieu de ces bandes qui, sans avoir égard à sa dignité, le huèrent, l'appelèrent *âne rouge*, et le poursuivirent de leurs sarcasmes. Le cardinal, effrayé, gagna son palais de toute la vitesse de sa mule; dès le lendemain, il eut plusieurs conférences avec le prévôt des maréchaux et le lieutenant de Villebon qui venait d'arriver à Rouen avec 500 lances. Le prédicant Jean Cottin fut arrêté avec ses principaux complices, le Parlement fit leur procès, à la suite duquel le principal coupable fut brûlé vif au Marché-aux-Veaux, en présence de ses deux malheureux cousins. Ceux-ci, convaincus qu'il n'était pas immortel, comme il le leur avait fait accroire, furent pendus à ses côtés, après avoir montré les plus grands signes de religion et de repentir.

Les huguenots restèrent tranquilles pendant quelques mois, se tenant toutefois en défiance contre le Parlement et les autorités de la ville; mais apprenant bientôt qu'on avait dressé dans toutes les paroisses une liste des habitants qui n'avaient pas fait leurs Pâques, ils se persuadèrent qu'en cessant leur rôle d'agitation, on recommencerait contre eux les rigueurs dont ils avaient été l'objet avant le second édit d'Amboise. Ils rédigèrent une profession de foi, au nom des habitants de Rouen, du Havre, de Dieppe et d'autres lieux, et la répandirent partout, jusque dans les chambres de la cour; elle fut brûlée le 12 juin, devant le parvis de la cathédrale par ordre du Parlement (1).

1560 Cet acte devint le signal de funestes représailles: un jour, les vitres de Saint-Maclou furent brisées; un autre, ce furent les images de saints, dont la piété de nos pères avait orné le portail des églises, que l'on trouva pendues dans plusieurs places et carrefours de la cité.

Bientôt après, ils voulurent que leurs morts fussent enterrés dans les églises et dans les cimetières catholiques, prétendant qu'ils ne devaient pas être séparés de leurs ancêtres. Ils eurent des prétentions contraires, quand un arrêt du Parlement leur eut interdit de les inhumer ailleurs.

(1) De Bèze. Hist. eccl. t. I, p. 194.

Ils se portèrent même à un acte de violence extrême envers le clergé de Saint-Maclou, venu pour faire la levée d'un de leurs corps; ils le repoussèrent, foulèrent aux pieds la croix que portait le clerc, entrèrent dans cette église, dont M. Séquart, leur grand antagoniste, était curé, et blessèrent d'un coup d'épée le vicaire qui baptisait un enfant (1).

Cet acte fut suivi d'un scandale qui eut les plus graves conséquences. En effet, pour maintenir dans le giron de l'église ceux qui n'avaient pas encore abandonné les principes du catholicisme, le Chapitre décida de faire des processions le jour de la Fête-Dieu avec la plus grande solennité. L'annonce de cette cérémonie indisposa tellement les sectaires qu'ils ne voulurent pas tendre le devant de leurs maisons; il y en eut même qui, le jour de la cérémonie, jetèrent des immondices sur le prêtre qui portait la sainte hostie. Un pareil outrage ne pouvait rester impuni; les nombreux catholiques qui assistaient à la procession furent outrés; les plus ardents attaquèrent les religionnaires, et en tuèrent cinq ou six dans l'effroyable mêlée que ces derniers venaient de provoquer. Les esprits étaient excités au plus haut point; on se promit de se tenir sur ses gardes le jour de l'octave, pour faire respecter les cérémonies de la religion.

Le Chapitre, plus prudent que la foule, ayant

(1) Manusc. cité par dom Pommeraie. (Hist. de la cath. 100).

peur de donner lieu à de sanglantes collisions, était d'avis de ne pas faire sortir la procession ; l'archevêque entendit qu'elle eût lieu, voulant lui-même porter le sacré corps (1).

Dès le matin de l'octave, le lieutenant Villebon, accompagné d'un grand nombre de cavaliers, parcourut tous les quartiers de la ville, en faisant publier que l'on eût à tendre le devant de sa maison, *sous peine de la vie*. Personne n'osa désobéir; la procession sortit sans encombre ; mais le soir même, les religionnaires adressèrent une protestation au Parlement, déclarant qu'ils n'avaient entendu obéir qu'au commandement du roi, « sans consentir aucunement à ce qui se faisait là contre l'honneur de Dieu et la pureté de son service (2). »

Enhardis par certaines tendances parlementaires, les huguenots se réunissent tous les soirs en grand nombre dans le cimetière de la cathédrale, et insultent les personnes pieuses qui se rendent à l'église. M. Nagerel est prié de présenter, à ce sujet, requête à la Cour et de conférer avec le magistrat.

Alors les religionnaires établissent un prêche dans le cimetière ; et, pour n'être pas surpris, mettent quelques hommes en embuscade aux environs ; mais bientôt, laissant là toute contrainte, les ministres Marlorat et Desroches s'y installent

(1) Reg. cap., 18 juin 1560.
(2) De Bèze, t. I, an. 1569.

ostensiblement, et semblent se multiplier pour faire alternativement leurs prédications sur les parvis de la cathédrale, de Saint-Ouen, de Saint-Vivien et de Saint-Patrice (1); ce qui donnait beaucoup de travail à Me Séquart et à Me Faucillon, autre curé, tous deux constamment sur la brèche pour combattre les arguments de leurs adversaires.

On juge combien il devait exister de fermentation dans les esprits. Le 2 juillet, les gens d'église furent mandés dans le chapitre, et reçurent l'ordre de ne pas fréquenter le cimetière le soir, vu le grand nombre d'hérétiques qui s'y rendaient (2). On avait vu quelques chapelains circuler parmi eux et portant le grand chapeau de la secte; il leur fut enjoint de ne pas quitter l'habit clérical, la longue toge et le béret rond. Le même Chapitre arrêta d'augmenter le nombre des gardiens, de tenir toujours les chiens en surveillance, de mettre d'autres serrures aux portes de la cour des libraires et du collége d'Albane, et de faire faire de nouvelles clés aux anciennes serrures, « pour qu'aucun étranger ne pût pénétrer dans l'intérieur, passé huit heures du soir, afin d'éviter de grands périls (3).

Les chapelains d'Albane n'étaient pas contents, 1560.
à ce qu'il parait, de cette réclusion qui devait

(1) De Bèze, Hist. eccl., t I, p. 195.

(2) Reg. cap.

(3) Reg cap., 2 juilet 1560.

commencer dès huit heures du soir; car ils introduisirent un clou dans leur serrure pour l'empêcher de fonctionner. Les soupçons se dirigèrent sur trois d'entr'eux qui furent interrogés par le promoteur, et privés de leurs distributions.

Un soir que l'horloger et les serviteurs de l'église s'étaient mis à circuler avec des lumières dans les galeries supérieures de la cathédrale, les sectaires, plus nombreux que jamais sur le parvis, crurent ou feignirent de croire qu'on allait leur lancer des pierres ou autres projectiles. Ils firent de tels murmures qu'on pensa un instant qu'ils allaient escalader le grand portail. Les chanoines eux-mêmes en eurent peur, car ils défendirent aux gardiens de recommencer leurs courses, et de tenir ouvertes les portes de la tour.

Les religionnaires, assez puissants pour exercer leur propagande en public, vinrent bientôt, munis d'armes et de pistolets, prêcher et chanter leurs psaumes jusque sur la place du Marché-Neuf, près de la cour du Parlement. Un catholique zélé, qui les rencontra, leur ayant dit que la *messe était bonne*, ils l'assassinèrent, et se répandirent furieux dans la rue Martainville, en criant : *où sont ceux qui disent que la messe est bonne* (1)? Ils auraient fait un mauvais parti à ceux qui auraient soutenu cette opinion.

(1) Manuscrit cité par dom Pommeraie, 101 et 102.

Le 10 août 1560, ils se portent aux Chartreux de la Rose, entrent dans l'église, et traitent si mal les religieux que celui qui disait la messe mourut peu de jours après à la suite de ses blessures. Préludant alors aux ravages qu'ils exerceront bientôt, ils ne laissent rien d'entier dans cette maison qui aurait même été renversée de fond en comble, si les habitants de Darnétal ne se fussent levés en masse pour voler au secours des religieux.

L'autorité judiciaire ne pouvait temporiser devant un pareil désordre; elle prescrivit au lieutenant criminel de Brevedent de faire enlever et emprisonner quelques-uns des plus mutins. Cet acte de vigueur, non appuyé sur une force réelle, intimida si peu les factieux que, le 15 août, ils eurent l'audace de poursuivre cet officier du Parlement dans les rues, pour le contraindre, avec les plus violentes menaces, de leur rendre ses prisonniers. L'exaspération était si grande contre le lieutenant criminel, que le chanoine de Brevedent, son fils, demanda au Chapitre la permission de ne pas venir à l'église, craignant d'être insulté par ceux qui avaient poursuivi son père. 1560.

Les partis se faisaient alors une guerre acharnée. Du côté des catholiques, les marchands drapiers arrêtèrent, d'un commun accord, de ne plus employer d'ouvriers qui fréquenteraient les prêches et chanteraient les psaumes, sous peine de 10 liv.

d'amende. Cet accord devint le prétexte d'une sédition comme on n'en avait pas encore vu dans Rouen. Les ouvriers se réunirent à la Croix-de-Pierre. Les catholiques, depuis longtemps insultés, et contents d'en finir avec les mutins, se promirent de leur donner une vigoureuse leçon. On sonnait le tocsin de tous côtés ; orthodoxes et huguenots se ruèrent les uns sur les autres, les premiers invoquant l'autorité royale, au nom de laquelle ils prétendaient agir, les autres l'intérêt de Dieu et de leurs croyances. Trois hommes furent tués du côté des ouvriers, et cinq du côté des catholiques.

La justice, blâmant la mesure des maîtres drapiers, qui avait donné lieu à la sédition, voulut informer contre eux; les bourgeois firent une nouvelle émeute pour s'y opposer, et ne purent entièrement réussir. Le Parlement ne se sentant pas assez fort pour faire punir les coupables, en donna avis à la Cour, qui dépêcha le maréchal de Vieilleville avec des forces suffisantes pour contenir les ardents des deux partis.

A son arrivée à Rouen, le maréchal établit des postes dans l'intérieur de la ville, et prescrivit aux bourgeois de venir déposer leurs armes à la maison commune, sous peine de la *hart, sans miséricorde.* Personne n'osa résister à de pareilles injonctions. Le Parlement lui remit alors des notes sur ceux

qui s'étaient mis le plus en évidence parmi les catholiques et les huguenots; Vieilleville en fit arrêter 30 qui furent jugés par le grand prévôt de l'hôtel du roi, qui l'avait accompagné.

Ils furent accusés d'avoir troublé la paix publique, et de s'être servi du nom du prince pour autoriser leurs actes; ce dernier reproche s'adressait exclusivement aux catholiques. Dix-huit des plus remuants furent pendus, en présence des 12 autres, que le prévôt Genton condamna au fouet, à la prison et au bannissement. Quand tout parut rentré dans l'ordre, le maréchal se rendit à Dieppe, où il employa la même rigueur envers les bourgeois.

Ces mesures de sévérité ne pouvaient durer qu'un temps; la sédition, seulement comprimée, n'attendait que le moment favorable pour éclater de nouveau. Les catholiques étaient indignés de la perte de ceux de leur parti, pendus comme des séditieux vulgaires; ils commençaient à se mutiner, lorsque le Parlement fit arrêter deux des principaux meneurs, l'un boulanger, nommé Michel Le Berseur, et l'autre bonnetier, nommé Michel Heudier. Ces deux hommes furent condamnés à être pendus. Comme on allait exécuter le premier, les catholiques l'enlevèrent aux sergents qui le conduisaient à la potence. Le Parlement s'aperçut encore une fois que la force lui manquait

pour faire exécuter ses arrêts. Voulant néanmoins que la justice eût son cours, il fit pendre Michel Heudier à l'une des fenêtres du bailliage pour éviter une nouvelle sédition.

Cette conduite de la Cour indisposa au plus haut point les catholiques. Afin de leur donner une espèce de satisfaction, on pendit le valet d'un barbier, qui, assistant au sermon fait par un cordelier, et lui entendant enseigner qu'il y avait sept sacrements, osa l'interrompre en disant qu'il n'y en avait que deux (1).

1560. Les états qui se tenaient à Rouen, sous la présidence du duc de Bouillon, ramenèrent un peu de calme dans la cité; lorsqu'ils furent clos, le Chapitre fit prier le duc d'insérer dans le procès-verbal la prière que l'Église faisait au roi, de défendre de tout son pouvoir la foi et la religion, et de lui accorder son appui contre les hérétiques.

Le Parlement avait prêté l'appui moral de son autorité au duc de Bouillon, pour faire punir les séditieux des deux partis. Ceux-ci ne l'oublièrent pas après le départ du duc, et se montrèrent tellement hostiles à la Cour contre laquelle ils avaient d'anciens griefs, que les magistrats ne purent sortir dans les rues sans être hués et poursuivis, et qu'on fut obligé de leur donner une escorte pour les protéger.

(1) De Bèze, histoire ecclés., t. I, p. 195.

Le clergé, plus heureux que la Cour, n'avait alors que les hérétiques qui lui fissent bonne guerre. Un jour, M. Séquart annonça au Chapitre que des méchants et gens sans foi le poursuivaient de leur haine, sous prétexte que, pendant qu'il était vicaire spirituel de l'archevêché, il avait fait le procès à plusieurs religionnaires. On le dispensa des offices, attendu que ces hommes le guettaient et pouvaient lui faire un mauvais parti.

Tel était l'état de la ville et de l'église de Rouen à la fin de 1560, époque à laquelle mourut subitement François II, le 6 décembre de la même année. Le Chapitre décida, le 14 de ce mois, de lui faire un service à l'instar de celui de Henri II. La Ville, selon l'usage, fournit le luminaire, et l'église fut tendue avec des pans de velours noir. Pendant ce temps là, on transportait le corps de François II d'Orléans dans les caveaux de Saint-Denis.

La couronne revenait alors à Charles IX, à peine âgé de 11 ans. Comme la tutelle devait être prise parmi les princes du sang, les États, réunis à Orléans, choisirent Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui eut le titre de lieutenant-général du royaume. C'était exclure les Guises et leurs adhérents des affaires, et remettre le pouvoir, vu l'esprit facile du roi de Navarre, aux mains de Catherine de Médicis. Le roi de Navarre lui-même, en

agissant ainsi, croyait faire acte de générosité, se réservant, disait-il, le soin de remédier aux séditions.

Les Guises mécontents de la position qui leur était faite, se préparèrent à profiter des fautes du pouvoir, pour reconquérir leur ancienne position et l'autorité.

1561. La Fierte fut levée, comme de coutume, au commencement de l'année 1561. Le roi écrivit à ce sujet la lettre suivante au Chapitre :

« Chers et bien aimés, ayant entendu l'usage qui s'est observé, de longtemps, le jour des Rogations, en l'honneur et révérence de la Fierte Saint-Romain, et ce que acquiert de privilége celui qui lève la Fierte ce jour là; désirant, pour certaines considérations, que ce soit le sieur de Saint-Remi ou autres de sa complicité, nous vous prions que vous le vouliez en ce préférer à tout autre, pour jouir par lui ou l'un de sa complicité d'icellui privilége, et vous ferez chose qui nous sera fort agréable de nous gratifier à cet endroit. Donné à Fontainebleau, le 26 avril 1561, Charles. »

Ce Saint-Remi, à la persuasion de Guillaume de La Cour, écuyer, sieur du Maresc et de Grainville, avait assassiné, de complicité avec cinq ou six autres compagnons, les sieurs de La Marre et Raguenel, au pont de la Lande, dans le voisinage de Caen.

Le Chapitre reçut des lettres non moins pressantes que ne l'était celle du roi, de la part de la reine Catherine, du roi de Navarre et du cardinal, qui portaient, nous ne savons pourquoi, le plus grand intérêt à ces criminels.

Cependant les religionnaires, qui n'avaient pas compté sur les arrangements que le roi de Navarre prenait avec la reine, attendaient beaucoup de ce prince, qu'ils regardaient comme le plus ferme soutien de leur parti. Ceux de Rouen lui adressèrent une requête pour obtenir le libre exercice de leur culte, et formèrent la même demande au Parlement, *au nom des fidèles voulant vivre sous la réformation de l'Église*; leur écrit étant regardé comme séditieux par le Parlement, l'avocat du roi, Damours, demanda la permission d'informer et d'aller, chose incroyable, dans toutes les maisons faire jurer qu'on n'en connaissait pas les auteurs.

Cette requête et certains livres, répandus par les ministres, se vendaient constamment à la porte de l'église. M. Séquart, arrivant un jour au Chapitre, retira de son sein trois ou quatre volumes couverts en parchemin qu'il avait trouvés remplis d'hérésies, et demanda que l'on informât contre ceux qui les avaient mis en circulation. Le Chapitre prévint les libraires de ne vendre aucun de ces écrits s'ils ne voulaient être renvoyés; comme ils ne tinrent pas compte de ces défenses,

le lieutenant du bailli les cita à son tribunal, et on les expulsa tous du portail des Libraires.

Dans le même moment, quelques arrestations de prédicants donnèrent lieu à de tels désordres, qu'on pensa à mettre en sûreté les objets précieux du trésor. Les serviteurs de l'église furent mandés dans le Chapitre et reçurent l'ordre de redoubler de surveillance ; on leur reprocha de ne pas avoir de lits dans l'intérieur et de ne pas y faire de rondes ; les gardiens des chapelles s'excusèrent en disant que, n'étant pas connus des chiens de l'église, ils craignaient de s'y introduire pendant la nuit.

1561. On vivait dans cet état de crise et d'anxiété, lorsque sortit l'édit de juillet, défendant, sous peine de confiscation de corps et de biens, tous conventicules et assemblées publiques, avec armes et sans armes ; « aussi les privées où se feraient prêche et administration de sacrement, en autre forme et selon l'usage reçu et observé en l'Église catholique ».

C'était défendre absolument les prêches qui se faisaient ostensiblement dans toutes les villes de Normandie. Les catholiques furent enchantés de cet acte, *sonnèrent leurs cloches et chantèrent leur Te Deum* » (1) ; mais de leur côté, les religionnaires ne restèrent pas oisifs. Plus en état d'exiger des concessions que de perdre leurs avantages,

(1) De Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 487.

ils se portèrent en foule au palais pour empêcher l'enregistrement de l'édit; « bien que n'ayant pu réussir, ils n'en recommencèrent pas moins, trois jours après » leurs exercices accoutumés.

Le clergé aurait dû rester étroitement uni devant un adversaire aussi remuant que le protestantisme; mais, ce fut toujours l'attribut distinctif de l'Église, d'avoir non seulement à lutter contre toutes les erreurs du monde, mais encore contre les discordes de ses propres membres. On ne sait alors à quoi s'en prendre du mal présent, chacun en trouve la cause dans la conduite de son prochain, sans se demander s'il n'y aurait pas contribué lui-même : les chanoines s'accusent entr'eux, par mille paroles indiscrètes, qui ne manquent pas d'être connues de leurs adversaires; et la hiérarchie, qui a souvent blessé ceux que le sort a placés dans les rangs subalternes, reçoit de graves atteintes de la part des chapelains à *demi réformés*.

M. Lambert, pénitencier, se plaint que le chanoine Potin, assistant à un dîner chez M. Prud'homme, conseiller, aurait dit : que les familiers et domestiques du pénitencier fréquentaient ordinairement les réunions et les prêches des hérétiques, et que l'un d'eux était, nous dirons, le *complaisant* de sa propre sœur, pour ne pas nous servir d'une expression plus que grossière qui blesserait le goût épuré de nos lecteurs.

M. Potin ne nie pas le propos, et dit qu'il l'a entendu répéter à plusieurs personnes de l'église; mais il accuse, à son tour, M. Lambert de l'avoir poursuivi pour ce fait, dans l'intérieur de la cathédrale, jusqu'auprès de la tombe d'Estouteville, où il lui aurait déchiré son habit. M. Potin ne pouvant se justifier du propos tenu par lui sur le compte du pénitencier, est condamné à garder la prison pendant 8 jours.

D'un autre côté, l'archidiacre Bignes et M. Séquart sont insultés dans l'église même, en présence de plusieurs laïques, par des chapelains qui reprochent amèrement à M. Séquart d'avoir informé contre plusieurs personnes pour cause d'hérésie Ces deux chanoines portent plainte au Chapitre et accusent le chapelain Dumesnil de fréquenter des huguenots et d'avoir mangé de la viande avec eux le vendredi-saint

Depuis le règne de Henri II, les dettes de l'État s'étaient tellement accrues que Charles IX demanda à la ville de Rouen un subside de 40,000 livres. La cathédrale fut taxée, pour sa part, à mille écus. Comme il n'était pas possible d'éluder l'impôt, on arrêta d'aliéner les biens et joyaux du trésor et de vendre une croix d'or du poids de 12 marcs, après qu'on en aurait retiré les reliques et les pierres précieuses. Monsieur de Castignoles, chancelier et official, s'oppose avec raison à la vente de cette

croix parce qu'elle est très richement décorée et qu'elle sert à toutes les solennités.

Le doyen Nicolas Le Roux, abbé de St-Martin d'Aumale, frère de Claude Le Roux, conseiller au Parlement, décéda le 11 septembre 1561; on procéda à l'élection d'un nouveau doyen; Adam Séquart, que nous avons vu si souvent aux prises avec les huguenots, obtint les suffrages de tous ses confrères. Immédiatement après l'élection, on afficha l'annonce suivante dans la ville et aux portes de la cathédrale : 1561.

« Nous, Guillaume Gombaût, trésorier, et Jehan Nagerel, archidiacre et chanoine de cette église de Rouen, publions et signifions au peuple que nous, les chanoines et Chapitre de icelle église, avons aujourd'hui élu pour doyen maître Adam Séquart, docteur en théologie ».

Le cardinal confirma cette nomination, et le doyen se montra digne du choix qu'on avait fait de lui dans les six missions qu'il reçut successivement du clergé pour le représenter aux États de la province.

Cependant, avons-nous vu, l'édit de juillet avait fait le plus grand plaisir aux catholiques; mais, comme ils étaient sans force pour le faire respecter, les protestants n'en continuèrent pas moins leurs assemblées en public et en particulier dans la ville; leur église comptait alors à Rouen

quatre ministres, vingt-sept anciens, dix-mille fidèles au moins, parmi lesquels figuraient des premiers personnages de la ville et jusqu'à des magistrats. Le prêche se faisait toujours aux halles et sur les places les plus populeuses de la cité; il se faisait dans toutes les villes du pays de Caux, et l'ordre des ministres dirigeants, était de prêcher contre l'édit et contre les doctrines catholiques.

Cet état de choses devenait intolérable pour les croyances orthodoxes; on se demandait où était la force publique dans une ville où il y avait une Cour souveraine, un gouverneur général, et un archevêque prince du sang royal. Le cardinal de Bourbon, très zélé pour l'intérêt de l'Église, avait montré de la vigueur lorsqu'il pouvait le faire sans danger; et alors que la confusion était extrême, il assistait, en sa qualité de proche parent du roi, aux insignifiantes assemblées de Saint-Germain-en-Laye, tenues pour opérer un rapprochement entre les Guises et le prince de Condé; il siégeait au colloque de Poissy, allait de la Cour à Gaillon, et ne s'occupait plus de sa métropole. Le Chapitre apprenant un jour qu'il venait d'arriver dans ce dernier château, lui envoya une députation pour conférer avec lui au sujet des hérétiques, *et lui apprendre qu'ils continuaient leurs maléfices et leurs prédications dans la ville*. Cette mission, confiée au doyen Séquart et à l'archidiacre Nagerel, fut sans résultat.

Voyant qu'on ne pouvait obtenir obéissance à l'édit, les catholiques opposèrent des sermons aux prêches des huguenots; le Jacobin des *Puis*, prédicateur de la cathédrale, se permit, dans un mouvement oratoire, d'invectiver les sectaires en disant: « qu'en leur presche, toutes les femmes s'abandonnaient indifféremment à qui voulait abuser d'elles. » C'était une calomnie, une attaque de mauvais goût, indigne de la chaire chrétienne; elle fut relevée par les religionnaires, qui la dénoncèrent au Parlement. La Cour fut obligée de blâmer hautement la conduite de l'indiscret prédicateur. 1561.

Catherine de Médicis et les Guises devaient être mécontents de l'inexécution de l'édit; mais doit-on croire que pour y mettre ordre, ils auraient inventé les infâmes moyens rapportés dans la procédure dirigée contre un nommé Quitard, qui s'était présenté comme leur agent secret auprès des catholiques de Rouen.

Ce Quitard, banquier et bulliste de profession, avait un frère attaché au sieur de Fize, secrétaire d'état, qui devait sa fortune à la maison de Guise. Quitard, étant venu à Rouen, eut plusieurs entretiens avec Longpan, Damours et Péricart, catholiques zélés du Parlement, et avec le doyen Séquart; à la suite de ces conférences, il s'avisa de dresser des listes comprenant les noms des principaux religionnaires du pays, avec indica-

tion de leurs biens qui, selon lui, devaient être confisqués au profit des catholiques.

Tirant trop de vanité, comme les agents maladroits, de ses relations avec certains personnages, et de sa mission dont un faux zèle lui faisait exagérer l'importance, ses menées finirent par être connues et dénoncées au lieutenant criminel qui le fit arrêter. On le trouva muni de ces listes sur lesquelles se voyaient les noms « de tous les ministres, anciens, diacres et principaux sectaires, même de ceux qui prêtaient leurs maisons, qui s'étaient mariés en l'église réformée, ou y avaient fait baptiser leurs enfants, avec les autres évidents témoignages de la conspiration » (1).

Jusqu'ici, tout cela pouvait encore bien n'être que l'œuvre d'un fou ou d'un fripon; mais l'on trouva dans ses papiers une lettre à l'adresse de la reine, dans laquelle il lui rappelait « le gracieux propos dont elle avait usé envers lui, dans les jardins de Fontainebleau, s'il exécutait sa volonté; et lui faisait part de ce qu'il avait fait à l'aide de M. Damours, qu'elle lui avait indiqué. »

Dans une autre lettre, adressée au cardinal de Lorraine, il lui apprenait les découvertes qu'il avait faites d'après ses ordres, et réclamait des secours, en lui disant que, *sans argent, il ne pouvait beaucoup y continuer*. Bref, dans une troi-

(1) De Bèze, t. I, p. 487.

sième missive, il mandait à son frère que, d'après ce qu'il écrivait à la reine, *il ne doutait pas qu'elle ne le reçut au nombre de ses favoris serviteurs.*

Aussitôt que le roi de Navarre eut connaissance de ces machinations, tramées à son insu, il eut une explication avec Catherine de Médicis, qui désavoua le maladroit personnage; elle envoya même le duc de Bouillon lui faire son procès, pour avoir compromis le nom de la reine et celui du chancelier dans une intrigue ayant pour but de tuer les huguenots, *quand on aurait eu le nombre d'hommes nécessaires pour telle exécution.* Quitard fut pendu et étranglé, le 9 septembre 1561, et l'on bannit quelques-uns de ses complices.

Ce malheureux avait-il forgé ces lettres pour faire des dupes, se donner de l'importance, en faisant croire à des relations qui étaient loin d'exister? Le caractère bien connu de Catherine de Médicis, qui préludait déjà aux scènes de carnage qu'elle sut mettre plus tard à exécution, serait de nature à faire croire qu'elle ne fut pas étrangère à ce premier complot.

On espéra que l'arrivée du duc de Bouillon à Rouen contiendrait les religionnaires et les forcerait de se soumettre à l'édit de juillet; mais, à chaque représentation que faisait le clergé pour

en demander l'exécution, le duc répondait que le même édit voulait que les catholiques et les sectaires vécussent en paix; que ses instructions étaient d'y tenir strictement la main.

Cependant, les conjonctures devinrent de plus en plus difficiles par l'imprudence des religionnaires. En effet, le Parlement ayant condamné à mort, le 10 décembre 1561, Pasquier Guibout, abatteur d'images, ils eurent l'imprudence de l'arracher des mains des bourreaux, ce dont la justice fut fort irritée. Elle suspendit de leurs fonctions les sergents, les hommes de la cinquantaine et les arquebusiers de la ville; remède qui aggravait le mal, puisqu'elle se privait du secours de ces agents, qui n'avaient eu sans doute d'autre tort que de céder à la pression de la multitude.

Néanmoins, les chefs de la secte ne tardant pas à reconnaître leur imprudence, rejetèrent tout sur les subalternes, et s'empressèrent de les désavouer dans leur consistoire. Le lieutenant du bailli crut devoir saisir la circonstance pour faire des représentations aux ministres et aux anciens; il les engagea à évacuer les halles de la ville et à se retirer aux faubourgs : ceux qui ne voulurent pas faire une pareille concession adressèrent des remontrances au roi, pour se justifier et demander la révocation de l'édit. (1)

(1) De Bèze, t. I., p. 489.

Les porteurs de ces dépêches trouvèrent Catherine de Médicis livrée à ses irrésolutions accoutumées; néanmoins elle parut savoir gré aux ministres des efforts qu'ils faisaient, eux et les anciens, pour conserver l'ordre dans la province, et leur promit de faire quelque chose pour le maintien de leurs libertés. Comme elle prévoyait que ces concessions lui attireraient des inimitiés, elle fit secrètement demander aux religionnaires quel aide ceux de Rouen seraient en mesure de lui fournir, dans le cas où elle aurait besoin de leur secours. On lui répondit qu'elle pourrait compter sur 6000 hommes de pied et 600 cavaliers, réponse qui fut immédiatement suivie de l'édit de janvier 1562, permettant aux 1562.
sectaires de se réunir de jour, hors les villes, pour y tenir leurs prêches, et défendant de les molester, lorsqu'ils s'y rendraient ou s'y rassembleraient.

Enchantés de cette autorisation inattendue, et de la protection qu'on leur accordait, les protestants de Rouen établirent ostensiblement de nouveaux temples; on en vit s'élever dans la rue Martainville; *au Tripot couvert*, hors Cauchoise; et dans plusieurs autres quartiers populeux des faubourgs. Ces hommes, voulant justifier leur mission par les dehors d'une vie austère, s'en prirent aux abus que la religion n'avait encore pu déraciner; ils tombèrent dans un tel excès de puritanisme, que rencontrant, un jour de carnaval, des masques de

la compagnie des *conards*, ils les apostrophèrent en criant après eux : *vive l'Evangile* ! ce qui occasionna une lutte dans laquelle des pierres furent lancées des deux côtés.

On crut un instant que les derniers temps de l'Eglise étaient arrivés ; le Chapitre fit faire une procession générale à Saint-Ouen pour le maintien de la foi catholique, et prit des mesures de sûreté pour assurer la conservation des objets précieux du trésor ; on dressa des inventaires, et l'on prescrivit aux prêtres et aux chapelains de réunir les ornements et les bijoux de leurs chapelles. La fabrique de Saint-Nicaise obtint l'autorisation de clore le chœur de son église avec un fort grillage en bois pour en défendre l'entrée.

Alors quelques consciences faciles ou timides avaient déjà cédé aux effets de la peur ou de la séduction ; des chanoines mêmes ne craignirent plus d'entrer ostensiblement dans les temples des religionnaires. Le promoteur demanda « *comment on devait procéder contre eux et contre les chapelains qui allaient à ces réunions avec gens mal famés, et d'opinion contraire à la foi.* » L'archidiacre Bignes rapporta à ce sujet, que, passant devant la maison du bailli de Saint-Ouen, le vénérable chantre, M. Chapuys, l'avait engagé d'y entrer avec lui pour assister au prêche. On décida que le chantre serait évoqué au prochain Chapitre pour

rendre compte de sa conduite; M. Chapuys avoua qu'il était entré au prêche *et qu'il n'y avait rien entendu qui ne fût bon.* Qu'on juge du scandale que produisit cette déclaration !

Cependant les catholiques et les Guises, outrés de l'édit de janvier, faisaient tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Ils envoyèrent un pauvre prêtre en Espagne avec un mémoire et des lettres qui priaient le roi de venir au secours de la religion. Cet émissaire fut arrêté entre Orléans et Blois; sa correspondance divulguée causa de l'irritation parmi les sectaires; elle se manifesta, à Rouen, par le tapage qu'ils firent dans la cathédrale pendant une prédication du cordelier *Hugonis*. Le soir même, le Chapitre se réunit, et pour obvier à de nouveaux scandales, il arrêta de faire acheter, avec l'argent de la fabrique, des bâtons de défense, pour le maintien de l'ordre et la conservation de l'église.

Les princes Lorrains n'ayant encore pu faire révoquer l'édit de janvier, voulurent au moins qu'il ne fût pas exécuté dans les lieux dépendants de leurs seigneuries. Vassy, petite ville du Barrois, du ressort de laquelle était la barronie de Joinville, principale résidence du duc de Guise, avait une église érigée, le 12 octobre 1561, par un ministre de l'église de Troyes-en-Champagne. Le nombre des religionnaires s'était déjà élevé au nombre de

1000 ou 1200, lorsque Antoinette de Bourbon défendit expressément à ses vassaux de fréquenter ce temple, de la part de la reine d'Ecosse, sa petite-fille et dame douairière de Vassy.

Ces menaces ne produisant pas plus d'effet que les démarches de l'évêque de Châlons qui s'était rendu sur les lieux, le duc de Guise, à son retour d'Allemagne, prit le parti de se rendre à Vassy lui-même, accompagné de la duchesse sa femme, de son frère le cardinal, et d'environ deux cents hommes armés d'arquebuses, de pistolets et de coutelas. Il y arriva inopinément le 1er mars 1562, au moment où 1200 sectaires, hommes, femmes et enfants, réunis dans une grange de la ville, sans armes et comptant sur la protection de l'édit, entendaient le sermon de leur ministre.

1562. Les hommes d'armes se portèrent vers la grange; les premiers introduits ayant commencé à crier qu'il fallait tout tuer, il s'en suivit un horrible carnage dans lequel soixante individus de tout sexe furent massacrés sur place, et deux cents autres horriblement mutilés, en présence du duc de Guise, de sa femme, et du cardinal son frère.

La nouvelle de cette boucherie arrivée à Rouen, le 6 mars, exaspéra les religionnaires; ils arrêtèrent de s'armer pour assister aux prêches; leurs ministres et les anciens prévinrent les magistrats de cette décision, à laquelle ils renoncèrent toutefois,

sur les représentations du président de Saint-Anthot. La populace indisciplinée de la secte ne voulant rien entendre à ces transactions, se porta à mille insultes envers les objets consacrés au culte catholique. Le 8 mars 1562, jour néfaste de nos troubles religieux, elle renversa le crucifix qui surmontait la porte du quai, la statue de la Vierge, la croix et le tombeau placés sur le parvis de Notre-Dame-de-la-Ronde, les images de la Vierge des églises de Saint-Michel, de Saint-Vigor, de Saint-Nicaise et de Saint-Vivien, puis la statue de Saint-Michel recouverte de plomb et placée par les Anglais sur l'église dédiée à ce saint, du temps de leur séjour à Rouen. Enfin, nous n'en finirions pas, si nous donnions le détail de tous ces désordres, de ces honteuses fureurs que l'histoire est malheureusement obligée de consigner dans ses fastes.

Quelles mesures prenait alors le cardinal de 1562.
Bourbon ? Il écrivait au Chapitre de lui envoyer, dans des lettres closes, le nom des personnes de son église, de telle qualité qu'elles fussent, qui fréquentaient les hérétiques et assistaient à leurs prédications (1). Comme le chantre était du nombre de ces derniers, on arrêta que, eu égard à sa science et à son mérite reconnu, on lui donnerait une lettre qu'il porterait lui-même au cardinal. MM. de

(1) Reg. cap., 17 mars 1562.

La Place et Prud'homme furent chargés de procéder à l'enquête ordonnée par l'archevêque ; le chantre, ne voulant pas s'y soumettre, résigna son bénéfice dont un autre chanoine fut immédiatement pourvu. On voit que M. Chapuys était fort avancé dans les erreurs de la secte.

Les prescriptions de l'archevêque ne remédient à rien ; les assemblées d'hérétiques armés continuent ; et le Chapitre prend, le 20 mars, une délibération au sujet de ceux qui parcourent la ville, et veulent entrer dans l'église, au grand scandale de tout le monde. Sur l'avis que, le dimanche suivant, leurs ministres doivent prêcher tout près de la cathédrale, on décide de tenir closes les portes de la Calende, et d'écrire à l'archevêque pour qu'il pourvoie aux dangers dont son église est menacée.

Le tumulte que font ces hommes armés, qui mêlent la menace au fanatisme religieux, a quelque chose d'effrayant ; car, dans les crimes ordinaires, la religion qui réussit à calmer les ardeurs insensées, reste impuissante ici, puisqu'elle est le prétexte de ce faux zèle et de ces fougueux emportements. La sainte époque de Pâques fournit un aliment nouveau aux agitateurs ; les maisons de l'échevin Noël Cotton de Berthouville, situées dans les faubourgs, ne désemplissent pas pendant trois jours ; les réformés s'y rendent successivement pour faire la cérémonie de la cène.

Le Chapitre ne voulant pas montrer moins de zèle que les huguenots, brave toute crainte pour le service de Dieu, et fait faire une procession générale qui sort par la porte de la Calende, se dirige sur Saint-Cande le jeune, et rentre dans la cathédrale par la rue du *Gros-Horloge*. Cette solennité eut lieu avec le plus grand recueillement; les protestants, contenus par leurs ministres, se gardèrent bien de toute provocation qui n'eût pas été pour eux sans danger.

Le cardinal de Bourbon, que nous aurions 1562.
voulu voir à la tête de son église, venait d'être nommé gouverneur de Paris; poste difficile, surtout depuis que le massacre de Vassy avait rallumé le feu de la guerre entre les catholiques et les huguenots.

Les Guises s'étaient saisis, à Fontainebleau, de la personne du roi et de la reine pour les empêcher de faire des concessions aux religionnaires; le prince de Condé envoya d'Andelot s'emparer d'Orléans, et écrivit aux églises réformées qu'il convenait de s'assurer de toutes les places, pour maintenir l'état du royaume, les édits, et venger l'insulte faite à la personne du roi; protestant, du reste, qu'il n'avait d'autre but que de remettre la Cour en liberté. (1)

Ce coup d'état, assez compromettant pour le

(1) De Bèze, *Histoire ecclés.*, tome II, p. 9.

prince de Condé, l'horreur que les sectaires avaient du gouvernement des Guises, tout concourut à seconder les vues du prince : des renforts arrivèrent à Orléans de tous côtés ; c'était à qui défendrait cette ville, alors considérée comme le plus ferme appui de l'insurrection. Quant aux religionnaires de Rouen , ils reprirent les armes, sans quitter toutefois leur ville, sur laquelle ils avaient d'audacieux projets. Ne voulant pas, cependant, trop donner au hasard, ils firent assurer le roi et la reine qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies pour le service de l'état, s'ils trouvaient bon d'agréer leurs actes.

Devant une révolte si formidable, les Guises engagèrent la Cour à faire des levées de troupes dans les principales villes du royaume ; deux capitaines, les sieurs Mâze et Nicole Legras eurent mission de venir à Rouen. Ayant fait battre le tambour, à leur arrivée, pour appeler des volontaires, la populace huguenotte s'en émut ; une troupe de séditieux, placés entre les portes Saint-Hilaire et dans les fossés, tuèrent le capitaine Legras, et blessèrent très grièvement Mâze, qui put néanmoins s'échapper de leurs mains et se sauver à Darnétal, après avoir coupé le poignet de celui qui s'était jeté sur la bride de son cheval. Aucune transaction n'était plus possible après un tel acte ; il n'y avait, pour les religionnaires, que la *hart* ou le pouvoir.

Le 14 avril 1562, les protestants se réunissent, le soir, sous prétexte de délivrer un moine, parent de l'un d'eux, et détenu dans le monastère des Célestins. Entrés de force dans ce couvent, ils outragent les religieux, blessent le prieur, brisent les images, pillent la maison et l'occupent comme lieu de sûreté voisin de la porte Saint-Hilaire, de laquelle ils ont l'intention de s'emparer. Ce premier exploit leur ayant réussi, ils se ruent en masse sur l'Hôtel-de-Ville, dont ils enfoncent les portes, et se saisissent des armes qui y avaient été déposées lors du désarmement des bourgeois.

Tous les huguenots des villes et villages voisins sont appelés par eux et armés. Ils enlèvent les portes de la ville et le château, que le bailli de Villebon est obligé de leur remettre, n'ayant avec lui que sept ou huit soldats pour le défendre.

Cet audacieux coup de main donna la plus vive inquiétude aux ecclésiastiques de Rouen. Dans la réunion du Chapitre qui eut lieu le 16 avril, on ordonna au surintendant de la fabrique de faire réunir une douzaine d'hommes probes, pour garder la cathédrale avec les serviteurs ordinaires, *attendu les afflictions et démolitions qui venaient d'être faites par les hérétiques*. M. de Villy fut envoyé près du cardinal pour l'instruire de ces événements et lui demander protection pour son église; ensuite, on invita le chantre et M. Bu-

quet à mettre, en lieu de sûreté, les biens et joyaux du trésor, menacés de pillage.

Ces Messieurs réunissent la châsse de Notre-Dame, avec tous les reliquaires, les bijoux, les chapes de drap d'or de la cathédrale, et les font renfermer dans une cache recouverte de plâtre, et pratiquée sous l'escalier de la chambre du sacristain. L'opération terminée, on donne 2 écus à ce dernier, et on le fait partir de Rouen afin qu'il ne soit pas arrêté, et que les hérétiques ne sachent pas, par lui, où sont cachés les joyaux de l'église.

1562. Les religionnaires, tout à fait maîtres de la ville, mirent des corps-de-garde aux portes, nommèrent quatre capitaines pour en défendre les points fortifiés, firent sortir de l'hôtel commun plusieurs pièces d'artillerie qu'ils placèrent sur la tour du Colombier et autres lieux qu'ils regardaient comme les plus avantageux à occuper. Le 17 avril, ils sommèrent les communautés de religieux mendiants d'abandonner leurs maisons, dont ils s'emparèrent pour loger leurs auxiliaires étrangers. Peu de jours après, ils adressèrent la même sommation aux chanoines de Saint-Lô, ce qui mit en fuite la majeure partie des ecclésiastiques de la ville.

Le duc de Bouillon arriva sur ces entrefaites à Rouen; voulant calmer l'agitation de la multitude, il fit publier la conservation de l'édit, et promit beaucoup si l'on voulait mettre bas les armes. Les

réformés, ne se contentant plus de promesses, firent une réponse destinée à être mise sous les yeux du roi et de la reine, dans laquelle ils récriminèrent contre les Guises au sujet de l'affaire de Vassy, des levées qu'ils faisaient par toute la France, de la séquestration du roi, et d'un écrit dans lequel Villebon traitait de rebelles ceux qui allaient joindre le prince de Condé à Orléans. Rappelant ensuite les attaques faites contre ceux de leur religion à Sens et à Abbeville, ils conclurent qu'ils ne pouvaient déposer les armes tant que le duc de Guise aurait le pouvoir, et ne serait pas renvoyé pour rendre compte de sa conduite devant les États.

Alors les protestants affectèrent une apparente tranquillité. Comme on leur reprochait pourtant les actes qu'ils avaient commis dans le couvent des Célestins, ils en recherchèrent eux-mêmes les auteurs, et firent décapiter le chef de l'émeute, dont la tête fut suspendue devant la porte de ce monastère; les ministres Des Roches et Marlorat l'assistèrent jusqu'à ses derniers moments. On envoya ensuite deux de ses complices aux galères.

Le duc de Bouillon croyait avoir assez la confiance des religionnaires pour espérer qu'ils ne lui refuseraient pas l'entrée du Vieux-Palais. Il en fut néanmoins autrement, car, un jour qu'il se présenta devant les portes, on lui signifia qu'il ne pourrait y pénétrer qu'avec six hommes de sa

suite. Mécontent de ce refus, il quitta Rouen dès le lendemain, malgré les instances faites pour le retenir, laissant seul M. de Baqueville, lieutenant du bailli, pour gouverner la ville après son départ.

Le 29 avril 1562, les religionnaires, comprenant l'importance de l'occupation du fort Sainte-Catherine, s'en emparèrent, et y mirent une garnison de cinquante hommes, commandée par le capitaine Louis David, et s'introduisirent dans le monastère de la Sainte-Trinité que tous les moines avaient abandonné; ils en enlevèrent les châsses et les joyaux avec lesquels ils rentrèrent dans Rouen.

La désolation était alors parmi le peu de chanoines restés dans cette ville, car beaucoup l'avaient quittée dans la prévision d'événements les plus graves. On n'en agita pas moins la question de la délivrance du prisonnier; comme on ne pouvait envoyer ostensiblement aucune députation à la Cour, on décida que MM. l'archidiacre Nagerel et Le Sueur s'y présenteraient simplement de la part du Chapitre.

Le 1er mai, on ne prévoyait pas encore les malheurs si prochains qui menaçaient l'église; le Chapitre faisait des préparatifs pour les processions des Rogations, et décidait que ne pouvant aller, comme de coutume, à Saint-Gervais et à Sainte-Catherine dont le monastère était occupé et ravagé par les

hérétiques, la procession se rendrait successivement à Saint-Éloi, Saint-Vincent et Saint-Ouen. Cependant, avant de rien arrêter, on trouva qu'il serait bon de consulter M. de Baqueville et M. de Bouillon (ce qui ferait croire que ce dernier n'était pas loin de Rouen) pour avoir leur avis, si l'on pouvait le faire sans danger.

Le soir même du jour où l'on prenait cette déci- 1562.
sion, les religionnaires pillaient les églises de Saint-Nicaise et de Saint-Aignan; l'alarme était dans tous les cœurs. Le Chapitre distribue, à la hâte, le plus qu'il peut de calices, de croix, de vases et de bijoux, aux chanoines et aux chapelains, afin de les soustraire au pillage; et il envoie M. Pain vers le cardinal pour l'informer du danger que courait la cathédrale.

Le 3, au matin, on ne peut s'y méprendre, toutes les églises de Rouen sont menacées d'une entière destruction. On a recours à M. Chapuys, l'ancien chantre, qui avait été obligé de résigner son bénéfice à cause de ses relations avec les sectaires; on croit que son intervention pourra être de quelque utilité; on le prie de venir au Chapitre, et on l'exhorte, au nom du zèle qu'il a toujours montré pour l'église, de conférer avec les *anciens de la ville*, et surtout avec un nommé Morel, qui a beaucoup d'influence sur ceux de *la religion*, pour l'engager à faire respecter la cathédrale.

Pendant ce temps là, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, qui venaient d'assister au prêche fait hors Cauchoise, se ruent dans la ville et s'y livrent à d'affreux ravages auxquels on aurait peine à croire, s'il n'étaient attestés par des ruines et les documents les plus avérés.

Traversant comme un flot la place du Vieux-Marché, ils se partagent en différentes bandes pour attaquer simultanément toutes les églises de la ville. Leur premier acte fut d'y sonner le tocsin pour appeler ceux de leur parti, et cette tourbe immense qui, dans une grande ville, est toujours prête à se porter partout où l'attirent ses instincts de pillage et de destruction.

Il était environ dix heures du matin; M. Martin, chanoine, chantait la grand'messe devant le maître-autel; il allait bientôt terminer la préface, lorsque la foule se précipite vers le chœur et veut enfoncer les grilles. Les chanoines résistent un moment; mais contraints de céder à la force, eux et le célébrant se sauvent et sortent précipitamment de l'église avec les chapelains (1).

Les huguenots répandus dans le chœur, la nef et les chapelles, y font un dégât qu'on aurait peine à décrire. Mausolées d'évêques et de rois, bancs de chapelles, autels, balustrades, images de saints et bénitiers, rien n'est respecté par eux. Ils entrent

(1) Reg. cap., 3 mai 1562.

dans la *cohue*(1) où ils lacèrent les registres, brisent les tables et les bancs des officiers; puis tous ces débris, joints aux reliques des saints, sont amoncelés parmi les tombes du cimetière, et forment un immense bûcher, auquel ils mettent le feu, sans respect pour les mânes de leurs pères, indignées de pareilles profanations.

A la lueur d'un tel feu de joie, ces fougueux réformés mutilent l'ornementation extérieure de la cathédrale, broient sous le marteau les précieuses broderies en pierres, dues à la piété d'un autre âge, et arrachent de leurs niches, avec des cordes, de saintes images dont plusieurs écrasent, en tombant, quelques-uns de ceux qui se livrent à ces odieux outrages.

Le cloître étant occupé par le peuple dès le commencement de l'invasion, les chanoines, en petit nombre, restés à Rouen, tiennent Chapitre dans le palais archiépiscopal. Ils envoient promptement un messager à M. de Baqueville pour le prier de faire cesser le pillage. M. Le Lieur, chargé de cette mission, trouva ce capitaine réfugié lui-même dans le monastère de Saint-Ouen, et hors d'état de contenir la multitude; il dit cependant qu'il allait envoyer une garde pour empêcher le vol des bijoux de la sacristie, et faire appo-

(1) Le tribunal du Chapitre portait alors le nom de *cohue*, à cause du bruit qu'y faisaient les avocats et les plaideurs.

ser le sceau du bailli sur les portes. Quelques heures après, il vient en personne, et reconnaît devant MM. de Montigny, capitaine, Deschamps, gouverneur du Vieux-Palais, et douze soldats, que les tables et contre-rétables du chœur, déposés dans la sacristie, n'ont encore éprouvé aucun dommage. On lui remet la clef des armoires contenant les objets précieux du trésor, qu'il veut bien prendre sous sa garde (1).

Toutes les églises de la ville furent en même temps ravagées par les sectaires, et ce que nous pourrions raconter à ce sujet ne serait que la répétition de ce que nous avons déjà dit pour la cathédrale; partout même aveuglement et fureur. A St-Ouen, l'horloge, les balustrades et les bancs furent brisés, les tombeaux violés, et les reliques des saints profanées. Dans l'église du prieuré de Saint-Lô, ils imaginèrent de renfermer les chartes et les écritures dans des sacs en toile, de les suspendre au cou des saints, et d'y mettre le feu, au risque de brûler le monument tout entier (2). Ils visitèrent ensuite les maisons des plus zélés catholiques pour en briser les croix et les images, ne respectant pas plus les propriétés privées que la maison de Dieu.

On eut encore la douleur de voir ces hommes, étourdis de l'énormité de leur faute, passer le reste

(1) Reg. cap., 4 mai 1562.

(2) Archives départem., cartons de Saint-Lô.

du jour en orgies, et parcourir les rues de la ville revêtus de chapes et d'autres ornements d'église dont ils faisaient entre eux un objet de stupide dérision. Quelques-uns mêmes s'emparèrent de la fameuse gargouille qui servait dans certaines fêtes, lui remplirent la gueule d'hosties consacrées, et la promenèrent en criant que, *pour faire enrager les papaux, le dragon avait avalé la messe* (1). C'est ainsi que les Réformés, maîtres de la ville, insultaient, par mille profanations, aux croyances des catholiques indignés.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis le saccagement de la Cathédrale jusqu'à la Saint-Barthélemy.

La destruction des églises avait été si prompte dans Rouen, que de Bèze lui-même, obligé d'en convenir, dit que « jamais on n'eût pu estimer qu'en vingt-quatre semaines, se pût démolir ce que les protestants ruinèrent, en vingt-quatre heures, en plus de cinquante temples, tant de paroisses que d'abbayes et couvents, sans toutefois rien butiner ni appliquer à leur usage en façon quelconque. Ce qui fut cause que depuis ce jour jusqu'à la prise, il ne s'y dit ni messe ni matines. » 1562.

(1) Pelhestre, Manusc. de la bibliothèque de Rouen.

Les mêmes scènes eurent lieu dans les principales villes de la Normandie. A Caen, les églises furent pillées, et les sépultures de Guillaume-le-Conquérant et de la reine Mathilde, son épouse, furent violées dans les monastères de Saint-Étienne et de la Sainte-Trinité. Ce fléau passa dans les villes d'Avranches, de Saint-Lô, de Coutances, de Bayeux et de Lisieux, où il a laissé d'innombrables traces; les annales de nos monastères ne présentent, à cette époque, que moines fuyants devant ces frénétiques, et leur abandonnant ce que leurs maisons possédaient de plus précieux. Celui de Fécamp fut préservé par les hautes murailles de sa forteresse que les moines n'abandonnèrent pas un seul instant. Les huguenots s'en vengèrent sur les églises de la ville et les propriétés que les religieux possédaient aux environs.

Cependant les chanoines de Rouen qui n'ont pas quitté leur poste, se réunissent tous les jours en assemblée capitulaire, et prient M. de Quintanadoine, l'un de leurs confrères, de se charger de l'argent du coffre pendant l'absence du receveur qui s'était sauvé. Ce chanoine se rend au vœu de ses confrères, et leur remet une reconnaissance pour les sommes confiées à sa garde.

Le duc de Bouillon était alors rentré dans Rouen, mais n'y jouait qu'un rôle passif, plus capable d'encourager les séditieux qu'à les ramener à la

soumission. En effet, MM. Nagerel, Le Comte, Quintanadoine et Buquet étant allés le prévenir que le Chapitre ne pouvait plus payer les soldats mis à la garde de l'église, vu l'absence du receveur, et le prier de prendre sous sa garde et celle du roi les joyaux du trésor (1), il leur répondit : *qu'il n'y pouvait rien, n'étant pas lui-même en assurance de sa personne, vu qu'il n'avait aucunes forces.* Peu de jours après, il quitta la ville, n'y ayant plus d'autorité.

Néanmoins le Chapitre s'était reconstitué à la hâte. On y remarquait l'archidiacre Nagerel, le chancelier de Castignoles, et MM. Le Lieur, Le Comte, Villy, de Quintanadoine et Pain, tous jeunes chanoines, disent les registres capitulaires, pris en l'absence des Anciens. Cette réunion désigna le sieur Blanchemin, messager et appariteur de l'église, pour remplir les fonctions de notaire, et rédiger ses décisions en *langue vulgaire.* Blanchemin était peu lettré, et c'est à cette circonstance que l'on doit, sans doute, qu'à partir de cette époque, les délibérations capitulaires soient constamment écrites en français.

Le premier acte de ce Chapitre improvisé fut de demander à M. de Baqueville six piques, deux hallebardes, deux pertuisanes et quatre livres de poudre à canon pour le capitaine Caurel, commis,

(1) Reg. cap., 8 mai 1562.

avec douze soldats, par le duc de Bouillon, à la garde du chœur et de la sacristie.

Le Chapitre accorde à ce capitaine trente sous, et à ses soldats quinze sous par semaine, *pour appointements et pour toute chose.* (1) Mais, comme on n'avait pas le moyen de pourvoir à cette dépense, on demanda à M. de Baqueville la permission de vendre quelques bijoux de la sacristie pour payer ces gardiens et faire face à d'autres nécessités.

A quelques jours de là, on vota encore une dépense de 23 livres 10 sols, pour une semaine d'appointements des soldats, sauf à recommencer l'allocation après l'expiration de ce délai, *dans le cas où Messieurs de la ville et du conseil ne feraient garder eux-mêmes l'église et son trésor.*

Pendant que ces choses se passaient, on apprit que le roi et la reine avaient fait expédier des lettres-patentes au duc d'Aumale, frère du duc de Guise, « lettres qui lui conféraient tout pouvoir en Normandie, comme si le roi y était en personne, sans avoir égard à l'autorité du duc de Bouillon, ni à celle de Villebon, son lieutenant; et que l'on mettait des forces à sa disposition pour soumettre les révoltés de la ville de Rouen. (1) »

Ceux-ci voyant qu'ils n'avaient pas de temps à

(1) Reg. cap., 12 mai 1562.

(1) De Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 376.

perdre pour lutter contre la cour et les princes lorrains, demandèrent du secours aux églises réformées de la province; bientôt celles de Dieppe, de Lillebonne, de Montivilliers et de plusieurs autres villes du pays de Caux fournirent leurs contingents Un capitaine Blondet leur arriva avec 100 hommes de sa compagnie, et la révolte armée fut bientôt en mesure de passer la revue de ses forces qui se trouvèrent composées de 4,000 bourgeois actifs, d'un pareil nombre qu'on gardait pour la réserve, et d'une foule d'autres faisant partie des contingents du pays de Caux. Ceux-ci, avec la tourbe de la ville, se logèrent dans les monastères abandonnés, dans les églises, dans les maisons des chanoines et dans celles des riches catholiques, qui eurent à souffrir mille avanies de ces hôtes incommodes et fanatisés. Cet ordre de choses que le capitaine de Baqueville ne pouvait autoriser de sa présence, lui fit quitter Rouen sous prétexte d'aller à l'exécution de quelque bonne entreprise; « alors les magistrats du Parlement, chaque jour insultés, voyant l'ancienne religion chassée de la ville et la justice forcée, convinrent que chacun pourrait se retirer de la ville pour sa sûreté et commodité(1). »

Les bourgeois, placés à la tête de la faction, s'assemblèrent alors dans le palais archiépiscopal, et

(1) Floquet, *Hist. du Parl. de Norm.*, t. II, p. 399.

s'organisèrent pour diriger les affaires de la cité. Douze notables formèrent le conseil municipal, auquel on adjoignit cent conseillers pris, en nombre égal, dans chacun des quatre quartiers de la ville (1).

A la tête du *Conseil des douze*, on remarquait Dubosc d'Emandreville, second président de la cour des Aides; Gruchet de Soquence, conseiller de ville; Noël Cotton de Berthouville, échevin, chez lequel les calvinistes célébraient la cêne; le prédicant Marlorat; quelques ministres, et enfin une foule d'avocats qui se croient, par l'habitude qu'ils ont de s'occuper de tout, propres à jouer un rôle dans les crises sociales; rôle souvent au-dessus de leurs forces, car les grandes agitations politiques excluent l'esprit d'épilogue et de luttes mesquines auxquels ils sont généralement façonnés.

1562. Quelque ardents que fussent ces hommes, ils crurent néanmoins devoir députer vers le duc d'Aumale pour entrer en explication et s'entendre avec lui au sujet de la pacification de la ville. L'ancien chanoine Chapuys fut leur délégué; sa négociation eut peu de succès, car, à son retour, le Conseil, toujours réuni dans le palais de l'archevêché, décida, sans désemparer, qu'il fallait trouver de l'argent par tous les moyens licites et honnêtes

(1) De Bèze, *Hist. eccles.* t. II, ann. 1562.

pour organiser la défense. Des commissaires furent envoyés dans toutes les maisons pour faire contribuer les habitants. M. Chapuys remplit cette mission auprès du Chapitre. C'était une charge fâcheuse pour cet ex-chanoine de venir, au nom des hérétiques, ses amis, rançonner l'Eglise et ses anciens confrères. Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient pas d'argent monnayé pour leurs propres besoins, ni pour payer les soldats gardiens de la cathédrale; qu'ils feraient néanmoins l'ouverture de la sacristie pour donner 20 à 30 marcs de vaisselle d'argent, si ce sacrifice pouvait contribuer au repos de la ville et de l'Eglise (1).

Villebon qui avait réuni quelques forces, fit soulever les nombreux ouvriers de Darnétal, toujours en lutte avec ceux de Rouen. Leur attitude menaçante, aux portes de la ville, déplut au *Conseil des douze*; il décida de leur donner une vigoureuse leçon. Le 17 mai, les bourgeois firent une sortie, tombèrent sur les Darnétalais, en tuèrent un grand nombre, brûlèrent leur église et la maison du conseiller Longpaon qui s'était toujours montré contraire à la réforme. Après cette expédition, le Conseil fit travailler aux fortifications de la ville et du fort Sainte-Catherine.

Cet ouvrage pressait, car Villebon arriva, dès le 27 mai, avec 1,500 fantassins et 300 cavaliers

(1) Reg. cap., 16 mai 1562.

devant ce fort, et le somma d'ouvrir ses portes au duc d'Aumale (1) qui venait d'établir ses quartiers au Mesnil-Esnard.

On lui répondit que le gouverneur serait très bien reçu, s'il se présentait lui sixième seulement et désarmé. Cette réponse donna lieu à une escarmouche dans laquelle il y eut plusieurs hommes de tués dans les deux partis. Le dernier jour du mois de mai, le duc, préparant une attaque plus chaude, fit détourner le cours des fontaines qui fournissaient l'eau à la ville, et celui de la Robec pour arrêter le travail des moulins; mais, ayant appris que le prince de Condé envoyait des secours d'Orléans, sous la conduite de Morvillers; que d'autres allaient bientôt arriver de Dieppe, il décampa pour s'opposer au passage de ces renforts, et ne put néanmoins empêcher Morvillers de se jeter dans Rouen avec ses troupes.

Le premier soin de cet habile capitaine, zélé huguenot et plein de patriotisme et d'honneur, fut d'établir l'ordre parmi cette foule de soldats qui encombraient la ville et vivaient aux dépens du clergé et des riches catholiques dont ils pillaient les maisons. Il fit caserner dans les couvents et les colléges de chapelains cette milice in-

(1) Il avait épousé la seconde fille de Diane de Poitiers et du grand sénéchal.

disciplinée à laquelle il assigna une solde pour sa nourriture et son entretien.

Ces mesures entraînèrent la ville dans de fortes dépenses ; car il fallait de l'argent pour soudoyer cette nuée de soldats, d'ouvriers et de volontaires, que le bien-être seul pouvait retenir dans le parti de la réforme. Aussi, dès le 1er juillet, les chefs de la commune prirent l'arrêté suivant, *au nom du Conseil établi par le peuple* :

« En délibérant aujourd'hui pour la garde et défense de l'Eglise assiégée par l'armée du duc d'Aumale, ayant suscité la guerre contre les habitants d'icelle ville, sujets et fidèles servants dudit roi durant sa minorité, sans que la dite guerre ait été autorisée par les États de ce royaume ; aussi serait procédé par les guerres civiles expandues en ce royaume, et après plusieurs ouvertures faites pour recouvrer deniers promptement, comme étant le nerf de la défense de cette dite ville, a été advisé, conclu et arrêté que, pour la fuite et absence des *plus riches de la dite ville*, et pour éviter qu'elle ne soit pillée et saccagée au grand préjudice du dit et des habitants de cette ville, pour subvenir aux frais de la garde et défense des dits habitants, et pour prendre redimes de captivité, seront pris *les vases*, *vaisselle*, *statues et images d'or*, *d'argent*, *ayant été saisis et inventairés des trésors des églises*, qui seront pris et appréciés

par les chanoines, curés, vicaires, marguilliers ou trésoriers des paroisses pour, après le dit siége levé et guerres civiles apaisées, en être rendu bon et loyal compte au roi ou à qui appartiendra. *Signé*, DANTAN (1). »

Cette violente décision, qui rappelle les actes plus récents d'autres communes révolutionnaires, fut promptement exécutée. Dès le même jour, MM. d'Emandreville, Noël Cotton et Isaac-Jean Laillé, avocat au Parlement, accompagnés d'autres chefs de la commune dont les noms demeurent inconnus, se rendirent dans la sacristie de la cathédrale; ils avaient déjà commencé l'inventaire des reliques, lorsqu'ils jugèrent à propos de mander, pour être présents à cette opération, l'archidiacre Nagerel et M. de Quintanadoine. Ils dirent alors à ces chanoines qu'ils voulaient mettre de l'ordre dans la sacristie pour y réunir tous les joyaux des autres églises de la ville; mais bientôt, changeant de langage, d'Emandreville ajouta :

« Vous nous avez assuré que vous ignoriez l'endroit où était caché le reste des joyaux de cette église; eh bien! nous l'avons découvert sans vous; ils sont ici, en montrant un lieu situé sous l'escalier de la chambre du sacriste. Il fit aussitôt allumer trois ou quatre chandelles par deux maçons qu'il avait amenés, et leur ordonna de défoncer des

(1) Reg. cap., 3 juin 1562.

caches faites en forme de coffres, et recouvertes de plâtre; ils en retirèrent des chapes de velours, de drap d'or et d'argent, sous lesquelles se trouvaient la châsse de Notre-Dame, des reliquaires et un tel amas de joyaux que les soldats, qui étaient présents, les auraient pillés, si l'on n'eût appelé un bon nombre de bourgeois pour les contenir. »

L'avocat Laillé fit un inventaire de ces objets, et les renferma dans des armoires dont le président d'Emandreville garda les clefs, ainsi que celle de la sacristie qu'il réclama de l'archidiacre.

Ces bijoux, désormais séquestrés, la désolation était dans le cœur des chanoines chargés de veiller à leur conservation. Il se réunirent pour rédiger procès verbal des événements de cette malheureuse journée, et pensèrent que n'ayant plus rien à garder, ils devaient au moins être remboursés des 500 francs dépensés pour la garde de ces bijoux. Le chancelier de Castignoles, prévenu de la demande qu'ils allaient adresser au Conseil, les en dissuada, en leur faisant remarquer qu'on leur objecterait la vente de plusieurs vases faite pour payer cette dépense; que ce serait d'ailleurs reconnaître l'autorité du Conseil, ce dont on devait s'abstenir, et qu'il valait mieux envoyer au cardinal une copie de l'ordonnance des chefs de la commune. (1)

(1) Registres capitulaires, 3 juin 1562.

Néanmoins, le vœu exprimé de ne plus payer le capitaine Caurel et ses gens avait été malheureusement recueilli; le président d'Emandreville, qui les regardait comme des créatures du duc de Bouillon, les fit remplacer par six autres soldats sous les ordres de son frère. Ces hommes furent la seconde plaie qui affligea la cathédrale. Sous ses voûtes silencieuses et profanées, ils juraient et blasphémaient le nom de Dieu, insultaient à l'autorité du pape et des ecclésiastiques, et glanaient parmi les décombres ce qui avait été négligé par leurs devanciers. On les vit briser le tombeau du cardinal d'Estouteville pour enlever deux petits plats d'argent placés dans l'intérieur de ce mausolée; arracher ensuite les couvercles, les épitaphes et les ornements en bronze de toutes les sépultures qu'ils fouillèrent, croyant y trouver des trésors.

Désormais il n'y a plus de Chapitre; quelques chanoines se réfugient à Gaillon, asile ouvert par l'archevêque à ceux qui veulent s'y retirer; le culte catholique n'existe plus dans Rouen; les églises sont fermées ou profanées; et la cathédrale, livrée aux barbares, ne sortira de leurs mains que le 26 octobre suivant, époque à laquelle la ville rentrera sous l'obéissance du souverain.

1562. Le 4 juin, les commissaires de la commune firent main basse sur le trésor laissé dans la métropole; le président d'Emandreville se rendit dans

la sacristie avec un orfèvre qui brisa moitié du contre-rétable, en argent, du maître autel. Le 6, il y revint, avec deux ouvriers, pour détruire le reste de ce précieux meuble, dont les débris, pesant 682 marcs, furent déposés dans quatre grands paniers avec des calices, des encensoirs, des chandeliers, des statues, des châsses, des croix, des crosses; le tout pesant 1,072 marcs, 8 onces.

Au nombre des bijoux en or, on remarquait une croix massive incrustée de pierres fines, un calice et une image de Notre-Dame, du poids total de 27 marcs.

Dans le même temps, on dépouillait les autres églises, l'abbaye de Saint-Ouen et tous les monastères de la ville L'or et l'argent arrivaient en telle abondance à l'Hôtel de la Monnaie, que le maître de cet établissement refusa d'en recevoir davantage et que M. d'Emandreville fut obligé de faire porter à sa maison, sur trois brouettes, ce qu'il venait d'enlever à la cathédrale. Néanmoins, comme on n'avait pas encore tout pris, le président revint, le 8 juin, chercher le reste de ce qui figurait sur les inventaires. L'archidiacre Nagerel et M. de Quintanadoine furent contraints d'assister à ces divers enlèvements; car la commune, opérant au nom du prince, pour la conservation de la ville qu'on voulait soustraire au duc d'Aumale, pré-

tendait ne faire qu'un emprunt aux églises, dont le roi rembourserait la valeur.

Le même jour, on détacha les lames d'or qui couvraient la châsse de Saint-Romain et plusieurs livres de grand prix; elles furent réunies à un lot de bagues, d'anneaux, et à la crosse de l'archevêque; le tout fut porté à la Monnaie; ce qui, avec les envois précédents, forma une perte pour la cathédrale de 58 marcs, 6 onces de fin or, et 1,256 marcs, 6 onces d'argent, sans parler de quelques pièces d'argenterie et de la châsse de Notre-Dame qui étaient encore restées dans le trésor.

Mais ce qui mit le comble à l'horreur de cette journée pour les catholiques et les malheureux chanoines forcés d'assister à tous ces actes, fut de voir jeter au feu les ossements et les reliques de Saint-Romain, perte irréparable, mille fois plus grande que celle de l'or et des bijoux qui pouvaient toujours être remplacés avec le temps. Au point de vue de l'art, on perdit aussi les chefs-d'œuvre des plus habiles orfèvres du moyen-âge, et ces belles pierres antiques recueillies par l'église qui les avait fait servir à l'ornement de ses croix, de ses châsses et de ses précieux joyaux. (1)

Morvillers, qui profitait de toutes ces ressources, établit un certain ordre dans la ville, y retint les riches catholiques, préférant les garder tant

(1) Manuscrit cité par Dom Pommeraie.

pour avoir des vivres qu'on les obligeait de faire venir, que de l'argent qu'on employait au travail des fortifications. Ayant même un jour réuni les citoyens, il leur dit qu'on les laisserait tranquilles, que leurs croyances seraient respectées, s'ils n'avaient pas d'intelligences avec les assiégeants. (1)

Cependant Aumale, désolé de n'avoir pu arrêter les renforts qui étaient arrivés dans Rouen, parcourait le plat pays, renversait les églises réformées de Lillebonne, de Harfleur et de Montivilliers, et faisait pendre quelques *anciens* et des gentilshommes de la nouvelle religion. Il campa, à la fin de juin, devant le fort Sainte-Catherine, contre lequel il fit jouer ses batteries qui tirèrent en même temps sur la ville; n'ayant pu, après douze jours réussir dans aucun de ses assauts, il leva précipitamment le siége pendant la nuit du 11 juillet suivant.

La ville se trouvant ainsi dégagée, Morvillers fit rétablir les canaux des fontaines, réparer les fortifications qui avaient souffert des boulets de l'ennemi, et élever un fort tout près du pont, entre la Seine et les murailles, pour battre la côte de Bon-Secours. C'était une incroyable activité, entretenue par les ministres et les sectaires ardents qui, craignant un nouveau siége, redoutaient de

(1) De Bèze, *Hist. Ecc.* 1562.

funestes vengeances et voulaient obtenir le renvoi des Guises et des concessions de la Cour.

1562. Comme il est de l'essence des guerres civiles de faire un appel constant au génie des représailles, les calvinistes de Rouen profitent du moment de liberté que leur laisse Aumale pour se venger du mal qu'il a fait à Rouen et à leurs églises du pays de Caux. Les malheureuses campagnes ne peuvent jouir d'un instant de tranquillité. Les sectaires réunissent deux compagnies de gens de pied et une cornette de cavalerie, vont à Barentin dont ils brûlent l'église; ils pillent en passant le monastère de Pavilly, incendient l'église de Limesy et plusieurs maisons particulières de cette paroisse. A la suite de ces excès, ils reviennent en ville, simulant une procession catholique, revêtus de chapes, tenant en mains des calices, des croix, des encensoirs, des custodes, des clochettes, enfin des hosties consacrées, et crient par dérision: *voilà le trépassement de la messe et pour faire créver les papaux.* (1)

On réunissait alors des munitions dans la prévision d'un nouveau siége; le capitaine qui en avait la garde, vint reconnaître les voûtes du chartrier et de la chambre du sacristain. Trouvant ces pièces à son gré, il obligea l'archidiacre Nagerel d'enlever de la première, les archives et papiers du Chapitre,

(1) Manuscrit cité par Dom Pommeraie. — De Bèze.

qui furent transportés dans les greniers de l'archevêché; ces deux pièces furent remplies de poudre à canon, au risque d'incendier ou de faire sauter la cathédrale.

Devant le pillage des campagnes, la destruction des monastères et l'attitude des rebelles, d'Aumale crut devoir rétablir la justice pour arrêter le cours de pareils débordements; il obtint des lettres royales, en date du 22 juillet, qui ordonnaient aux membres épars du Parlement de se réunir à Louviers pour y reprendre l'exercice de leurs charges.

Aussitôt après l'arrivée des conseillers dans cette ville, tous présentèrent une profession de foi individuelle, déclarant qu'ils avaient fait leurs pâques et étaient demeurés étrangers aux exercices religieux des sectaires, à leurs actes, à leur rébellion, à leurs excès. Les autres officiers de justice de Normandie furent tenus d'aller à Louviers pour justifier de leur orthodoxie. Quand les épurations eurent été faites, le Parlement rendit, le 26 août 1562, son fameux arrêt par lequel il ordonnait que toutes choses appartenant aux ecclésiastiques ou à l'Église romaine fûssent remises, en leur entier, aux dépens de ceux qui avaient fait ou fait faire les saccagements, ou qui *les auraient eu agréables*. C'était, comme on voit, beaucoup élargir la catégorie des coupables. Tous leurs biens devaient être saisis incontinent pour les

incorporer à ceux du domaine. Mais, ce qui paraîtra plus rigoureux, est l'arrêt par lequel la Cour permit au peuple « de courir sus à tous les dissidents, de son autorité privée, au son du tocsin, pour les appréhender *ou mettre à mort*, s'il éprouvait quelque résistance.» Le Parlement prescrivit en outre aux fermiers des religionnaires de ne leur rien payer, sous peine de verser le double dans les coffres du roi et d'être punis comme rebelles, voulant qu'on procédât de même manière contre ceux qui seraient décédés ; ensuite, nonobstant l'édit de janvier, la Cour enjoignit aux ministres de quitter promptement la province, car, passé certain délai, il serait permis au peuple de les arrêter, de les mener aux prisons les plus proches, et, en cas de résistance, *de les tuer et mettre en pièces*.

Les ecclésiastiques de tout rang, dit le même arrêt, qui se seraient mariés, et les laïques qui auraient épousé des religieuses professes, *seront punis de mort*. Enfin tous : magistrats, officiers de ville, capitaines et gouverneurs de places, devront affirmer, sous la foi du serment, devant le bailli, en présence de l'évêque du lieu, qu'ils n'ont pas adhéré, *prêté conseil*, aidé aux rebelles, ni assisté à leurs cènes, baptêmes, mariages et autres actes contraires aux coutumes de l'Église catholique romaine.

On ne conçoit pas qu'une Cour souveraine puisse autoriser la populace à assassiner, de sang-froid, ceux qui répugneraient à se laisser conduire en prison. Cet acte de barbarie ne peut se justifier par rien. Il fallait, à coup sûr, aviser aux moyens de terminer la guerre civile, mais ces hommes égarés agissaient au nom de la plus sainte des causes; on avait refusé l'exécution des édits qui leur étaient favorables, on les avait assassinés à Vassy; l'auteur de ce massacre était à la tête du Conseil du roi, et son frère, le duc d'Aumale, venait de foudroyer les remparts de leur ville. Ces hommes étaient mus par de nobles passions; tous exposaient leurs poitrines aux coups de leurs adversaires; c'étaient des chrétiens égarés et non des coupables vulgaires; le Parlement ne devait pas employer, contre eux, l'arme de l'assassinat. Ce fut le malheur de ces Cours souveraines de faire souvent, dans leur propre intérêt, des lois de circonstance dont elles devaient elles-mêmes appliquer les rigueurs; position fausse, qui a valu, à cette ancienne magistrature, de n'être pas regrettée quand elle a disparu sous le torrent qui a emporté nos vieilles institutions et nos lois.

Cet arrêt ne fut pas plutôt connu à Rouen que la Commune factieuse envoya un trompette à Louviers pour signifier au Parlement qu'elle s'opposait à son exécution et à l'entérinement de la commis-

sion du duc d'Aumale, en qualité de lieutenant-général; qu'elle en appelait aux États dûment assemblés, et au Conseil du roi, aussitôt qu'il serait devenu majeur. Le Parlement ne tint aucun compte de cette parade; il y répondit en faisant exécuter plusieurs calvinistes comme rebelles, entr'autres un avocat de Pont-Audemer nommé Quillebeuf.

Ce n'était que le prélude de beaucoup d'autres rigueurs; tous les jours des malheureux, arrêtés par les justices subalternes, arrivaient en foule à Louviers, où la Cour les envoyait de suite à la roue et à la potence. Cette conduite valut d'abord à ces juges frénétiques des compliments du roi et de la reine, et bientôt après, l'ordre d'être moins violents contre les huguenots (1). La terreur était dans Louviers où se faisaient tant d'exécutions. Elle fut à son comble, lorsque les habitants non catholiques reçurent l'ordre de déguerpir dans les vingt-quatre heures, sous peine de la *hart* et de la confiscation de leurs biens.

Le Conseil des douze, indigné de ces rigueurs qui pouvaient l'atteindre un jour, chassa de Rouen, par représailles, les Augustins et les autres moines de leurs couvents; il fit emprisonner quelques individus accusés d'avoir des intelligences avec les catholiques et de s'être secrètement organisés en

(1) Castelnau, liv. III.

compagnies ayant des cornettes et des capitaines. Beaucoup de catholiques, se croyant démasqués, quittèrent précipitamment la ville; leurs revenus furent saisis pour payer la solde des gens de guerre qui se montait à plus de 46 mille livres par mois, prélevées jusque là sur l'argent des reliquaires et autres bijoux qui avaient été monnayés.

On alla même, à l'imitation de ce qui se passait à Louviers, jusqu'à prescrire à ceux qui ne voudraient pas suivre les exhortations de l'Église réformée, de quitter Rouen sous vingt-quatre heures; il en sortit une foule de citoyens dont la réforme se fit d'implacables ennemis. Le Conseil s'occupa dans le même temps des fortifications : les pierres des monastères détruits, les saints retirés de leurs niches servirent à réparer les murailles; on étoupa certaines portes pour amortir la force des boulets, on éleva des plates-formes contre d'autres, et l'on fit des tranchées en avant et en arrière de celles qui étaient le plus exposées au feu des assiégeants.

Le brave Morvillers dirigeait cette habile défense; 1562.
mais ayant appris que le prince de Condé traitait avec les Anglais et qu'il était question de leur livrer plusieurs ports du littoral pour en obtenir des secours, le patriotisme l'emporta sur l'esprit de secte dans son âme. Sous prétexte de visiter la ville de Dieppe, Morvillers quitta Rouen, n'y revint plus, et consuma dans la retraite une activité et des ta-

lents qu'il ne voulut plus mettre au service des partis, et que la paix rendit bientôt inutiles.

Les calvinistes Rouennais, abandonnés à eux-mêmes avec des chefs militaires sans autorité, n'en continuent pas moins leurs travaux de défense; les trésors des églises sont de nouveau mis à contribution. Il y avait en réserve, dans la Cathédrale, la châsse de Notre-Dame avec quelques joyaux et des ornements de drap d'or enrichis de perles; on les fit estimer par un marchand de Flandre qui acheta la meilleure partie de ces dépouilles.

Le Conseil des Douze priait alors le prince de Condé de lui envoyer un capitaine; mais apprenant bientôt que Montgommery, qui avait fait des prodiges en Basse-Normandie, était désiré du peuple, le Conseil lui fit directement des ouvertures en l'engageant à venir diriger la défense de Rouen. Pendant ces pourparlers, Briquemaut, l'homme du prince de Condé, arrivait le 13 septembre; il passa la revue de tous les hommes armés de la ville, et donna des ordres touchant les fortifications. Cinq jours après, Montgommery se présentait à son tour. Briquemaut lui céda la place, ayant mission de s'opposer à la descente des Anglais, et de réunir des forces pour venir au secours de la ville.

L'arrivée de Montgommery combla de joie les réformés de Rouen. Les ministres firent des prê-

ches pour exciter le peuple à la défense commune, et Marlorat ne craignit pas de débiter ses hérésies dans la chaire de la métropole. Cette impudence n'ayant qu'imparfaitement réussi auprès de ses auditeurs retenus par certains scrupules, la seconde réunion eut lieu dans les temples, bien que l'appel des sectaires eût été fait par les cloches de la cathédrale (1).

Montgommery commence par faire élever, au pied de la côte Sainte-Catherine, un petit fort qui porte son nom. Il envoie ensuite des détachements pour éclairer les environs de la ville; ceux qui en font partie pillent le moustier de Limesy et le bourg de Clères, brisent les moulins de Darnétal, incendient ce lieu et les villages de Blainville et de Mesnil-Esnard, puis ils enlèvent tout ce qu'ils trouvent de grains et de bestiaux dans les environs.

Il fallait, à la vérité, faire diligence; car un parlementaire du duc d'Aumale se présenta presque aussitôt devant les murs de Rouen, pour sommer cette ville de mettre bas les armes et de se soumettre à la clémence du roi. Le fier Montgommery fit réponse que c'était Aumale lui-même, et les auteurs de tous les troubles, qui avaient besoin de pardon, qu'il garderait la place de Rouen par ordre du prince de Condé, pour la remettre au roi quand il serait majeur et bien informé. On

(1) Manuscrit cité par Dom Pommeraie.

renvoya le trompette en lui défendant de se représenter.

1562. Le 29 septembre, Rouen fut assiégé par une armée traînant un grand nombre de canons à sa suite, et composée de 16,000 fantassins, de 2,000 cavaliers, sans compter les Reîtres et les Allemands Cette armée s'étendit depuis Eauplet jusqu'aux fourches Bihorel, situées en face Bouvreuil. Charles IX vint lui-même, avec sa mère, le roi de Navarre et le duc de Guise, pour encourager ses troupes et presser les opérations du siége.

On nous permettra d'entrer dans tous ces détails de combats et d'attaques journalières, qui ne seraient pas du ressort d'une histoire ecclésiastique, si la cathédrale, silencieuse et emprisonnée, n'eût été le point de mire des deux opinions, et le prix de ceux à qui reviendrait la victoire.

Ce siége jetait bien du trouble dans les esprits : la foule peu éclairée de la secte et les zèlés huguenots ne doutaient pas du succès ; mais la masse des bourgeois ne partageait pas ce sentiment. Ce n'était plus ces prises d'armes nationales où tous étaient réunis de corps et d'âme contre l'ennemi commun ; c'était une guerre entre deux opinions rivales dont les forces se balançaient dans l'enceinte même de la cité ; les rangs des religionnaires renfermaient, comme on voit, bien des éléments de dissolution : en effet, il y avait des sectaires peu

confiants qui faisaient déjà la cour aux catholiques pour en être protégés en cas de revers ; il y avait des hommes dont la force d'inertie paralysait tout ; il y en avait d'autres qui, fatigués du joug de la commune, appelaient de tous leurs vœux la punition des démolisseurs de leurs temples et de leurs autels. Tous ces hommes répandaient des libelles et des caricatures contre les ministres et les anciens; ils le firent même si adroitement qu'on n'en put découvrir les auteurs. Le Conseil des douze aurait bien voulu les chasser en masse; mais il préféra les garder pour travailler aux fortifications (1).

On sut, dans la suite, que certains catholiques avaient des intelligences avec les assiégeants, qu'ils avaient même obtenu du duc d'Aumale des sauvegardes pour eux et leurs maisons, et qu'ils portaient, sous leurs habits, une marque, en forme de croix, pour être reconnus dans le cas où les troupes royales entreraient de vive force dans Rouen.

Disons cependant qu'au milieu de tous ces symptômes de défaite, les Calvinistes furent admirables de courage, et se montrèrent dignes de leurs pères qui avaient si bien défendu les antiques remparts de la cité. Pourquoi tant de sang répandu ne profitait-il pas à la France ?

Les premières sorties des assiégés occasion-

(1) De Bèze ; *Hist. eccles.*, t. II, p. 390.

nèrent de grandes pertes aux auxiliaires allemands qui s'étaient approchés de la porte Saint-Hilaire. Le 1er octobre, l'armée royale ouvrit son feu sur les forts Montgommery et de Sainte-Catherine; elle continua jusqu'au 6; ce jour-là l'attaque, qui paraissait interrompue, fut reprise par un assaut général livré au fort Sainte-Catherine, que beaucoup de soldats avaient quitté pour aller chercher un peu de repos dans la ville.

La prise de ce fort eut lieu à l'aide de la connivence que les assiégeants avaient avec un capitaine du nom de Louis qui faisait partie de la garnison. Ce chef fut tué par un de ses hommes au moment où il aidait ceux du dehors à gravir le fossé. Les assiégés perdirent, dans cet assaut, trois capitaines, le ministre Roux, beaucoup de pionniers et 28 femmes.

Les sectaires rouennais, ayant eu connaissance de l'attaque, voulurent jeter 300 soldats dans le fort; mais ceux-ci furent repoussés par un gros détachement de l'armée assiégeante qui en tua une partie, et dispersa le reste, dont un petit nombre seulement put rentrer par la porte de Martainville.

Les trois jours suivants, plusieurs assauts furent repoussés; d'Aumale, furieux de sa défaite, remit au 26 octobre à tenter un nouvel effort. Si les Calvinistes avaient pu tenir ce jour là, la ville était probablement encore une fois dégagée; le prince

de Condé, plus fort que jamais, dictait des conditions à ses adversaires, et la réforme devenait maîtresse sur tous les points du royaume. Qui sait alors les graves conséquences de ce revers pour le catholicisme en France; son existence était évidemment en cause près de la porte Saint-Hilaire, où l'on chercherait en vain les traces de cette grande page si favorable aux destinées de notre Église.

La force de la garnison était considérablement 1562.
diminuée; beaucoup de bourgeois avaient été tués sur la brèche, et d'autres étaient au lit, retenus par de graves blessures. Soit fatigue ou désir de pillage, comme on peut le conjecturer par leur conduite au moment de l'assaut, les soldats ne montraient plus le même zèle que par le passé; on ne pouvait donc compter que sur quelques citoyens, en petit nombre il est vrai, mais zélés pour la cause; et sur le faible détachement d'Anglais et d'Écossais, secondé par des femmes et des enfants. Cette poignée d'hommes résolus aurait pu tenir tête aux 20,000 hommes de l'armée de Charles IX, si, vers midi, une mine, que les assiégeants firent jouer, n'eût fait sauter un large pan de mur et ne leur eût permis de se précipiter dans la brèche. Il fut, dès-lors, au-dessus de la puissance des religionnaires d'arrêter ce flot qui se répandit comme un torrent dans la cité.

Tout étant désormais perdu, Montgommery, le plus compromis de tous, court au port, s'embarque dans une galère avec un grand nombre d'officiers, promet la liberté à la chiourne si elle fait diligence, et se dirige sur le Havre, après avoir heureusement franchi le passage de Caudebec.

Pendant que l'armée royale se précipitait dans la place, le duc de Guise, placé sur le rempart, rappelait aux soldats qu'ils étaient Français, que Rouen était une des principales villes du royaume, la ville de leur souverain, et qu'il serait indigne de la saccager contre sa volonté et sous ses yeux. Il les engageait à maintenir leurs rangs, et leur promettait une paie franche et la protection du monarque (1).

Cette allocution resta sans fruit; le soldat, entré dans la ville, se débande, poursuit catholiques et huguenots dans toutes les directions, sur le port même où ils s'entassaient dans des bateaux. La plupart sont précipités dans la rivière, et ceux qui parviennent à passer l'eau, sont massacrés par les troupes répandues en dehors de la cité. Alors cette soldatesque déchaînée se rue dans les maisons, violant filles et femmes, et y exerce sa rage sans aucun respect d'âge ni de sexe. Les rues s'emplissent de morts qui y restent exposés plusieurs jours, et ne sont enlevés que par ordre exprès du

(1) Castelnau, liv. III, chap. XIII.

roi. Les maisons sont bientôt vidées ; les soldats s'y installent, malgré l'ordre qu'ils ont reçu de regagner leur camp, et ils n'y retournent que quand il n'y a plus rien à piller (1).

Dans le premier moment, quelques personnages compromis, les ministres et un grand nombre de religionnaires, s'étaient réfugiés dans le Vieux-Palais croyant s'y mettre en sûreté ; mais bientôt ils consentirent à se rendre sur la promesse qu'on leur fit d'avoir la vie sauve. Saint-Estève, qui vint occuper cette forteresse avec sa compagnie, ne tarda pas à reconnaître d'Émandreville ; celui-ci le supplia, lui promit même 2,000 écus s'il voulait le laisser partir avec le ministre Marlorat qui était caché dans une tour avec sa femme et ses enfants. Saint-Estève profita de cette confidence pour faire garder plus étroitement ces deux prisonniers et faire connaître leur capture à la Cour.

Dès le lendemain, le connétable, accompagné du duc de Guise, vint dans le fort sous prétexte de le visiter ; il se fit amener Marlorat qu'il apostropha rudement, en l'accusant d'avoir séduit tout le peuple et d'être l'auteur des maux qui pesaient sur la cité. « Si je les ai séduits, dit le ministre, Dieu lui-même m'a séduit tout le premier, car je ne leur ai prêché que la pure parole de Dieu ».

Le connétable répliqua que lui et ses semblables

(1) De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1562.

avaient formé le complot d'appeler le prince de Condé au trône. « Ce prince, répondit Marlorat, est innocent d'une telle accusation.» Alors le connétable furieux lui dit, en jurant, que sous peu de jours il reconnaîtrait que son Dieu ne le retirerait pas de ses mains; puis il s'en alla, transporté de colère, donnant ordre de faire conduire les deux prisonniers au Palais, où se trouvaient déjà Gruchet de Soquence et Cotton de Berthouville.

C'était de l'occupation pour le Parlement qui désirait se remettre *en besogne*, et reprendre le cours des implacables jugements dont il avait effrayé la ville de Louviers.

1562. Tandis que ces choses se passaient, les chanoines de la cathédrale rentraient successivement à leur poste. Dans la première assemblée capitulaire qui eut lieu, le 29 octobre, au manoir archiépiscopal, on commença par « donner louanges au duc d'Aumale au sujet de la victoire obtenue par lui contre les ministres prédicants et huguenots, » et l'on décida que la veille et le jour de la Toussaint « chanoines et chapelains se retrouveraient dans la cathédrale avec leurs surplis et aumusses, si faire se pouvait, ou en tout autre état honnête, pour faire célébrer le service divin. » On fit immédiatement nettoyer le chœur de l'église, et l'on envoya un archer au président d'Emandreville pour lui demander les clefs de la sacristie.

Ce malheureux sectaire avait bien d'autres soins que de s'occuper des clefs de l'église ; en effet, dès le lendemain 30, lui et le ministre Marlorat, Soquence et Cotton, conseillers de la commune insurgée, comparaissaient devant la Tournelle, espèce de Cour spéciale dont les pouvoirs émanaient du Parlement. Ils furent tous les quatre les premières victimes de la réaction et des animosités des gens de la cour ; la reine-mère avait cependant défendu au président Lallemand « de rien attenter contre ceux de la religion, que, premièrement, un rôle fut dressé de ceux qu'on estimerait avoir été auteurs de prendre les armes, d'autant que le roi avait expédié un pardon général aux habitants de la ville (1) ».

Le Parlement, pressé de fonctionner, n'eut aucun égard à ces injonctions, surtout après l'observation suivante du président Lallemand : « qu'il avait entendu de la reine que ce pardon n'avait été baillé que par manière d'acquit, et qu'elle entendait qu'il se fit justice des capitaines et chefs qui avaient tenu la ville ».

D'Emandreville, mandé le premier devant la Tournelle, dit : « qu'il la reconnaissait pour souveraine en justice, mais qu'il entendait récuser plusieurs membres de la compagnie, ne pouvant accepter pour juges ceux qui avaient fait partie de la

(1) De Bèze, *Hist. ecclés.*, t. II, p. 398.

Cour de Louviers, et devaient prononcer ici dans leur propre cause ».

Sur le reproche qu'on lui adressa d'avoir porté les armes contre le roi dans la ville de Rouen, il répondit : « qu'il appartenait au parti du prince de Condé, et que celui-ci n'avait pris les armes que contre le duc de Guise pour maintenir l'autorité et les édits du roi; que le duc de Bouillon avait, sur ce fait, connaissance des intentions de la reine-mère, puisqu'il avait autorisé cette prise d'armes, et institué capitaines les sieurs de Baqueville, Blondet, Deschamps et autres; et que les lieutenants du roi avaient été chefs eux-mêmes de cette insurrection dans la ville. »

D'Emandreville n'insista, dans sa défense, que sur la justice de la cause qu'il avait servie. Sa conduite dans le Conseil, l'enlèvement des bijoux et de l'argenterie des églises pour les porter à la monnaie, n'étaient que des faits secondaires que les juges eux-mêmes parurent abandonner.

Le procureur-général Bigot prit aussitôt la parole, parla contre la récusation demandée par l'accusé en disant que c'était un moyen qu'il mettait en avant *pour allonger sa vie*; qu'ayant été rebelle au roi, il devait être pendu et étranglé, conclusion que la Cour adopta; elle changea seulement la nature du supplice, en ordonnant que d'Emandreville aurait la tête tranchée sur l'échafaud.

Soquence et Cotton passèrent successivement devant le même tribunal ; leurs défenses se ressemblèrent ; ils n'avaient voulu, disaient-ils, prendre les armes que contre les Guises, et avaient conservé la ville, au nom du roi, pour empêcher que ces princes n'exerçassent leur autorité sur le pauvre peuple, comme ils avaient fait à Vassy.

Cette attaque contre les Guises, tout puissants dans Rouen, fut l'arrêt de mort de ces malheureux ; sur le réquisitoire de Bigot, ils furent condamnés l'un et l'autre à être pendus et étranglés.

Après ces trois sentences expéditives, vient le tour du ministre Marlorat, qui assumait sur lui toute la haine des Catholiques, du Parlement et de la Cour.

On lui dit que ses prêches ont été la cause des troubles survenus dans Rouen ; à quoi il répond : « qu'il les a, au contraire, toujours condamnés dans ses exhortations ; que s'il a prêché, ça été, ainsi qu'il a appris, en la parole de Dieu. » Voulant alors donner des développements à cette pensée, on l'arrêta tout court en lui disant : *que ce n'était pas le lieu où il devait en conter.*

A plusieurs questions qui lui furent faites : s'il était marié, s'il avait été prêtre, il répondit : « Qu'il avait femme et cinq petits enfants, qu'il avait été moine voirement, mais que, Dieu merci, il ne l'était plus ; que l'année qu'il quitta le froc, il devait prê-

cher le carême à Rouen, qu'il ne s'était pas fait de cas de conscience d'abandonner l'habit, parce qu'il aimait mieux être marié que forniquer. » J'ai été prêtre, ajouta-t-il, et j'ai renoncé de bon cœur à cette prêtrise.

Une défense si opiniâtre n'était pas de nature à provoquer l'indulgence des juges; Marlorat fut condamné à être pendu et étranglé sur le parvis de la cathédrale de Rouen

Ces sentences furent à peine prononcées, qu'on signifia à ces malheureux qu'elles allaient être mises immédiatement à exécution.

D'Emandreville, traîné nu, en chemise, sur une claie, au Vieux-Marché, montra beaucoup de courage, refusant qu'on lui bandât les yeux, invoquant Dieu, « et remontrant la justice de sa cause, celle des églises réformées, en la doctrine desquelles il protestait de rendre l'âme à Dieu. » Sa tête fut tranchée sur l'échafaud, puis accrochée à un pal élevé à la sortie du pont; son corps fut mis en quatre quartiers qu'on fixa sur autant de poteaux placés aux diverses avenues de Rouen. (1)

Les trois autres condamnés qui devaient être pendus se trouvant peu après réunis, Marlorat exhortait Gruchet de Soquence et Cotton de Berthouville à persévérer jusqu'à la fin; remontrances qui

(1) Dubosc d'Emandreville appartenait à la famille des Dubosc de Radepont.

lui valurent d'être violemment rudoyé par le connétable et son fils, et de recevoir, de la part de Villebon d'Estouteville, un fort coup de baguette accompagné d'horribles blasphêmes. On ne comprend pas un pareil outrage, et la curiosité qui avait conduit tous ces personnages dans les prisons, pour jouir du spectacle de ces malheureux qui se préparaient à mourir.

Ces trois sectaires, traînés chacun sur une claie, furent bientôt séparés et prirent des directions différentes. Deux potences attendaient Gruchet et Cotton devant l'Hôtel-de-Ville, alors situé près de la Grosse-Horloge; Marlorat seul, conduit sur la place de la Cathédrale, y fut étranglé et pendu. La haine de ses ennemis ne s'éteignit pas en présence de l'échafaud; Villebon l'avait frappé dans son cachot, un archer lui passa son épée à travers la jambe, lorsqu'il pendait encore vivant au gibet. Les têtes de ces trois suppliciés, détachées du tronc, furent clouées à des poteaux et mises sur le pont de Rouen, auprès de celle d'Emandreville; et l'on suspendit leurs corps aux fourches placées sur les hauteurs qui dominaient la cité.

On a remarqué que tous ceux qui s'étaient portés à des excès envers ces malheureux, subirent des afflictions dans lesquels les calvinistes reconnurent le doigt de Dieu. A quelque temps de là, Villebon eut le poignet coupé dans une querelle;

le fils du connétable fut tué à la bataille de Dreux; le capitaine qui avait livré Marlorat, le soldat qui l'avait percé de son épée, et deux de ses juges périrent peu de temps après misérablement.

1562. Le lendemain, 31 octobre, la Cour, dit de Bèze, persévérant dans cette furie, fit faire de nouvelles exécutions. Le capitaine de Crôses eut la tête tranchée, et ensuite accrochée sur le pont. Le Balleur, prévôt de camp, sous le comte de Montgommery, et Blanchet le Nud, enseigne du capitaine Civille, furent pendus devant la cathédrale, et d'autres sur le Vieux-Marché, après avoir eu le poing coupé. On pendit aussi plusieurs *anciens* de la secte, entre autres Jean Bigot, chargé par la commune insurgée de recevoir quelques deniers pour payer les soldats. On pendit enfin Jean Quidel, en la maison duquel Pierre Guitard, espion des Guises, avait été saisi. Ne voulait-on point se venger de quelque dénonciation. (1)

Durant ces sanglantes représailles et le dégoûtant spectacle de ces potences, de ces têtes suspendues sur les ponts, et de ces insultes aux mourants, les chanoines, réunis dans la cathédrale avec les ornements les plus simples, chantaient pour la première fois les vêpres depuis la réouverture de leur église; ils préparaient aussi pour le lendemain, jour de la Toussaint, une procession générale en

(1) De Bèze, *Hist. ecclés.*, tome II, p. 405.

actions de grâces de la reprise de Rouen. L'ordre de faire cette procession émanait du roi, car l'archidiacre qui avait été mandé, le matin même, à Saint-Ouen par la reine-mère, apprit que Charles IX voulait y assister ainsi qu'à la prédication.

Le Chapitre, désirant que les ecclésiastiques figurassent le plus convenablement possible à cette solennité, demanda des commissaires au Parlement pour procéder à l'ouverture de la sacristie, à l'inventaire et à la remise du peu de bijoux et d'ornements qui y avaient été laissés.

Le jour de la cérémonie, les membres du Chapitre, bien qu'en petit nombre, précédés de quelques religieux Jacobins et Cordeliers, allèrent en procession jusqu'à Saint-Ouen, pour y prendre le roi. Charles IX les reçut et les accompagna jusqu'à la cathédrale, suivi de sa mère, du duc d'Orléans, du cardinal de Ferrare, légat, du cardinal de Guise, du duc son frère, du connétable, et de plusieurs autres princes et seigneurs de sa cour. On ne remarque pas encore l'archevêque à la tête de son clergé; serait-ce une désapprobation de ce qui se passait à Rouen, jugeant qu'il ne convenait pas à son caractère d'assister à de sanglantes exécutions dont il ne pouvait arrêter le cours? Consignons simplement ce fait, pour établir que les rigueurs dont la religion était le prétexte, ne furent jamais provoquées par ses ministres, et qu'elles

étaient bien plutôt l'arme des partis politiques que des hommes véritablement religieux.

Enfin, nous remarquons, comme incident de la solennité du jour, que le clergé et le cortége royal se trouvèrent dans l'obligation d'entrer dans la cathédrale par la porte de Saint-Etienne, *vu que les clefs du grand portail étaient adirées* (1); que l'archidiacre Bignes, grand vicaire du cardinal de Bourbon, célébra la messe sur une tombe élevée en guise d'autel, pour remplacer celui qui avait été détruit, et que le chapelain du roi, qui prétendait célébrer l'office devant Sa Majesté, reçut ordre de dire une messe basse au côté droit du chœur.

Après la cérémonie, tous les membres du Parlement, les officiers de la commune et des diverses juridictions de la ville prêtèrent serment dans les mains du roi; après quoi Charles IX toucha des écrouelles, en traversant la nef pour retourner à Saint-Ouen.

Partout on travaillait à remettre les églises en état; les statues des saints ayant été enlevées de leurs niches et portées dans les fossés de la ville pour la réparation des murailles, on en recueillit les débris, et des gens du peuple, prenant un peu d'un saint, un peu de l'autre, composaient de grotesques images qui donnèrent encore une fois à rire aux huguenots.

(1) Reg. capit., 1er nov. 1562.

Malgré cet apparent retour à l'ordre, le pillage n'avait pas un instant cessé dans la ville, où les soldats vivaient à discrétion chez les bourgeois. Les maisons canoniales n'étaient pas plus épargnées que les autres. La plupart furent pillées, et nous voyons M. Hays « allant à son pays pour chercher des ustensiles de ménage, vu le saccagement à lui fait par les soldats. » On avait cependant demandé et obtenu de M. de Guise, comme le plus puissant de tous, des sauvegardes et des lettres pour que les maisons du Chapitre fussent exemptées de garnison.

Bien que le roi eût défendu de laisser sortir aucun meuble de la ville, des marchands de Paris, d'Amiens, de Beauvais et d'ailleurs, ne faisaient autre chose que d'en emplir des bateaux et des charrettes, et de les enlever tranquillement sous la protection des gens de guerre qui les avaient dérobés et vendus.

Cet état de choses n'empêcha pas le Chapitre de faire une enquête sur les pertes de l'Eglise pour en présenter l'état à la cour. On savait que M. Nagerel possédait un inventaire des bagues, joyaux et reliquaires qui avaient été enlevés; on l'engagea à le présenter à MM. du Conseil pour avoir recours contre les auteurs du saccagement. M. Le Brun fut adjoint à MM. Bigot, Auvray et Chesneau, conseillers du roi, pour « continuer l'information des ruptures et maléfices faits en l'église par les

huguenots, afin que ce travail fût terminé le plus tôt possible. »

On faisait en même-temps la recherche de tous les objets mobiliers disséminés dans la ville et provenant du pillage de l'église. Les tapisseries qu'on avait coutume de tendre dans la salle du Chapitre, ayant été vendues à un marchand par les soldats, il fut question de les racheter; mais, comme celui qui les possédait en demandait mille écus sols, on décida de les lui laisser.

D'autres tapisseries se trouvaient encore dans les mains des gens d'armes; on leur en offrit dix écus dont ils ne voulurent pas se contenter. Le Chapitre leur fit faire de nouvelles propositions, et en informa le lieutenant du bailli.

On apprit qu'il y avait des livres d'Eglise chez un bourgeois de la ville; on arrêta de les réclamer, en l'indemnisant. M. Nagerel offrit d'enseigner le lieu où il avait fait resserrer certaines pièces d'écriture au commencement du désastre.

M. Hays fut prié de continuer ses sollicitations à l'Hôtel-de-Ville, et de s'enquérir s'il n'y serait pas resté des chandeliers de l'église, afin de les faire rentrer (1).

1562. On sut que le prévôt de l'hôtel du roi avait recueilli certaines plaques d'argent provenant de la châsse de Notre-Dame, et trouvées par les sol-

(1) Reg. cap., 1562.

dats chez un des auteurs du pillage. On députa quatre chanoines vers la reine-mère pour en obtenir la restitution. Catherine répondit que l'or et l'argent avaient été envoyés à la monnaie, et donna en échange quelques colliers de corail sans valeur.

Ainsi, l'Eglise devait être alternativement rançonnée par les huguenots, les catholiques et la cour (1).

Le pillage était tellement à l'ordre du jour dans Rouen, que des seigneurs de la suite du roi voulurent enlever de force, pour leurs chapelles, des choristes de la cathédrale, et que le Chapitre fut contraint de donner ordre de les tenir enfermés dans leur collége, et de les nourrir *comme on pourrait.*

On attribua, dans le temps, ces désordres aux rigueurs du Parlement, dont les agents s'introduisaient en tous lieux, sous prétexte de chercher des armes, et s'emparaient, à leur profit, de tout ce qui leur paraissait de quelque valeur.

On eut bientôt un autre genre de vexations à subir. Les maîtres de maisons furent contraints de jurer une profession de foi catholique octroyée par la Sorbonne, et les refus firent emprisonner ceux qu'on trouvait susceptibles de payer de fortes rançons; les prisonniers arrivaient en telle abondance que le lieutenant de Brèvedent, fatigué d'en

(1) Manusc. cité par dom Pommeraie, 129.

recevoir, dit à ceux qui les lui amenaient : Pourquoi encombrer ainsi les prisons? *La rivière est-elle donc pleine ?* En effet, tous les jours on noyait des sectaires, et surtout de ces malheureux blessés Anglais et Ecossais restés dans Rouen après le sac de la cité. Ces horreurs se passaient sous les yeux de Charles IX et de sa cour, impuissants pour y mettre ordre.

Les fameux articles de la Sorbonne, que l'on faisait jurer aux séculiers, furent bientôt présentés aux ecclésiastiques qui devaient être purs de toute pensée de réforme et d'hérésie. Le promoteur Restout en fit le premier la proposition au Chapitre, et demanda que tous fussent tenus à faire profession de foi, « et qu'on informât de ceux qui avaient porté les armes et fréquenté le prêche durant le temps du trouble advenu dans la ville (1). »

Le Chapitre, faisant droit à cette demande et à celle du pénitencier, ordonna qu'une enquête serait faite par deux notaires et le tabellion de l'église, pour connaitre les chanoines et les chapelains qui auraient fréquenté le prêche, porté les armes contrairement à leur état, afin qu'il fût procédé à leur réformation. On arrêta, le 16 novembre, que tous seraient soumis à cette mesure sous huit jours, devant le révérendissime cardinal, archevêque de Rouen, s'il lui plaisait d'être présent.

(1) Reg. cap., novembre 1562.

Le cardinal de Bourbon était alors de retour à Rouen; mais pour y remplir un triste devoir auprès de son frère, le roi de Navarre, sur le point de mourir des suites de la blessure qu'il avait reçue sous les remparts de la ville. 1562.

Le pénitencier, M. Lambert, mandé pour célébrer la messe auprès du prince, se fit exempter d'assister à matines (1). Le 9, le prince se confessa, communia des mains de M. Lambert, en présence de l'évêque de Mende, du prince de la Roche-sur-Yon, acte qui déplut singulièrement aux huguenots de sa suite, et qui le lui firent comprendre en se retirant d'auprès de lui.

L'abandon dans lequel le laissa son entourage, ayant puissamment agi sur cette âme irrésolue, de Bèze prétend « qu'il fit confession de sa foi selon la religion réformée, protestant que, s'il pouvait guérir, il ferait prêcher purement l'Evangile par tout le royaume de France. » Il ajoute que le prince demanda des prières, et que ceux de la secte qui l'entouraient se mirent à genoux et commencèrent à lui lire hardiment la parole de Dieu en présence du cardinal de Bourbon; et que celui-ci, mécontent de ce qui se passait, resta debout avec quelques autres, gardant tous leurs bonnets sur la tête. Le roi ayant perdu connaissance quatre à cinq heures avant sa mort, le cardi-

(1) Reg. cap., novembre 1562.

nal fit venir auprès de lui un jacobin déguisé, qui trahissait, à ce qu'il parait, la confiance du prélat, car il était, dit de Bèze, huguenot dans l'âme, ayant autrefois quitté le froc qu'il n'avait repris qu'à l'arrivée de Charles IX dans Rouen. Tel fut le confesseur qui assista le roi de Navarre jusqu'à sa mort, arrivée le 17 novembre suivant.

Ce récit de l'historien protestant est-il bien exact? On comprend que les catholiques et la secte durent, à cette heure suprême, se disputer la conquête du prince, et que chaque parti était bien aise de le compter dans ses rangs.

La veille, il y avait eu réunion au Chapitre pour procéder aux formalités du serment. Chanoines et chapelains étaient présents, sauf le doyen et l'archidiacre qui se firent excuser par M. Nagerel, étant occupés *pour les affaires du roi de Navarre*. On lut la déclaration suivante, émanant de la Sorbonne; chacun dut la signer ou confesser en quoi il s'en était écarté; il y en eut plus d'un que cette exigeance embarrassa :

« *Premièrement*, je jure, par mes saints ordres, et sur les saints évangiles, que je n'ai adhéré ni adhère aux doctrines nouvelles et réprouvées qui sont contre la sainte foi et détermination de l'église catholique et romaine, mais au contraire ai toujours anathématisé et réprouvé, anathématise et réprouve toute doctrine contraire

à la dite sainte foi et détermination de la dite église romaine.

« *Secondement*, je n'ai été aux presches des ministres prédicants et autres hérétiques qui se sont faits tant de nuit que de jour en cette ville et faubourgs de Rouen ou autres lieux, tant de ce diocèse que du royaume de France.

« *Tiercement*, je n'ai assisté aux congrégations conventicules et assemblées des dits hérétiques ni aussi donné conseil, confort et aide, ni baillé or ou argent pour les entretenir eux et leurs complices directement ou indirectement, ni même porté ni fait porter armes, bâtons invisibles en quelque manière que ce soit pour soutenir la querelle de ceux qui sont rebelles contre Dieu et le roy.

« *Quatrièmement*, je n'ai assisté ni donné consentement aux cènes, baptêmes, mariages, sépultures qui ont été faits par les dits hérétiques prédicants et autres contre la coutume de l'église romaine.

« *Finalement*, je n'ai assisté ni donné confort et aide à ceux qui ont démoli et saccagé les églises et brulé les ornements d'icelles, et n'ai mangé chair ès jours prohibés et défendus de l'église, sinon en nécessité et par congé des supérieurs. Laquelle lecture ainsi faite et entendue en la foi des queux, ils et chacun d'eux ont dit vouloir vivre et mourir promettant à Dieu et à sa glorieuse mère, aux anges et à tous les saints et saintes du paradis, garder et ob-

server de tout leur pouvoir et sans faire ni souffrir être fait aucune chose au contraire directement ou indirectement en quelque manière que ce soit, et ainsi l'ont juré et promis chacun en soi. »

La première confession fut celle de l'archidiacre Nagerel. Toujours resté à son poste dans les temps les plus périlleux, il avait inventorié les bijoux de la cathédrale avant de les livrer au conseiller d'Emandreville, il avait fréquenté les sectaires dans un intérêt qui se comprend, ce que ne lui pardonnaient peut-être pas ceux qui, prenant une méthode opposée, avaient lâchement fui et abandonné les intérêts de l'église. Cet archidiadre dit « qu'il n'avait été en aucune manière aux prêches, exhortations, baptêmes, mariages privés et autres assemblées faites par les ministres de la nouvelle religion; qu'il s'en était gardé exactement nonobstant toutes menaces à lui faites par les religionnaires, contre le bien, profit et utilité de l'église cathédrale de Rouen et des autres églises. Ains avait pourchassé tout de son pouvoir et s'était employé corps et biens à garder et à conserver les biens, joyaux, ornements, écritures et autres meubles de messieurs du Chapitre, avec MM. de Castignoles, chancelier, de Quintanadoine et Lambert. pénitencier, tous chanoines de la dite église, Beaudouin, tabellion, Blanchemain, messager du chapitre, et plusieurs autres pour donner ordre aux inconvénients qui

pourraient advenir; et sur ce, considérant la haine que portaient ceux de la nouvelle religion aux ecclésiastiques, et qu'il était dangereux de les rencontrer et de se trouver devant eux en habits accoutumés et ordinaires, il se vestit comme un chacun se vestait de manteaux et chapeaux, se ressouvenant de la prophétie de Sainte-Brigite où il est dit : *et erit sacerdos sicut laïcus*. Quelquefois, non par serment et dissimulation, il sortait et se trouvait avec les anciens et conseillers de ville en la sacristie de la dite église où il était contraint de se trouver avec eux ; avait porté *son épée à son côté et un poignard derrière son dos*, *contrefaisant son état*, dont il était fort déplaisant ; avait hanté, en la maison de M. Nagerel, son cousin, *l'un des autres*, pour avoir faveur et aide de lui en plusieurs tribulations et molestés qui lui étaient inférées du populaire furieux, duquel il avait été soutenu et favorisé, et même autres personnes se reclamant dudit sieur archidiacre, sans être faite chose qui fût contre sa profession. »

Le grand pénitencier Lambert paraissait plus compromis. « Jamais, dit-il, je n'ai fréquenté les prêches, mais ayant dans ma maison deux gentils-hommes logés avant et après la désolation des églises, et étant retenu chez moi par un mal d'yeux, ces gentils-hommes, revenant de la prêche, m'extollaient (me vantaient) leur ministre. Alors, en-

trant en contention avec eux, je leur disais qu'il était apostat et non *envoyé*, qu'il y avait un grand nombre de bons docteurs ayant plus de grâces à parler que lui, qu'il entendait mal les écritures et les expliquait contre leur vrai sens; à quoi ils répondirent · *vous blâmez celui que vous n'avez jamais ouï*, en ajoutant que, en bref, on contraindrait tous les papaux d'aller à la prêche, *ou qu'ils épouseraient la galère.* » Les mêmes gentils-hommes ne s'en tenant pas à ces insolentes provocations, dirent à M. Lambert qu'ils amèneraient dans sa maison M. de Morvillers et d'autres capitaines pour qu'il s'expliquât avec eux au sujet de la prêche; « ce que voyant, et pour éviter leurs mauvais traitements, un matin, sur les huit heures, la prêche étant à moitié faite, il prit son manteau et son chapeau, et, le plus secrètement qu'il put, traversa la rue de la Chaîne, *se mit derrière un pilier du cloître des Carmes*, pour entendre deux mots de l'argument que traitait le ministre prédicant, Marlorat; et, depuis le dit jour, ne cessa de tâcher de quitter la ville, encore qu'il ne fût en bonne santé; et la mère de l'huissier Marc sait comme il rembarra l'un des dits gentils-hommes dans le jardin de son logis, vu qu'il parlait mal des images, et appelait la croix de monseigneur : *un gibet qu'il ne fallait pas honorer*. (1) »

(1) Reg. cap., 16 novembre 1562.

M. de Quintanadoine, lui, avoue « qu'il a été aux prêches par ordre de M. de Morvillers, du temps de l'occupation de la ville par les rebelles; qu'il n'y a cependant assisté que quatre fois, étant obligé de rester à Rouen, suivant l'injonction du Chapitre, pour veiller à la conservation des joyaux, reliques et écritures de l'église, sans quoi il n'y fût jamais demeuré. »

M. de Velly dit, « qu'étant à Saint-Germain de Paris, dans la chambre de la reine de Navarre, où se trouvait aussi M. de Bignes, il y fut enfermé et contraint de oyr le prédicant qui lors était dans cette chambre. »

M. Bigot a quelquefois assisté aux conférences des ministres, quand il était dans la ville de Dieppe.

Les chapelains font pareillement leur profession; le Chapitre censure ceux qui ont assisté aux prêches, aux cérémonies des ministres huguenots et ont *soustrait les joyaux de l'église sans vouloir n donner connaissance*.

Vient ensuite le tour des gardes de la forêt du Rouvray, qui se présentent en qualité d'officiers 1562.
de l'archevêché. On remarque, dans le nombre, Pierre le Cordier de Quévilly, Gilles le Pesqueux d'Oissel, Robert Alix de Sotteville, et Maurice Lizant de la Vaupallière. Tous sont envoyés pour prêter serment devant maître Jehan Hyoult, lieutenant-général de la table de marbre du Palais.

Le Chapitre continue ses recherches pour faire rentrer les bijoux du trésor remis aux gens d'église au commencement du pillage, et ceux qui sont disséminés dans la ville.

L'archidiacre Nagerel dépose sur le bureau le pectoral de la chape du légat d'Amboise, orné de perles et de pierreries.

Le promoteur désigne M. De la Place pour s'informer où sont passés les deux images de Notre-Dame et les plats d'argent du trésor.

On permet à M. Pain de s'absenter pendant quinze jours, à condition qu'il laissera, par écrit, ce qu'il a entendu et ce qu'il sait de la soustraction des bagues et des joyaux de l'église.

M. Bignes demande à rendre des bijoux provenant de la Fierte Notre-Dame, qui lui ont été remis en garde. On lui dit de les rendre à MM. les fabriciens qui lui en donneront décharge.

M. l'archidiacre Nagerel confesse avoir pris le pied d'un chandelier d'argent, pesant 3 marcs, à 15 livres le marc, et l'avoir vendu au maître de la monnaie.

M. Vimont dit avoir enlevé et enfoui la custode dans laquelle on portait le *corpus Domini*, et fait offre de la rendre.

L'archidiacre Bignes dépose sur le bureau plusieurs tapis, patenôtres et reliquaires provenant de la Fierte Notre-Dame.

M. Restout présente à son tour une petite croix d'or, des pierres précieuses, et dit que le dessous de la croix doit être à Lisieux. Il ajoute que, le matin du 3 mai, pendant le désastre, il refusa trois plats d'argent que le clerc du chœur voulut lui remettre, et qu'il serait bon de savoir où ils étaient passés.

Le chantre dépose sur le bureau une boîte d'or pour laquelle il a payé un teston qui lui est rendu.

Le promoteur annonça, quelque temps après, que les chapelains Bunel et Petit, du collége de Darnétal, avaient enlevé et vendu cinq calices d'argent dont ils avaient disposé du prix, « et même qu'ils vivaient incontinemment, et que, en leurs maisons, y hantaient plusieurs femmes scandalises et mal renommées. » Ces chapelains furent mandés devant le Chapitre.

Bunel dit que, pendant le saccagement, il avait enfoui quatre calices dans son cellier; qu'il croyait que le cinquième, une paix et deux chopinettes, étaient dans les mains de son confrère Marin Poulain. Les quatre premiers calices furent rendus par Me Bunel, un peu tardivement sans-doute; le Chapitre fit informer secrètement sur les mœurs de ce chapelain et sur celles de Me Petit. Le résultat de l'enquête ne figure pas sur les registres.

On apprend alors que les soldats, qui viennent de quitter la maison canoniale de M. Dufay, cha-

noine, y ont laissé beaucoup de papiers; M. le doyen qui les a visités et trouvés schismatiques, en avertit la Cour pour qu'elle les fasse enlever.

Des tapisseries étaient chez un apothicaire nommé Bénard; on pria M. de Villebon de les faire rendre; sur le refus de ce dernier, on s'adressa au conseiller Longpaon. Bénard dit qu'il tenait ces tapisseries des soldats, et qu'il les rendrait volontiers, si l'on voulait lui donner un brevet d'indemnité; on lui en fit délivrer un par le tabellion du Chapitre.

Il se trouvait encore entre les mains des gens d'armes beaucoup d'autres pièces de tapisserie que Villebon avait promis de faire restituer; comme on vit qu'il ne s'en occupait pas, on fut obligé de s'adresser à la Cour, « et à M. Danville qu'on supposait avoir puissance pour les faire recouvrer à l'église. »

Le Chapitre alloue 36 livres à un chapelain d'Albane pour le rachat d'une grande pièce de tapisserie du chœur et de deux lions d'albâtre appartenant à la sépulture de Charles V.

On va ensuite chez un libraire de la rue Écuyère, pour y reconnaître quelques livres de la cathédrale. Après avoir racheté les objets que l'on a pu découvrir, on en rédige un inventaire qui devient la base de toutes les richesses futures du trésor de l'église.

On découvrit, dans le même temps, quatre ou cinq chartes restées dans la châsse de Saint-Romain. Beaucoup d'autres pièces, concernant le privilége, ayant été perdues, le grand archidiacre de Bignes fut envoyé auprès du cardinal de Bourbon pour le prier d'en obtenir de nouvelles, faute de quoi, l'on ne pourrait procéder à l'élection du prisonnier. On chargea M. Teissier « de composer des missives, dans la meilleure forme possible, pour les envoyer à l'archevêque. »

On fait faire les réparations les plus urgentes à l'église. M. Canterel est chargé de rassembler trois ou quatre maçons, outre les ouvriers ordinaires, pour réédifier les autels et faire rétablir la chaire détruite et brûlée par les huguenots.

Les maisons canoniales, occupées par les soldats, sont dans un tel état de dégradation que les locataires en font la remise au Chapitre. Michel Masselin qui en habitait une, sur la place de la Calende, est obligé de la quitter, faute d'en pouvoir payer les loyers, ayant été saccagé par les huguenots qui avaient rendu sa maison inhabitable.

Les cloisons des caves du collége du Pape avaient été enlevées et brûlées dans le même temps; le chapelain Bréban, à qui on donna un logement dans ce collége, demanda qu'elles fussent rétablies aux dépens de l'église.

Le chapelain de Saint-Maclou remit sa maison, attendu qu'il ne pourrait subvenir à la réparer.

M. de Clinchamps trouva aussi la sienne toute dégradée par les gens d'armes qui en avaient enlevé les boiseries et jusqu'au plomb des toits (1).

Le moulin de la Fosse, dit moulin *Glusson*, situé sur la paroisse Saint-Maclou, et les maisons canoniales de la porte Cauchoise, n'avaient pas moins souffert de la présence des soldats que les autres propriétés du Chapitre; on proposa de vendre l'emplacement de ces maisons à qui voudrait se charger de les rétablir.

Malgré la rentrée de quelques objets précieux du trésor, l'église ne manquait pas moins de vases sacrés et d'ornements pour ses cérémonies On fit réparer, pour le jour de Noël, le sarcaire brisé qui était dans le chœur, et l'on commanda provisoirement deux ampoules en étain pour servir aux processions, sauf à les faire confectionner, plus tard, en argent.

On décida que les chanoines, chapelains et habitués devraient avoir des chapes et habits à l'usage de l'église. Plusieurs chapelains objectèrent qu'ils n'avaient pas d'argent pour s'en procurer, et prièrent qu'on leur permit de rester en surplis; le pénitencier s'y opposa formellement. Ils deman-

(1) Quod tam in plombo quod in aliis de quibus dicta domus fuit et est constructa [Plumitif du Chap., 6 avril 1562.]

dèrent alors qu'on leur prêtât quelques ornements, « attendu que leur collége avait été entièrement dévalisé par les huguenots »

La cathédrale se remettait à peine de ses désastres, que des commissaires du roi mandèrent M. l'archidiacre Bignes et M. de Romé, afin de savoir si l'église pourrait faire quelque sacrifice pécunier pour les affaires du royaume. On chargea les chanoines de répondre qu'il n'était pas possible de fournir aucun argent, *et que les dits seigneurs du Chapitre étaient les très humbles serviteurs du roi.*

Cette demande s'adressait à toutes les églises de Normandie; car les chanoines de Bayeux envoyèrent des missives à ceux de Rouen pour savoir comment ils se conduiraient cette année au sujet du paiement des décimes, *attendu les saccagements.*

D'un autre côté, le capitaine des vaisseaux du roi, amarrés dans le port, demanda du bois au Chapitre, par suite de l'ordre qu'il avait reçu de M. de Villebon de faire raccommoder ses galères. M. Nagerel fut chargé de répondre que le bois disponible était destiné à la réparation des portes de l'église, *et d'offrir, en échange, quelque argent, et de faire au mieux.*

Le Chapitre donna quelques bénéfices aux enfants de chœur et aux chapelains. Me Jacques de

Launoy, prêtre, ayant demandé une prébende vacante dans le collége du Saint-Esprit, des chanoines appuyèrent sa requête, en disant qu'il offrait ses services pour le recouvrement de pièces de tapisserie représentant la vie de Saint-Romain, ce dont il s'était déjà occupé; qu'il était, en outre, un des familiers de M. de Villebon, bailli de Rouen, et recommandé par lui pour un emploi d'église. On décida de le présenter à l'archevêque, chargé de pourvoir à ces offices.

Ainsi, tout se traitait paisiblement dans la cathédrale, et reprenait sa marche accoutumée, quand le trouble et l'agitation régnaient toujours en dehors de son enceinte

1562. En effet, les catholiques, une fois maîtres dans Rouen, ne purent se préserver des excès qu'ils avaient tant reprochés à leurs adversaires. Un conseil de ville, composé d'hommes exaltés, agissant sous l'influence du bailli Villebon, du président Lallemant et des conseillers Longpaon, Bigot et Péricart, avait organisé des compagnies bourgeoises dont tous les membres étaient animés du même esprit. Ces hommes, dévoués à la réaction, se permettaient tout contre les religionnaires; après les avoir désarmés, ils les traquaient dans les maisons où ils se réunissaient secrètement pour prier, et ces visites vexatoires étaient toujours suivies de violentes collisions et d'assassinats. Le premier prési-

dent de Saint-Anthot arriva à Rouen sur ces entrefaites, désapprouva ces rigueurs, parla d'union et du rappel des parlementaires proscrits pour leurs opinions religieuses. Ses observations déplurent aux membres ardents de la Cour et de la réaction; des agitateurs parcoururent la ville; bientôt le palais fut entouré de la milice armée et de la populace des faubourgs, qui vint appuyer sa démonstration.

Pendant quelques heures, la vie du premier président fut en danger; la Compagnie, obligée de céder à l'émeute armée, lui abandonna trois victimes : Gaurelot, Quidel et Le Ramier; elle les conduisit dans le Vieux-Marché en chantant *ave Maris stella*, et les fit pendre sous ses yeux.

Cette exécution semi-juridique provoqua, cinq jours après, un assassinat populaire qui fit beaucoup d'impression sur les esprits. Le sieur du Boscroger, avocat du roi, catholique aux opinions modérées, voulant se soustraire aux poursuites de la populace, s'était sauvé dans la galère du port qui se refusa de le rendre aux assaillants. Pour éviter de plus grands malheurs, du Boscroger, qui n'avait rien à se reprocher, quitta ce navire sur l'assurance qu'il ne lui serait fait aucun mal. « Il fut conduit à la porte du Bac, auquel lieu ces forcenés lui couvrirent le corps de tant de plaies, de coups de hallebardes et de pistolets, qu'en un instant il tomba mort, et demeura, son

corps, vingt-huit heures sur le pavé, sans qu'aucun de la justice ou d'ailleurs en fit compte. » (1)

Ces déplorables collisions étant connues de la Cour, la reine Catherine envoya, pour les réprimer, le maréchal de Vieilleville, à Rouen, avec le titre de Lieutenant général du roi. A son arrivée, Vieilleville parla de modération aux membres du Parlement et de la commune, et, dans un grand dîner qu'il donna à St-Ouen, il déplora en termes violents tout ce qui s'était passé de fâcheux dans la cité; Villebon, qui était présent, se croyant directement attaqué, répliqua qu'il avait fait son devoir, et *que ceux qui diraient le contraire en auraient menti*. Allez vomir vos démentries ailleurs, s'écria Vieilleville outré de colère; puis, croisant l'épée avec Villebon, il lui porta un si rude coup que, si ce dernier n'eût mis la main en avant pour sauver sa tête, elle aurait été fendue jusqu'aux dents. Villebon en fut quitte pour un poignet qui resta sur place. Les huguenots virent, sur le coup, une punition du ciel dans la perte de cette main qui avait frappé le ministre Marlorat; ils ont ajouté depuis, pour mieux donner à rire du malheur de Villebon, qu'il fit enterrer sa main avec plus de cérémonie qu'on ne l'enterra lui-même. (2)

Bientôt, la nouvelle de cette scène, répandue

(1) De Bèze, *Hist. ecclés.*
(2) De Bèze, t. II, p. 410.

dans la ville, y cause une vive émotion parmi les catholiques. La château ne désemplit pas de visites que reçoit le malheureux bailli; les membres de la commune et du parlement se réunissent, ainsi que les compagnies bourgeoises et la populace des faubourgs, excitée par les neveux de Villebon. Tous veulent s'emparer de Vieilleville; l'attaque de Saint-Ouen est résolue, le monastère est entouré de toutes parts.

Vieilleville, de son côté, qui n'était pas homme 1563.
à se laisser prendre sans combat, fait garnir de troupes les portes et les tours de l'abbaye. Il appelle quelques garnisons voisines, et le soir même, lorsque les bourgeois veulent forcer l'enceinte du monastère, des arquebusades, parties des créneaux de la muraille, commencent par mettre hors de combat un grand nombre d'assaillants. La lutte dure toute la nuit. On se préparait à l'assaut, lorsque les troupes mandées du dehors entrent dans la ville, tombent sur les bourgeois, et en tuent un si grand nombre que la déroute devient générale; chacun se retire après avoir laissé, autour des murs de Saint-Ouen, autant de morts que, du temps du siége, il en était resté sur les remparts. Tous se repentent et demandent paix et miséricorde à Vieilleville.

Après ces sanglantes luttes, le maréchal de Brissac vint remplacer Vieilleville à Rouen. Son

premier acte fut de chasser brutalement Villebon du château et de la ville, au grand désespoir des catholiques, qui témoignèrent ostensiblement combien cette mesure les blessait dans leurs plus chères affections. Ce revirement eut moins de portée pour la cause des huguenots qu'ils ne s'y étaient attendus, car les rigueurs reparurent contre eux et durèrent jusqu'à l'apparition de l'édit d'Amboise, qui eut lieu le 19 mars 1563. Cet acte permettait à chacun de vivre librement dans sa maison, et réintégrait les religionnaires dans leurs charges.

On ne pourrait imaginer l'opposition que cet édit rencontra dans Rouen parmi le peuple, les échevins et les membres du Parlement. La garde bourgeoise défendit, comme de coutume, l'entrée des portes de la ville aux calvinistes qui l'avaient quittée après le siége. On adressa des représentations à la Cour; la reine répondit *qu'il fallait faire la paix*, donna ordre au Parlement d'enregistrer l'édit, et aux habitants de quitter les armes, *sous peine de la hart.*

Quand toutes les classes se soulevaient contre l'autorité du roi, le Chapitre seul s'y soumettait et défendait à M. Pâris de porter ses armes au chœur et dans l'assemblée des chanoines, sous peine de suspension et d'amende de 20 livres tournois; il exigeait ensuite une prestation de foi de tous ses membres, au sujet de la publication de l'édit. (1)

(1) Registres capitulaires, 19 avril 1563.

Ces mesures se prenaient le 19 avril. Cinq jours après, les huguenots, enhardis par tant de concessions, se portèrent sur l'église du Grand-Quevilly, en brisèrent les portes, en enlevèrent les ornements et les meubles, faisant main-basse sur les paroissiens qui voulaient s'opposer à leurs dévastations De là ils passèrent à Croisset et à Dieppedale, qui n'eurent pas moins à souffrir de leurs emportements insensés(1).

On procédait alors dans la cathédrale à la cérémonie de la fierte; le choix du Chapitre tomba sur Guillaume Duchesne, de Saint-Gervais, ancien soldat de la compagnie du capitaine La Grange; il avait été arrêté à Arques, *sous couleur* de vol et de pillage, faits en la maison de madame d'Enneval. En effet, cette dame chez laquelle on tenait le prêche, dans sa maison de Pavilly, fut plusieurs fois attaquée par des bandes de catholiques au nombre desquels se trouvait le prisonnier. Il s'accusa, en outre, d'avoir tué, d'un coup d'arquebuse, dans le village d'Houppeville, Me Cornillot, prêtre, qui voulait enlever un cheval acheté par lui, Duchesne, à des soldats qui l'avaient pillé.

« On vint, dit-il, lui annoncer que c'étaient des huguenots qui lui prenaient sa monture, ce qu'il crut; car le dit prêtre n'était pas en habit d'église, mais était, selon que le temps l'ordonnait pour les

(1) Mémoires de Saint-Ouen, cités par Farin.

troubles, vêtu seulement d'une chemise en drap bleu sur chausses et pourpoint. »

Il ajouta qu'étant un jour à Maromme, il avait donné un coup de sabre, à la suite d'une querelle de cabaret, dans le jarret de Guillaume Delarue, qui en était mort le lendemain matin, ayant les nerfs coupés.

Il avait quitté son état de papetier pour être soldat, et faire service au roi sous le capitaine Corval, tant à Arques qu'à Caudebec, Montivilliers et Pont-Audemer, jusqu'à la réduction de la ville de Rouen. Le Chapitre trouva que les gages donnés par Duchesne à la cause orthodoxe suffisaient pour lui mériter la faveur de la fierte.

Cependant, les ordres exprès de la cour n'avaient pas imposé silence aux catholiques de Rouen, et tous protestaient contre l'exécution de l'édit d'Amboise ; on se permit même d'envoyer des députés à Gaillon, où l'on attendait Charles IX, pour lui faire entendre les doléances de la province. Une masse de peuple se joignit à ces délégués ; son attitude menaçante effraya tellement le roi et sa suite, qu'il fit mettre dans les prisons du château le conseiller Damours, l'ardent orateur de la troupe. Le maréchal de Bourdillon fut envoyé à Rouen pour y protéger la rentrée des Calvinistes, et faire élire d'autres échevins, afin de ramener la tranquillité dans la ville.

Peu après, le roi, à la tête d'une armée où se voyait le prince de Condé et des Français de toutes les opinions, contraignait les Anglais d'abandonner le Havre et de repasser dans leur pays. Après le succès de cette entreprise, Charles IX donna avis de son arrivée très prochaine à Rouen.

L'édit d'Amboise avait tellement refroidi le zèle des catholiques de cette ville, que l'on était incertain de l'accueil qui serait fait à la cour. L'Eglise fit ses préparatifs sans arrière-pensée; on envoya le doyen au cardinal de Bourbon pour le prévenir que le Chapitre userait de son privilége pour haranguer le roi, et que les deux grosses cloches sonneraient à l'arrivée du monarque.

Le 12 août 1563, vers cinq heures après midi, 1563.
disent les registres capitulaires, Charles IX, âgé de 13 ans, entra dans Rouen par la porte de Caux, et suivit, à cheval, la rue du Gros-Horloge pour se rendre à la cathédrale. L'archevêque, à la tête de son clergé, l'attendait sur le parvis. Après la réception d'usage, le roi entra dans l'église, et, s'arrêtant devant l'image de la Vierge et le crucifix, s'agenouilla sur un prie-dieu qui lui avait été préparé. Après être entré dans le chœur, il pria de nouveau devant le maître-autel, et se retira au manoir archiépiscopal.

Nous passerons sous silence les théâtres disposés

sur le passage du prince, les représentations allégoriques et les mystères qui se jouèrent depuis Saint-Gervais jusqu'à la cathédrale, la décoration des rues, les feuillages masquant les échafauds du Vieux-Marché, et la fontaine de l'église transportée où elle est maintenant, pour l'ornement du parvis (1).

Nous rappellerons seulement l'acte suivant qui eut lieu peu de jours après l'arrivée du monarque :

Le 17 août, Charles IX se rendit au Parlement pour se déclarer majeur ; jamais on n'avait vu séance plus imposante et solennelle ; outre les membres ordinaires de la cour, on remarquait ceux du Conseil privé, le chancelier de Lhopital, une foule d'évêques, les cardinaux de Bourbon, de Guise et de Châtillon, des maréchaux, le frère du roi, *Henri de Navarre*, et au-dessus de tous, le jeune monarque, assis sur son trône, et recevant le serment et les hommages publics de tous les personnages qui assistaient à la séance (2).

Le 21 août, il y eut une procession générale en mémoire de la réduction de la Normandie et de la reprise de Rouen sur les Calvinistes. La discipline avait fait, à ce qu'il paraît, bien peu de progrès parmi les hommes d'armes, car ceux

(1) Ce fait est rapporté dans les Reg. capit., en octobre 1563.

(2) Voir, pour les détails, l'*Histoire du Parlement de Normandie*, de M. Floquet, tom. II, p. 561

de la suite du roi incendièrent plusieurs maisons de l'église, situées hors la porte Cauchoise, du côté de Saint-Vigor et de Saint-Gervais. Celle qu'habitait le chantre, M. Mallet, éprouva le même sort· M. de Longpan, conseiller du roi, reçut ordre d'informer sur tous ces désordres ; l'Eglise obtint, en compensation, des lettres qui exemptaient les maisons canoniales du logement des garnisons.

Non-seulement la cour fut en butte aux reproches des catholiques qui se plaignaient de l'édit de pacification ; mais elle eut encore à subir les représentations du Parlement de Paris qui voyait avec déplaisir l'arrivée du jeune monarque à Rouen pour y déclarer sa majorité. L'opposition était partout.

Les temps qui vont suivre ne sont que luttes 1563.
perpétuelles entre les catholiques et les huguenots. Les Calvinistes, comme tous les partis auxquels on a fait des concessions, ne veulent bientôt plus se contenter de la simple tolérance que leur accorde l'édit; leurs menées recommencent, le prêche tenu à Pavilly chez madame d'Enneval leur fournit l'occasion de se compter; leurs têtes s'exaltent au souvenir des maux qu'ils ont soufferts, et les églises de Rouen deviennent encore une fois le but de leurs attaques sacriléges ; celle de Saint-Eloi est forcée, pillée; il ne reste pas une statue debout dans le temple. Une image qui existait sur

le portail de la Calende, est brisée, et l'on demande au bailli de faire saisir le coupable. Le lendemain on répand qu'il est arrêté, et qu'il sera puni selon le droit et la justice. On le condamne seulement à remplacer, par une autre, la statue qu'il a si outrageusement mutilée.

Des prêches s'étant établis dans plusieurs paroisses voisines de la ville, le Chapitre donna l'ordre d'informer contre ceux qui faisaient *de fausses prédications*. Mais ce qui apporta le comble au désordre et à la joie des religionnaires, fut l'envoi du duc de Bouillon à Rouen, pour remplacer Brissac qui venait de mourir. La présence de Bouillon porte ses fruits; entouré d'une garde de huguenots qui l'escorte partout, il se retranche dans l'abbaye de Saint-Ouen, et ne parle que de la punition des catholiques, sur lesquels il veut venger l'assassinat de Boscroger; il fait opérer de nombreuses arrestations par ses satellites; les esprits sont inquiets et croient voir encore une fois les religionnaires maîtres de la cité. Pour mettre le comble à ces agitations, on annonce l'arrivée de Montgommery; alors, le chant des psaumes recommence dans les rues, la terreur est générale; les échevins font des représentations au roi, et la cour répond de mettre en liberté les catholiques.

Cette décision contraria tellement le duc de Bouillon, qu'il prit le parti de quitter la ville, laissant

le gouvernement de la province à son lieutenant Carrouge. Celui-ci ne changea rien à la politique de son prédécesseur, car les arrestations continuèrent, et l'on n'obtint la liberté qu'avec de fortes rançons; le Chapitre paya lui-même, au commencement d'août, mille livres, complément de la somme de 3,520 livres, à laquelle il avait été taxé pour la délivrance d'un clerc.

Le roi donna l'ordre de célébrer un *Te Deum* pour la paix qui venait d'avoir lieu entre la France et la reine d'Angleterre; on fit, le lendemain de cette cérémonie, une procession générale, et l'on sonna la cloche d'Estouteville pour célébrer le placement d'un crucifix dans l'église.

Alors, la discipline religieuse éprouvait mille at- 1563
teintes, et les supérieurs parvenaient difficilement à contenir les excès des chanoines et surtout des jeunes chapelains. Plusieurs membres du Chapitre avaient chez eux des femmes mariées, et leurs enfants qui leur servaient de laquais et de barbiers; on leur prescrivit de renvoyer tout ce personnel de leurs maisons.

On défendit aux chanoines et aux chapelains de porter dans le chœur des vêtements à l'usage des laïques, de dormir ou de se promener dans l'église pendant le service divin, sous peine de payer : les chanoines 15 sous d'amende, et les chapelains 20 deniers tournois, applicables aux

besoins des pauvres. Le relâchement était tel, qu'on jugea à propos de ne pas informer contre ceux qui s'étaient trouvés aux banquets, et y avaient mangé de la chair et du poisson pendant le carême. *Pour éviter noise et plus grand scandale*, on ordonna seulement à chacun de se contenir.

On vit même, chose incroyable, les chapelains d'Albane et de Darnétal prétendre que, d'après leurs statuts, ils n'étaient pas obligés d'assister aux offices des chanoines. Le chapelain Robert Le Riche, introduit dans le Chapitre, reconnut le contraire et désavoua, de la part de quelques-uns de ses confrères, maître Pierre Olivet, l'auteur de cette irreligieuse prétention; celui-ci ne pouvant prouver ce qu'il avait avancé comme existant dans la charte de fondation, fut condamné à être détenu, sur la demande du promoteur. On l'en exempta peu de temps après, par suite de sa rétractation.

On enjoignit aux chanoines de porter des cornettes de taffetas par-dessus leurs robes, et de se faire accompagner par un serviteur, pour l'honneur de leur dignité.

On nomma un gardien pour les archives du Chapitre, et un régent pour les écoles de la ville; Me Amiot, prêtre, fut désigné pour cette dernière charge, après avoir fourni des certificats de bonne vie et mœurs, *revêtus de l'approbation de plusieurs citoyens très dignes de foi.*

Nous trouvons, à cette époque, une petite discussion entre le Chapitre et l'archevêque Ce dernier fit savoir par Me Audran, grand-vicaire et promoteur, qu'il était dans l'intention de vendre la maison de Paris. Les Chanoines refusèrent de se prêter à cette aliénation ; ce qui indisposa beaucoup le cardinal (1). Enfin, on y consentit, à condition que le prélat récompenserait le Chapitre, qu'il paierait 16,800 liv. au roi, somme à laquelle était cotisée l'Eglise, et que le surplus serait mis en rentes au profit de l'archevèque et de ses successeurs.

Les paroissiens du Bec-de-Mortagne mandèrent au Chapitre qu'il était nécessaire de faire de grandes réparations au chancel de leur église. On y envoya M. Bigot avec *le maître maçon Tourmente* (2). Ils rapportèrent que l'on ne ferait rien de bon au chancel, si le clocher qui le surmontait n'était changé de place. On offrit 60 écus aux paroissiens pour le transporter au bas de l'église ; ceux-ci répondirent qu'on leur demandait seulement 50 liv. pour réparer le chancel sans enlever le clocher, et réclamèrent 80 écus, si ce dernier travail était indispensable. A la fin de leur requête, ils se plaignirent de n'avoir pas de vicaire, et menacèrent même de

(1) Valdè indignatus contra capitulum [Reg. cap.]

(2) Ce maître maçon est omis par M. Deville, dans sa revue des architectes de la cathédrale.

ne payer aucune dîme, si on ne leur en donnait un Enfin, après une courte procédure, la tour et le chancel furent réparés par suite d'une sentence du bailli de Rouen.

Quelques maisons venant d'être réédifiées en dehors de la porte Cauchoise, sur l'emplacement de celles qui avaient été détruites pendant le siége, on chargea M. Buquet de faire mettre des écriteaux à celles qui se trouvaient terminées.

1565. Le bailli de Villebon, alors rentré dans Rouen après tous ses malheurs, fit connaître l'entrevue et le traité qui venaient d'avoir lieu à Bayonne entre Charles IX et les rois d'Espagne et de Piémont. Le Chapitre pria le bailli de livrer à l'impression les lettres du roi, de les faire publier à son de trompe, afficher aux carrefours et places de la ville aux frais du clergé ; vingt jours après, M. de Villebon, toujours animé du même zèle, écrivit au doyen Séquart que, dans sa tournée à travers le pays de Caux, il avait trouvé plusieurs écoles de la nouvelle doctrine, et qu'il serait bon d'en avertir le cardinal. Il annonça aussi que beaucoup d'autres établissements de ce genre existaient dans Rouen. Le Chapitre, déjà au courant de ce qui se passait en ville, en avait prévenu les grands vicaires de l'archevêque, à qui la connaissance en appartenait.

Le zèle anti-sectaire de Villebon devait lui porter

malheur. En effet, ayant obtenu du bailliage la condamnation à mort de Pierre de Vimont, convaincu de port d'armes illicite, il était pressé de le faire pendre, lorsque le condamné interjeta appel au Parlement. Villebon demanda l'exécution de l'arrêt qu'il prétendait sans appel; nonobstant cette opposition, le Parlement passa outre, et condamna seulement Vimont à 300 livres d'amende.

Le bailli, très irrité de voir la première sentence à *néant*, en tomba subitement malade, et mourut le 15 août 1565. Ainsi finit ce personnage qui avait joué un rôle très actif dans nos troubles religieux, et assumé, par ses rigueurs, l'animadversion des réformés. Il fut même peu regretté des catholiques; son zèle aveugle ayant moins bien servi leur cause que ne l'aurait fait une modération réfléchie envers les huguenots, qui ont couvert son nom de reproches sanglants et souvent mérités. Sa famille fit inhumer son cœur dans la nef de la cathédrale. On ignore où fut enterrée sa main. 1565.

Alors le cardinal de Bourbon écrivit de St-Jean-de-Luz qu'il avait l'intention de relever l'un des colléges bâtis par ses prédécesseurs, et d'y établir une compagnie de jésuites, tant pour l'instruction du peuple que pour celle des jeunes enfants. Le chancelier, chef des écoles, fut envoyé avec quel-

ques chanoines auprès du Parlement et des échevins pour leur faire part de cette missive.

Il y eut, le 16 août, un Chapitre général, à la suite duquel on réprimanda un grand nombre de chapelains qui allaient, de jour et de nuit, dans les rues de la ville avec des manteaux et des chapeaux comme les laïques. Le scandale ne faisait pas défaut dans ces temps malheureux, grâce au relâchement introduit par les doctrines de la secte Un jour que le chapelain Maucorps disait la messe dans la cathédrale, une femme de sa connaissance eut la hardiesse de l'invectiver à l'autel, en le tirant brusquement par la manche.

Le promoteur découvrit que des filles de mauvaise vie s'introduisaient souvent dans le collége de Darnétal, qu'il s'y faisait des orgies entre des chapelains, des arquebusiers et des femmes; que des gens qui les avaient épiés s'étaient permis de crier tout haut, sous les fenêtres du collége, que les chapelains étaient tous des *Ruffiens* et des méchants. Cette affaire se termina par 15 jours de prison qui furent infligés aux coupables.

Presque aussitôt, M. de Carrouge manda qu'il avait reçu des lettres de la cour, ordonnant une procession générale « pour la victoire que le roi Philippe et ceux de Malte venaient de remporter contre le Turc. »

1565. Le Chapitre envoya M. Bigot à Anet, chez la

duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, où se trouvaient le duc et la duchesse d'Aumale, et madame de Bouillon. La duchesse de Valentinois, malade au lit, se recommanda aux prières de ces Messieurs, promettant de faire encore quelque présent à l'église à laquelle elle avait déjà donné un beau contre-autel. On récita, les jours de fête, une oraison à la messe, pour cette dame, afin qu'il plût à Dieu *lui envoyer ce qui est nécessaire.*

La peste régnant encore une fois dans la ville, on désigna plusieurs prêtres, entre autres Me Varin, habitué de Saint-Martin-du-Pont, pour administrer les sacrements aux pestiférés. La crainte de la maladie mit en rumeur les chapelains d'Albane ; ils représentèrent que la mère du *coultre*, qui habitait dans leur cour, venait de mourir de la contagion gagnée dans son commerce de vieux habits, que la femme dudit coultre, qui se livrait à la même industrie, attirait dans la cour un grand nombre de gens pour trafiquer avec elle, et même des sergents dont l'entrée en ce lieu faisait croire au public qu'ils y étaient attirés par les dettes des chapelains.

M. de Caligny se plaint de ce que l'on veut changer le pavé qui existe devant sa maison, bien qu'il soit encore en état de servir. On ordonne au messager d'aller à la *cohue* pour dénoncer la ma-

lice des *voyeurs* qui sont tous *huguenots*, et contraignent ceux qui ne sont pas de leur religion de faire paver sans motif le devant de leurs maisons. On refait les boutiques du portail des libraires.

On apprend, à cette époque, que le cardinal est depuis quelques temps à Gaillon, et que le roi y arrivera sous peu de jours. MM. de Quintanadoine et Bigot furent désignés pour aller présenter au prélat les hommages du Chapitre. L'archevêque leur promit de s'occuper des affaires de l'église comme des siennes propres, « en montrant toutefois être mal content de ce qu'on ne l'avait pas salué plus tôt. »

On remit l'épitaphe du roi Louis XII à la place où elle était avant le dernier désastre; le 26 octobre, on fit une procession générale à Sainte-Claire, en mémoire de la prise de la ville sur les huguenots.

Pour célébrer la fête du Puy de la Conception Notre-Dame, on prêta à M. de Limesy, prince de la confrérie,des ornements à l'usage des enfants de chœur, et des banquarts, pour remplacer ceux qui avaient été rompus.

La disette se faisant sentir dans la même année, on envoya des chanoines à Gisors pour recueillir le blé des moulins; les membres du Chapitre donnèrent individuellement 4 livres tournois pour assister les pauvres. Les frères mineurs ayant de-

mandé un secours aux chanoines, en obtinrent 100 sols tournois *pour leur aider à vivre*. Les Carmes, de leur côté, réclamèrent quelques aumônes; on répondit qu'on ne leur donnerait rien, *et pour cause ;* refus qu'on pourrait expliquer par leurs continuelles connivences avec les huguenots.

Le Chapitre réclama le *past* de l'évêque de Coutances qui venait d'arriver à Rouen; le prélat dit qu'il était prêt, mais qu'il ne pouvait pas donner 50 liv. On le menaça de procéder contre lui, car l'offre qu'il fit n'était pas suffisante; on en référa du reste au grand vicaire du cardinal pour le faire admonester.

Le surintendant de la fabrique fut chargé de visiter les enfants de chœur commençant à être malades de la teigne.

La cloche nommée *Lesquelles*, qui sonnait le couvre-feu du soir, ayant été brisée, le Chapitre décida d'en faire faire une autre par le fondeur Le Febvre; on engagea cet artiste de prier ceux qui avaient les images en cuivre des quatre Évangélistes, autrefois placées sur les clôtures de l'autel, de les rendre à l'église, moyennant le remboursement du prix qu'elles leur auraient coûté. Lorsque la cloche fut terminée, le Chapitre pria Madame de Fresquenne d'assister à la bénédiction et de lui servir de marraine. 1566.

Les légats de sa Sainteté étant venus visiter

Rouen, on décida de faire sonner Georges d'Amboise à la procession du mercredi; MM. Nagerel et Tessier allèrent les en prévenir, et les engagèrent à visiter les ornements et les joyaux de l'église.

Le jour de l'Ascension étant proche, on fit jouir de la Fierte Pierrette le Grand, de la paroisse du Mesnil-Guillaume, agée de 22 ans, accusée d'infanticide.

« Pour cette fête, disent les registres du Chapitre, aucuns bons bourgeois de cette ville, amateurs de l'Église catholique et romaine, ont arrêté de faire couvrir d'argent la châsse de Notre-Dame, si ces Messieurs voulaient y contribuer de moitié; laquelle couverture coûterait environ 800 livres tournois. Il a été décidé que la fabrique leur aiderait de moitié de tout ce que coûterait ce travail, pour lequel seront employées les pierreries qui ont été retirées de l'ancienne châsse; et *parce que la reine-mère a eu la dépouille de cette dernière* et a promis qu'elle en récompenserait le Chapitre, on écrira pour lui rappeler sa promesse, et l'on priera le cardinal d'appuyer les réclamations du Chapitre. »

L'église permit aux maîtres de bateaux et compagnons mariniers qui naviguaient dans la Seine, d'ériger une confrérie de charité dans la chapelle de Saint-Nicolas, et d'y faire célébrer la messe pourvu qu'ils ne troublassent pas le service divin.

Toutes les classes, tous les métiers se réunissaient en confréries, espèces d'associations politiques et religieuses, destinées à contrebalancer l'influence des Calvinistes, dont les idées de propagande n'avaient rien perdu de leur ancienne activité.

Outre les prêches secrets qui existaient dans la ville et qu'on ne pouvait empêcher, le prince de 1566.
Croï Porcien, zélé chef de huguenots, ayant la haute justice dans le village de Roumare, en qualité de comte d'Eu, y faisait faire les exercices de sa religion. Le Chapitre, seigneur du lieu, voulut s'opposer à ces innovations qui avaient interrompu le culte catholique dans cette paroisse, et porta plainte au Parlement; la Cour ordonna de faire observer les édits. Pendant ce temps là, Roumare ne désemplissait pas de religionnaires de Rouen qui rapportaient l'agitation dans la ville, au retour de leurs factieuses réunions.

Leur excessive audace venait d'un projet dont ils avaient connaissance, celui de l'enlèvement du roi à Meaux, qui devait être bientôt mis à exécution par les chefs du complot. Les espérances des religionnaires étaient toujours accompagnées de nombreux désordres : des vols eurent lieu dans la cathédrale, des coffres furent brisés, et l'on y vola la custode avec les hosties consacrées qu'elle renfermait.

L'irrévérence pour le lieu saint devint même telle,

que d'ignobles femmes, accompagnées de gens d'armes, y venaient chercher « de pauvres filles n'ayant maîtres ni maîtresses, pour les livrer aux soldats, donnant à entendre aux dites filles que c'étaient de bons maîtres ». Les serviteurs reçurent l'ordre de prendre des fouets pour chasser ces femmes quand elles se représenteraient, et de se faire aider par les ouvriers s'ils n'étaient pas assez forts.

Raoul le Sage, chapelain du collége de Darnétal, fut mis en prison pour avoir frappé un clerc du chœur, et avoir proféré des paroles impudiques et blasphématoires.

Un autre était monté en chaire dans la cathédrale, et, avait débité des paroles injurieuses contre le cardinal et le Chapitre.

Trois chapelains, du collége de Darnétal, étant allés à l'assemblée de Saint-Aignan, s'y enivrèrent et dansèrent publiquement, revêtus de leurs robes, avec des femmes et des filles. Leur conduite parut si scandaleuse qu'ils furent hués par la foule, et que l'un reçut un coup d'épée sur la tête et l'autre eut le nez cassé d'un coup de pot d'étain.

D'autres, prenant les allures des laïques, parcouraient les rues de la ville en grosses chausses, avec des chapeaux et des manteaux, puis commettaient certaines indécences que les religionnaires ne manquaient jamais de reprocher aux catholiques.

Un autre jour, ce fut un petit chantre qui, la dague à la main, arrêta un chanoine entre les deux portes de l'église et lui dit : *mort Dieu, je vous tiens à cette heure.* Il l'aurait tué, si celui-ci ne se fût sauvé dans la maison d'un capitaine de quartier.

Ajouterons-nous que l'évêque d'Évreux, alors à Rouen, commettait de telles exactions sur ceux qu'il recevait aux ordres, que le Chapitre fut obligé de lui adresser de sévères remontrances, en l'engageant à retourner dans son diocèse.

Dans la même année, le roi empruntait sept millions à la ville de Paris; le clergé de France de- 1566.
vant s'engager pour une rente de 50 mille livres tournois envers le prévôt et les échevins de cette ville, le cardinal fit demander la procuration du Chapitre pour la ratification de cette affaire qui allait permettre de racheter le temporel aliéné.

La délivrance de cette procuration rencontra des opposants parmi les chanoines, attendu que le clergé de Normandie n'avait jamais consenti à l'aliénation du temporel de l'église.

Le cardinal écrivit, de Paris, de ne faire aucune difficulté pour délivrer cette pièce; on résista néanmoins, et on lui fit savoir qu'on enverrait un exprès pour faire connaître la cause du refus. Le délégué du Chapitre ne fut pas reçu par l'archevêque, et il rapporta que l'Église allait être assignée pour comparaître devant les députés généraux du clergé.

Le Chapitre acheta, peu après, 18 boîtes de dragées et autant de confitures sèches pour présenter aux cinq maîtres des requêtes de Paris qui l'avaient servi dans toutes ses affaires. Il fit ensuite réunir ses archives dans une grande pièce, dont il retira la clef à M. Teissier, pour la confier à M. de Clinchamp. On fit changer les gardes de la serrure, et l'on prescrivit au nouveau gardien d'écrire sur un registre les pièces dont il serait obligé de se dessaisir.

Les ferroniers, logés dans les boutiques du cimetière, continuaient à étaler leurs marchandises jusque sur les tombes des morts; on voulut les en empêcher, mais ils répondirent qu'ils avaient des baux de leurs maisons. Les sergents de ville eux-mêmes bâtirent, malgré le Chapitre, une loge contre les murs du grand cimetière.

1567. Cependant, les sectaires de Rouen, qui avaient trop compté sur le succès de l'enlèvement de Meaux, se virent encore une fois trompés dans leurs espérances. Craignant d'être punis comme complices de leurs co-religionnaires de Paris, ils prennent les armes, escaladent les murs pendant la nuit, quittent la ville, annonçant le projet d'y rentrer en force pour couper la gorge aux catholiques. « Chose à craindre, disent les registres capitulaires, considérant que ceux de Paris sont pareillement issus (sortis) ». On ordonne une pro-

cession générale et des prières à Dieu pour qu'il lui plaise apaiser *son ire* et mitiger la fureur de ceux de la nouvelle religion.

Les catholiques de Rouen prirent subitement les armes ; la ville en fut tellement encombrée que le *coultre* annonça qu'il ne pouvait trouver de gens pour sonner les cloches à cause de la garde qui était assise dans les rues ; on lui permit de faire seulement carilonner pendant tout le temps des troubles. Du reste, le premier président et les conseillers de ville, *craignant une émotion populaire*, prièrent de ne pas sonner pendant la nuit, ni de faire sortir la procession générale qui était annoncée. On engagea les chapelains à chanter plus vite que de coutume, à ne dire que des messes basses, et l'on nomma une Commission pour assister aux délibérations de la commune.

Dans le premier Conseil qui eut lieu, on arrêta de prescrire aux habitants de faire des provisions pour six mois, et d'exiger que leurs fermiers *les payassent en blé et en victuailles*. Les fameuses compagnies bourgeoises furent régulièrement réorganisées et armées pour la défense de la cité.

Le premier acte de cette milice irritée fut le désarmement des religionnaires. On en mit ensuite un grand nombre en prison, surtout les plus remuants et ceux qui avaient occupé les fonctions hiérarchiques de la nouvelle Église.

Dans une autre assemblée de la commune, on arrêta que le Chapitre contribuerait à l'entretien de la force armée, que cet impôt serait exigé à titre de prêt, et que ceux qui s'y refuseraient seraient contraints par le Parlement. Le Chapitre fit savoir qu'il ne pouvait rien prêter, et que les gens d'église seraient obligés de se retirer aux champs, si l'on persistait à les imposer, vu qu'ils payaient déjà la dîme, et qu'une partie de leur temporel était aliéné. Cependant, de nouveaux ordres du roi obligeant tout le monde à contribuer, le Chapitre offrit la somme de 1,000 écus, et envoya des receveurs pour les lever dans les campagnes. M. de Carrouge permit à ces agents de porter des armes pour leur propre défense.

Cet état de troubles, ces subsides qui absorbaient les ressources de la cathédrale, indisposaient évidemment les chanoines; car, lorsque M. Ballue vint annoncer qu'il était désigné, avec M. Damours, pour faire réparer les fortifications du quartier Martainville, et demanda à ne pas perdre ses distributions pendant qu'il y vaquerait, le promoteur lui répondit : « *qu'il eût à fortifier le service de l'église, et non celui de la ville*, » puis on lui reprocha d'avoir été de maison en maison, avec les soldats qui opéraient le désarmement des religionnaires. M. Ballue, très mécontent de ces observations, porta

plainte à la cour, qui en fit témoigner sa surprise au Chapitre; le promoteur persista, et s'opposa à ce que ce chanoine fût excusé, sinon les jours où il serait de garde, *et à son tour*.

Les mille écus donnés par l'église ne furent pas regardés comme suffisants; on lui demanda encore de payer la solde de 12 pionniers; les chanoines réclamèrent en exposant que chacun d'eux contribuait déjà pour son propre compte. Comme ils n'obtinrent pas de diminution, ils pensèrent que le cardinal devait payer la moitié de cette dépense.

Le gouverneur faisait alors dresser un corps- 1568.
de-garde contre la tour de Georges d'Amboise; on remarqua que ce poste attirerait un grand nombre de soldats dans la cathédrale et sur le parvis. On ne put y porter remède, *attendu qu'il n'y avait pas moyen de s'y opposer*.

L'église reçut, à la même époque, une précieuse relique qui fut considérée comme un talisman bien défavorable à la cause des sectaires. C'était du lait de la vierge, que le cardinal avait obtenu des religieux de Corbie. Les bourgeois de Rouen firent faire une magnifique châsse pour le renfermer. On ne s'en tint pas néanmoins à ce seul préservatif, car la crainte d'un siége fit prendre les mesures les plus énergiques à ceux qui avaient le pouvoir dans la ville. On combla les fossés qui existaient

sur des terrains du Chapitre, hors Cauchoise, de crainte qu'ils ne servissent à cacher les ennemis.

M. Destainnemare, conseiller, fit alors demander quelle était la provision de blé de la cathédrale; on lui répondit qu'elle serait bientôt de 12 muids; quantité qu'il ne trouva pas suffisante pour assister le peuple au besoin. Il engagea à la compléter et à faire l'acquisition des chevaux et des moulins à bras, en cas de détournement de la rivière. Le chanoine Martainbos répondit que le Chapitre possédait deux moulins dans Rouen, et qu'il allait acheter des blés; il ajouta qu'il y avait 900 huguenots cachés dans la ville, et qui se vantaient de s'en emparer.

Le Chapitre avait constamment l'œil sur M. Ballue. Apprenant un jour que ce chanoine devait être à Dieppe, il envoya à la porte Martainville pour voir *s'il surveillait ceux qui besognaient à la fortification.* Une autre fois, ce chanoine alla, sans permission, au Bec-Hellouin; on le priva de distributions pendant son absence.

C'était un curieux spectacle que celui de tous ces hommes armés, parmi lesquels on remarquait des soldats, des bourgeois et des gens d'église, tous portant la cape, la dague et l'arquebuse. Les portes de la ville, les rues en étaient encombrées, et surtout le parvis de la cathédrale, où l'on avait

établi ce poste qui, par sa position centrale, était devenu le lieu de rendez vous des plus turbulents. Les querelles étaient incessantes. Le 12 novembre 1568, il s'en éleva une entre les bourgeois et les soldats, à laquelle prit part le chapelain Monnaie, qui fut remarqué l'épée à la main, au plus fort de cette mêlée. M. Buquet, lui représentant l'inconvenance de sa conduite, en reçut pour réponse : *qu'il ne fallait pas de chanoines, et qu'on se passerait bien d'eux.* C'était une insulte grave au corps du Chapitre; le malheur des temps la fit passer impunie. Les militaires, moins nombreux que les bourgeois, se sauvèrent dans l'église, où ils furent battus, désarmés et mis dans les prisons du Chapitre. Peu de jours après, nous voyons les chanoines se partager les armes de ces soldats : e clerc du chœur retint une épée espagnole, le promoteur de l'archevêque une dague, et M. Cossard un fourniment complet. Cette scène fut diversement jugée : les chapelains dirent que le Chapitre en était cause, parce qu'il avait permis l'établissement d'un corps de garde dans le cimetière.

Les mêmes collisions se renouvelaient souvent 1569.
dans la ville. Ambroise Nèz, pour venger la mort d'un ami assassiné par des Espagnols dont il prétendait ne connaître qu'un *grand rousset*, nommé Castres, crut devoir aller, avec trois soldats, au

logis de ce dernier. Comme il rencontra, dans la rue Grand-Pont, quatre amis de l'Espagnol, il engagea avec eux, la dague au poing, une mêlée dans laquelle Ambroise perça l'un de ses adversaires, qui alla mourir un peu plus bas que la fontaine du grand cimetière. Attaqué vigoureusement à son tour par un autre qui lui coupa, d'un coup de sabre, son pourpoint de buffle, Ambroise Nèz se retourna, lui passa son épée à travers le corps, et le tua sur la place (1).

Les Calvinistes vinrent, à cette époque, bloquer Paris, sous prétexte qu'on en voulait à la liberté du prince de Condé et de l'amiral de Coligny. Le connétable de Montmorency les repoussa à la bataille de Saint-Denis, où il fut blessé à mort. Les avantages de cette rencontre donnant la supériorité aux catholiques, ceux de Rouen firent chanter un *Te Deum*, et recommencèrent à emprisonner les huguenots. Ce petit succès ne fit pas interrompre le travail des fortifications.

Le roi accorda, par lettres patentes, pour servir de gardes à M. de Carrouge, quarante hommes entretenus aux frais des habitants de Rouen, tant bourgeois que gens d'Eglise, à raison de 9 liv. de solde mensuelle pour chacun (2).

1569. On décida de ne pas donner d'étrennes, aux

(1) Reg. cap., 1569.
(2) Reg. cap., 9 janvier 1569.

soldats du Vieux-Palais, attendu qu'ils avaient eu le vin de la Saint-Martin. On procéda à l'inhumation de M. de Tourville, capitaine du château, dont les restes, d'abord déposés dans l'église de la Londe, furent ensuite conduits jusqu'à la porte du Bac par les chanoines et les chapelains, *vu que le défunt était de noble maison.*

On rétablit l'ordre parmi les femmes qui venaient dans l'église avec des seules ou siéges en bois, y faisaient du bruit, et étaient toujours prêtes à en venir aux mains. On constitua, dans les prisons du Chapitre, Jacques de Ruelles, natif de Péquigny près d'Amiens, qui, profitant du désordre occasionné par ces femmes, avait coupé une bourse pendant le sermon.

Les catholiques étaient, à coup sûr, maîtres dans Rouen, et la crainte d'un siége commençait à s'évanouir depuis le gain de la bataille de Saint-Denis. Ils se croyaient en mesure de refuser toutes concessions, lorsqu'ils connurent le traité de *Lonjumeau*, qui remettait en vigueur les articles de celui d'Amboise. Irrités des tergiversations de la cour, ils se portent en foule au Parlement pour s'opposer à l'enregistrement de l'édit. Leur fureur est extrême les magistrats sont obligés de quitter leurs siéges, et l'édit n'est pas enregistré. De là, cette troupe furieuse se fait ouvrir les prisons de l'église pour égorger les religionnaires qui se ra-

chètent presque tous à prix d'argent. Ce ne fut qu'après avoir déployé de grandes forces, que le Parlement parvint à enregistrer l'édit.

Peu de jours après, le roi demanda 7 à 8,000 liv. pour la solde des *Reîtres*, et un don gratuit de 100,000 liv. qui devait être prélevé sur les Rouennais de tous rang et condition. On choisit, à l'hôtel-de-ville, quatre bourgeois dans chaque quartier pour s'adjoindre aux vingt-quatre répartiteurs ordinaires, afin d'aviser aux moyens de lever cet impôt.

Le Chapitre accorda la fierte, en 1569, à Charles Vallée de Pavilly qui s'était trouvé à la porte du Bac, lorsque la populace empêchait la sortie d'un enfant qu'on portait à Saint-Sever pour le faire baptiser au prêche. Il prétendit avoir été arrêté comme *mutin séditieux*, et l'un des auteurs dudit empêchement, tandis qu'au contraire il voulait retenir le peuple qui ramenait l'enfant à sa maison auprès de Notre-Dame-de-la-Ronde; singulier moyen d'intéresser les catholiques, que la défense de cet homme; mais il fallait obéir à l'édit.

Il ajouta, qu'ayant rencontré, dans le village de Bosc-Bérenger, plusieurs italiens qui voulaient lui enlever sa fiancée, en disant qu'elle était sa concubine, il avait engagé avec eux une lutte dans laquelle deux de ces étrangers furent tués.

Le promoteur apprit au Chapitre que plusieurs

sacs de livres, provenant de la Bibliothèque de M. Desportes, avocat au Parlement, et de la religion prétendue réformée, avaient été transportés dans la chambre de Mᵉ Person, chapelain d'Albane. Celui-ci, mandé, dit les avoir reçus en paiement d'une somme de 500 livres que lui devait M. Desportes. Mᵉ Séquart, après avoir lu ces ouvrages, rapporta que huit seulement lui avaient paru mauvais ; qu'il les avait fait mettre de côté et transporter dans sa chambre par un arquebusier; Il cita au nombre de ces derniers :

De l'état de l'Église, avec le Discours, depuis les Apôtres, sous Néron, jusqu'à présent, sous Charles V.

Le second Enfer, de Dollet, et *Abraham sacrifiant*, par Théodore de Bèze ; « lesquels, dit-il, sont à censurer comme hérétiques, sacramentaires, et faisant mention de plusieurs blasphêmes, irrisions, moqueries contre Dieu, la Vierge Marie, et les saints Sacrements de l'Église catholique et romaine ; et, comme tels, doivent être brûlés ». Exécution qui eut lieu le 31 juillet 1569, dans la cour d'Albane, en présence des officiers de l'église.

Par un de ces revirements soudains auxquels on était depuis longtemps accoutumé, l'édit de Longjumeau, favorable aux religionnaires, fut bientôt suivi de celui de Saint-Maur qui interdisait, en France, l'exercice de toute autre religion que de

la catholique et romaine; édit qui indigna les huguenots et les fit mettre *aux champs* dans toute la province.

Le Parlement, instruit de leurs menées, provoqua une réunion à la maison commune pour délibérer avec le gouverneur sur les affaires de la cité. On y lut des lettres du roi qui exemptaient le clergé d'emprunts, soldes, tant de gens de cheval que de pied, de fortifications, de munitions de ville, de pionniers et autres.

L'archevêque à qui l'église devait ces lettres d'exemption, écrivit que le cardinal de Lorraine, en faisant inventorier les reliques de son abbaye de Saint-Denis, y avait trouvé une partie du corps de Saint-Romain; qu'un membre en serait envoyé à l'église de Rouen à laquelle il donnait les dîmes de la forêt de Lyons pour la fondation de quatre nouveaux enfants de chœur.

Le clergé de la cathédrale s'obligea de nouveau en 100 livres tournois de rente, envers les bourgeois de Paris qui avaient prêté de l'argent au roi. Le chancelier, chargé d'aller remettre cette cotisation, s'en excusa en disant que le roi étant à Poitiers, ce voyage serait trop long pour lui qui était caduc et maladif.

Il y eut, à l'Hôtel-de-Ville, une réunion des trois États du bailliage de Rouen; M. Eude, chanoine, fut désigné par l'Église, et M. De Vieux-Pont

par la noblesse pour assister aux États-Généraux. A leur retour, MM. Nagerel et Le Brun, délégués du Chapitre se plaignirent de ce qu'ils n'avaient pas siégé à leur place et voté immédiatement après les gens du roi; on avait appelé avant eux les nouveaux conseillers, chose inaccoutumée, dirent-ils, quand il a été question des affaires de tous les États et non de la police de la ville.

Le Chapitre réclama certaines plaques d'or de la châsse de Notre-Dame, enlevées lors des troubles, ainsi que les pierres précieuses de la même châsse, rendues par la reine à MM. de Bignes, d'Abaro et Guernier.

On fit, dans la même année, une procession 1569.
générale pour prier Dieu de donner la victoire au roi sur ses ennemis. C'était le prélude de la bataille de Jarnac, gagnée, le 13 mars, par le duc d'Anjou sur le prince de Condé. Le maréchal de Cossé écrivit au Chapitre, « que le prince de Condé, le comte de Montgommery et plusieurs autres, tenant le parti du prince, avaient été tués et occis, et plusieurs autres faits prisonniers. »

Le *Te Deum* qui fut chanté à cette occasion, devint le sujet d'un certain tumulte dans la cathédrale. Le Chapitre ayant décidé que l'on se tiendrait dans la nef, afin d'exciter davantage le peuple à la dévotion, il y fit placer des siéges pour ceux qui avaient droit de les occuper. Cette disposition

déplut au Parlement qui, sans en tenir compte, fit cesser le chant à son arrivée et s'introduisit dans le chœur. Un huissier de la Cour s'emporta même au point de prendre le chantre par le bras et de l'expulser de la nef. Pendant ce temps là, le maréchal de Cossé et M. de Carrouge s'étaient emparés de la chaire archiépiscopale, et, les conseillers, des siéges des chanoines. Après cet acte d'autorité qui eut lieu devant le peuple, le Chapitre se réunit, protesta en disant que le Parlement n'avait aucune autorité sur la direction des cérémonies de l'église; il blâma les chanoines, membres de la Cour, d'avoir suivi l'exemple de leurs confrères, et fit demander au Chapitre de Paris, comment il se conduirait en pareille circonstance. Ainsi le champ de bataille de Jarnac pensa être un instant transporté dans la cathédrale de Rouen.

Le Parlement, toujours inflexible dans ses rigueurs, sévissait alors contre les auteurs de l'entreprise qui avait eu lieu sur Dieppe et le Havre; ils furent presque tous pendus ou décapités. La levée de la Fierte, devant avoir lieu pendant leur jugement, le Chapitre mit en délibération si l'on devait permettre à Messieurs de la Cour de faire justice de ces prisonniers, nonobstant l'insinuation du privilége. On avait entendu dire que le Parlement se proposait d'interdire aux chanoines l'entrée des prisons du Château et du Vieux-Palais.

Le Chapitre n'agissait ainsi que pour la conservation de son droit; car il est question de la conspiration de Cateville et de Lindebœuf, zélés protestants sur lesquels ne pouvait tomber le choix de l'Église.

Cette échauffourée amena un redoublement de surveillance et de rigueurs contre les huguenots; on renforça la garde des portes; M. Dabaro et autres se plaignirent « d'être grandement vexés et travaillés par le guet et les patrouilles, de sorte que ne s'étant pas présentés le 21 mars, ils avaient été exécutés en leurs biens pour la somme de 10 livres chacun. » On arrêta d'adresser des réclamations au maréchal de Cossé. 1569.

Ces vexations ne suffisaient pas aux ennemis du clergé; le lieutenant-criminel au bailliage de Rouen se permit de donner sentence contre un individu qu'il qualifia, nous dirons, de *complaisant* des chanoines et chapelains de l'église de Notre-Dame de Rouen. Ce fait parut tellement scandaleux qu'on pria M. de Brèvedent de donner copie de cet arrêt pour en demander justice.

On défendit au maître des enfants de chœur de recevoir, dans leurs maisons, des laïques qui ne leur apprenaient qu'à jurer et à blasphémer. On fit observer que ces enfants ne savaient autre chose que la musique quand ils sortaient de la maison, par la faute du maître de grammaire qui était sourd et trop vieux pour s'en occuper.

Cependant les huguenots avaient repris l'avantage dans le midi ; la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amena son fils, Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV, qui fut déclaré chef du parti. Ces nouvelles, alarmantes pour les catholiques, donnèrent lieu à des processions générales à Rouen; la Cour y assista et l'on mit un carreau dans l'église pour le premier président, gouverneur de la ville en l'absence du maréchal de Cossé.

L'adjonction du prince de Béarn n'empêcha pas le gain de la bataille de Moncontour sur les huguenots; on reçut à cette occasion la lettre suivante émanant du duc d'Alençon :

« Messieurs, j'ai bien voulu vous faire part, des premiers, de la bonne nouvelle que j'ai eue ce matin, par deux courriers, que le roi mon seigneur et frère m'a dépêchés, que, par la grâce de Dieu, la bataille a si heureusement succédé qu'il a gagné, et l'amiral, entr'autres, est prisonnier. J'attends des particularités de la victoire dont vous avertirai incontinent; bien vous dirai que M. mon frère, le duc d'Anjou, se porte bien, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous conserve en sa sainte garde. »

La Ville recevait, de son côté, une lettre du roi ainsi conçue :

« Très chers et bien aimés, ayant plu à Dieu, par sa grande bonté, nous donner une belle et heureuse victoire en la bataille que notre très cher

et aimé frère le duc d'Anjou et de Bourbonnais, notre lieutenant-général, représentant notre personne par tous nos royaume et pays, a donné à nos rebelles le 3 de ce mois; nous avons bien voulu vous en avertir par ce petit mot, et vous dire quand et quand que nos dits rebelles y ont bien perdu dix à douze mille hommes qui sont morts sur la place, Gaspard de Coligny, blessé d'une arquebusade au travers le corps, de laquelle ceux qui l'ont vu blessé estiment qu'il soit de présent mort, vous priant et néanmoins ordonnant que vous ayez à faire faire à Dieu les actions de grâces qui sont en tel cas requises, semblablement aussi des feux de joie, tirer l'artillerie, et toutes autres démonstrations convenables pour une si bonne nouvelle. Donné au Plessis-les-Tours, le 4 octobre 1569, *signé* : Charles. »

On chanta, le jour, un *Te Deum* en musique; le soir, il y eut un feu de joie sur le parvis; on fit jouer l'artillerie, on sonna le beffroy et toutes les cloches, et l'on plaça des flambeaux et des fallots ardents sur le grand portail de l'église, sur les tours de Saint-Romain et de Georges d'Amboise.

Ainsi fut célébré, à Rouen, le gain de la bataille de Monconour; les huguenots étaient consternés, et la sécurité des catholiques s'en accrut au point que les chanoines envoyèrent à la Cour pour demander non seulement de faire cesser les nou-

velles levées d'impôts, mais encore « pour obtenir, par le moyen de Monseigneur le cardinal, *quelque confiscation sur le bien des rebelles*, afin de récompenser le Chapitre de ce qu'il avait payé (1). »

Les mois suivants révèlent des fautes de discipline aussitôt réprimées que connues : le chapelain Antoine Danet s'engageait à dire jusqu'à 10 à 12 messes par semaine, et en prenait même autant qu'il s'en trouvait.

Jehan Boust, chapelain du collége du Saint-Esprit, fut accusé de cacher une femme dans sa chambre, de blasphémer le nom de Dieu, et de vouloir tuer ses confrères ; il ne s'en défendit pas, et déclara qu'il était prêt à résigner, ayant plus dépensé qu'il n'avait gagné depuis qu'il était chapelain.

On réintégra dans ses gages Pierre Danel, musicien, bien qu'il eût *porté les armes et pris solde du roi.*

Plusieurs chapelains du collége de Darnétal étaient montés dans un grenier pour s'introduire, en forçant l'huis, dans la chambre de leur confrère Saillard ; ils y trouvèrent une fille avec laquelle ils furent accusés d'avoir passé la nuit. Mandés devant le Chapitre pour ce fait, ils répondirent que s'ils étaient entrés dans cette chambre, c'est que les voisins criaient qu'on y tenait une femme

(1) Reg. Cap., 6 octobre 1569.

renfermée, et qu'ils avaient voulu s'en assurer; qu'ils étaient restés avec elle depuis 10 heures du soir jusqu'à 3 heures du matin, « sans y commettre aucuns blasphêmes, ni actes de villainie, et que, le jour paraissant, ils lui avaient ouvert la porte pour qu'elle s'en allât le plus secrètement possible. » Le Chapitre, ne se contentant pas de pareilles excuses, condamna les coupables à 15 jours de prison.

On se plaignit, au commencement de l'année 1570, des exigeances des capitaines de quartier qui contraignaient les chanoines à faire des patrouilles, contre toute raison et malgré les lettres du roi. 1570.

Mme de Villebon fit célébrer un service dans la nef de la cathédrale, où avait été inhumé le cœur de son époux.

Les syndics du clergé de France mandèrent de Paris, qu'une personne, mue de dévotion, avait le désir de faire un ouvrage complet des actes de tous les saints, et priait de lui adresser les légendes de l'église Rouen. Peut-être trouvons-nous ici la pensée du père Héribert Rosweide, mise à exécution dans l'œuvre des Bollandistes, auquel aurait contribué notre cathédrale.

La fête de Pâques approchant, on se disposait à la célébrer avec solennité Un jésuite, le père Possevin, recteur du collége d'Avignon et prédica-

teur du carême, avait fait dresser un *paradis* dans la chapelle de Notre-Dame. « Les enfants de chœur demandèrent des robes neuves pour ce jour-là, vu qu'ils n'avaient pas le change, que les leurs étaient lacérées et rompues, et qu'elles servaient à les couvrir pendant la nuit. » (1).

Les prédications de ce jésuite furent très suivies; le peuple s'en était tellement monté l'esprit, qu'il lui vint à l'idée de contraindre les huguenots à faire leurs Pâques. Il les poursuivit partout, entra dans leurs maisons, et fit subir à ceux qui résistaient de si mauvais traitements, que ceux-ci portèrent plainte au Parlement. Mais vaines réclamations ! La Cour elle-même neput calmer ces têtes exaspérées, qui s'emparèrent des cadavres des huguenots portés dans le cimetière de Saint-Maur, et les traînèrent à la voirie (2).

Peu de jours après, sous prétexte que le prisonnier qui allait lever la fierte était religionnaire, le désordre prit tous les caractères de la sédition. Cet individu, nommé Claude Goubert, allant joindre l'armée royale, avait été arrêté pour homicide commis dans le village de Préaux. Rien ne prouvait qu'il appartînt à la secte. Le Parlement revit son procès, et démontra clairement que le coupable et ses complices étaient de la religion

(1) Reg. cap., 4 mars 1570.

(2) Ibid. — Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, t. III, p. 63.

catholique, apostolique et romaine. Alors la cérémonie put être continuée, et l'on profita de cette réaction pour mettre en liberté des huguenots arbitrairement emprisonnés.

Les succès du prédicateur jésuite, mêlés de bien et de mal, avaient néanmoins été tels, que les catholiques du Parlement et de la ville écrivirent au cardinal de Bourbon, pour l'engager à établir un collége de jésuites à Rouen, sous la direction du père Possevin.

Cette pensée germait depuis longtemps dans l'esprit du cardinal. Alors, par acte souscrit du camp des Landes, sous Saint-Jean-d'Angeli, il donna aux frères de la Société de Jésus 2,000 liv. tournois, à prendre sur la terre et seigneurie de Grâville, près du Havre.

Le Parlement ne fit aucune opposition à l'enregistrement de ces lettres. Mais comme elles blessaient les priviléges des chanoines, et surtout l'intérêt des quatre ordres mendiants en possession du monopole de l'instruction publique, tous demandèrent à être entendus avant l'admission des jésuites. Le Parlement décida que les pièces produites par la nouvelle congrégation seraient communiquées au Chapitre.

Les chanoines commencèrent par remercier le 1570.
cardinal de ce qu'il voulait faire pour l'instruction de la jeunesse. Mais quant à sa concession, dont

le père Possevin, prédicateur du carême, demandait l'homologation du Parlement, on le priait de surseoir, bien que le père jésuite se présentât le premier devant lui. On lui annonçait des remontrances de la part de la compagnie qui regardait cette affaire comme très grave, et avait décidé de s'abstenir tant qu'elle n'aurait pas l'avis du clergé en corps

Malgré cette opposition, dirigée dans un but d'intérêt privé, le cardinal n'en écrivit pas moins trois mois après, le 11 juillet 1570, la lettre suivante au Chapitre.

« Messieurs, le porteur de la présente, lequel j'envoie expressément pour parachever le collége des jésuites qui est la chose que je désire le plus du monde, vous dira plus amplement l'importance de ce fait; en quoi je vous prie croire que vous ne me sauriez faire plus grand service que de favoriser cette œuvre de Dieu, et de laquelle j'espère que vous serez les premiers à sentir les fruits d'icelle; et me remettant à la suffisance du pasteur, j'ajouterai seulement ce mot, que je désire que l'on regarde en ceci, *tant à mon honneur et de ma maison, qu'à ne me donner occasion d'y employer le crédit que j'ai envers le roi pour en venir à bout, tout ainsi que j'en suis totalement résolu*; et je prierai Dieu le créateur vous donner, Messieurs, en parfaite santé, bonne et longue vie. »

Le cardinal écrivait en même temps au nonce du Pape : « il faut que Sa Sainteté sache que j'ai autant de soin du service de Dieu *que les huguenots en ont de corrompre mes brebis.* » On voit que les jésuites étaient alors considérés comme les plus rudes adversaires de la secte.

Les guerres civiles et d'autres empêchements vinrent à cette époque paralyser les efforts du cardinal ; car ce ne fut qu'à vingt-deux ans de là que l'on vit les frères définitivement installés dans l'hôtel de Maulévrier, acheté par le prélat en 1583, pour y établir leur maison.

Le Parlement fit signifier à l'Église de n'arrêter son choix, à l'avenir, sur aucun prisonnier placé dans les châteaux où il y aurait capitaines et soldats en garnison. Le Chapitre protesta contre l'arrêt de la cour, et répondit qu'il possédait des lettres pour se présenter dans toutes les prisons de la ville.

Les chanoines prennent toujours place dans les rangs de la milice bourgeoise, à tous les services militaires qui se font dans l'intérieur de la cité. On accuse le doyen, M. Séquart, d'avoir dit qu'il était de garde pour ne pas assister à la messe. On veut lui reprendre sa part de distributions ; il répond qu'étant sergent, son capitaine l'avait changé de tour et désigné pour escorter le saint sacrement à la procession.

L'archidiacre Nagerel, qui avait joué un rôle assez important dans la cathédrale durant les troubles, mourut le 13 juin 1570; on l'inhuma dans la chapelle de la vierge.

L'avocat du roi, Laurent Bigot, si détesté des religionnaires, mourut aussi dans le même temps; on prêta des parements d'autel et des ornements pour la célébration de ses obsèques.

M. de Clinchamp apprit au Chapitre que la couronne de la tour de beurre menaçait ruine, que la tour elle-même se séparait du grand portail, et qu'il était nécessaire de la visiter et de ne pas sonner Georges d'Amboise, craignant d'ébranler le monument.

On ne tarda pas à connaître le prochain mariage de Charles IX avec la princesse Elisabeth d'Autriche; le cardinal qui devait le célébrer, réclama une chape enrichie de perles et un pectoral couvert de diamants et de rubis, promettant de les rendre en bon état. Le Chapitre accéda à cette demande, *et voulut auparavant inventorier les perles et pierres qui étaient sur cette chape, et les faire estimer.*

Ce mariage avait lieu après l'édit de pacification du mois d'août 1570, qui accordait une paix favorable aux huguenots, nommée la paix *boiteuse* et *mal assise.* Les avantages qui leur étaient concédés donnèrent des soupçons aux chefs

du parti. La cour essaya de les dissiper, en proposant le mariage de Marguerite, sœur de Charles IX avec Henri, prince de *Béarn*. Les catholiques de Rouen furent outrés de cet édit qui accordait aux huguenots la liberté de conscience et l'exercice de leur culte en tous lieux, Paris et la cour exceptés. Le Parlement fut contraint de s'y prêter et de souffrir la réintégration des conseillers religionnaires; ce qui donna lieu à des scènes violentes, à de terribles récriminations entre les membres de la cour.

Le 2 janvier 1571, le cardinal, qui était venu 1571.
à Rouen, manda les chapelains dans le Chapitre; il leur recommanda de vivre honnêtement, de célébrer le service de l'Eglise sans scandale, et de ne pas retomber dans leurs fautes passées. Il fonda quatre nouveaux enfants de chœur, les dota de ses propres deniers, et leur accorda quatre chapelles quand ils sortiraient d'*aube*, afin qu'ils ne demeurassent *impourvus et vagabonds par la ville*. Ce fut dans ce voyage qu'il établit un couvent de Chartreux à Gaillon.

Le 10 février, le maréchal de Montmorency, chargé de faire exécuter le nouvel édit, arrivait à Rouen avec une suite nombreuse; le Chapitre désigna deux de ses membres pour aller le saluer et le supplier de commander à ses gens *de prendre logis ailleurs que dans les maisons canoniales*. Le 11,

on offrit le pain et le vin de l'Eglise au maréchal, à MM. de Carrouge, de Bréauté, de Bos-d'Annebourg, et au président de Morsent. Ce dernier demanda qu'on lui délivrât du pain tous les jours, et qu'on le lui accordât gratis.

Le 18, on fit une procession générale à Saint-Vivien « afin de prier Dieu d'apaiser *son ire envers ses pauvres créatures, et de maintenir l'Eglise catholique, apostolique et romaine.* » Ces prières, ces craintes étaient motivées par la permission que le maréchal avait accordée aux huguenots, protégés par l'édit, d'établir un prêche à Bondeville; l'exaspération des bourgeois devint telle, que le 18 mars 1571, jour néfaste dans nos troubles religieux, ils se réunirent, le soir, au nombre de 400 environ, tous armés, et se ruèrent à l'improviste sur les religionnaires, hommes, femmes et enfants, au moment où ils rentraient en ville. Ils en tuèrent ou blessèrent 120, dont 40 restèrent sur place (1); les autres se sauvèrent partout où ils purent et furent recueillis par des gens qui ne pensaient pas qu'on dût les assassiner, parce qu'on différait de croyances avec eux.

Qui croirait que le lieutenant-général de Brèvedent et tous les officiers de justice, se dispensèrent d'informer sur ces actes qu'ils approuvaient en

(1) *Mémoires de l'état de la France, sous Charles IX*, t. I. p. 41.

secret; qu'il fallut les ordres les plus précis du roi, une nouvelle garnison dans Rouen, et la ferme volonté du maréchal de Montmorency pour faire juger ces assassins, dont cinq seulement, des plus obscurs, furent exécutés.

Il n'y eut qne le Chapitre qui osât blâmer ce guet-à-pens. à l'occasion d'un chanoine nommé Deschamps qui avait figuré dans cette horrible expédition.

« Ce chanoine, disent les registres capitulaires, pour s'être trouvé à la sédition advenue dans les faubourgs où plusieurs meurtres ont été commis, est condamné à faire réparation honorable, la torche ardente au poing, et à payer quelques amendes. « Comme il se présentait au chœur avant d'être réhabilité, l'entrée lui en fut interdite; on lui accorda néanmoins 60 sous par semaine, à titre de charité, vu qu'il ne possédait aucun bien. »

Quelque temps après, maître Deschamps obtint du pape des lettresde réhabilitation et d'absolution *pour s'être trouvé au massacre de quelques huguenots dans le jardin d'Arquensy, au retour du prêche de Bondeville.*

Le 14 août, le cardinal, par ses lettres datées de Fontainebleau, annonça l'envoi de deux contre-autels semés de fleurs-de-lys d'or et de deux pendants de damas rouge pour la fête de Notre-Dame; on s'aperçut, en visitant les ornements de la sa-

cristie, que ceux que l'on accordait aux églises, sur la demande d'honorables bourgeois, rentraient détériorés; on prit la résolution de n'en plus prêter.

Le cardinal écrivit, dans le même temps, de faire des prières pour rompre l'entreprise du Grand-Turc contre la chrétienté. Le 13 novembre, le Chapitre fit célébrer une procession générale en action de grace de la victoire *remportée contre le Turc.* On sait qu'il est ici question de la bataille de Lépante, gagnée par dom Jouan d'Autriche, bâtard de Charles-Quint.

Le prieur des Jacobins demanda un secours pour faire réparer la bibliothèque de son couvent qui menaçait ruine. Les prudents chanoines arrêtèrent qu'il ne serait rien donné *pour éviter la conséquence.*

M. Ballue obtint la permission de s'absenter pendant trois années, pour aller faire ses études dans une université lointaine. On lui accorda 120 livres tournois par an, *et pour toute chose*; il partit immédiatement pour Orléans.

1571. M. Dufay fut prié d'aller vers le seigneur de Graffard pour lui représenter que le parvis du cimetière de l'église était un lieu saint et d'immunité qu'il ne pouvait prendre pour y exercer la justice; on le pria de faire fustiger partout ailleurs.

On se rappelle que le roi avait demandé un état

général des revenus de l'église, et qu'on avait refusé de le lui remettre, *comme chose de trop grande conséquence.* Ce refus donna lieu à la saisie du temporel du Chapitre, situé dans la vicomté de Rouen. Par suite de démarches du cardinal, la cour n'exigea plus que l'état des terres roturières susceptibles d'être imposées. On alla remercier M. Eude, grand archidiacre, de s'être occupé de cette affaire, et l'on donna à M. Le Guerchois, lieutenant général, à M. Le Prevost, lieutenant du vicomte de Rouen, et au procureur du roi et de la reine, à chacun un ange d'or; au greffier du vicomte, un écu sou, un gallon de vin et un pain; et à chaque avocat deux testons, un pain, et deux gallons de vin.

Après l'exécution des auteurs du dernier guet- 1572.
apens contre les huguenots, on avait désarmé les catholiques de la ville et organisé une garde bourgeoise composée de 400 hommes seulement, pris parmi ceux que l'on considérait comme les plus sages de la cité. A l'ombre de ces dispositions pacifiques et du dernier édit, les religionnaires reprirent un tel ascendant qu'on ne s'entretenait que de leurs nouvelles entreprises : le curé de Manneville-la-Goupil demanda que les dîmes ne fûssent pas données à des gens de la religion réformée, car, dans son village, comme dans beaucoup d'autres, *les fermiers prêtaient les granges déci-*

males pour faire le prêche et les prières, ce qui occasionnait grand scandale. (1)

Les religionnaires étaient rentrés dans Rouen sur les instances du maréchal de Montmorency, et se portaient en foule au prêche de Bondeville, quand une épouvantable catastrophe vint fondre sur ce qu'il y avait de plus éminent dans la secte. Ceux-ci, attirés à la Cour sous prétexte des noces du roi de Navarre avec la princesse Marguerite, furent impitoyablement massacrés le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy; époque douloureuse de nos fastes, « action exécrable, dit Péréfixe, qui n'avait jamais eu et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable. »

Certes, depuis cinquante ans, les religionnaires n'avaient laissé aucun repos à la France; leurs doctrines sociales et leurs hypocrites commentaires de l'Évangile avaient ameuté les pauvres contre les riches, les ouvriers contre les patrons. De là, le pillage de nos églises et la profanation de tout ce qu'avaient saintement vénéré nos pères; de là, l'anéantissement de l'antique discipline religieuse, et la guerre civile ravageant nos champs et nos cités. Tous ces hommes ardents et fanatisés s'étaient mis au service des partis politiques qui, les trouvant sous la main, n'eurent d'autre but, en les utilisant, que d'arriver à la domination.

(1) Registres capitulaires, 30 janvier 1572.

La société ébranlée avait bien le droit de chercher son salut en sévissant contre les auteurs de ses misères; elle pouvait y arriver par mille moyens légaux sans recourir à l'assassinat.

Les détails de la Saint-Barthélemy sont trop connus pour que nous jugions nécessaire de les reproduire ici; voyons seulement quelle influence ils exercèrent à Rouen dans notre église et parmi les citoyens.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à l'avènement de Henri IV.

On ne sait pas encore quelles instructions furent 1572.
données aux gouverneurs de la province, et s'ils reçurent l'ordre d'imiter les scènes de carnage qui avaient eu lieu dans la capitale. Ce qui nous paraît certain, c'est que le clergé de notre métropole ignorait ce qui se passait à Paris; car le jour où tant d'assassinats se commettaient, le Chapitre prenait de très pacifiques décisions au sujet de parements d'autel, des souffleurs de l'orgue, du jardin de Cauchoise, et du cheval du boulanger qui endommageait les voûtes de l'écurie.

Le 28, quand il reçut la fatale nouvelle, il ordonna des processions générales.

Le 24 septembre, il en prescrivit une autre pour le dimanche suivant, à Saint-Ouen, *tant pour l'indisposition du temps que pour l'extirpation des hérésies*. (1)

Ces dernières paroles, à la suite de si graves événements, indiqueraient certaines tendances. Mais comment se rendre compte de la vérité, quand les chanoines eux-mêmes n'ont rien consigné sur leurs registres; il y eut seulement des conciliabules, où les opinions les plus hardies durent être émises, si l'on en juge par l'ordre donné de ne laisser approcher aucune personne de la salle du Chapitre, *car on entendrait facilement les avis des capitulants, ce qui pourrait donner lieu à quelque fâcherie.*

On ordonna au messager de se tenir à la porte de cette pièce, et *de ne laisser passer personne pendant les séances.*

Ces précautions étaient motivées, car la plus grande agitation régnait dans Rouen, où les catholiques commençaient à se mutiner. Tous les jours on apprenait que les massacres de Paris avaient été imités dans la province; « on sait même que M. de Carrouge avait reçu ordre d'exterminer tous ceux qui faisaient profession de la religion à Rouen, et que les principaux catholiques étaient priés de l'assister dans cette œuvre (2) ». Toutefois, il n'en

(1) Registres capitulaires, 1572.

(1) *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. II, p. 293.

fit rien, et, soit qu'il ne se sentît pas la force de commettre de telles exécutions, ou qu'il préférât en laisser à d'autres la responsabilité, il quitta la ville, malgré les représentations du Parlement et des officiers de la Commune, sous prétexte de visiter quelques places de la province.

Pendant ce temps là, des bandes de catholiques organisées, profitant de la faiblesse du pouvoir, allaient s'exercer à Bondeville et dans les communes voisines où il y avait des prêches, et pillaient les maisons des religionnaires.

Après avoir préludé dans les campagnes, leur fureur finit par s'exercer dans Rouen. Alors les calvinistes partout traqués, et craignant d'être mis à mort, jugèrent à propos, d'après certains conseils, de se réfugier dans les prisons, croyant y être en sûreté. Ce fut là que leurs ennemis allèrent les trouver.

Ces malheureux, demandés l'un après l'autre, sous prétexte de délivrance, n'arrivaient pas plus tôt sous le guichet, qu'ils étaient immédiatement assassinés à coups de massues, de dagues et de bâtons. Ces scènes d'horreur durèrent quatre jours et eurent lieu dans toutes les prisons de la cité. On dit que beaucoup profitèrent de ce désordre pour se débarrasser de leurs ennemis, et que plus de six cents personnes trouvèrent la mort dans ces affreuses journées (1); leurs cadavres portés sur des tom-

(1) *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. 1, p. 295.

bereaux en dehors de la porte Cauchoise, furent entassés dans de grandes fosses faites à l'avance, et leurs vêtements ensanglantés devinrent la proie de tous ces hommes féroces *qui avaient si bien travaillé* (1).

1572. Ainsi se passa la Saint-Barthélemy de Rouen. L'état d'inertie du pouvoir, sa disparition même, ne l'ont peut-être pas fait accuser à tort de complicité dans tous ces crimes. Si l'opinion des protestants peut paraître suspecte en pareille matière, on ne récusera pas celle de l'historien de Thou, quand il dit que « le Parlement fit semblant de désapprouver les massacres et d'en rechercher les auteurs, mais que cette dissimulation ne dura pas longtemps, et que la poursuite s'en alla en fumée (2). »

Les calvinistes échappés à la mort étaient sous les armes aux environs de la ville. Les prêtres catholiques, qui seraient tombés dans leurs mains, auraient subi de terribles représailles; aussi, M. Dufay, absent alors, écrivit-il au Chapitre qu'il ne pouvait rentrer dans Rouen, « que les huguenots, qui s'étaient fuys de cette ville, étaient épars à l'entour et ne cherchaient qu'à se venger des meurtres commis sur leurs consorts (3). »

(1) *Martyrologe des Calvinistes*, 1572.

(2) *Histoire universelle*, liv. LII.

(3) Registres capitulaires, 26 septembre 1572.

Le 6 octobre, on publia un jubilé ordonné par le pape pour rendre grâce à Dieu « de la bonne justice qu'avait exercée le roi de France envers les hérétiques et infidèles de son royaume, et le prier de continuer ce qu'il avait si bien commencé, afin que son peuple pût vivre tout d'une même foi. » On a peine à concevoir l'expression de pareils sentiments; mais on voulait rendre la paix au pays, en finir avec les huguenots, effrayer ceux qui avaient survécu, et l'on réussit assez bien pour un moment; car il s'en trouva beaucoup qui, n'étant calvinistes que par entraînement, n'hésitèrent pas à rentrer dans le giron de l'Eglise, et se présentèrent bientôt pour abjurer. Le 22 novembre, « les grands-vicaires furent réputés présents pendant qu'ils vaquaient à recevoir les conversions de ceux de la nouvelle opinion. » Après ces actes quasi volontaires, il y en eut quelques-uns de forcés : les gens de la cour, les juges et tous ceux qui tenaient des emplois furent contraints de se soumettre, conformément à certaines formules présentées par les officiers de l'archevêché.

Les catholiques, une fois maîtres, ne s'en tinrent pas à la force armée de 400 hommes qu'ils avaient depuis quelque temps dans Rouen; ils composèrent un corps de 1000 hommes, dans lequel furent compris les ecclésiastiques qui reçurent l'injonction de s'armer et de se tenir prêts pour aller où

on les enverrait. Le Chapitre réclama auprès de de M. de Carrouge; ce dernier fut d'avis, conformément aux ordres du roi, de ne pas enrégimenter les gens d'église, et conseilla de s'adresser aux officiers de ville qui avaient reçu les mêmes instructions. Ces officiers ordonnèrent aux quarteniers et dixainiers de ne pas comprendre les chanoines pour le service militaire qui se ferait dans la ville (1).

1573. Les huguenots, contenus dans Rouen et dans la province, n'en rentrèrent pas moins encore une fois en campagne, et s'emparèrent de la Rochelle qui devint le boulevard de l'insurrection. Le 11 avril 1573, on ordonna des prières dans la cathédrale pour que Dieu donnât la victoire au roi contre ses sujets révoltés; huit jours après, on fit une procession solennelle pour le succès de l'armée royale contre Montgommery qui avait voulu se jeter dans la place assiégée.

On demanda alors des subsides considérables au clergé. Afin d'éviter l'aliénation du temporel de l'église, les cardinaux de Bourbon, de Guise et autres consentirent à payer, pendant douze ans, 600 mille livres de contribution annuelle. Le Chapitre envoya à Paris pour savoir quelle serait la cotisation du diocèse.

Malgré ces ressources qui lui arrivaient de toutes

(1) Reg. cap., nov. 1572.

parts, le duc d'Anjou n'en perdit pas moins son armée devant la Rochelle; cette défaite valut un accord favorable aux assiégés, suivi de l'édit de tolérance de juillet 1573, rendant aux religionnaires une partie de leurs libertés. C'était un revirement de politique qui trouva de l'opposition parmi les catholiques rouennais; le Parlement ne céda qu'après y avoir été contraint, trouvant qu'il avait été inutile de répandre tant de sang pour en revenir au point d'où l'on était parti Tout s'agita de nouveau dans la Basse-Normandie à la publication de l'édit.

Ce fut pendant le siége de la Rochelle que le duc d'Anjou apprit qu'il était appelé au trône de Pologne après la mort de Sigismond II. On fit, à Rouen, une procession générale où l'on porta la châsse de Notre-Dame pour remercier Dieu d'avoir inspiré le cœur des hommes à faire choix d'un si bon prince.

Peu de jours après, on parut moins satisfait, quand arrivèrent, à l'hôtel-de-ville et au Chapitre, des lettres du roi demandant aux citoyens exempts ou non exempts dix mille livres tournois pour subvenir au voyage du roi de Pologne.

Nous ne savons ce que la reine-mère vint faire à cette époque à Rouen, où sa présence nous est seulement révélée par le plumitif du Chapitre. Le 16 juillet, MM. LeBrun et Chapuis furent désignés

pour lui faire la révérence au logis de Saint-Ouen, ainsi qu'aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine, faisant partie de sa cour. On ajourna même une assemblée du clergé pour rendre ce devoir à la reine.

1574. Il se passe peu d'événements politiques remarquables jusqu'à la mort de Charles IX. La crainte des religionnaires armés fait faire le guet avec beaucoup de rigueur sur les remparts; les capitaines contraignent les chanoines, malgré les exemptions de l'Eglise, d'aller personnellement à la garde tant de jour que de nuit. Ces derniers adressent au lieutenant-général une plainte dans laquelle ils exposent: qu'on veut leur faire fournir un plus grand nombre d'hommes que par le passé, leur donner des armes nouvelles, et leur faire payer de grosses amendes, vu qu'ils n'ont pas de *morions dorés*; ajoutant, enfin, que les gouverneurs du pays contraignent les curés des champs à fournir un *harquebusier*. M. de Carrouge répondit qu'il n'y avait rien de son fait dans toutes ces exigences (1).

Madame de Villebon fonde un obit dans la cathédrale pour son mari, et donne des ornements d'église, plus 1000 liv. tournois pour être converties en une rente annuelle de 100 livres. On lui permet de mettre, à l'un des piliers de la nef, devant l'endroit où avait été déposé le cœur du défunt, un

(1) Registres capitulaires, 22 avril 1574.

tableau en cuivre sur lequel elle fera écrire ce qu'elle jugera convenable.

Le Chapitre prend l'engagement d'envoyer tous les ans, le 18 août, jour où l'obit sera célébré, inviter ladite dame ou l'un de ses parents d'assister à cette cérémonie. Madame de Villebon demeurait au logis du sieur de la Londe, où pendait pour enseigne, *la Pomme de Pin*, en la paroisse de Saint-Jean.

On venait de faire lever la Fierte à François de Montboissier, âgé de 44 ans, détenu pour meurtre commis sur la personne de son épouse, Florie d'Acher, *demoiselle de bonne maison*. Montboissier avait confessé que sa femme abandonnait souvent le domicile conjugal, et qu'un jour, lorsqu'il revenait de l'armée, étant entré dans la chambre de la dite damoiselle *et requérant d'elle la bénévolence et devoir que les femmes doivent à leur époux*, elle les lui dénia avec paroles injurieuses et irrévérencieuses; ajoutant : « vous êtes un *belistre* qui avez donné une partie de votre bien à une fille; vous êtes un sot, vous êtes une bête, un babouin, un punais, un guenard et un poltron qui ne valez rien. Vous ne méritez ce que vous demandez. Faites hardiment ce que vous voudrez de moi, car par Dieu, devant qu'il soit peu de temps, je vous ferai couper bras et jambes et rompre la tête par mes parents et amis. »

Cette réception ne fut pas du goût de Mont-

boissier; car, « comme un homme tout transporté de rage, il mit la main au petit poignard qu'il avait accoutumé pendre au chevet de son lit, *pour faire peur à sa femme seulement*, et la frappa de plusieurs coups dont elle mourut incontinent; ce qui lui cause une extrême douleur quand il lui souvient que deux jours devant, le saint jour de Pâques, ils avaient reçu, en une même table, chrétiennement et dévotement, leur Créateur ».

Au lieu de faire grâce à Montboissier, le roi qui lui portait intérêt, préféra le recommander au Chapitre et l'envoyer dans les prisons de Rouen, comme le prouve la lettre suivante :

1574. « Chers et bons amis, nous voulons et vous mandons que vous preniez le dit sieur de Montboissier, chevalier de notre ordre, prisonnier en nos mains, et que vous le conduisiez, sous bonne garde, en la Conciergerie de notre Palais, ou autres prisons de notre ville de Rouen. »

Montboissier se montra reconnaissant envers le Chapitre et lui donna la somme de 600 livres tournois pour faire mettre une lame d'argent sur la châsse de Saint-Romain.

De nouveaux évènements viennent encore une fois changer la face des affaires en France. Charles IX fait arrêter le duc d'Alençon et le roi de Navarre, puis se retire à Vincennes, où il meurt le 30 mai 1574, après avoir déclaré sa mère régente du

royaume, en attendant l'arrivée du roi de Pologne, son successeur. Les symptômes violents dont sa mort fut accompagnée, firent dire aux protestants que c'était un effet de la vengeance divine, pour le punir des massacres de la Saint-Barthélemy. Le 15 juillet, le Parlement manda au Chapitre de faire célébrer, pour Charles IX, un service auquel il assisterait avec les officiers du roi. On consulta les registres pour voir ce qui s'était fait précédemment, et l'on envoya un exprès aux chanoines de Paris pour connaître le règlement qui existait entre eux et le Parlement de cette ville au sujet des obsèques des rois. A Rouen, la commune était obligée de payer les frais de sonnerie et de faire tendre l'intérieur de l'église avec des draperies noires. Elle manda qu'elle ne le ferait pas, si elle ne pouvait remporter ses tentures; le Chapitre y consentit à condition qu'on lui laisserait les cires.

Le messager qui était parti pour Paris le 16, revint le 19; on lui accorda, attendu sa bonne diligence, 20 sous, outre la somme de 4 liv. 10 sous qu'il avait déjà reçue.

Le 20 juillet, eut lieu le service du roi. On voit par les registres que la question de préséance entre les chanoines et le Parlement avait été réglée; car le Chapitre arrêta que, les membres de la cour étant très nombreux, les neuf ou dix plus

anciens chanoines assisteraient seuls au chœur, et que les autres n'occuperaient pas les basses chaires.

Tout ne se passa pas aussi paisiblement avec la commune. Les serviteurs de l'église n'ayant pas préparé de chaises dans le chœur pour les officiers de ville, furent cités par ces derniers devant le bailli du roi. Le Chapitre prit fait et cause pour ses hommes en disant : « qu'ils n'étaient pas au service des échevins, tant que ceux-ci se refuseraient à continuer *la petite honnêteté* qu'ils avaient coutume de faire aux dits serviteurs. »

Le lendemain, la ville réclama ses tentures, le Chapitre ne voulut pas les rendre avant qu'elle eût payé les frais de sonnerie.

Pendant la régence de la reine-mère, les huguenots essayèrent plusieurs tentatives sur les places de la Basse-Normandie. Montgommery reparut avec ses bandes, et prit les villes de Saint-Lô, Domfront et Carentan. Matignon, qui commandait dans ce pays, enleva Carentan aux rebelles, et s'empara de Domfront occupé par Montgommery, qui fut fait prisonnier, conduit à Paris, condamné à mort et exécuté en place de Grève. C'était le punir en même temps du meurtre de Henri II, de sa belle défense de Rouen, et de son devouement à la secte.

Cette prise d'armes avait donné lieu à beaucoup d'excès, à des assassinats mêmes dans la Basse-

Normandie. Nous citerons le fait suivant qui peut en donner une idée. André de Malherbe, chevalier de l'ordre du roi attaqua, dans l'église de Vire, un certain nombre de gentilshommes protestants, ayant à leur tête le sieur de Saint-Manvieux qui voulait piller ladite église. Il y eut des morts des deux côtés. Malherbe avait avec lui Martin Néel, curé de Placy, et dix autres compagnons, tant gentilshommes que soldats.

Pour en revenir aux choses de notre cathédrale, nous trouvons que le Chapitre de Paris voulant empêcher les chanoines conseillers de se revêtir de robes d'écarlate, demanda comment on se conduisait à Rouen envers ces derniers. Le Chapitre répondit qu'il ne leur avait jamais défendu d'en porter.

Le roi de Pologne, Henri III, venait d'arriver en France pour prendre les rênes du gouvernement. Les sectaires connaissant la conduite qu'il avait tenue envers leurs coreligionnaires de Pologne, s'attendirent à de nouvelles persécutions. En passant par Avignon, ce roi se fit agréer à la confrérie des Pénitents, nouvellement créée dans le royaume. Cette confrérie était divisée en trois bandes qui se distinguaient par trois couleurs différentes: la blanche, la noire et la bleue. Henri III adopta la première et assista à leurs processions, revêtu d'un sac de toile et le visage couvert, suivant la coutume de cette

congrégation qui existe encore dans le Midi de la France.

Le 3 septembre 1574, la reine-mère écrivit à M. de Carrouge que le roi était de retour, *sain et dispos*, de son voyage, et devait arriver le lundi suivant à Lyon. Le gouverneur donna ordre de chanter un *Te Deum*, et de faire des feux de joie dans toutes les villes de la province.

Henri III ne fut pas plutôt entré dans Paris que les demandes d'argent se succédèrent. Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et le nonce du pape annoncèrent que Sa Sainteté avait permis d'aliéner les biens de l'Eglise, et que le diocèse de Rouen était imposé à la somme de 100 mille livres. On envoya à Paris une députation qui ne put obtenir aucune remise.

1575. Peu de jours après, le 17 janvier 1575, on célébra un service pour le cardinal de Lorraine, « eu égard à sa parenté avec le cardinal de Bourbon, et aux soins qu'il avait donnés au maintien des franchises et libertés du Chapitre. »

Le clergé continuait à monter la garde malgré ses réclamations, et les chapelains de Darnétal prenaient de l'argent dans leur coffre pour payer des remplaçants; on réforma cet abus qui tournait au détriment du collége.

Le roi, par ses lettres datées de Lyon, accorda la première prébende vacante dans l'église, à Jé-

rôme Barthelemy, secrétaire de sa chambre, pour le récompenser de ses services.

Le jour de l'Ascension arrivant, le cardinal écrivit de Gaillon qu'il allait bientôt venir à Rouen. On se disposa à sonner Georges d'Amboise, et l'on se mit à la recherche d'un nommé Louis Duval, de la paroisse du Bec-Hellouin, qui demandait 60 écus sous pour la mettre en branle avec 4 hommes, aussi facilement qu'avec 24. On lui offrit 40 écus pour ce travail.

Le cardinal devant assister au dîner de l'Ascension, on ordonna à M. Eude, à raison de sa charge, d'y pourvoir, *et d'acheter les viandes les plus exquises qu'il pourrait trouver*.

Le Chapitre élut Pierre De la Porte, condamné pour homicide commis de complicité avec Claude du Lac, son maître, sur le sieur De la Landre qui, peu de mois auparavant, avait lui-même blessé mortellement le sieur du Lac.

Le cardinal, avant de quitter Rouen, promit de s'occuper de la saisie du temporel de l'église, faite à l'instance du prévôt et des échevins de Paris. On vendit, pour dégager ces biens, en présence des délégués du pape, la terre d'Oissel qui monta jusqu'à 6,000 liv. *en baillie*.

Le cardinal ayant promis une custode à l'église pour porter la sainte hostie, on lui fit part de l'offre faite au Chapitre d'un morceau de cristal de

la valeur de 100 liv., devant coûter 50 écus pour le tailler.

A la suite des pompes religieuses de l'Ascension, on trouve un fait qui peint bien la grossièreté de l'époque, et le peu de respect que la populace à demi réformée portait aux choses de l'église : un individu se permit de faire des immondices dans la chaire archiépiscopale. Déjà toutes sortes de femmes s'y étaient introduites et n'y avaient pas laissé moins d'ignobles traces; on prit la résolution de faire clore la chaire aux dépens de Monseigneur, *car la fabrique était bien pauvre.*

On sut alors que Henri, duc de Guise, venait d'être blessé, dans une rencontre, près de Château-Thierry, d'un coup de pistolet au visage, ce qui lui valut le surnom de *Balafré.* On fit une procession générale, *tant pour l'indisposition du temps que pour les troubles et guerres étant au pays.*

Ces processions eurent également lieu à Paris. Henri III voulant donner au peuple des exemples de piété, marchait souvent dans les rues presque seul, vêtu fort simplement, tenant un gros chapelet à la main et récitant des prières.

On élevait dans le même temps, par son ordre, à l'intérieur des églises, des oratoires ou *paradis*, où il allait tous les jours distribuer ses aumônes et prier en grande dévotion. La mode de ces ora-

toires ne tarda pas à se répandre; nous en verrons bientôt élever dans la cathédrale et dans les principales églises de Rouen.

Le Chapitre reçut des lettres du roi qui l'exemptaient de la garde des portes et des remparts; le procureur-général ne s'opposant pas à leur entérinement, on lui fit délivrer deux gallons de vin et un grand pain, ainsi qu'à M. Vauquelin, avocat du roi; et l'on donna deux testons au clerc du procureur.

Le roi nomma M. Moulin *Chapel* capitaine du château et du Vieux-Palais, avec ordre à la ville de lui payer par mois 80 liv. tournois, plus 50 liv. pour son lieutenant, et 9 l. pour chaque soldat (1). On se réunit à l'hôtel commun pour adresser des réclamations à la cour au sujet de cette nouvelle charge. 1576.

Elle fut, peu de temps après, suivie d'une autre beaucoup plus lourde; le prince leva sur le clergé de France 1 million de livres, dont 30,330 devaient être payées par le diocèse de Rouen Les grands vicaires firent bientôt savoir qu'ils allaient être contraints par les généraux ou receveurs des finances, et convoquèrent en conséquence une réunion composée des abbés, des prieurs de la ville et du Chapitre de la cathédrale.

Après le départ du roi de Navarre, qui avait

(1) Reg. cap., octobre 1576.

quitté la cour pour rejoindre les calvinistes, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, afin d'obtenir un instant de répit. Elle parla de traités sans avoir intention d'en observer aucun, et promit de grands avantages aux huguenots, ce qui alarma à tel point les catholiques, que l'on célébra à Rouen des processions générales « pour prier Dieu d'inspirer le cœur de ceux qui traitaient de la paix, de faire chose à l'honneur de Dieu, de l'église catholique, à l'avantage du roi et du repos public. »

Le 20 mai 1576, le nouvel édit était à peine connu à Rouen, que les chanoines en furent surpris et indignés; ils ne purent s'empêcher, dans un premier mouvement de dépit, de consigner sur leurs registres que cet acte inique autorisait le prêche et les autres exercices de la nouvelle opinion, dans toutes les villes de France, pays et terres en l'obéissance du roi, excepté dans la ville de Paris et à deux lieues à l'entour. Ils ne connaissaient pas encore toutes les dispositions de cette ordonnance, qu'ils la regardaient déjà comme funeste à la religion. Ce fut bien pis, quand ils surent qu'on envoyait des soldats à Rouen pour la faire exécuter; ils en instruisirent le cardinal, en lui demandant d'empêcher l'exercice du prêche dans la ville, et l'envoi de la garnison, dont ils le priaient au moins de faire exempter les maisons canoniales.

Le lendemain, leur mécontentement fut extrême quand ils purent lire dans l'édit que le roi prenait sous sa protection les prêtres et les moines mariés, reconnaissait la légitimité de leurs enfants, créait dans le Parlement des chambres composées de catholiques et de huguenots, se défendait d'avoir pris part aux excès de la Saint-Barthélemy, enfin convoquait à Blois les États pour aviser à la pacification du royaume.

Le cardinal n'avait pas été sourd aux cris d'alarme du Chapitre, et la courte réponse qu'il fit, le 26 juin, prouve qu'il était loin d'être satisfait de l'édit réprouvé par tous les catholiques. Il manda qu'il devait accompagner le roi dans les ports de la Normandie, et qu'il viendrait ensuite à Rouen, où il résiderait quelque temps, *pour en expulser les hérétiques et faire ce qui serait bon.* Les prêches ne tardèrent pas à se réinstaller dans la ville; car nous voyons que, dès le 10 juillet, le cardinal, alors à Jumiéges, annonçait sa prompte arrivée à Rouen pour les *faire cesser.* (1)

Sa conduite ne fut pas sans résolution; car il alla, accompagné de l'évêque de Saintes et d'un grand nombre de chanoines, au prêche qui se tenait dans la rue Saint-Hilaire. Le ministre qui était en chaire prit la fuite, suivi de quelques huguenots; d'autres restèrent, n'osant sortir. Le

(1) Reg. cap, 1576

prélat monta en chaire, et prononça une allocution dans laquelle il prodigua la menace à ceux qui ne voudraient pas rentrer dans le giron de la sainte église. (1).

1576. Cette sortie fit tenir les religionnaires sur leurs gardes; comme on les savait mécontents, on redoubla de surveillance pour les contenir : les postes furent doublés, et le clergé lui-même prit part au service qui se faisait aux portes et dans les principaux quartiers de la ville. On fit fermer le portail des libraires tous les soirs par les marchands qui en habitaient la cour, et clore, « à heure due, le petit huys, pour éviter aux inconvéniens qui pourraient advenir. »

Pendant ce temps-là, le Chapitre faisait de nouveau lever la fierte; la cérémonie fut remarquable par la qualité de la coupable: damoiselle Jacqueline de Boisriou.

Elle confessa avoir épousé, contre son inclination, le sieur de Guête, avec lequel elle résidait à Dinan, et avoir été fort maltraitée par lui, à cause d'une femme de mauvaise vie qu'il entretenait et amenait ordinairement en sa présence et à sa table. Pour se soustraire aux mauvais traitements de son mari, elle prit la résolution de lui donner la mort, et fit part de ce projet à Briant de Châteaubriant, puîné de la maison de Beaufort, qui fré-

(1) *L'Étoile*, journal de Henri III.

quentait sa maison et faisait l'amour à sa belle-sœur, pour l'obtenir en mariage. Ce Châteaubriant eut pitié d'elle et lui dit que, si elle voulait l'épouser, il ferait mourir son époux; à quoi elle condescendit aisément.

Trois mois après la mort du sieur de Guête, elle s'unit à son meurtrier, qui, cinq ans plus tard, fut décapité pour ce crime. Quant à elle, d'abord élargie sous caution, en payant 10,000 livres, elle fut ensuite condamnée à être brulée vive, sur la dénonciation de son complice, ce qui lui avait fait prendre incontinent la fuite pour implorer le bénéfice de Monseigneur Saint-Romain. (1)

On se préparait alors, des deux côtés, pour la tenue des Etats de Blois, où chaque parti comptait faire valoir ses prétentions et ses griefs. Dans la réunion capitulaire, tenue le 9 octobre, on demanda s'il serait permis aux vingt-quatre conseillers de ville d'avoir voix délibérative pour élire une personne de chaque état. Cette question fut tranchée par le roi, qui fit un règlement touchant l'élection.

M. de Martainbos fut le délégué de l'église pour la vicomté de Rouen. On chargea MM. Lambert et Eude de rédiger les articles que le Chapitre voulait présenter aux États.

Le lendemain, la réunion tenue à la maison

(1) Registres Capitulaires, 30 mai 1576.

commune nomma M. d'Heuqueville pour représenter la noblesse. Le chantre qui y assistait en qualité de grand-vicaire de Monseigneur, fut très formalisé qu'on ne lui eût pas réservé de place, ce qui l'avait contraint de protester contre tous les actes de l'assemblée.

Le Chapitre, trouvant qu'il y avait oubli de convenances, pria le chancelier de voir le cardinal, alors à la cour, afin d'obtenir du roi une déclaration contre les échevins, au sujet des préséances, et de la demander même aux États-Généraux s'il était nécessaire.

On tracassa d'un autre côté l'église pour la garde des portes. Le Chapitre, fort des exemptions royales, défendit aux ecclésiastiques de paraître, et s'engagea même à payer les amendes auxquelles ils seraient condamnés.

Les échevins se réunirent en apprenant cette décision; le Chapitre, sans perdre de temps, s'adressa à M. de Carrouge, et lui présenta un rôle des capitaines, dans les différentes compagnies desquels figuraient les chanoines et les chapelains.

Un sergent voulut faire payer l'amende au chapelain Jehan le Plâtrier qui ne s'était pas trouvé à la garde de nuit. On en référa au capitaine de quartier auquel on communiqua les lettres d'exemption.

Une image de saint et plusieurs pierres étant tombées de la tour Saint-Romain sur la maison

d'Aubert Tuvache, dont elles avaient défoncé le toit, ce dernier demanda que le Chapitre fit réparer le dommage, et assujétir les autres statues.

Un mois avant la tenue des États de Blois, le roi demanda un subside au clergé; les légats donnèrent leur consentement à l'aliénation du temporel de l'église. Les chanoines et les dignitaires furent en outre taxés chacun à 40 écus par année; on n'en fut pas plutôt informé, qu'il se tint un chapitre général pour aviser aux moyens d'empêcher l'aliénation de ces biens. L'assemblée ordonna des prières afin d'obtenir de Dieu la paix entre les rois, et des décisions en l'honneur de l'église catholique, apostolique et romaine. (1) 1576.

Le cardinal manda de Blois qu'il avait appris, avec plaisir, par M. de Martainbos, que l'on faisait des prières pour le succès des États; il engagea le Chapitre à les continuer.

Les États de Blois, réunis dans le commencement de décembre, commencèrent par blâmer le dernier édit de pacification, qui devint le point d'attaque et le sujet des récriminations de tous les catholiques; pour en contrebalancer l'effet, ils imaginèrent de former une *Ligue* ou *sainte union*, déjà proposée dans le Concile de *Trente* par le cardinal de Lorraine, et dans laquelle le pape et le roi d'Espagne devaient entrer.

(1) Reg. cap., 16 novembre 1576.

Il s'agissait dans ce nouveau projet de placer Henri, duc de Guise, à la tête de la *sainte union*, et tout paraissait arrêté, lorsque le roi s'aperçut que c'était donner trop de pouvoir aux princes Lorrains. Il y eut aussi, pour le même motif, quelques protestations de certains députés de la province ; mais l'effet était produit, la *Ligue* s'organisait à Paris et se répandait sur tous les points de la France. Elle eut presque aussitôt des soldats en Normandie, car on ne tarda pas à savoir que de nombreuses troupes d'arquebusiers se réunissaient du côté de la forêt de Lyons, et s'apprêtaient à surprendre la ville de Rouen. M. de Carrouge s'en émut, et dit qu'il ne voyait aucune différence entre les protestants armés et la *Ligue sainte*, puisque ceux qui en faisaient partie étaient réunis contre la volonté du roi, et ne pouvaient avoir que de mauvaises intentions contre les bourgeois. (1).

Cette opposition ne dura guère, car le souverain, contraint de céder, se fit reconnaître lui-même chef de la sainte union, et révoqua l'édit de pacification. Alors la *Ligue* fut signée à Paris et dans la province.

Devant un pareil revirement, Carrouge change tout à coup, et applaudit le premier à l'association des gentilshommes de son gouvernement qui ont engagé leurs biens et leurs vies pour la défense de

(1) Registres de l'Hôtel-de-ville, 28 octobre 1576.

la religion catholique, apostolique et romaine. Il insiste auprès de l'Hôtel-de-ville et du Parlement pour qu'ils approuvent cette organisation qui devait anéantir la réforme.

De leur côté, les grands vicaires présentent des lettres que le cardinal leur a écrites de Blois, ordonnant d'assembler le diocèse de Rouen pour l'exhorter à signer la sainte Ligue et à donner confort et aide à ceux qui en font partie. Cette affaire parut très délicate au Chapitre qui connaissait les premières protestations faites à Blois contre cette institution; il arrêta de se réunir le 4 janvier 1577, pour en délibérer. 1577.

Après s'être fait remettre les statuts de la sainte Ligue et un écrit du cardinal et de l'évêque d'Évreux qui y adhéraient, le Chapitre décida de ne prendre aucun parti pour le moment, et de renvoyer à un autre jour cette assemblée où tous les chanoines se trouveraient, sous peine de payer un écu d'amende.

En attendant, on nomma une Commission composée du chantre et des chanoines Dufay, Lebrun, Busquet, Lambert et Eude, pour examiner *mûrement* les statuts de la Ligue et donner leur avis. Dès le lendemain même, on envoya un homme de pied à Amiens afin de savoir comment le clergé de cette ville s'était joint à la *sainte union*; pendant ce temps là, le chantre écrivait à plusieurs de ses

amis pour connaître leur sentiment et savoir ce qni se faisait dans leurs contrées.

Cependant M. de Carrouge, qui pressait le Parlement et l'Hôtel-de-Ville, n'était pas sans insister auprès du Chapitre pour qu'il se décidât promptement. MM. Busquet, Ballue et Eude se rendirent à son hôtel où s'étaient réunis MM. de la Mailleraie, de Brèvedent et plusieurs autres personnages. M. de Carrouge parla de la volonté du roi qui demandait aide pour protéger la religion catholique, *et conserver sa couronne*; puis il ajouta que chacun devait se cotiser dans ce but. Le Chapitre arrêta d'envoyer des députés à l'assemblée du clergé avant de prendre un parti et de mettre quelques propriétés en vente, pour payer l'impôt demandé. Néanmoins, il décida de se défaire immédiatement de quelques maisons de la ville qui coûtaient plus d'entretien qu'elles ne lui rapportaient.

1577. Le lendemain, 25 janvier 1577, on se demanda de nouveau si l'on entrerait dans la sainte Ligue; On avait reçu des lettres du Chapitre de Beauvais et de l'abbé de Saint-Jean de cette ville, dans lesquelles il n'y avait aucun détail sur le but de l'institution. On dit qu'on ne se hâterait pas de se déclarer, vu que les Chapitres de Paris, d'Amiens et tous ceux de l'Église de France n'en faisaient pas encore partie. On voit avec quelle réserve le clergé procédait avant d'entrer dans cette association dont on l'a si

mal à propos cru l'auteur, tandis qu'il n'a réellement cédé qu'à des entraînements politiques et aux ordres du monarque, plus forts que sa propre volonté. En attendant, le Chapitre de Rouen décida que les statuts de la Ligue seraient demandés à M. de Carrouge « pour être lus et examinés de nouveau, et pour, sur iceux, dresser les moyens et articles par lesquels on y entrerait, si besoin était, à la prochaine réunion des gens d'église. »

Le 26 janvier, M. Mérille, qui arrivait de Paris, rapporta que le clergé de cette ville avait remis à délibérer au sujet de la Ligue sainte et sur les moyens d'y entrer, jusqu'après la décision des États de Blois, et que le clergé de Chartres et du Mans avait suivi son exemple.

Cette sage temporisation fut en partie imitée à Rouen; car, le 29, les chanoines Lambert et de Ver furent envoyés à l'assemblée du clergé pour déclarer que le Chapitre louait et approuvait *le principe* de la sainte Ligue, mais qu'il voulait en vérifier les articles pour juger à quoi l'on s'engagerait en y entrant, et attendre l'issue des États-Généraux avant de signer ladite association (1).

L'opinion du Chapitre fut adoptée par l'assemblée du clergé, représentant tous les ecclésiastiques du diocèse. On nomma un député de chaque doyenné pour prendre un parti définitif. Le temps

(1) Reg. cap., 29 janvier 1577.

pressait, car le cardinal écrivit de Blois qu'il désirait que le clergé de son diocèse entrât, sans différer, *dans la Ligue faite entre les princes et les seigneurs*. On tint, à ce sujet, des conférences avec les délégués des doyens, et l'on s'occupa en même temps de la cotisation demandée à l'Église.

Le 5 février, après beaucoup de conciliabules, le clergé du diocèse prit la résolution d'entrer dans la Ligue et offrit un décime au roi.

L'union catholique a été diversement jugée jusqu'à nos jours; les premiers historiens se plaçant au point de vue royaliste, l'ont sévèrement blâmée comme ayant usurpé l'autorité du prince et aiguisé les poignards de Jean Châtel et de Ravaillac. D'autres écrivains, tout en blâmant ses excès, ont trouvé que la Ligue avait sauvé la couronne et surtout le Catholicisme, gravement compromis par des masses turbulentes qui l'auraient inévitablement renversé. Cette religion était d'ailleurs celle du plus grand nombre, et l'habitude n'était pas encore venue de courber le front sous le joug des minorités. Il est évident que sans les efforts de la Ligue, Henri IV persévérait dans le protestantisme, et que la France aurait été asservie à une poignée de sectaires et d'intolérants novateurs.

Qu'on jette les yeux sur le rude esclavage que subissent les populations catholiques de l'Irlande et de l'Angleterre, et soyons reconnaissants envers

nos pères dont l'active persévérance nous a garanti de pareilles éventualités.

Les États de Blois restaient toujours en permanence, gros des orages que devait enfanter la *sainte union*; M. de Martainbos revint à Rouen. Pour le récompenser des peines que lui avait occasionnées sa présence à Blois, le Chapitre réduisit à 30 liv. le taux du loyer de sa maison qui s'élevait à 48 liv. par an. 1577.

Son affiliation à la Ligue coûta cher à notre Église; car nous la voyons presqu'aussitôt faire annoncer, dans les paroisses de la ville, que la vente et aliénation des maisons auxquelles avaient été mis des écriteaux, se ferait le 25 février, en plein Chapitre.

On a peine à croire le nombre de maisons de Rouen qui furent vendues à cette époque par les Chanoines : l'une est adjugée moyennant 1,100 liv. argent comptant, au prix du roi, ou 1,200 livres, au prix marchand; nous livrons ces différents taux à l'appréciation de nos lecteurs.

Ensuite nous trouvons : un tènement de maisons nommé la Cour-aux-Clercs, et deux autres louages assis en la rue Notre-Dame;

Un tènement rue Martainville, devant le cimetière de Saint-Maclou;

Deux maisons situées au coin de la rue du Fils-Guy, et une autre en la rue Saint-Marc.

Un tènement situé derrière le cimetière de Saint-Vivien, rue Noble-Rue.

Personne ne donnant un prix compétent de ces maisons, la vente en fut renvoyée à huitaine.

Alors, le tènement situé rue de l'Épicerie, où pendait pour enseigne le *Sacrifice d'Abraham*, fut adjugé à M. Bigot, à raison de 2,000 écus d'or, pour le compte de Jean Duval, marchand de drap de soie.

Trois maisons situées devant le grand cimetière de Saint-Maclou, devinrent la propriété de M. Ballue pour 2,400 liv. tournois; et celles de la Cour-aux-Clercs furent adjugées pour 850 liv. tournois à Adam Seven.

Les maisons religieuses s'imposèrent toutes les mêmes sacrifices : nous avons sous les yeux une pièce par laquelle les moines du couvent de Notre-Dame-du-Parc, dit de Grammont, arrêtent en chapitre que, pour payer leur part de la cotisation des 50 mille écus d'or demandés au clergé de France, et dont celui de Normandie doit 1,463 écus, selon la bulle du pape qui permet l'aliénation du temporel de l'église, ils regardent que « le moins dommageable pour ledit prieuré est de faire bail, par forme d'emphytéose, pour 99 ans, de certain grand hôtel ou tènement de maisons leur appartenant, assis en la paroisse de Saint-Éloi dudit Rouen, joignant l'hôtel de la monnaie dudit lieu,

consistant en place, corps de logis, trois cours, un jardin, et, d'autre côté, le commandeur de St-Vaubourg, et le jeu de paume où pend pour enseigne le *Pennère*; d'un bout le pavement de la rue Saint-Éloi, et d'autre bout et de l'autre côté celui de la rue Herbière. »(1)

Nous croyons ces détails très curieux pour la topographie de ce quartier.

Pendant que ces ventes se faisaient, on passa marché avec Vincent Linant, plâtrier, pour faire les réparations concernant son état, à l'église et aux édifices adjacents. Pierre Vitecoq, maître maçon, travaillait aux voûtes du Chapitre *qui menaçaient ruine*; c'est le seul passage qui nous ait fait connaître ce nouveau maître de l'œuvre de la cathédrale.

M. de Martainbos, qui était retourné à Blois, écrivit que le clergé avait offert au roi d'entretenir, pour six mois, le nombre de 4,000 hommes de pied et de 1,000 cavaliers pour subvenir à ses guerres, si l'on voulait toutefois l'exempter de cens et cotisations faites pour les *Ligues*; il ajouta que cet impôt reviendrait à un décime et demi environ. Cette offre, un peu tardive, ne fut pas acceptée, car l'église avait déjà payé sa cotisation.

Le cardinal désirait revenir à Rouen après la clôture des États de Blois; mais il ne put donner

(1) Archives départ., acte du 11 mars 1577.

suite à ce projet, à cause de la *gendarmerie épandue* dans le pays; il manda, bientôt après, qu'il retenait près de lui M. de Martainbos, craignant qu'il ne lui arrivât quelque malheur sur la route.

1577. La Ligue, qui devait exercer une si grande influence sur les affaires politiques du royaume, avait fait reprendre les armes aux sectaires, à la tête desquels se trouvaient le roi de Navarre et le prince de Condé. Henri III, craignant que ces derniers n'appelassent les étrangers dans le royaume, quitta subitement le parti de la Ligue avec la même légèreté qu'il y était entré, et accorda aux protestants l'édit de septembre 1577, qui reproduisait en partie l'édit de pacification de 1576.

Alors, M. de Miraumont vint en Normandie de la part du roi, pour dissuader les villes et les ecclésiastiques de faire partie de *la sainte Ligue*, et permettre aux religionnaires, qui redoutaient l'esprit du Parlement, d'en refuser la juridiction et d'appeler au grand Conseil. (1)

Ainsi se trouvèrent arrêtés, pour un temps, les progrès de cette association, dont les traces ne se retrouvent qu'à quelques années de là, dans les registres du Chapitre. Revenons, durant ce calme momentané, aux faits particuliers qui concernent notre cathédrale.

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, III, 178.

On ne veut plus que le portail des libraires soit occupé par d'autres personnes que des gens de cet état. (1)

Le chanoine d'Alègre venait de mourir en possession de joyaux de l'église, détournés pendant le sac de Rouen; on fit connaître cette particularité à son frère, alors familier du cardinal, et l'on interrogea le domestique du défunt.

Beaucoup de terres venaient d'être défrichées dans les forêts d'Eavy, de Brothonne, de Montfort, d'Oissel, de Préaux, du Trait, et dans la Forêt-Verte. Le cardinal, qui avait des droits sur ces terrains nouvellement livrés à la culture, les abandonna au Chapitre pour l'indemniser des sacrifices faits par lui jusqu'à ce jour. D'un autre côté, les curés en voulurent jouir, disant qu'ils appartenaient au territoire de leurs paroisses; l'abbaye de Saint-Wandrille réclama les dîmes des forêts du Trait et de Brothonne; l'abbé de St-Ymer celles de la forêt de Montfort, et tous poursuivirent cette possession avec une telle opiniâtreté, qu'aucun fermier n'osa se présenter pour louer les fruits que voulait s'attribuer l'église de Rouen. Des chanoines furent envoyés à Préaux pour saisir quelques gerbes de dîmes; les religieux leur firent défense de *haro* de s'en emparer.

Les curés et les moines consultèrent des juris-

(1) Reg. cap., 14 mai 1577.

consultes de Paris, qui leur donnèrent raison; M. de Martainbos vit, de son côté, des hommes de loi, qui dirent que le Chapitre n'avait pas tort, et qu'il pouvait même poursuivre sans avoir la procuration de l'archevêque.

Un ouvrier, nommé Jean Maurice, se plaignit qu'ayant envoyé sa fille porter un pourpoint de cuir dans la rue Ganterie, elle avait été suivie par le chapelain Robert Quesnel, qui lui avait dit de venir prendre de la besogne à sa chambre pour la porter à sa sœur. Nous passerons sous silence l'imprudence de la jeune fille et l'audace du chapelain, que le Chapitre punit de quinze jours de prison.

L'organisation de la Ligue en France avait été, en Angleterre, le signal de beaucoup de persécutions contre les catholiques: Guillaume Fautard, gentilhomme de l'île de Jersey, chassé de ses possessions pour n'avoir pas voulu abandonner la religion de l'Eglise romaine, demanda un secours afin de lever un arrêt donné à son profit par la cour du Parlement. « Comme il apparaît, disent les registres, par les écritures qu'il porte, qu'il n'est pas menteur, il lui est accordé 30 sous pour l'amour de Dieu. »

Ce ne devait pas être le seul exemple de l'intolérance anglaise. Six couvents de religieuses de Sainte-Brigitte furent également vidés; les plus anciennes vinrent à Rouen, et reçurent un hono-

rable accueil du coadjuteur, évêque de Rosse, qui les logea dans une maison de la paroisse de Saint-Lô.

Le 20 mars 1578, le cardinal, prêt à venir célébrer les fêtes de Pâques, fit savoir aux chanoines qu'il les dispensait d'envoyer au-devant de lui jusqu'à Gaillon; il leur demanda seulement de l'attendre à Saint-Ouen pour le saluer. Néanmoins, le Chapitre crut devoir outre-passer les désirs du prélat, en engageant ceux qui avaient des chevaux d'aller à sa rencontre, tandis que M. Dufay et cinq des plus anciens l'attendraient dans son abbaye. 1578.

On ordonna de faire sonner Marie d'Estouteville à son arrivée, et de tinter seulement Georges d'Amboise, car les experts avaient déclaré que cette dernière ne pouvait sonner à volée.

Le 27 mars, le cardinal se présenta devant le Chapitre, et dit : « qu'étant venu à Rouen pour remplir les devoirs de sa charge, il ne pouvait mieux faire que d'exhorter ces messieurs à considérer le grand et admirable mystère de la sainte et douloureuse passion de Notre-Seigneur, à se rappeler, en cette sainte semaine, l'excellence de la dignité sacerdotale, les priant d'embrasser la vertu de chasteté, de fuir le péché d'incontinence, et de vivre fraternellement. »

La Fierte fut levée, en 1578, par François

du Maines, dit La Montagne, lieutenant de son père, gouverneur d'Audierne en Bretagne. Du Maines avait rencontré, sur le port de cette ville, un soldat huguenot, nommé Verdron, venant de la Rochelle, et lui avait défendu de se promener dans les rues avec ses armes, soupçonnant qu'il était venu pour épier. Verdron, regardant cette accusation comme une insulte, proposa à du Maines de se battre hors la ville. Ce dernier mit alors la main au collet de son adversaire, l'atteignit d'un coup d'estoc à l'œil, et, après l'avoir renversé, « lui bailla beaucoup d'autres coups d'épée dans le corps, dont il mourut; puis le laissa dans un fossé. » Le lendemain, il envoya deux amis pour le faire disparaître, mais, au lieu de l'enterrer, ils le jetèrent à la mer avec une pierre au cou. Ce corps ayant été trouvé peu après sur la grève, tout le monde disait : *voilà celui que La Montagne a tué !* Sur quoi information ayant été faite par le lieutenant criminel de Quimper-Corentin, du Maines se vit contraint de s'absenter pour éviter la prison, et pour recourir à monseigneur St-Romain.

Un auteur du temps formulait ainsi son opinion sur la manière dont le privilége était exercé : « J'avertirai qu'il y a danger que MM. les ecclésiastiques le perdent, à cause qu'il s'y commet le plus souvent des abus, parce qu'il se doit donner en cas pitoyable, et non par autorité ou faveurs de sei-

gneurs; comme aussi se doit s'étendre qu'à ceux qui sont trouvés prisonniers sans fraude, et non à ceux qui s'y rendent le soir précédent ,comme étant assurés d'obtenir le privilége. »

Il ajoute que ceux qui en ont joui, dédaignent de se présenter sept années de suite à la procession, comme ils y sont obligés, et qu'un nommé Sangrenée avait obtenu la Fierte après s'être accusé de meurtres qui avaient été commis par des nobles; ce qui lui avait valu, plus tard, de subir le supplice de la roue pour avoir abusé du privilége. (1)

A cette époque, les paroissiens du Bec-de-Mortagne firent savoir au Chapitre qu'ils étaient dans l'intention de faire de grandes réparations à leur église, d'élever une plate-forme au bas du monument, pour y transporter la tour qui surchargeait le chœur. Le maître-maçon *Tourmente*, après avoir pris connaissance de leur projet, le trouva bon, et ajouta qu'un bourgeois voulait bien prêter 1,000 liv. pour l'exécution de ce travail, moyennant 100 liv. de rentes; on permit aux intendants de la fabrique de prendre cette somme.

Les registres capitulaires nous font connaître un voyage que Henri III fit alors en Normandie, voyage dont nous ne trouvons nulle trace ailleurs. On sut d'abord que ce prince allait arriver à Gaillon;

(1) De Bourgueville. *Antiq. de la ville de Caen*, p. 34.

l'église envoya MM. de Martainbos et Le Brun pour le complimenter.

1578. Le 13 juin 1578, le roi était à Rouen. Sa présence laissa peu de traces dans la cathédrale, où il paraît néanmoins être entré; car le Chapitre délivra à MM. de Chiverni, de Saint-Luc, d'O, et de Gontery, à chacun deux galons de vin et un pain, et la même mesure de vin aux archers de la garde du roi *qui s'étaient tenus à la porte du chœur* pour empêcher la confusion.

Le 17, MM. de la ville demandèrent trois enfants de chœur pour chanter devant le monarque, à l'hôtel commun, durant sa collation; le Chapitre y consentit, à condition qu'ils seraient conduits par leur maître.

Le lendemain, Henri III partit pour le pays de Caux, où l'accompagnèrent le cardinal et M. de Martainbos. Voilà tout ce que nous avons recueilli sur ce voyage, pendant lequel le nom de la sainte Ligue ne fut pas une seule fois prononcé. On sait que le roi venait de créer l'ordre du Saint-Esprit, et que le serment des nouveaux chevaliers devait détacher les grands seigneurs du parti protestant, et mettre des bornes aux progrès de *l'Union* qu'il désespérait de pouvoir jamais diriger.

Le calme régnait en apparence; cependant les vassaux de l'Eglise étaient toujours tourmentés dans les campagnes par le passage de tous les

partis; on en jugera par la demande des habitants du Vuy qui prièrent le Chapitre de faire l'échange de cette terre avec quelque seigneur qui pût les protéger contre le pillage des gens d'armes. Un arrangement eut lieu avec M. de Vieux-Pont, qui donna une terre rapportant 100 liv. de rente de plus que la seigneurie du Vuy.

La confusion était extrême dans les Pays-Bas, où les querelles religieuses occupaient toujours les esprits. Le duc d'Anjou alla se mettre à la tête des catholiques de ces contrées, ce qui donna un peu de repos à la France. Le pape octroya dans le même temps un jubilé général *pour faire cesser les troubles qui existaient au pays de Flandre.*

Le 26 mars 1579, M. de Montmorency arrivait à Rouen avec quelques forces. On le pria de ne pas loger de sergents dans les maisons du Chapitre, ce qu'il accorda gracieusement. On donna deux écus aux fourriers, *afin qu'ils s'en souvinssent à l'avenir*, et l'on visita, M. l'abbé de Longlay, qui avait donné accès auprès de M. de Montmorency aux délégués du Chapitre. 1579.

Le cardinal de Bourbon éprouvait depuis longtemps le désir d'assurer la survivance de l'archevêché de Rouen à son neveu Charles de Bourbon. Il pria le pape de lui accorder cette faveur, et, pour donner plus de poids à sa requête, il engagea le Chapitre à adresser, de son côté, des lettres au

Saint-Père. Les chanoines rédigèrent une supplique qui existe encore aux archives du Vatican ; elle fut portée par M. de La Roque, à Gaillon, pour être jointe à celle du cardinal.

M. de La Roque, qui ne devait être que six jours absent ne revint qu'au bout de quinze jours, et s'excusa en disant que son cheval s'était abattu sous lui, et l'avait blessé à la cuisse.

Dans le mois de mars suivant, le prédicateur du carême se permit de dire publiquement, en chaire, dans la cathédrale, qu'un des chanoines mangeait de la chair pendant le saint temps d'abstinence; cette sortie occasionna beaucoup de scandale. Le promoteur prit des renseignements; comme il ne put rien découvrir, on chargea M. de Dampierre de voir le prédicateur nommé *Feu-Ardent*, pour savoir le nom du chanoine auquel il avait fait allusion.

Les officiers de Londinières venaient de condamner un nommé Osmond Letellier, coupable d'homicide, à avoir la main droite coupée et la tête tranchée. Bien que cette sentence ne dût être excutée qu'en effigie, elle devait néanmoins coûter quelques frais. La justice de Londinières pria le Chapitre d'en payer la moitié; on lui répondit de présenter son compte après l'exécution du jugement.

1580. Le 30 mars 1580, le cardinal vint à Rouen, et annonça que son intention était de tenir un concile

provincial d'après les décisions prises à l'assemblée de Melun, ajoutant que le roi lui avait accordé d'unir l'abbaye de Saint-Ouen à son archevêché, et qu'il n'attendait plus que le consentement du pape (1). Il demanda le premier bénéfice vacant pour M. de La Lande, conseiller au Parlement de Paris, recommanda de faire une procession générale à l'occasion du tremblement de terre qui venait d'avoir lieu, et pria le Chapitre de faire jouir du privilége de Saint-Romain un certain *Guidon*, renfermé dans les prisons de Rouen.

Le 27 septembre, il écrivit, de Fontainebleau, la lettre suivante au Chapitre, au sujet de la réunion synodale qui devait avoir lieu dans son église.

« Je ne doute pas que déjà n'ayez pu entendre, par nos vicaires, notre vouloir et intention de célébrer un concile provincial, ainsi qu'il a été advisé de faire par le saint concile de Trente en chacune province, et depuis recommandé par Sa Sainteté; en quoi j'ai délibéré écrire aux évêques de Normandie, afin que nul n'en prétextât cause d'ignorance, et qu'en attendant puissiez adviser ce qui sera le plus nécessaire pour l'honneur de Dieu, etc. »

On parle de peste à Paris, à Rouen et dans les principales villes du royaume. Des prières sont ordonnées *pour garder de maladies et de morts*

(1) Reg. cap., 30 mars 1580.

subites. Les médecins de Rouen ne pouvant apporter aucun secours aux pestiférés, on envoya à Caen pour consulter *un chirurgien que l'on disait fort habile*.

Pendant la confusion occasionnée par la maladie, les coupeurs de bourse reparurent dans les églises; nous trouvons un arrêt contre un nommé Jehan Cauvin qui s'était plusieurs fois livré à ce genre d'industrie dans la cathédrale.

Les processions générales qui ont lieu pour faire cesser le fléau sont suivies de nombreux désordres: on accuse le chapelain Mazot de faire constamment des pélerinages, *de se joindre aux frèries qui courent les rues, où elles mènent une vie lubrique, dissolue, et commettent beaucoup d'insolences;* singulier moyen, comme on voit, de recourir à la protection du ciel.

Un autre évènement vint un instant attirer l'attention, et mettre en émoi les imaginations populaires de la province. On annonça qu'une jeune fille était possédée du démon; cela parut si grave à l'évêque de Rosse, qu'il réunit un certain nombre de chanoines pour assister à l'exorcisme de cette fille, et voir si l'on ne trouverait pas *quelque imposture chez elle*. On permit à ces chanoines de s'absenter *toute fois et quantes ils seraient mandés, attendu qu'il était question de la foi*.

L'Eglise ayant apporté du retard dans le paiement de ses impôts, M. Regnard, grand receveur du Chapitre, fit savoir qu'on venait de le constituer prisonnier pour les deux décimes extraordinaires demandés par le roi. On s'occupa d'abord de le faire sortir, en donnant un écrit au geôlier du palais par lequel on le garantissait contre toute recherche à l'occasion de la délivrance du prisonnier. On offrit trois écus aux sergents qui le retenaient ; ils en demandèrent quatre, en disant qu'ils le gardaient depuis cinq jours.

On permit à Nicolas Lécuyer, libraire, de bâtir deux boutiques auprès de la Tour-de-Beurre, eu égard à ces considérations assez singulières: « qu'elles décoreraient beaucoup l'église, attendu les ordures et immondices qui se faisaient à la dite place, et qu'il en viendrait aussi profit à la fabrique. » On passa contrat avec le demandeur, pour 20 ans, devant les tabellions de Rouen, à condition qu'il bâtirait ces maisons en bon bois, les couvrirait en ardoises, et paierait 15 liv. par an à la cathédrale.

M. Lambert mourut le 3 mars 1581, et fut 1581.
inhumé dans la chapelle de Saint Sever. On pria Monseigneur de pourvoir l'Eglise d'un autre pénitencier, et l'on sépara de sa bibliothèque les bons livres d'avec ceux qui étaient censurés.

Le 21 mars suivant, le Cardinal exhorta les chanoines à vivre en paix, et leur apprit qu'il était

venu pour la tenue du concile, dont il avait fixé l'ouverture au 15 avril suivant.

Le Chapitre nomma, pour y assister, MM. de Martainbos, chancelier; Dufay, official; de Bouju, chanoine; et Péricard, abbé de Saint-Thaurin. On consulta les anciens registres pour savoir quelles instructions devaient être données à ces députés.

La ville de Rouen était pleine d'ecclésiastiques étrangers, à la tête desquels nous devons placer : les évêques suffragants, les abbés et les prieurs de la province. Le jour de l'ouverture du concile, le Cardinal célébra la messe, et fit faire une procession générale pendant laquelle on sonna Georges d'Amboise.

Les actes de cette réunion, puisés dans le concile de Trente, ont été rapportés en détail dans tous les livres qui traitent spécialement de ces matières. On peut les voir dans dom Bessin, dom Pommeraie, et jusque dans Farin; nous en indiquerons seulement les principaux articles : ceux qui ont trait à la foi, à la confirmation, au sacrifice de la messe, au mariage, et surtout au baptême. On excommunia les hérétiques qui s'étaient élevés contre l'église catholique, apostolique et romaine, laquelle, étant gouvernée par l'esprit de vérité, ne peut jamais faillir; et l'on dressa une formule de profession de foi que l'on exigea de ceux qui étaient promus aux ordres et aux bénéfices.

On défendit à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, de lire ou de garder chez eux les livres des hérétiques, des sorciers, des astrologues, des devins, des libertins et des athées.

On ne devra plus tenir, dans les églises, des assemblées de confrèries; les enfants n'y représenteront plus, le jour des Innocents, des pièces de théâtre ou des jeux ridicules.

Viennent ensuite, concernant la discipline ecclésiastique, une foule de canons que nous nous dispenserons de rapporter ici.

Le 3 mai, pendant la tenue de cette assemblée, on s'occupa de l'élection du prisonnier.

Jehan Duplessis, dont on reçut la confession, avait servi contre le seigneur d'Andelot, chef protestant, et s'était trouvé à la bataille de Moncontour et au siége de Saint-Jean-d'Angeli, où fut tué le sieur de Martigues, sous les ordres duquel il servait.

« M'étant, dit-il, retiré dans mon pays, j'assassinai le sieur Delahaye, mon parent, parce qu'il rendait sa femme malheureuse, qu'il avait servi contre le roi, *et qu'il redressait son équipage pour aller rejoindre ceux dont il tenait le parti* » Il s'accusa ensuite d'avoir commis d'autres meurtres pour l'expiation desquels le pénitencier du pape lui avait ordonné un voyage aux saints lieux, où il était allé; puis, passant par Rome, il s'était pré-

senté devant le Saint-Père, qui lui avait promis le recouvrement de sa liberté.

C'était plus qu'il n'en fallait pour fixer les regards des chanoines. Le jour de la cérémonie, le cardinal assista au banquet du prisonnier, avec ses suffragants, après s'être rendu au Chapitre pour prendre part à l'élection.

Le 18 mars 1581, le concile étant terminé, l'archevêque se rendit dans la salle capitulaire, où il annonça que, s'étant trouvé mal portant dans les derniers jours, il allait se retirer à Gaillon, pour *changer d'air et se récréer*; qu'il n'avait pas voulu quitter Rouen sans prendre congé de ses chanoines, et les assurer de son affection.

Nous remarquons ce qui suit après son départ :

Les évêques suffragants refusent de payer le *past* qu'ils doivent à l'église de Rouen.

On defend à la populace de venir jouer aux quilles devant le portail des Libraires, *ce qui est chose mal-séante*

Le receveur du Chapitre raconte que M. de Ricarville a tué le fermier des dîmes de ce lieu, pendant qu'il défendait les biens de l'église; on décide de donner adjonction à la malheureuse veuve, qui veut poursuivre en justice le meurtrier de son mari.

1581. La peste continuant à sévir, les chanoines qui ont assisté à la réunion de l'hôtel-de-ville, rapportent

qu'on a agité la question de savoir si l'on mettrait les malades à la Madeleine ou à Lamecy, en attendant que la maison qu'on nomme *le Lieu de-Santé* fût bâtie. Le Chapitre, de son côté, nomma, pour assister ces malades, quatre confesseurs, dont deux furent payés par le cardinal, un par le Bureau, et le quatrième par les paroisses de la ville.

On s'occupe de l'exécution, si bien recommandée par l'archevêque, des articles du dernier concile. Nous remarquons, au sujet de celui qui regarde les concubinaires, que les intendants des colléges sont chargés d'aller quelquefois visiter les maisons des chapelains, « à heure qui ne leur sera notifiée, pour voir s'il ne se trouverait en leurs chambres concubines ou femmes scandalises. »

Les archidiacres devront faire la même revue dans les maisons des chanoines, et en avertir charitablement ceux qui ne prendraient pas en bonne part ces admonitions. On arrêta que le canon concernant les concubinaires serait lu publiquement au Chapitre, et qu'il serait procédé contre les réfractaires.

Un autre article du concile que l'on voulut mettre à exécution, indisposa beaucoup de grands personnages de Rouen. On défendit aux chanoines de louer à l'avenir leurs maisons. M. de Carrouge fut très mécontent qu'on voulût faire

déménager M. de Grainville, son gendre et son lieutenant, vu qu'il avait toujours saisi l'occasion d'être agréable au clergé. Il demanda deux ans de répit. On sait que les maisons canoniales étaient généralement occupées par des gens de justice. Le procureur-général habitait celle de M. Cossart.

1582. Le 15 novembre 1582, le Cardinal vint à Rouen pour faire exécuter lui-même les articles arrêtés dans son concile. Il ne trouva pas un grand changement dans les mœurs cléricales. Des chanoines et des chapelains venaient d'être admonestés pour « avoir tenu *au jour des Bacchanales*, en leurs demeures, fallots allumés, et pour avoir été, par les maisons, masqués et en habits dissolus. » On condamna à la prison des chapelains du collége de Darnétal, qui avaient couru masqués, pendant plusieurs nuits, dans les rues de la ville.

L'archevêque étant sur le point *de reprendre les champs*, réunit ses chanoines, et prononça devant eux cette longue allocution : « Au sujet du concile provincial, il n'y a plus pour vous qu'à l'exécuter et à donner bon ordre à l'état ecclésiastique, dont je veux donner l'exemple comme chef du clergé; car il faut que nous reconnaissions que nous sommes tous malades au moyen des fautes que nous avons commises, et que les persécutions qui nous sont envoyées tant par les hérésies, pestilences, guerres, que autrement, sont pour nos péchés. ..

Si nous sommes la lumière du monde, il nous faut montrer une bonne vie, afin que nous ne soyons regardés ni reprochés du peuple laïque. Il y en a, en cette compagnie, qui sont concubinaires, et entretiennent en leurs maisons des femmes lubriques. Ce n'est mener une bonne vie, ce n'est faire resplendir la lumière; de ma part, je ne le veux plus permettre, et je vous puis assurer que si la compagnie n'y veut entendre, je y emploirai les forces que Dieu m'a données, et si elles ne sont suffisantes, j'emploirai l'aide du bras séculier. Ceux qui sont entachés de ce péché ne se soucient plus de prier Dieu; aussi Dieu n'est plus avee eux. Maintenant que nous avons ses lampes, mettons-y de l'huile, faisons-les brûler, et allons au devant de l'époux. D'avantage le service n'est fait et célébré comme il appartient selon les statuts de cette église. Il y a des chanoines en cette compagnie qui ont acheté leurs prébendes; je les exhorte d'en faire satisfaction suivant le concile, et proteste que s'il en vient à ma connaissance pour l'avenir, je les montrerai au doigt à tout le peuple. Il y en a aussi qui sont prêtres et ne célèbrent la messe, ains se font administrer et communient comme laïques. Nous sommes faits prêtres tant pour sacrifier pour les vivants que pour les morts, ce que nous devons faire aussi; le concile nous enjoint de célébrer des messes tous les dimanches; je vous défends

aussi de tenir bénéfice en garde. Quant à moi, je ne veux vous ôter vos priviléges, mais je vous recommande votre salut, et vous prie aussi de fréquenter avec les laïques le moins que vous pourrez, et si vous faites le contrairè de l'admonition que je vous fais, je ne veux pas en être responsable devant Dieu. » (1)

Après ce discours, qui peint si bien les mœurs de certains membres du clergé, M. Péricart prit la parole en termes qui font regretter qu'il n'ait pas imité la noble simplicité de son archevêque :

« Monseigneur, les auteurs philosophes encore qu'ils ne fussent éclairés par une certaine lumière de nature qui les rendait désireux de rechercher ce qui était de plus haut et de plus beau au-delà de notre vie, leur ouvrant l'esprit pour découvrir des effets grands de la divinité qui néanmoins en soi ne leur était point connue, sachant bien que la meilleure partie de nous était l'âme, comme celle qui nous rend capables de raison et nous sépare de tout le reste des animaux, ont pensé aussi que nulle partie de leur philosophie était excellente que celle qui concerne les âmes, et qui en conséquence regarde la connaissance de Dieu qui est toute âme en son espèce divine; c'était celle-là qu'ils disaient porter le flambeau devant nous, pour nous faire prendre le droit chemin de notre

(1) Reg. cap. (Arch. départ.)

vie; c'était celle-là qui leur apprit à faire sortir les hommes d'une vie barbare et rustique, les assembla en société pour unir leurs jours par une raison de volonté, et à proposer une apparence de religion, principal fondement de toute association. A plus forte raison nous qui avons connaissance de la vraie religion, combien ne devons-nous pas nous trouver heureux. . . Je dis ceci, Monseigneur, pour faire voir combien nous vous sommes obligés, lequel quand nous voudrons suivre à votre exemple, nous pourrons être estimés dignes de nos charges; nous savons que rien n'est plus propre à relever la splendeur de l'église que d'entretenir la discipline ecclésiastique; vous vous y êtes employé des premiers pour parvenir à votre fin tant désirée, et comme on disait d'Alexandre-le-Grand, fréquentant la commune école de sapience, vous n'avez point dédaigné de vous mettre à la presse et de courir au prix à l'envi de tout autre. Or, ce n'est point cette compagnie seule qui en peut ressentir le fruit, votre diocèse seul, non votre seule province; c'est toute l'église gallicane, étant bien certain qu'il n'est prélats en ce royaume qui ne s'estiment heureux de pouvoir suivre vos traces en une action si vertueuse, puisque par l'effet de vos saintes remontrances, vous nous rendez meilleurs que vous ne nous avez reçus. O vous, Monseigneur, qui êtes la première colonne sur laquelle

l'église gallicane est assise, nous vous rendrons une obéissance perpétuelle, et nous vous prierons de prendre cette compagnie en votre protection, et continuer à affectionner la conservation de notre bien comme vous avez fait jusqu'ici. Nous avons trouvé tant gracieuse l'ombre de ce bel arbre verdissant, duquel les feuilles ne tombent point et qui a produit des fruits si excellents en la maison de Dieu, que nous nous estimerons toujours très heureux d'en rechercher l'abri pour nous couvrir de la pluie et de l'orage en ce siècle tempestueux; admirant toujours la croissance de ce beau rejeton que vous faites cultiver tant soigneusement et pour vous et pour la postérité. Jamais ce que Themistoclès reprochait aux Athéniens ne nous pourra être justement reproché; jamais nous ne serons las de recevoir de vos bienfaits, nous ne le serons jamais aussi de recevoir vos commandements, vous rendre le très humble service qui vous est dû de toute l'église, prier Dieu, Monseigneur, qu'il multiplie vos ans en toute prospérité. » (1)

Ce discours répondait peu aux justes injonctions de l'archevêque, mais il n'était plus permis de temporiser. On découvrit que MM. Buquet et de Dampierre *tenaient dans leurs maisons des femmes impudiques et scandalises*. On leur envoya MM.

(1) Reg. cap., 20 novembre 1582.

Péricard, de La Roche et de Mouchi pour les admonester et les leur faire renvoyer.

Sur ces entrefaites, on reçut des lettres du roi réclamant les prières de l'Eglise pendant une année entière, afin que Dieu lui donnât un enfant mâle pour lui succéder. « Je sais, dit le prince, dans sa missive, que la grace de la génération, comme tout autre bien, dépend et procède de Dieu ; et comme je ne l'ai encore pu obtenir de sa bonté, et étant bien certain que souvent ce qu'un petit nombre, en priant, ne peut obtenir, plusieurs ensemble, priant de foi, dévotion et charité, comme par une force qui lui est très agréable, l'emportent et l'obtiennent ; pourquoi, comme certains de nos prédécesseurs, nous demandons le secours des prières et oraisons publiques de tout le clergé de l'Eglise gallicane, non pour notre particulier contentement, mais pour le repos universel de toute la France. » 1582.

Le Chapitre fit quelques difficultés pour se conformer à l'exécution de ces lettres. On trouva qu'on ne pouvait rien ajouter à la messe sans l'autorité du pape, et l'on écrivit à l'archevêque pour le prier de s'entendre avec les prélats résidants à Paris.

Le Cardinal permit au Chapitre de dresser, pour tout son diocèse, un formulaire de prières dans lesquelles on introduisit le passage suivant : *Rex regum Deus qui pro salute mundi ex utero virginis filium tuum nasci voluisti, da christianis-*

simo regi nostro Henrico tibi placentem filium, ad regni Francorum prosperitatem et pacem. (1)

1583. Au commencement de l'année 1583, le duc de Joyeuse fut nommé gouverneur de la Normandie, et vint à Rouen. Le Chapitre lui exposa que ses prédécesseurs l'avaient toujours exempté de loger, dans ses maisons, des soldats et des gens d'ordonnance de leur suite; il le pria de continuer en faveur du cardinal.

L'entrée de ce duc eut lieu avec une certaine solennité, car le Chapitre fit faire des recherches sur ce qui s'était passé à pareille circonstance, et en demanda l'extrait. On accorda cent sols pour faire sonner Georges d'Amboise à l'arrivée du nouveau gouverneur.

Un homme de bien, disent les registres, ayant fait faire une image en pierre représentant la figure de saint Romain, demanda à la faire placer où elle avait autrefois existé sur le grand portail. On le lui accorda si son image était de proportion convenable. Ainsi se trouvèrent peu à peu rétablis les ornements de l'église renversés par les huguenots.

On avait à s'entendre avec l'abbesse de Saint-Amand, au sujet du cours des fontaines qui passait dans son couvent; le Chapitre lui délégua MM. de Quintanadoine et Le Brun qu'elle traita très cavalièrement, et avec une hauteur qui tenait peu de

(1) Reg. capit., 8 novembre 1582.

l'humilité de son état. Ces chanoines trouvèrent, à l'huys de sa chambre, une religieuse qui leur dit « que Madame était mal disposée, et qu'elle n'avait que dire, ni affection de parler à MM. du Chapitre. »

Le 11 octobre 1583, l'évêque de Rosse, coadjuteur du cardinal et procureur de Charles de Bourbon, vint prendre possession de l'archevêché de Rouen, au nom de ce dernier, en faveur duquel son oncle s'était démis. La cérémonie eut lieu avec une certaine pompe. Le Chapitre ordonna de chanter des motets en musique, de jouer de l'orgue, et de sonner les deux grosses cloches.

Nonobstant cet acte, le vieux cardinal resta toujours archevêque de Rouen; Charles de Bourbon, plutôt considéré comme son successeur que comme son remplaçant, se présenta bientôt muni d'une bulle du pape qui l'exemptait d'en obtenir de nouvelles, lorsque son prédécesseur viendrait à décéder. Charles arriva lui-même à la pourpre romaine, sous le nom de cardinal de Vendôme, et ne prit le titre de cardinal de Bourbon qu'après la mort de son oncle.

L'évêque de Rosse, montrant un grand zèle pour l'exécution du concile de Rouen, proposa de faire saisir les bénéfices de ceux qui ne résideraient pas; ajoutant que c'était la volonté du pape, du roi et de monseigneur; on députa, à Paris, pour s'entretenir à ce sujet avec le cardinal.

1584. Le 21 mai 1584, on apprit l'arrivée de l'archevêque de Vendôme à Gaillon; le Chapitre décida d'envoyer quelqu'un pour le saluer, ce qui n'avait pas encore eu lieu depuis qu'il était parvenu au cardinalat.

On faisait, à cette époque, paver la place de la Calende et les abords du mur où les féronniers étalaient leurs marchandises.

L'église était toujours pleine de laquais des chanoines, qu'on y trouvait jouant aux dés et blasphémant le nom de Dieu; on arrêta de les faire constituer prisonniers par les chapelains.

Cependant la mort du duc d'Anjou rendant le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, il était temps de prendre des mesures pour ne pas voir arriver un roi protestant à la couronne. Alors le duc de Guise réorganisa la ligue dont il fut nommé chef. Il persuada au cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que le trône devait un jour lui appartenir. L'archevêque se laissa prendre à cette amorce, s'enferma dans Péronne à la tête des ligueurs, fit un manifeste dans lequel il prit le titre de premier prince du sang, et recommanda aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique. Il conclut ensuite un accord avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. La nouvelle de ce traité, arrivée à

Rouen, y répandit la joie et donna lieu à un *Te Deum* auquel assistèrent les échevins et les conseillers de la Cour en robes rouges. Le roi, contraint de capituler, approuva tout, lança l'édit de juillet, défendant, sous peine de mort, l'exercice dans le royaume de toute autre religion que de la catholique, et bannissant les ministres et tous les calvinistes qui n'auraient pas abjuré dans six mois. Cet acte, bien accueilli des Rouennais, fut enregistré spontanément par la Cour, à la grande satisfaction des ligueurs.

Dans le même temps, M. de Carrouge fit dire aux chanoines de se pourvoir d'armes et surtout de blé pour trois mois, parce qu'on annonçait l'arrivée très prochaine des Reîtres en Normandie.

Ainsi se passait la fin de l'année 1584, prélude d'une époque qui fera éclore, dans Rouen, tout ce que le zèle religieux peut inventer d'ardeurs pour la conservation de la foi catholique.

Le duc de Joyeuse étant mort, le roi le remplaça, dans le gouvernement de la Normandie, par le duc d'Epernon, l'un de ses plus intimes favoris; ce duc écrivit au Chapitre, de la part du monarque, pour qu'il fût fait de somptueuses funérailles à son prédécesseur. On arrêta de se conformer au cérémonial pratiqué aux obsèques de M. de Brézé. Les membres du Parlement qui devaient y assister, firent prévenir qu'ils laisseraient, de chaque 1585.

côté du chœur, six places vides pour les chanoines, et rendraient un arrêt dans ce sens, si ces messieurs y consentaient. Avant de s'engager, on consulta les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, par l'entremise de M. de Martainbos. Provisoirement, le Chapitre décida d'attendre que les conseillers fussent placés pour occuper les chaires vides.

Le cardinal de Vendôme obtint, à la sollicitation de la veuve de M. le colonel de Randan, tué dans l'armée du roi pendant le siége de notre ville, et inhumé dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le cœur, qu'il fût mis une épitaphe sur le tombeau du défunt.

Le Chapitre demanda des enfants pour la maîtrise, par suite de la fondation de Monseigneur, et fit apposer des affiches aux portes de la cathédrale et dans les lieux publics de la cité, afin d'en donner connaissance à ceux qui désireraient se présenter, pour qu'il en fût choisi deux.

Après le traité de Nemours, qui procurait de nouveaux avantages à la Ligue, le roi écrivit, aux instances du cardinal de Bourbon, la lettre suivante à M. de Carrouge, qui en envoya copie au Chapitre.

« Etant, par la grace de Dieu, les derniers remûments pacifiés, il ne sera plus besoin de faire si grande garde aux portes de ma ville de Rouen. Aussi, ayant été requis par mon oncle, cardinal

de Bourbon, de faire jouir les chanoines de l'église Notre-Dame au dit Rouen de l'exemption que mes prédécesseurs et moi leur avons accordée d'aller aux gardes des portes, je vous ai, sur cette occasion, bien voulu faire cette lettre, pour vous prier de les faire jouir de l'effet du contenu de leurs dites lettres d'exemption, et suivant icelles les faire dispenser de plus aller ni envoyer à la garde des dites portes. Sur ce, je prie Dieu, M. de Carrouge, vous avoir en sa sainte et digne garde. »

HENRY. »

Le cardinal de Bourbon, au faîte des honneurs, 1586.
avait une cour plus nombreuse que celle du roi, ce qui lui fit écrire, de Gaillon, le 27 novembre 1586, qu'on pouvait se dispenser de venir le visiter, *à raison du grand train qui était à présent dans son château.*

Paris avait vu l'établissement des *Seize*, espèce de Ligue particulière, composée de plusieurs hommes qui s'étaient partagés les seize quartiers de la ville et l'administration des affaires; hommes dévoués au duc de Guise, et ennemis jurés de la réforme.

Toutes les joies des ligueurs de Rouen furent bientôt modérées par des demandes de subsides. Le pape permit au roi de lever un impôt sur l'Église; le Chapitre mit en vente un acre de terre et sept maisons pour lesquelles les curés de la ville *firent trente proclamations.*

Le clergé, comme on voit, s'exécutait de bonne grâce ; mais le subside trouvait une vive opposition de la part du Parlement et des citoyens; il en résulta de graves conflits qui apprirent aux bourgeois ce qu'il en coûte à troubler l'ordre et à provoquer des révolutions.

1587. Le 20 octobre 1587, eut lieu la bataille de Coutras, gagnée par le roi de Navarre sur le duc de Joyeuse qui y perdit la vie. Le roi écrivit à Rouen qu'il entendait que nul ne fût dispensé de la garde des portes. Néanmoins, M. de Carrouge en exempta les chanoines, pendant le jour, pour qu'ils pussent vaquer aux saints offices. Le Chapitre lui fit gracieusement délivrer, pour cette dispense, deux grands pains et deux bouteilles de vin.

Le vendredi saint approchait alors, et les ligueurs se disposaient à le fêter avec des cérémonies inusitées; le cardinal s'y prêta en ordonnant, pour la nuit, une procession où devaient se trouver un grand nombre de pénitents. Le Chapitre ne pouvant montrer moins de zèle que son archevêque, décida de s'y rendre en corps avec les enfants de chœur et les chantres qui feraient de la musique. On partit à sept heures du soir pour Saint-Vivien, et de là pour Saint-Godard, où l'on avait élevé un oratoire; on se rendit ensuite aux Jacobins et aux Cordeliers, en chantant le *Miserere*. Rien ne pouvait exalter davantage la multi-

tude, que cette procession faite à la lueur des flambeaux, devant laquelle on portait un très grand Christ, attaché à une énorme croix en bois, laquelle était entourée de vingt-quatre pénitents, pieds nus et vêtus de blanc. On avait formé un chœur d'enfants qui chantaient un *versé* après que le prédicateur avait abandonné la parole. Le cortége ne rentra pas avant minuit dans la cathédrale.

Ces processions se renouvelèrent plusieurs fois dans le courant du mois, et l'on établit des oratoires permanents sur les places où l'évêque de Rosse faisait la prédication. On en était revenu au temps des croisades et de Odon Rigaud.

Ces cérémonies disposaient merveilleusement les esprits aux exagérations de la Ligue; les Guises avaient, en outre, à Rouen leurs émissaires qui demandaient instamment la destruction des huguenots *par le sang et par le feu*.

A leur tête, se voyait le cardinal de Bourbon, 1587.
caressant la funeste idée d'être roi, et poussé à cette première dignité par les Guises, qui voulaient occuper la seconde comme chefs de la ligue, en attendant les éventualités.

On remarquait ensuite Carrouge, auquel il a été difficile d'assigner un rôle pendant les horreurs de la Saint-Barthélemi; puis, presque tous les évêques de Normandie, des membres du Parlement, des gouverneurs de ville, nommés depuis peu de

temps sous l'influence des princes Lorrains; et, dans le Chapitre de la cathédrale, l'archidiacre de Mouchy, et les chanoines Dâdré, Busquet, Séquart, Ygoult, Cossard et Mallet, qui se faisaient remarquer parmi les plus ardents.

Tous les membres de la commune étaient pareillement dévoués aux Guises, ce qui formait, avec les chefs des compagnies bourgeoises, une masse imposante, plus redoutable à l'autorité royale qu'aux protestants contre lesquels on s'était ligué. Le roi ne tarda pas à s'en apercevoir; et ce fut pour contrebalancer l'action de cette force qu'il fit partir pour Rouen le nouveau gouverneur de la Normandie, le duc d'Épernon, plus attaché à sa personne qu'au parti qui s'emparait du pouvoir. L'entrée de ce duc fut remarquable par la foule de seigneurs qui l'accompagnaient, et par les hommages qu'on lui rendit comme au représentant de l'autorité royale. Les officiers de ville lui offrirent l'image d'une fortune, en vermeil, qui l'étreignait dans ses bras et jurait de lui être fidèle. (1)

D'Épernon, arrivé devant la cathédrale où s'étaient réunis les ecclésiastiques, entendit la harangue du pénitencier Dâdré qui lui énuméra ce que les catholiques espéraient de sa présence. C'était un espèce de manifeste en langage

(1) Pasquier, liv. III, lettre XI.

de ligueur, dans lequel il se prononçait autant contre les huguenots que contre le tiers-parti ou les *politiques*, qui les laissaient en liberté et sans recherche.

« C'est à vous, dit-il au duc, c'est à vous d'y remédier, si vous voulez faire l'office d'un bon gouverneur ; vous en avez bien la puissance pour avoir l'oreille, la faveur, le crédit, le cœur et l'autorité du roi en main; il ne reste que la bonne volonté de laquelle vous ferez paraître les effets; faites donc que le clergé de cette province en particulier, et tous les bons catholiques en général se ressentent de votre venue, en les faisant jouir d'une paix et d'une tranquillité en ce qui concerne principalement le fait de la religion, *non pas en laissant les loups avec les brebis, les renards avec les poules, les hérétiques avec les catholiques*, comme veulent persuader au roi ceux qui ont été nourris à l'école de cet athéiste Machiavel. » (1)

Rien n'est plus clair que cette harangue, que 1588.
nous regrettons de ne pas trouver dans les registres capitulaires, et dont nous ne suspectons néanmoins pas l'authenticité; les sympathies de la majorité de l'église de Rouen étaient acquises aux princes Lorrains et à la Ligue. Le soir, on fit présenter le pain et le vin du Chapitre au duc d'Épernon.

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. III, p. 256.

Cependant, le roi comprenant chaque jour le danger de sa position, laissa échapper des menaces qui firent peur au Conseil des Seize. Comme il y allait peut-être de leur existence, ils jugèrent à propos de mander le duc de Guise à Paris. Un pareil acte de rebellion donna lieu à la journée des Barricades : le 12 mai, les troupes royales furent chassées par les factieux; le roi, contraint de partir, alla à Chartres, et le duc de Guise se trouva maître dans la capitale.

Cependant, bientôt effrayés de leur propre succès, les Parisiens envoyèrent des députés à Henri III, pour le prier de rentrer au milieu d'eux. Le capucin, Anne de Joyeuse, se chargea de cette mission, et partit de Paris à la tête de députés, qui chantaient, en cheminant, des psaumes et des litanies; Joyeuse, pour représenter Notre-Seigneur au calvaire, se mit une couronne d'épines sur la tête, une grosse croix de bois sur les épaules, et se fit accompagner de tous les personnages qu'on employait alors pour représenter la passion du Sauveur. Les autres députés étaient en pénitents. Le roi assistait aux vêpres lorsque cette singulière caravane arriva; son émotion fut visible quand il aperçut le frère Ange, nu jusqu'à la ceinture, recevant la discipline, que deux capucins lui appliquaient sur les épaules. Il lui donna une audience favorable et l'engagea, lui et quelques

membres du Parlement qui survinrent, *à se retirer pour un temps.*

La Ligue inondait alors Paris et la province de petits livres dans lesquels elle glorifiait sa conduite, et donnait au roi tous les torts, pour le rendre odieux à ses sujets

Ce malheureux prince fut obligé d'envoyer des agents dans toutes les villes, pour se justifier auprès des autorités civiles et religieuses de son royaume.

Il tenait surtout à être agréable aux bourgeois 1588
et au clergé de Rouen; car il avait le projet de se retirer dans leurs murs pour combattre la faction; chose assez difficile à cause de l'état des esprits, et des fougueux ligueurs qui s'y étaient emparés du pouvoir. Son envoyé auprès du Parlement de Normandie trouva le chef de la Cour bien disposé; le président lui assura que le prince n'avait rien à craindre des gens de bien, mais qu'il ne pouvait cependant répondre *d'un coup d'arquebuse tiré par une fenêtre*; cette réponse était peu encourageante. D'un autre côté, M. Emeri, maître des requêtes, et l'un des conseillers du roi, se présenta dans le Chapitre, prit séance auprès du chantre, et prononça une longue harangue au sujet de ce qui s'était passé à Paris, disant que le roi était tout à fait innocent de ce dont on l'accusait dans les petits livres qui avaient été lancés avec profusion par ses ennemis. Pour le prouver, il lut des

lettres dans lesquelles Sa Majesté faisait profession de catholicisme, promettait de vivre et de mourir dans cette croyance, et d'employer tous ses moyens pour l'extirpation des hérésies, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'à ce jour. Le chantre répondit convenablement à l'envoyé du roi, et fut chargé de présenter une réponse, par écrit, à l'approbation du Chapitre. Voici cette curieuse pièce telle qu'elle fut adressée au monarque.

« Sire,

« Votre majesté a voulu nous rendre participants de ses conseillers, par la communication particulière que nous a faite le sieur Emeri, de votre sainte intention, dont nous vous remercions très humblement. Nos actions ont assez fait connaître combien nous désirons sa conservation; nos vœux publics, nos prières continuelles aux oratoires, destinés à cette fin, et nos processions ordinaires en donnent un bien assuré témoignage. Nous portons, avec un indicible regret, cette apparence de désunion qui ne peut rien promettre que trouble, désordre et confusion; c'est pourquoi de toute notre affection, nous louons Dieu de ce qu'ayant pitié de nous, il a voulu inspirer le cœur de votre Majesté pour la faire tomber en une si bonne et si sainte résolution qui nous fait espérer une prompte réconciliation, au bien de votre état, au soulagement de vos pauvres sujets tant affligés,

à l'établissement assuré de l'église catholique, apostolique et romaine, et ruine des hérétiques qui la proscrivent et triomphent de nos malheurs. En l'espérance d'un si grand bien, à l'imitation de nos anciens pères, de cœur entier, nous continuerons nos très ardentes prières envers la divine bonté pour qu'elle vous donne un royaume tranquille, une maison assurée, un sage et fidèle conseil pour l'exécution de vos justes entreprises, et pour qu'elle prolonge vos ans en toute prospérité et santé. Vos très humbles sujets les chanoines du Chapitre de Rouen. »

Les réponses du Parlement et du Chapitre ne 1588.
déplurent pas à ce qu'il parait au roi, car, dès le 13 juin suivant, après beaucoup de pourparlers, il fit son entrée dans notre ville au milieu d'un enthousiasme difficile à décrire; tant il est vrai que les princes souvent impopulaires n'ont quelquefois besoin que de se montrer pour effacer bien des préventions, chez une nation impressionnable qui ne suppose pas le mal chez les rois qui se confient à sa loyauté. Il pénétra dans la cathédrale, et se retira au palais de Saint-Ouen, où furent reçus avec bienveillance tous les habitants qui voulurent se présenter. Le monarque se plut à dire gracieusement aux chanoines délégués de l'église que les lettres du Chapitre lui étaient parvenues à Chartres, et lui avaient été très agréables.

Le mauvais vouloir du cardinal de Bourbon se taisait devant de telles émotions. Le roi, pour maintenir les Rouennais dans la bonne opinion qu'ils avaient de son orthodoxie, était devenu plus catholique que les ligueurs; tous les jours il ordonnait des processions auxquelles il figurait avec le recueillement et la ferveur d'un zélé pénitent; il annonça qu'il voulait assister, le 15, aux vêpres dans la cathédrale, le lendemain à la procession et à la grande messe du chœur. On pria le cardinal, qui avait mandé de faire les dispositions nécessaires, de venir lui-même officier dans son église.

Cette procession se fit le jour de la Fête-Dieu; le monarque marcha à pied, une torche à la main, derrière le dais, porté par quatre maréchaux de France. Le peuple était ému jusqu'aux larmes, et ne concevait pas les calomnies dont on abreuvait son roi.

Ces chaudes démonstrations, cette popularité même déplurent souverainement aux chefs de la Ligue. Il leur fallut des garanties, et la reine, restée à Paris, traita avec les Guises qui contraignirent le malheureux Henri III à décréter, à Rouen, le fameux *édit d'Union*. Par cet acte, le roi commandait d'aviser, par tout moyen possible, à l'extermination des huguenots, jurait de ne faire aucune ordonnance en leur faveur, et excluait

du trône *tout prince quelconque hérétique ou fauteur d'hérésie*. C'était une atteinte portée aux droits du roi de Navarre, devenu l'héritier présomptif de la couronne, puisque Henri III n'avait pas d'enfants et ne devait pas en avoir.

Pour donner plus d'autorité à cet acte de violence, on contraignit le roi d'en jurer l'observation dans la cathédrale; ce qui eut lieu le 19 juillet 1588, après quoi le Parlement jura à son tour; cérémonie funèbre qui précéda de peu de temps le deuil de la monarchie. 1588.

Henri III repartit bientôt pour Paris, attendant l'ouverture des seconds états de Blois, qui devaient tenir le 15 novembre. On nomma à l'hôtel-de-ville de Rouen des députés pour y prendre place. Le représentant du clergé fut l'évêque de Lisieux, celui de la noblesse le baron du Bec-Thomas, et celui du tiers-état *un nommé de Parde,* disent les registres du Chapitre.

L'évêque de Lisieux était alors Jean d'Escars de Givry; on profita de son séjour à Rouen pour l'engager à payer son *past*. Le Chapitre trouva fâcheux pour le clergé de la province que cet évêque eût été chargé de porter la parole aux États; il lui semblait que c'était un *sujet de vergogne* pour l'église de Rouen, vu que l'évêque se trouverait avec des hommes très capables du bailliage, qui s'en acquitteraient mieux que lui. On envoya prier le cardi-

nal, qui était à Blois, de parler pour le clergé de son diocèse, et on lui adressa les articles qui devaient être présentés.

Durant ces élections, la Ligue envoyait des prédicateurs dans toutes les villes, afin d'y répandre ses principes et d'y affermir son pouvoir. Deux jésuites vinrent à Rouen, envoyés par monseigneur. On leur demanda s'ils en avaient des lettres; sur leur réponse négative, on les adressa aux grands vicaires de l'archevêché.

Il est difficile d'expliquer la répulsion qu'éprouvait l'aristocratie cléricale pour cet ordre. Les Pères avaient néanmoins quelques amis parmi les chanoines de Rouen; car M. de Mouchy s'empara des deux arrivants, leur fit faire des instructions dans son logis, et demanda que les enfants de chœur s'y rendissent *pour être cathéchisés par les bons Pères*. Le Chapitre, au lieu d'obtempérer à cette demande, arrêta, *et pour cause*, que les enfants ne quitteraient pas leur maison.

La présence des deux jésuites ranima bientôt, dans la ville, le feu sacré de la Sainte-Union. M. Bignes, grand archidiacre et l'un de leurs zélés partisants, fit sortir les processions des paroisses avec leurs châsses, et y assista avec ses habits de chanoine, sans en avoir prévenu le Chapitre. La compagnie, trouvant ce fait blâmable, arrêta qu'elle en ferait part au cardinal.

Ces démonstrations provoquaient presque toujours des actes d'impiété venant du parti contraire : En effet, l'official de Londinières écrivit « qu'aucuns mal zélés en la foi avaient, en dérision, attaché un âne vêtu des ornements ecclésiastiques au lieutrin de l'église de ce village, et fait plusieurs autres insolences. » On ordonna au procureur de faire une information pour la joindre à celle de l'official, et l'envoyer à la Cour.

Nous trouvons ici un fait qui n'est pas sans inté- 1588
rêt pour la topographie de l'aître de la cathédrale; c'est la location qui eut lieu, le 16 septembre, moyennant 18 liv. de rente, au nommé Cabouel, bourgeois de Rouen, d'une place vide le long du mur de l'église, depuis la tour de Georges jusqu'à la porte de la Calende, pour y faire des bâtiments; circonstance qui nous indiquerait peut-être l'origine de toutes ces maisons.

Le Chapitre acheta à la même époque, de M. Mautalent, trois acres de terre situées sur la paroisse de Roumare.

Le sieur de Franqueville avait fait faire, pour l'église, un très beau tableau qu'on désirait obtenir en pur don; comme il ne voulut pas le concéder gratuitement, on lui offrit 10 ou 12 écus, qu'on affecterait à un obit fait à son intention.

Les états de Blois avaient été ouverts le 4 octobre 1588 ; la Ligue y était en majorité. L'édit

d'Union, fait contre les huguenots, et qui excluait de la succession au trône tout prince non catholique, y fut déclaré loi de l'état. Pour contrebalancer ces décisions, le roi de Navarre protestait et tenait l'assemblée des églises réformées à la Rochelle. Les exigences insolentes de la Ligue, l'audace du duc de Guise, auquel il ne manquait que le titre de roi, ne laissèrent d'autre parti à Henri III que de se défaire de ce sujet rebelle. Le 23 décembre, le duc de Guise fut assassiné; le même sort attendait le lendemain le cardinal son frère. La mort du cardinal de Bourbon ne paraissant pas indispensable, on l'arrêta seulement, lui et l'archevêque de Lyon, pour les renfermer dans une forteresse.

Le 30 décembre, on connut, à Rouen, les évènements de Blois; le Chapitre décida de faire une procession générale aux Cordeliers. Comme on ne pouvait toutefois agir sans l'assentiment de M. de Carrouge, le coadjuteur, évêque de Rosse, et le chanoine Guernier allèrent le prévenir que l'intention du clergé « était de faire cette procession pour le recouvrement de la santé du cardinal, et pour le massacre advenu aux personnes de MM. de Guise et du cardinal son frère, *à la complicité du roi.* » M. de Carrouge leur dit de n'en rien faire; que Sa Majesté le trouverait très mauvais, et qu'il serait contraint de l'en informer. Ces

messieurs n'insistèrent pas, et se contentèrent de processions dans l'église.

On avait aussi voulu envoyer une députation au cardinal, *malade et détenu prisonnier à Blois*; ce projet n'eut pas de suite, car on apprit que le roi venait de quitter cette ville. 1588.

Des docteurs séditieux et ardents ayant obtenu un décret de la Sorbonne qui déliait les Français du serment de fidélité fait à Henri III, le duc de Mayenne se mit à la tête des ligueurs, et se rendit au Parlement, où il fut déclaré lieutenant-général du royaume.

Pendant que ces choses se passaient, Rouen était dans une agitation difficile à peindre. Les prédicateurs de la Ligue appelaient le peuple à la vengeance et faisaient courir mille bruits sinistres. On ne parlait que de troupes marchant sur la ville, et de la cessation du paiement des rentes. M. de Carrouge essaya de démentir ces fausses nouvelles; le Parlement s'assura de la fidélité des Capitaines de quartier, et fit exécuter l'édit d'Union, en vexant les religionnaires. Quelques-uns même furent traînés au supplice, pour ôter tout sujet de soupçon à l'intolérance des ligueurs. Mais, vains efforts, l'édit de la Sorbonne arriva à point pour faire diparaître jusqu'à la dernière trace d'ordre public dans la ville. Le 5 février, disent très laconiquement les Registres capitulaires : *Journée des Barricades.*

Il eût été, à coup sûr, pénible à la majorité du Chapitre, d'entrer daas les détails de violence te de rébellion auquel la plupart de ses membres ne restèrent pas étrangers. Les principales rues de Rouen furent barrées avec des chaînes, et défendues par une multitude d'hommes armés, qui prétendaient que les huguenots voulaient se rendre maîtres du château. Ces forcénés s'exaspérant à l'envi, forcent le monastère de Saint-Ouen, se saisissent de Carrouge, entrent dans la forteresse, y placent garnison; puis s'emparent de la maison commune où ils installent les chefs de la Ligue.

Le 8 février 1589. on organise un conseil de ville, composé de ce qu'il y a de plus ardent parmi les ecclésiastiques, les magistrats et les bourgeois; ces nouveaux conseillers traitent toutes les affaires au nom du peuple. Le lendemain, M. Bignes grand archidiacre, et les chanoines Bigot, Séquart et Guernier sont envoyés près de la commune révolutionnaire pour l'engager à demander au roi la liberté du cardinal de Bourbon. Ils rapportent qu'on a augmenté dans cette séance le nombre des conseillers de ville, de membres pris dans les différents états de la cité. Nous remarquons, du côté des ecclésiastiques, le curé de Saint-Vivien; M. Séquart, curé de Saint-Maclou; M. Séquart, chanoine, et le provincial des Carmes; du côté de la justice,

MM. de Bourdecy, maître des requêtes, Dumesnil frères, Dupont et Benesteville, conseillers du Parlement ; et, du côté des bourgeois, les sieurs Guibout, de Bourais, Voisin et de Laval.

Tels furent les membres qui composèrent définitivement le Conseil de l'Union, conjointement avec MM. Péricard, Mouchy, Bauquemare, Regnault, Pierrecourt et la Mailleraie ; assemblée insurrectionnelle à laquelle le Parlement fut bientôt contraint de se soumettre lui-même.

Les délégués du Chapitre, présents à ces promotions, rapportèrent qu'ils avaient approuvé ce qui s'était fait à l'hôtel commun « comme ayant pour but le maintien de la sainte foi et religion, la conservation de la ville, le repos et l'assurance des biens et fortunes des habitants d'icelle. »

Peu après, arrive de Paris un nouveau formulaire dans lequel la déchéance du roi est prononcée; tous, à l'envi, prêtent serment de s'y conformer; Rouen devient une espèce de république indépendante. Beaucoup de villes suivent son exemple; le maire et les échevins d'Amiens lui envoient proposer, par un délégué nommé Thuel, une alliance à l'instar des ligues communales du moyen-âge, pour entrer dans l'Union. Le même émissaire était chargé, de la part des chanoines d'Amiens, de faire pareille ouverture au Chapitre; M. Péricard eut ordre de répondre à leurs lettres.

Trois autorités se partageaient, comme on voit, le pouvoir dans notre malheureux pays. Les protestants obéissaient au roi de Navarre, les ligueurs aux princes Lorrains, et le roi, toujours irrésolu, s'était abandonné aux conseils d'un tiers-parti qui, n'étant ni catholique ni huguenot, ne réussissait qu'à faire détester la royauté.

Alors, les prédicateurs redoublent de zèle et d'emportement; ils font dresser un oratoire dans la cathédrale, à l'entrée de la chapelle de la Vierge; les esprits sont montés, et l'arrivée du duc d'Aumale met le comble à la joie des catholiques. D'Aumale était envoyé par l'Union pour gouverner la province; devant lui, M. de Carrouge dut résigner son pouvoir et se retirer de Rouen

Une procession générale fut arrêtée pour le dimanche suivant; M. du Maine, frère de la reine, devant y assister avec un certain nombre de seigneurs, on ordonna d'y apporter le plus grand ordre. Une foule immense prit part à cette cérémonie, et tous, grands et petits, parcoururent, pieds-nus, les rues de la ville, depuix dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi.

A ces processions solennelles succédèrent celles, beaucoup plus modestes, de Saint-Jérôme et des pénitents, mais peut-être encore d'un aspect plus sinistre que les premières; car elles n'avaient lieu que la nuit et à la lueur des flambeaux; le Chapitre

leur faisait tenir les portes de la cathédrale ouvertes pour l'instant de leur arrivée.

L'assassinat des princes étant toujours présent à 1589.
la mémoire des catholiques, ceux-ci firent célébrer pour les Guises un service dans la cathédrale. On éleva un énorme catafalque au centre du chœur; et le fougueux pénitencier Dâdré prononça l'oraison funèbre en présence de M. d'Aumale et de sa suite. Pendant ce temps là, le cardinal de Bourbon, qui s'ennuyait de sa réclusion de Blois, demandait instamment des prières pour le recouvrement de sa liberté.

La terreur qui régnait dans Rouen était incroyable alors; elle devint excessive par l'exigence de la Ligue, qui voulut contraindre le Parlement et toutes les autres compagnies à signer l'édit d'Union. On résista cependant. La magistrature ne voulut pas en entendre parler; le duc de Mayenne arriva pour l'y contraindre et forcer les magistrats à la soumission.

Les chanoines et les chapelains n'ayant pas encore juré d'être fidèles à la Ligue suivant le contenu du formulaire, M. de Mouchy s'en irrita, et dit que ce retard était cause des difficultés apportées par les hautes cours; il fit décider que ces Messieurs signeraient le serment qui serait transcrit d'après le formulaire imprimé.

Il paraît qu'il y eut peu d'empressement à exé-

cuter cet ordre; car un mois après, on prescrivait encore aux chapelains de se réunir pour donner leur signature, sous peine de perdre leurs obits jusqu'à la Saint-Jean. Ce fut sans doute à cause de ces retards que le prédicateur des Carmes attaqua le Chapitre dans un sermon très virulent. Cette sortie, faite en public, parut attentatoire à l'honneur de ces Messieurs, qui firent admonester l'orateur, en le prévenant d'être plus prudent à l'avenir.

Il serait difficile de se rendre compte du motif qui força le Chapitre à sévir contre le chanoine de Saldaigne, d'après ces uniques expressions consignées snr les registres: *pour blasphêmes et insolences*. Il fut condamné à rester assez longtemps en prison, et à payer 2 écus à la fabrique, 4 écus pour les pauvres du bureau de la Madeleine, 1 écu à chacune des quatre religions mendiantes de Rouen, 1 écu aux filles de Sainte-Claire, 1 écu aux filles de Sainte-Brigide, et 1 écu aux Capucins Si ces amendes furent une réparation des *insolences* de ce chanoine, on pourrait croire qu'il en aurait beaucoup commis; du reste, M. de Saldaigne ne parait pas être d'un caractère très facile; il arrache l'huys des cloaques de la prison, et le brûle, ainsi qu'un sommier de sa chambre, dont il défonce la porte avec un gros bâton. Le geôlier demande à être déchargé de sa garde, et dit qu'on devrait le remettre à M. de Bretel, son beau-frère; celui-ci

ne veut pas le recevoir, et répond qu'il abandonne la correction de M. de Saldaigne à ses supérieurs. Le Chapitre fait enfermer le prisonnier dans l'un des caveaux de la cour ecclésiastique qu'on emprunte à l'official.

Le maitre des enfants de chœur réclame d'un chapelain ce qui lui est dû pour avoir assisté à la messe des capitaines ; ce chapelain récrimine et accuse le maître d'avoir été vu, après matines, portant des fagots sous sa robe à la petite *Jeanne*, qui demeure derrière le cimetière de Saint-Maclou ; dénonciation qui cause du scandale et au sujet de laquelle le promoteur donne ordre d'informer. 1589.

Les chanoines, journellement vexés par les exigences du service militaire, prient le Conseil de l'Union de les exempter de monter la garde aux portes et d'y fournir chacun deux hommes Au lieu d'obtempérer à cette demande, le Conseil exige de l'église six nouveaux travailleurs pour les fortifications.

Un jacobin de Paris présente des lettres de Messieurs de l'Union de cette ville, demandant un prompt secours pour subvenir aux guerres ; on en fait part aux vicaires-généraux afin d'avoir leur avis. Il était assez difficile de se procurer de l'argent, car le grand receveur ne pouvait rien payer ; il annonça même qu'à raison des troubles et de la présence des soldats, aucun huissier ou messager

ne voulait se hasarder par les champs, et qu'on ne pouvait avoir ni deniers, ni blé des fermiers. Le Chapitre admit ces excuses; il n'en fut pas de même du Conseil, qui avait aussi fait sa demande de subsides: il consigna le receveur à son logis et le mit sous la garde de plusieurs soldats. Les Chanoines déléguèrent auprès du receveur des dîmes et de Messieurs du Conseil de ville pour leur faire entendre que le revenu de l'église était en partie saisi et confisqué par les hérétiques, et que ceux de Dieppe s'étaient même emparés de l'argent que les fermiers de *Meulers* devaient payer au Chapitre. Cependant on emprunta mille écus pour subvenir aux plus pressants besoins.

1589. Les soldats n'étaient pas moins pillards dans la ville que dans les campagnes; car M. Ballue se plaignit que ceux qui occupaient le logement de M. de Saldaigne, avaient commis chez lui plusieurs vols, en passant par l'huys et les fenêtres qu'il pria de faire boucher.

Henri III transféra le Parlement de Paris à Tours, et celui de Rouen à Caen, pour les enlever au joug et à l'influence de la Ligue; il traita même avec le roi de Navarre qui se joignit à lui pour assiéger la capitale. Le quartier général de Henri III était à Saint-Cloud. Cette alliance déplut à la cour de Rome qui rappela son légat; MM. de Mouchy et Dâdré furent envoyés vers le pape pour *obtenir*

la délivrance du Cardinal et surtout l'excommunication du roi.

Bientôt parurent des lettres monitoriales contre Henri III, à la grande satisfaction des ligueurs qui ne craignirent plus d'outrager un prince excommunié et déchu du trône.

Les têtes, montées par les prédicateurs, se portèrent à toutes sortes d'excès; un moine jacobin, nommé frère Jacques Clément, se chargea de la plus dangereuse des entreprises, en assassinant Henri III, le 1er août 1589, au milieu de son camp.

Le bruit de cet assassinat, arrivé à Rouen, y causa une satisfaction que ne put dissimuler la Ligue. Ce furent des élans de joie et des orgies dans les rues, où l'on ne s'aborda plus que pour parler de la bonne nouvelle de la mort du tyran.

Le 6 août, il y eut une assemblée du Chapitre afin de décider si, *pour donner louanges à Dieu de la mort de Henri de Valois*, dernier roi de France, l'on ferait une procession générale à Saint-Ouen, et si l'on y porterait le Sacré-Corps. Cette démonstration fut ordonnée avec les cérémonies d'usage; seulement elle alla aux Cordeliers au lieu d'aller à Saint-Ouen.

Une seule procession ne suffisait pas pour un événement si désiré; le Conseil de l'Union en fit faire pendant plusieurs jours de suite; les unes se

dirigèrent vers l'oratoire de l'église de Saint-Sauveur, et les autres à l'église de Sainte-Claire.

Il en coûterait de raconter de tels actes si l'on ne savait qu'ils sont de toutes les époques, et tiennent aux passions inhérentes à l'humanité. Heureuses les générations qui n'ont pas payé leur tribut à ces misères; elles n'en auraient peut-être pas été plus exemptes que d'autres, si, dans le roulement des choses humaines, elles s'étaient vues en contact avec les événements qui les ont fait naître.

Le Conseil de l'Union, se modelant sur celui de Paris, exerce la souveraineté dans Rouen. Ombrageux comme tous les pouvoirs insurrectionnels, sa sévérité est extrême envers ceux qui ne partagent pas ses principes; la terreur règne dans toutes les classes, les membres du Parlement avisent aux moyens de s'enfuir et de se réunir à Caen. Il ne reste dans la ville que le très petit nombre de ceux qui appartiennent au parti, et consentent à devenir les instruments de la Commune.

Le Conseil fait arrêter et mettre en prison M. Allorge, *soupçonne* d'avoir été, avec le chapelain Daniel, au Pont-de-l'Arche qui tenait pour la royauté. Le zélé promoteur, s'apercevant aussi que le chanoine Cavelier était absent, dit qu'il fallait s'enquérir s'il était dans une ville de l'*Union*, car autrement il ne serait pas raisonnable de lui délivrer ses distributions.

Le grand événement de l'époque fut l'appel au trône, sous le nom de Charles X, du cardinal de Bourbon, que le roi de Navarre (Henri IV), alors roi de France, retenait toujours prisonnier. 1589.

Le Chapitre se montra très glorieux de l'avénement de son archevêque à la couronne. Son premier mouvement fut de faire peindre les *armoiries du cardinal, roi de France*, et de les placer sous le crucifix, à l'entrée de la porte du chœur. Il demanda ensuite permission à M. d'Aumale d'envoyer un messager près du nouveau roi, *avec lettres aux fins de sa délivrance.*

Les soldats remplissaient toujours les maisons canoniales dont ils brûlaient les bois et volaient les plombs. On pensait à les réparer, lorsque le curé de Saint-Vivien se présenta devant le Chapitre, de la part du Conseil de l'Union, et l'engagea à payer 500 écus pour subvenir aux frais de la guerre; on lui en offrit seulement 300 avec promesse d'aviser aux moyens de trouver le reste, *car les revenus de l'église etaient presque tous saisis par le parti contraire.*

En effet, Henri IV avait battu le duc de Mayenne auprès de Dieppe et mis le siége devant cette ville, ce qui avait causé la ruine du village de Martin-Église. Toutes les terres de la cathédrale étaient tellement pillées dans le pays de Caux, que Jacques *Régnard*, receveur du Chapitre, ne voulut pas

continuer sa charge, vu qu'il lui était dû plus de 15,000 livres, qu'il ne pouvait faire rentrer les blés, que les baronnies de Londinières et de Martin-Église étaient saisies par ceux de Dieppe, et que ces terres mêmes étaient données par le roi de *Navarre* aux gentilshommes de son parti. Dans le même temps, les sieurs Traboulet et de Dizy, fermiers des dîmes de Cherville, demandaient une diminution de leurs fermages, *eu égard aux compagnies et gens d'armes qui étaient plusieurs fois passés dans ce lieu.*

On apprit, d'un autre côté, que le gouverneur de Neufchâtel, pour le roi de Navarre, faisait venir tous les fermiers des dîmes de cette baronnie, et que les deniers qu'ils devaient payer à l'église étaient distribués aux gentilshommes auxquels Henri IV en avait fait don.

Un fermier ayant demandé un passeport pour apporter les blés du Chapitre dans Rouen, on pria M. Fontaine-Martel, capitaine du Pont-Saint-Pierre, de fournir une escorte, afin de faire passer ces denrées.

Bien que le Chapitre ne pût rien toucher de ses revenus, le receveur des dîmes n'en poursuivait pas moins la rentrée des impôts, et menaçait même de faire emprisonner les chanoines. On réclama auprès du Conseil de l'Union en lui faisant remarquer que les revenus du Chapitre étaient confisqués

par les hérétiques, et que si l'on exigeait quelque chose de lui, *le service de l'église resterait à dire et à célébrer.*

Vers la fin du mois d'octobre, après le gain de la bataille d'Arques, Henri IV se présenta devant Rouen pour y faire une tentative dont nous ne trouvons la mention que dans les registres du Chapitre. Les troupes royales se placèrent dans le faubourg de Saint-Gervais, où leur présence nous est signalée par les réclamations de plusieurs locataires de maisons canoniales, demandant que l'on fit remettre les fenêtres et les huys de leurs habitations *brûlés par les gens-d'armes.* On alloua 3 écus à un nommé Lutegal, pour réparer les fenêtres de sa maison que les soldats avaient brûlées *pendant l'investissement de la ville par le roi de Navarre.*

Le Chapitre avait donné l'ordre d'acheter des moulins à bras pour s'en servir durant la présence de l'ennemi. Ce siége, avons-nous dit, fut de courte durée; le Conseil de l'Union, craignant de le voir recommencer avec plus de persévérance, ordonna d'abattre toutes les maisons de Cauchoise où s'étaient logées les troupes du roi de Navarre. Comme la plupart appartenaient au Chapitre, on lui accorda 3,000 écus pour le récompenser des pertes qu'il allait éprouver. On travailla aux fortifications, et les Chanoines firent prier le Conseil de

réduire le nombre des ouvriers qui leur avait été demandé.

La Ligue eut, vers la fin d'octobre, une légère compensation à ses défaites; elle s'empara de la ville de Pont-Audemer; les drapeaux, pris sur ses adversaires, furent apportés en grande pompe à Rouen, et placés sous les voûtes de la cathédrale.

1590 Les prédicateurs qui étaient dans la ville exerçaient une telle surveillance sur tout ce qui se passait au dehors, qu'ils apprirent bientôt que le chanoine Vigor avait été vu entrant à Évreux à la suite du roi de Navarre; ils le firent biffer *pour avoir adhéré aux hérétiques*.

Dans le commencement de février 1590, Henri IV rentra en Normandie pour attaquer la Ligue. L'alarme fut de nouveau dans Rouen et les prédicateurs en revinrent à leurs sermons et à leurs diatribes contre le *Béharnais* qu'ils appellaient ainsi par dérision. Le peuple s'y laissa prendre, excité d'ailleurs par les indulgences du légat. On abattit définitivement les maisons de l'église situées en dehors des murailles; les chanoines réclamèrent, et le chevalier d'Aumale, leur fit savoir que l'ennemi tenait tête, et qu'ils pouvaient enlever promptement leurs matériaux.

Soit fatigue ou désir de nouveauté, le séjour du roi en Normandie y avait noué beaucoup d'intrigues; le marquis d'Alègre ayant réuni, dans son

château de Blainville, un certain nombre de royalistes, entreprit de soumettre Rouen à l'autorité légitime; au moyen d'intelligences qu'il s'était ménagées dans le château, ses hommes parvinrent à s'en rendre maîtres le 21 février 1590. S'ils avaient été assez nombreux, la ville aurait été prise; mais, livrés à eux-mêmes, ils ne purent résister aux forces de tous les ligueurs de la cité. Le chevalier d'Aumale, à la tête de ces derniers couvrit de canons la place Saint-Godard, battit en brêche le château, *se portant valeureux à le prendre avec les enfants de Rouen*; les assiégés aux abois demandèrent à capituler.

Le 23, cinq soldats, y compris le capitaine Jean Louis, orfèvre de la ville, convaincus du crime de lèse-majesté, furent pendus; le lendemain on fit une procession générale à l'oratoire de Saint-Laurent où le pénitencier Dâdré prêcha et loua Dieu du succès des Catholiques; le chevalier d'Aumale fit démanteler le château du côté de la ville.

Quelques jours après, une procession devant se diriger à Saint-Godard, à la requête du curé et des paroissiens de cette église, le Chapitre décida qu'elle aurait lieu à deux heures, afin qu'on eût plus de temps de recevoir les offrandes des gens de bien, pour aider à refaire les vitres de l'église *cassées par l'étonnement du canon*.

La trahison de l'orfèvre de Rouen qui comman-

dait le château, donna des inquiétudes au Conseil de l'Union. Il décida de faire faire de l'artillerie, de ne confier la garde des portes qu'à des gens sûrs, et de ne prendre que des gentilshommes pour commander à la *guéraillerie*.

1590. On ne travaillait que lentement à la destruction des maisons de Cauchoise, car le danger n'était pas pressant; cependant, elles furent presque toutes découvertes, et les locataires de celle qui portait pour enseigne l'*Image Notre-Dame*, demandèrent une diminution de loyer à cause de l'enlèvement de la toîture.

Pendant ce temps-là, Henri IV gagnait la bataille d'Yvry contre le duc de Mayenne, contraint de la livrer par les murmures des *Seize*, et les instances impérieuses des Espagnols et du légat.

La Sorbonne faisait alors signer au clergé des propositions qui défendaient de traiter avec le roi de Navarre. De son côté, le Parlement rendait un arrêt en faveur du roi Charles X, enjoignant à tous les Français de prendre les armes pour le retirer de la prison où le retenait Henri. Le cardinal, instruit par l'expérience, et tenant peut-être plus à la liberté qu'à son trône éphémère, ne répondit guère à ces avances; loin de se prêter aux désirs des rebelles, il envoya rendre à son neveu l'hommage d'un sujet soumis (1).

(1) *Journal de la Ligue*, t. 4, p. 310.

Le cardinal avait, comme on le voit, reconnu les droits de Henri; mais ce dernier, craignant qu'il ne devînt un instrument dans les mains des factieux, se crut obligé de le retenir dans la forteresse de Fontenay en Poitou, où il termina ses jours le 9 mai 1590. On a dit que ce cardinal, fort zélé pour le bien de la religion, était d'un esprit doux et facile, ce qui ferait comprendre son adjonction aux ligueurs qui avaient besoin du prestige de son nom et de son titre de roi pour autoriser leurs actes.

Les lettres suivantes qui annonçaient la mort du cardinal de Bourbon arrivèrent à Rouen le 22 du même mois. Elles émanaient du cardinal de Vendôme, son neveu et son successeur. **Le cardinal de Vendôme, 2e du nom. 1590.**

Messieurs,

« Parmi les misères des temps et l'extrême ennuy que ce m'a été de la captivité de feu monseigneur mon oncle, je m'étais promis cette consolation de le voir bientôt en son entière liberté et contentement, *comme c'était l'intention du roi même*. Mais il a plu à Dieu l'appeler à soi pour le faire jouir d'une vie plus heureuse, après qu'il a longuement souffert la douleur de la pierre qui le travaillait il y a longtemps, et lui a enfin causé la mort, comme vous pourrez voir par le rapport des médecins et chirurgiens qui ont assisté à ses derniers moments. Veuillez rendre à son ame, que

Dieu absolve, les effets de votre devoir, en attendant que je puisse y assister; j'espère que Dieu m'en fera la grace, et de vous faire paraître que je n'aurais point été successeur à ses charges en l'Eglise ains héritier de ses saintes intentions et de l'affection qu'il vous portait, laquelle vous connaitrez toujours en moi, en général et en particulier, quand le temps m'en fera naître le moyen. Cependant, je vous recommande l'Eglise à l'administration de laquelle sa divine bonté m'a voulu appeler, et je prie Dieu qu'il daigne vous donner ses saintes grâces. Tours, le 15 mai 1590. Votre confrère et affectionné ami, le cardinal DE BOURBON. «

La réconciliation de l'archevêque de Rouen avec son neveu est visible d'après le commencement de ces missives. M. de Verguettes, qui les avait apportées, ajouta que le cardinal, surpris par la mort, n'avait pas fait de testament, mais qu'il lui avait déclaré de bouche qu'il voulait que son corps fût inhumé dans la Chartreuse de Gaillon, et son cœur dans la cathédrale de Rouen.

1590. Nous trouvons mentionnée sur les registres, la note suivante qui est l'histoire de la détention du cardinal. « Le Chapitre regrette beaucoup la mort de *son roi et archevêque*, tant pour lui que pour tout le royaume, déplorant son arrestation depuis le massacre commis par Henri III, roi de France, du cardinal et du duc de Guise, l'empri-

sonnement dudit roi archevêque à Blois, à Amboise, à Tours, à la Bourdaisière, à Aisy-le-Brûlé, et à Chinon, d'où il a été enlevé par les gens du roi de Navarre et mené à Fontenay-le-Comte, où il est décédé. »

Le Chapitre, alors fort embarrassé, prit la fâcheuse résolution d'écrire au légat pour lui demander ce qu'il devait faire au sujet de l'archevêché de Rouen. Il arrêta que ses lettres seraient rédigées d'après les mémoires que présenteraient le chantre, MM. de Mouchy, Bigot et Séquart. Une pareille mission s'alliait parfaitement avec l'opinion exaltée de ces chanoines. Il se trouva cependant une voix indépendante et française dans le Chapitre : M. de La Roque, trésorier, protesta contre le projet d'écrire au légat. Ce sentiment était tout patriotique, car il savait le mal que ce personnage, dévoué aux Espagnols, faisait alors à la France. Le légat, de son côté, ne tarda pas à donner de ses nouvelles; il écrivit une lettre, en italien, au Chapitre, pour réclamer un don que lui avait fait le cardinal sur le temporel de l'archevêché et sur l'abbaye de Jumiéges, tant que le siége resterait vacant. On lui répondit qu'il était impossible de toucher aux revenus de l'église, en partie confisqués.

Il s'agissait ensuite de répondre aux lettres du cardinal de Vendôme; ce n'était pas peu embarras-

sant pour les meneurs du Chapitre. On consulta le Parlement qui, n'osant rien prendre sur lui, dit qu'il fallait communiquer les missives du cardinal au Conseil de l'Union; celui-ci prit, à ce sujet, la délibération suivante : « Le Conseil est d'avis qu'on ne fasse réponse au dit sieur cardinal de Vendôme. Sera envoyé tant de la part dudit Conseil que de celle du Chapitre, vers monseigneur le duc de Mayenne, hommes capables et de créance, avec l'original ou copie des dites lettres, pour savoir et entendre sa volonté, et seront les dits sieurs de Chapitre avertis par les sieurs de Mouchy et Péricard de ne *recevoir dors en avant aucune lettre de ceux du parti contraire*. Signé Le Picart. »

Ainsi le cardinal de Vendôme se trouvait exclu de son archevêché par la Ligue, parce qu'il partageait évidemment les derniers sentiments de son prédécesseur pour le roi de Navarre.

Le Chapitre témoigna verbalement à M. de Vergnettes son regret de voir le cardinal séparé du parti de la Sainte-Union; ce qui empêchait les catholiques de pouvoir communiquer avec lui ; que s'il y revenait cependant, la compagnie lui rendrait *tout respect, obéissance et ses très humbles services*.

1590. Le 24 mai, le Chapitre se réunit dans la salle de l'officialité; M. Bigot, qui occupait la chaire, déclara, en présence de plusieurs avocats et no-

taires, qu'étant averti par lettres du trépas de feu, de bonne mémoire, *le roi Charles X* (1), cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, il convenait de nommer aux offices vacants.

Les nouveaux vicaires-généraux furent MM. Péricard, chantre; Charles de La Roque, trésorier; Jean Vimont et Claude Séquart, chanoines.

Me Michel de Bouju fut nommé official, François Guernier, promoteur, et Jean Bignes, trésorier.

On autorisa l'évêque de Rosse à continuer sa charge de suffragant. Les offices, comme on le voit, étaient occupés par les hommes les plus dévoués à la Sainte-Union.

Le lendemain eut lieu le service du cardinal; le Chapitre fit mettre *le drap du roi* sur le catafalque; 32 livres de cire avaient été commandées pour le luminaire, et l'archidiacre avait fait placer des portraits sur la sépulture du défunt. On envoya une note de ce cérémonial à M. de Martainbos, alors à Gaillon, auprès du corps de l'archevêque *de Rouen*, *roi de France*.

La Ligue, fort embarrassée par la perte de son fantôme de monarque, ne savait plus quel étendart elle devrait désormais arborer; l'expulsion du

(1) Ces derniers mots sont biffés dans les registres capitulaires; ils l'auront sans doute été après la reconnaissance de Henri IV.

roi de Navarre fut provisoirement le mot de ralliement du parti.

Henri, de son côté, commença par faire le blocus de Paris, dont les habitants tinrent bon jusqu'au 22 août 1590, jour de l'arrivée de Mayenne et du duc de Parme devant leurs murs. On croyait alors qu'une bataille était imminente; cette opinion dominait dans Rouen, et l'on fit une procession générale à Saint-Vivien, à laquelle on porta toutes les châsses, *pour prier Dieu de donner la victoire à la sainte Union*.

Le Chapitre trouva qu'il serait convenable de réciter quelques prières près de l'oratoire qu'on avait un peu délaissé; M. Lucain, prédicateur, demanda que, pour exciter le peuple à la dévotion, on fit chanter, par deux enfants de chœur, *O salutaris*, en remplacement de la salutation angélique, et que chacun se retournât à genoux pour adorer le sacré corps, avant la fin de son discours. Cette mise en scène déplut au Chapitre qui ne la fit pas exécuter.

1591. Le duc de Parme quitta la France après avoir rempli sa mission, qui était de faire débloquer Paris. Le reste de l'année s'écoula en nouvelles tentatives du roi sur la capitale et sur d'autres villes qui passèrent successivement de l'une à l'autre autorité. Dans la nuit du 23 janvier 1591, le chevalier d'Aumale, à la tête d'un détachement

de la garnison de Paris, se jeta dans Saint-Denis et y fut tué deux jours après. On célébra, dans notre cathédrale, un service à l'instar de celui du duc de Guise, pour ce chef que les registres qualifient de *grand protecteur de la foi catholique, apostolique et romaine.*

On apprit alors un fait qui mérite une place dans les annales de l'église de Rouen : le nouvel archevêque, cardinal de Vendôme, entraîné par d'ambitieux conseillers qui voulaient exploiter sa fortune, se laissa persuader que les délais que Henri IV apportait à sa conversion, lui donnaient, à lui, successeur *du cardinal-roi*, un prétexte plausible pour aspirer à la couronne.

Il saisit ces ouvertures avec avidité, fit répandre des écrits en sa faveur, excita les catholiques à embrasser sa cause, et envoya demander au pape de soutenir la Ligue qui le reconnaissait pour roi(1). Ces prétentions formèrent un nouveau tiers-parti, composé de dissidents royalistes et de quelques ligueurs qui s'y joignirent dans l'unique but d'expulser Henri. Cette faction, dirigée par un chef aussi inexpérimenté que l'était le duc de Vendôme, n'avait aucune chance de réussite et fut bientôt dissipée.

Le roi étant occupé à prendre des places aux environs de Paris, on fit une procession générale

(1) *Mémoires de Sully*, tome I, page 457

pour l'extirpation des hérésies, « *et pour donner bonne issue aux habitants de Chartres, assiégés par les hérétiques.* »

Pendant que les armées s'exerçaient au loin, le palais archiépiscopal était plein de soldats qui brûlaient le bois réservé pour construire les bâtiments de la juridiction ecclésiastique. On s'occupait à consolider les corniches en marbre de la grande galerie de ce palais, et l'on assignait le produit du sceau de l'archevêché pour subvenir à ces réparations.

On cita madame veuve de Creny devant le tribunal de Neufchâtel, pour lui faire payer 100 livres et huit perdreaux, dus pour le fief de son colombier. Elle répondit que le roi de Navarre lui en avait fait don.

Les fermiers des terres nouvellement défrichées à Lyons et aux environs demandèrent des remises sur leurs dettes, vu la perte par eux éprouvée lors du passage des armées du roi de Navarre et du duc de Mayenne. Le fermier de Repainville, lui, ne pouvait rien payer, « ayant été pillé par les soldats du Pont-de-l'Arche, qui avaient brisé et rompu tous les huys et fenêtres de sa maison. »

Le promoteur fit connaître au Chapitre que le sculpteur de l'église « abusait de son état en taillant des *consistoires profanes*, ce dont le peuple se trouvait grandement scandalisé. »

Le curé de Saint-Nicaise porta plainte contre Jacques Canivet, chapelain, qu'il avait aperçu en lieu *scandaleux et mal renommé*, où on l'aurait dépouillé, s'il n'était entré lui-même pour arrêter un pareil désordre.

Cependant Tavannes, envoyé à Rouen en qualité de gouverneur, comprit bientôt qu'une ville presque en état de siége, devait être dirigée par nne volonté forte ; aussi imposa-t-il silence au conseil de ville et à la Cour, en s'entourant de dévouements bien connus et propres à seconder ses vues et son autorité.

Ne voulant pas être pris au dépourvu devant l'armée royale, il obtint un arrêt du Parlement qui lui permettait de faire abattre les maisons situées hors Cauchoise, et défendait d'enenlever les pierres qui pourraient servir aux murailles.

Ces précautions n'empêchèrent pas le parti contraire de venir jusqu'aux portes de Rouen, et de faire partout des arrestations: les fermiers d'Amfreville furent enlevés et conduits prisonniers au Château-Gaillard.

Mais ce qu'on aura peine à croire, fut la position prise par le marquis d'Alègre. Ce gentilhomme, avec quelques soldats placés dans son château de Blainville, embarrassait tellement les communications, que Tavannes résolut de faire le siége de cette forteresse. Voici ce qui le détermina

à prendre ce parti : le 19 mars, M. Téruel, chanoine, rapporta qu'étant allé toucher les fermages de Lyons, les hommes dudit château lui avaient enlevé 120 livres sur son argent, dont il avait mis le reste entre les mains de madame de Richebourg. Il ajouta qu'il ne perdait pas l'espérance de récupérer cette somme, car il connaissait les soldats qui l'avaient dévalisé.

1591. Villars, gouverneur du Havre, arrivait précisément à Rouen, avec un corps de 1500 hommes, au moment où Tavannes allait entreprendre son expédition ; le château de Blainville ne put tenir longtemps contre la réunion de ces deux capitaines

Le Chapitre fit remercier Villars, et le pria de continuer, afin de reprendre le Pont-de-l'Arche. Ce chef s'en défendit en disant à M. Dâdré que ses hommes étaient mécontents du mauvais traitement qu'ils avaient reçu. On lui offrit le pain et le vin de l'Eglise; il y a tout lieu de croire que son régiment n'avait pas eu part à ces distributions.

Le Chapitre découvrit, après la prise du château de Blainville, que le vol fait par les soldats était une histoire inventée par le chanoine Téruel qui avait voulu s'approprier l'argent de l'église; Il fut cité, pour ce fait, devant la Chambre des requêtes du Palais. On voit à quoi tiennent certaines entreprises et les événements qui en découlent.

Tavannes ayant eu avis que le roi de Navarre s'approchait de Rouen pour en faire le siége(1), commanda aux habitants de se pourvoir de blé; le Chapitre diminua la ration des chanoines. Cette décision est ainsi motivée : « Eu égard à la malice des temps et aux grands intérêts de deniers qu'on est obligé de faire depuis les *barricades*, tant pour payer le pain, les chapelains, et subvenir au service de l'église, on retranchera un pain blanc à ces Messieurs. » Toute la ville était dans les fossés pour réparer les fortifications; le Chapitre, *semons* d'y comparaître, donna dix écus pour en être dispensé.

On eut alors recours aux moyens qui avaient toujours si bien réussi, pour apprendre au peuple à souffrir avec résignation les misères d'un long et pénible siége. C'est en quoi consistait l'adresse des prédicateurs qui devaient s'adresser à tant de passions diverses, à tant d'hommes d'éducation différente, enfin, à la masse pour laquelle ils réservaient leurs ressources oratoires et leurs processions générales. Le Chapitre engagea MM. Houette et Bernardi, prédicateurs jacobins, à rester en ville, afin de prêter leur ministère à l'Eglise. Dans le même temps, chose singulière, l'évêque d'Evreux lançait un interdit contre ce dernier prédicateur, qu'il accusait d'hérésie, malgré ses protestations et son appel à la Cour.

(1) Reg. capit., 24 avril 1591.

Non content de prêcher dans la ville, M. Houette allait encore, malgré la difficulté des chemins et la crainte des huguenots, à Sainte-Catherine *du Grand-Mont*; il était toujours escorté de cent arquebusiers qui plaçaient des sentinelles autour de l'enceinte où se faisait la prédication. Le mardi de Pâques 1591, le détachement qui accompagnait le Jacobin, le ramena en ville jusqu'à la porte du Bac, et prit congé de lui pour aller dîner dans le jardin du père de Paulart, l'un de ces arquebusiers. Pendant le repas, un petit garçon étant venu donner l'alerte en disant qu'il y avait des *Raullets* (1) près du jardin, tous s'armèrent à la hâte, coururent après, et n'en découvrirent aucun. Enfin, après avoir bien dîné et fait de copieuses libations, ils s'embarquèrent dans deux canots, et tirèrent, sur l'eau, plusieurs coups d'arquebuse. Paulart, *croyant que la sienne n'était chargée qu'à poudre*, tua, du même coup, son père et le capitaine Le Duc.

Voilà comment, à la suite d'un sermon, on passait à l'orgie, et de là à l'homicide; l'arquebusier Paulart, noté comme bon catholique, fut choisi pour lever la fierte, son crime ayant paru involontaire au Chapitre.

1591. A cette époque, on surveillait de près la con-

(1) Ce nom donné aux protestants, était celui d'un de leurs capitaines.

duite politique des gens d'Eglise ; un arrêt du Parlement dépossédait de leurs charges les bénéficiers passés dans les rangs du parti contraire. On en fit l'application à M. Le Pigny, resté dans la ville de Dieppe ; sa prébende fut donnée au chapelain de Bart, en vertu de lettres du duc de Mayenne expédiées de son camp de Corbeil.

On avait aussi remplacé le chanoine Cavelier, qu'on croyait être avec les ennemis de la Sainte-Union, mais il se présenta bientôt, demanda à se justifier, et rentra dans son bénéfice.

Les chapelains donnèrent encore une fois lieu à de justes plaintes Il en avait manqué jusqu'à cinquante-quatre le jour de la dernière procession générale ; on les condamna à payer chacun deux sous d'amende. A la procession suivante, ils laissèrent tomber, *au grand scandale du peuple*, la châsse de Notre-Dame, qui fut brisée à plusieurs places.

Les chanoines Richer et de Bouju, commettaient tous les jours des actes de jeunesse, soit au jeu de paume, soit dans les rues de la ville, où ils se promenaient, en manteaux, avec des vagabonds. Le Chapitre les consigna dans un collége.

Au milieu de leur trompeuse sécurité, les dominateurs de Rouen apprirent combien ils devaient se tenir en garde contre l'audace et l'activité de leurs adversaires. Des partisans de Henri IV avaient

traité avec un sergent qui commandait le fort Sainte-Catherine, et qui devait le leur livrer; cette conspiration étant découverte, ce sergent, nommé La Frappe, fut arrêté le 17 mai 1591, avec plusieurs soldats ses complices. La Frappe, jugé le lendemain, et convaincu d'avoir touché de l'argent pour livrer le fort, fut condamné à être pendu, par arrêt du Parlement; en l'accrochant à la potence, le bourreau lui arracha les chairs avec des tenailles ardentes; atroce sévérité par laquelle la Cour et le Conseil de l'Union voulurent intimider ceux qui montreraient le désir de se rendre. L'Eglise ordonna une procession aux Cordeliers en actions de graces de l'heureuse découverte d'un si dangereux complot.

Alors, le Conseil de la Ligue demanda aux curés de fournir une liste de tous leurs paroissiens, afin d'asseoir une taxe de deniers pour subvenir aux urgentes affaires de la cause. Le Chapitre fit remarquer inutilement à la commune que, payant en général, il n'était pas juste que les chanoines contribuassent encore en particulier.

On apprit que les soldats de Lorraine, formant la garnison du fort de Sainte-Catherine, brûlaient journellement les maisons de Répainville; qu'ils avaient commencé d'abattre les portes de celle que M. Séquart tenait de l'église, et qu'ils en enlevaient le plomb et les vitres; on porta plainte à Tavannes pour arrêter ces démolitions.

A la même époque, un nouvel ordre religieux fut institué dans Rouen; Mayenne écrivit au Chapitre qu'il désirait fonder, dans cette ville, un monastère de dames Déchaussées, à l'instar de ceux qui existaient en Espagne. La maréchale de Joyeuse s'intéressa à cette œuvre, et le duc de Mayenne envoya, de Rheims, un petit livret imprimé à Sarragosse, faisant connaître les statuts de la communauté; le Chapitre permit l'érection de ce monastère pour des dames Carmélites ou *Déchaussées*, *à condition qu'on les doterait pour éviter la mendicité.*

Villars, resté à Rouen, voulait avoir le gouvernement de cette ville, et se refusait à retourner au Havre. Les injonctions du duc de Mayenne ne firent rien sur cet esprit superbe qui menaçait de passer au roi s'il éprouvait un refus. Mayenne, contraint de céder, vint à Rouen pour obtenir la démission de Tavannes.

Le Chapitre profita de la présence de Mayenne pour lui adresser certaines réclamations. Nous placerons en première ligne celle d'une indemnité pour la saisie de ses biens, opérée par les hérétiques, tant à Dieppe que dans les lieux circonvoisins. On lui remontra que l'Eglise perdait annuellement plus de 10,000 liv., et qu'il serait convenable qu'on l'indemnisât sur le revenu de l'archevêque, *ou sur les biens des hérétiques*. On obtint seulement de ne

pas avoir de soldats dans les maisons du Chapitre.

L'Eglise reçut, dans la même année, une bulle monitoriale du Saint-Père, tant contre le roi de Navarre que contre les cardinaux, archevêques, évêques, ecclésiastiques, princes, gentilshommes, et autres personnages qui tenaient son parti et celui des hérétiques.

Le Chapitre fit imprimer l'excommunication du roi, qu'on lut le dimanche suivant après le sermon, dans la cathédrale, en présence de Tavannes et des membres de l'Union qui voulurent y assister.

Mais ce qui vint mettre le comble à la joie des ligueurs, fut l'évasion du fils du duc de Guise des prisons où il était détenu. Mayenne, auquel il pouvait être un dangereux concurrent, n'en parut pas aussi satisfait que les autres; on n'en rendit pas moins des actions de grâces à Dieu de la délivrance de ce prince, *fils du duc de Guise*, disent les registres, *fait massacrer par le tyran*, *roi Henri*, *dernier décédé*.

Villars fut définitivement installé en qualité de gouverneur de Rouen. Ce chef n'ignorait pas que Mayenne avait rompu, dans la capitale, le Conseil de l'Union dont l'autorité blessait son pouvoir; il résolut de l'imiter et de dissoudre cette gênante coterie toujours prête à contrôler ses actes; il réussit selon son gré, car on n'entend plus désormais

parler de ce Conseil. Ajoutons que les Rouennais n'eurent pas beaucoup à se louer de ce changement; la tyrannie militaire allait seulement succéder à celle de la foule.

Le premier acte de Villars fut de s'établir dans le manoir archiépiscopal. L'évêque de Rosse se trouva contraint de déguerpir, et d'aller habiter un petit pavillon situé dans un coin du palais.

Villars donna ensuite l'ordre de presser la démo- 1591.
lition de toutes les maisons de Cauchoise, situées
à portée du canon. L'église de Saint-Gervais et ce
faubourg furent rasés. Le Chapitre fit annoncer la
vente des matériaux de ses maisons, sauf des pierres
qui devaient servir aux fortifications. Par décision
capitulaire, on avertit le curé d'apporter, dans la
cathédrale, ses hosties consacrées, et de planter,
à l'aide des paroissiens, une croix en bois, sur
l'emplacement désolé de son église.

On rasa aussi les maisons qui étaient au pied de la côte de Sainte-Catherine et le monastère de Jérico dont les moines, de l'ordre des Capucins, vinrent provisoirement se loger dans la ville.

Nous avons déjà dit que le Parlement de Normandie était divisé en deux grandes fractions dont l'une, composée des officiers royaux et de la majeure partie des membres de la Cour, siégeait à Caen et rendait la justice au nom du roi, et dont l'autre, restée à Rouen, obéissait au Conseil de l'Union.

Le Parlement royal, ayant eu connaissance de la bulle d'excommunication fulminée contre le roi de Navarre, donna, contre sa Sainteté, un arrêt que le Chapitre appela *inique*, et dont il demanda la réforme au Parlement de Rouen. En effet, cette Cour condamna publiquement, en robes rouges, l'arrêt de Caen, puis, le fit brûler devant le parvis de Notre-Dame, par l'exécuteur des sentences criminelles; acte qui fut suivi de processions générales.

Le 1er octobre 1591, l'évêque de Senlis, Rose, le plus fameux ligueur qui fût en France, regardant sans-doute comme un devoir de se trouver à Rouen pendant le siége dont cette ville était menacée, écrivit au Chapitre qu'il accepterait volontiers la haute chaire de la cathédrale, si on la lui offrait. La réponse fut qu'on serait grandement honoré s'il lui plaisait d'accepter cette charge, et que s'il voulait acheter des chevaux pour faire le voyage, on lui en rembourserait la valeur ou la différence entre le prix de vente et celui d'acquisition.

Néanmoins, dans l'incertitude où l'on était touchant l'arrivée de l'évêque, on pria M. Hubert, doctoral d'Évreux, de continuer ses sermons; on agit sans-doute avec une sage prévoyance, car nous ne voyons plus le nom de l'évêque de Senlis figurer dans les registres de la cathédrale.

Le 28 octobre, la ville de Caudebec étant tombée au pouvoir de Henri IV, le curé demanda au Chapitre comment il devait se conduire pour faire les prières *devant ce roi hérétique.* Les grands vicaires furent chargés de lui répondre. 1591.

Le 6 novembre, l'attaque de Rouen est imminente. Henri vient, dit-on, mettre le siége devant ses murs; on ordonne des prières et des sermons à l'instar de ce qui se pratiquait à Paris. Le 11 novembre, la ville est investie *par les hérétiques, ennemis capitaux de l'Église catholique, apostolique et romaine*(1).

Pour se procurer de l'argent, Villars met un fort impôt sur le sel, et contraint les bourgeois de s'en approvisionner; le pain devient si rare qu'on ne peut plus nourrir les prisonniers de la cour ecclésiastique Enfin, tout le monde dans Rouen, prêtres et bourgeois, sont requis pour travailler aux fortifications, ce qui désespère tellement le Chapitre qu'il écrit à Villars que l'Église ne pourra plus désormais pourvoir au service divin; les offices avaient cependant été abrégés et réglés pour le temps du siége.

Ici les registres capitulaires se taisent pendant 15 jours, et nous apprennent seulement qu'on ne fournira plus de pain *bizet*, les eaux ayant été détournées des moulins; que les chanoines qui ont

(1) Reg. cap., 11 novembre 1591.

quitté la ville pour aller rejoindre les hérétiques, seront biffés et ne pourront présenter de remplaçants pour leurs bénéfices.

Il n'est pas de notre sujet de parler des opérations militaires, de la vigoureuse défense de Villars qui arme de forts bateaux pour barrer le cours de la Seine, et ne néglige rien pour mettre la place en sûreté. Ses besoins devenant excessifs, il lève un décime extraordinaire sur tous les biens de l'Église; les chanoines réclament et ne peuvent seulement pas obtenir d'être dispensés de prendre du sel comme les autres citoyens.

Le prédicateur Hubert, après avoir beaucoup discouru, trouve que la position n'est plus tenable, et demande son compte pour avoir prêché l'Avent; il dit qu'il lui est impossible de continuer, *vu la malice du temps ;* on le renvoie au receveur du temporel de l'archevêché. Celui-ci répond qu'il ne peut recueillir assez d'argent pour les dépenses ordinaires, et sollicite du Chapitre l'ordre de faire mettre en prison Pierre Blart fermier des prairies de l'église.

On avait fait mille efforts pour réunir 200 écus; Villars ne s'en contente pas et presse le Chapitre, sans avoir égard à la saisie de son temporel. On ne peut désormais pourvoir au service divin.

La taxe est de 12 livres par paroisse. Celle de Saint-Étienne, placée dans la tour de Beurre,

n'en est pas plus exempte que les autres, bien qu'on ait objecté à Villars que la métropole ne pouvait être taxée pour deux paroisses. Le gouverneur voulant en finir avec les réclamations, prétendit qu'elles venaient de partisans de l'*hérétique* et qu'il saurait les mettre à la raison. Il fit rendre, dans ce but, un arrêt au Parlement contre les opposants, et commanda d'élever des potences sur toutes les places de la ville.

L'impôt est alors exigé avec la plus grande ri- 1592.
gueur : riches, pauvres, gens d'église, sont pressurés outre mesure, et, par supplément, les soldats enlèvent, des maisons où ils sont logés, le bois, le foin, et les autres provisions nécessaires à leurs hôtes. Les chanoines, dépouillés, quittent leurs domiciles et vont s'installer chez des parents et amis; mesure imprudente, car leurs habitations désertes sont de suite occupées par les hommes de la garnison (1).

Sur la demande faite, de bois de chauffage, au Chapitre, ces messieurs donnent du vieux merrain provenant de l'archevêché, et d'autres parties de bon bois, formant trente cordes, que Villars *veut bien accepter.*

Ce chef demande la liste des chanoines et des chapelains pour les faire travailler aux fortifications; puis défend de sonner les cloches la nuit

(1) Reg. cap., 13 juin 1592.

de Noël, durant l'office, qu'il permet néanmoins de célébrer.

Le pain devient si cher que l'on achette un muid de blé, d'un marchand de Flandre, au prix de 11 livres 10 sols la mine; heureusement qu'à la faveur d'une sortie de la garnison, les fermiers de Roumare purent faire parvenir deux muids de froment, deux de métais et deux d'avoine. La dame Tambourier, qui avait reçu ces grains, en retint deux mines qu'elle proposa de payer au prix de la police. Qu'on juge de la souffrance du peuple durant ce siége, qui ne rappelle que trop les misères qu'on avait subies du temps des Anglais.

Henri, qui était allé, avec une partie de son armée, à la rencontre du duc de Parme, ne tarde pas à reparaître sous les murs de Rouen; la ville est plus resserrée que jamais. Alors les prières recommencent avec une ardeur dont on ne saurait se rendre compte; Villars se plaignit du clergé qui avait mis un peu de *relâchement dans ses exercices, à cause de la misère du temps*, et ordonna de faire, à l'avenir, trois processions par semaine. Lorsque la première alla à Saint-Godard, on s'aperçut que *le bois des établis* où se faisaient les prédications, était si vieux qu'il ne pouvait plus servir, et que, pendant la nuit, les soldats en avait volé une partie pour le brûler. On arrêta d'y faire

porter une chaire à prêcher, et des siéges pour y asseoir les chanoines.

On avait en vain compté sur le prédicateur; il ne voulut pas monter en chaire sans être payé; le maître des enfants de chœur cessa ses fonctions pour le même motif, et les chantres refusèrent de paraître le jour de Pâques à l'église. On fut obligé de vendre des plats d'argent pour satisfaire aux réclamations de ces hommes manquant des objets de première nécessité. On voit, qu'il y a exagération à peindre les chaires retentissantes de prédications fanatiques, ayant pour but de soulever le peuple contre l'autorité royale. La cathédrale ne peut seulement pas conserver son prédicateur ordinaire, et le pénitencier Dâdré fait seul les frais de cette éloquence hardie qui défendait de reconnaître un prince hérétique pour roi; ce qui a probablement amené la conversion de Henri.

On en était à cet état d'expédients, d'inquiétude et d'irritation, lorsque Villars demanda trente mille écus à la ville de Rouen. Les délégués des bourgeois se réunirent à la maison commune et trouvèrent cet impôt exorbitant; quelques membres proposèrent de battre de la monnaie de cuivre; quant aux représentants du Chapitre, ils ne voulurent rien promettre sans avoir l'assentiment des douze communautés.

Cet impôt consenti par la magistrature, donna lieu 1592.

à une émotion des plus violentes; le peuple se porta dans la cour du palais, excité par les royalistes et ceux qui désiraient un terme à tant de misères; il insulta les échevins qui se rendaient au Parlement, blessa plusieurs personnes, hua le chanoine de Mouchy et ceux qui étaient connus pour des ligueurs renforcés. La Cour envoya quelques-uns de ses membres pour apaiser la multitude. Un marchand prit la parole, se plaignit des excessifs impôts mis par Villars, de la famine qui régnait dans Rouen, et demanda la paix ou du pain. Les orateurs se succèdent, et l'émeute, enhardie par leurs vociférations, ne peut être désormais contenue. Les membres du Parlement s'enfuyaient de tous côtés, quand Villars se présenta avec une nombreuse cavalerie, et fit charger les mécontents. Il est probable même qu'il se servit de canon, car le surintendant des maisons de la cathédrale fut chargé le lendemain de visiter celles de MM. Ameline et Ygoult, pour reconnaître le dommage occasionné par les boulets qui en avaient traversé les toitures. M. Ygoult reçut de la fabrique deux écus et huit sols pour faire réparer son logis. (1)

Le duc de Parme avait déjà repassé la frontière, car l'imprévoyant Villars, fier d'une heureuse sortie, s'était imaginé qu'il n'aurait pas besoin des Espagnols pour faire lever le siége de Rouen. Mais,

(1) Reg. cap., avril 1592.

trompé dans ses espérances, il réclama de nouveau leur appui.

Le duc de Parme et Mayenne s'étant de nouveau rejoints, le roi décampa le 20 avril 1592 pour leur barrer le chemin. Les deux armées prirent la direction de Caudebec où devaient se donner les premiers coups.

Trois jours après le départ du roi, le légat, cardinal de Plaisance, l'homme des Espagnols et de la Ligue, entrait inopinément dans Rouen. Il loua les bourgeois de leur zèle, demanda un *Te Deum*, et offrit un *Jubilé* que publièrent aussitôt les grands vicaires. On présenta le pain et le vin de l'Eglise au cardinal. Nous trouvons sur les registres du Chapitre, 17 *sols dépensés pour le vin livré en bouteille à raison de* 30 *sols le pot*.

Après le succès de Henri devant Caudebec et la fuite des forces coalisées, le duc de Parme songea à quitter la France. Mayenne, qui n'avait pu le retenir, vint à Rouen tout-à-fait découragé et ne se faisant plus d'illusion sur son impuissance et sa faiblesse. Mais ce qui le contraria le plus, fut de voir l'abandon dans lequel le laissèrent tous les officiers qui affectaient de s'attacher au jeune duc de Guise, auquel le général espagnol parlait de donner le commandement des troupes qu'il laisserait après lui. Dès ce moment, Mayenne entra secrètement en négociation avec le roi; il ne réussit pas, il est

vrai, mais on s'était rapproché, les premières ouvertures avaient été faites, et le peuple de Paris s'ennuyait de voir recommencer ses misères par l'approche des troupes qui interceptaient déjà les vivres qu'on dirigeait sur la capitale.

1592. Pendant son séjour à Rouen, Mayenne accorda, aux religieuses Emmurées, l'hôpital du roi pour y établir leur communauté; elles le mandèrent au Chapitre qui s'y opposa, fit visiter plusieurs autres établissements de la ville, et décida de les mettre dans le lieu vulgairement appelé *les Bons-Enfants.*

Bien que Rouen fût débloqué, les exigences de Villars n'en continuèrent pas moins d'être aussi grandes que par le passé; il menaça d'emprisonner M. de Crétot, receveur des dîmes, s'il ne lui payait pas la redevance des ecclésiastiques. Le Chapitre réclama auprès du duc de Mayenne, en lui demandant une indemnité pour les pertes éprouvées par l'église durant le siége de la ville.

On n'en connaissait pas encore la gravité; mais peu de jours après, les chanoines envoyés à Neufchâtel rapportèrent qu'il y avait peu d'espérance d'être payé, à cause du passage des armées des deux partis *qui avaient travaillé les fermiers.*

Ceux de Roumare demandèrent qu'on diminuât leurs fermages et qu'on rendit habitables les maisons du moulin, ruinées et brûlées par les gens de guerre. Les réclamations arrivèrent alors de

tous côtés : c'est Antoine Piart, fermier de Ouainville, qui demande une remise, vu qu'il a été pillé, à la levée du siége de Rouen, par les soldats venus devant Caudebec ; que ses chevaux lui ont été pris, et qu'il a plus de quatre cents acres de terre qui n'ont pu être cultivées.

C'est le fermier de Montelles qui ne peut payer, *à cause des guerres*, et d'un procès qu'il a eu à soutenir à l'occasion d'une fille de ce village, trouvée pendue par les cheveux, et dont le prieur de Neuf-Marché voulait confisquer l'héritage, comme faisant partie de son fief.

Ce furent ensuite les fermiers de Petitville, qui demandèrent au Chapitre comment ils devaient agir, tourmentés qu'ils étaient par la garnison de Caudebec. La réponse était embarrassante ; on décida de ne leur en faire aucune par écrit, et de leur envoyer seulement le messager, pour les avertir de prendre garde à eux, car, s'ils versaient leur argent à ceux de Caudebec, ils courraient risque de payer une seconde fois.

Il y avait à cette époque contestation entre le curé de Saint-Denis et celui de Saint-Vigor ; chacun d'eux prétendait avoir droit de marcher le premier aux processions portant une petite verge pour établir l'ordre dans le clergé et diriger les cérémonies ordinaires ; le Chapitre décida en faveur du curé de Saint-Denis.

On ordonna aux chanoines qui avaient quitté leurs maisons pendant le siége, de les reprendre ou de les faire occuper, « vu qu'elles tombaient en ruine depuis qu'elles avaient été habitées par les soldats. »

On dépensa 12 livres pour donner des provisions aux Capucins, en récompense des sermons faits, dans la cathédrale, par le père prieur de leur ordre.

Le Parlement adjugea 66 écus à l'évêque coadjuteur de Rosse, à prendre sur les revenus de l'archevêché; on pria la même Cour d'avoir égard aux grandes ruines du manoir archiépiscopal et des autres maisons de sa dépendance.

On recommanda aux surintendants des colléges de prendre garde que *nuls deshonnêtetés, saletés et scandales* ne se commissent dans ces maisons par les chapelains ou ceux qui y demeuraient.

L'official, M. Guernier, étant malade, fut remplacé par un simple chanoine. Cet intérim était motivé sur ce qu'il *n'y avait que deux avocats à la Cour*, et que l'une des parties serait privée de soutien, si l'un des deux avocats remplissait les fonctions de l'officialité.

1592. La décision la plus remarquable de ce temps est celle que l'on prit le 24 septembre 1592, pour faire venir les jésuites dans la maison acquise par le cardinal de Bourbon, et *pour leur donner commodité de bien vivre*. On arrêta de leur écrire que

s'ils n'arrivaient pas, le Chapitre et les officiers de ville pourvoiraient à leur collége. On pria, dans le même temps, leur père recteur de la maison de Paris, de venir prêcher le carême dans la cathédrale. A sa place, nous trouvons le provincial auquel on paya 20 écus sols pour ses prédications, plus une autre somme pour certains livres apportés par lui de la capitale. On accorda aussi quelques écus *pour contenter* un père minime qui avait fait plusieurs sermons pendant le carême.

La levée du siége de Rouen entraîna la perte du Pont-de l'Arche pour le parti du roi; on chanta, le 3 novembre 1592, un *Te Deum* dans le cathédrale, par ordre de Villars qui s'était emparé de cette place.

Cependant le pape Clément VIII avait adressé un bref au cardinal de Plaisance, ordonnant aux catholiques de procéder à l'élection d'un nouveau roi. Les Parlements royalistes de Châlons et de Tours s'élevèrent contre ce bref, et décidèrent, avec l'approbation des prélats, qu'on ne s'adresserait plus à Rome pour les provisions de bénéfices, et qu'on les tiendrait désormais de la faveur du prince.

Cet arrêt déplut au légat; pour faire connaître le peu de cas qu'il en faisait, il envoya de sa propre autorité, un grand-vicaire à l'église de Pontoise. Le Chapitre qui avait conféré cette charge à

M. Ballue, lui enjoignit de l'exercer, et de faire ce qui serait nécessaire pour la conservation des droits de l'archevêché.

Mais ce qui paraîtra fort extraordinaire, c'est que le grand-vicaire de Pontoise, l'élu du légat, se soit fait confirmer dans cette charge par le cardinal de Bourbon. (1) Ce dernir flottait alors entre les deux partis. Ambitieux avant tout, et jaloux de conserver sa position, il comprenait que ses rapports avec le roi hérétique devaient être rachetés par quelque condescendance aux volontés du légat.

Ce qui devait tout terminer au gré des ligueurs, au moins l'espéraient-ils, était la fameuse assemblée qui allait élire un roi. Le cardinal de Plaisance envoya de Paris la lettre suivante au Chapitre :

Messieurs,

« Le bref qu'il a plu à notre Saint-Père vous écrire il y a quelque mois, vient seulement de me parvenir avec les bulles de ma légation ; vous verrez, par le contenu d'icellui, de quel zèle et ardeur sa Sainteté désire et pourchasse l'élection d'un roi très chrétien ; à quoi, par la grâce de Dieu, les choses commencent à s'acheminer, en sorte que M. de Mayenne s'est entièrement résolu de faire tenir à cet effet l'assemblée des Etats-

(1) Le cardinal de Vendôme avait pris le titre de cardinal de Bourbon après la mort de son oncle.

Généraux en cette ville, où il se trouve déjà bon nombre de messieurs les députés des autres villes et provinces qui attendent les votres en bonne dévotion et saint zèle, dont je sais embrâsé tout ce qui est du service de Dieu et de votre parti. Vous ne voudrez faillir de coopérer, en tant qu'il en vous sera, à une œuvre si sainte et si nécessaire. Je m'efforcerais, suivant le devoir de ma charge, à vous exhorter le plus vivement qu'il me serait possible. Mais n'étant besoin de ce faire, je finirai la présente après m'être bien affectueusement recommandé à vos saintes oraisons publiques et particulières, priant réciproquement notre seigneur vous donner continuation de ses saintes grâces.

Paris, 25 novembre 1592. »

Le Chapitre, procédant immédiatement à l'élection de son envoyé, désigna M. Péricard pour assister aux Etats, et ordonna des prières à l'instar de celles qui avaient lieu à Paris, *pour demander à Dieu qu'il donnât un bon roi chrétien et catholique à la France.*

Ces Etats ne pouvaient rien décider d'avantageux pour le pays, car la faction espagnole qui y dominait, ne craignit pas d'émettre le vœu de déférer la couronne de France à l'Infante. Tout ce qu'il y avait de cœurs patriotes furent révoltés de cette proposition. Les royalistes s'entendirent de nouveau, se concertèrent, et firent savoir que le 1592.

roi désirait se faire cathéchiser. En effet, il avait mandé de Paris les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice et de Saint-Méry, avec lesquels il était entré en conférence; après plusieurs objections longuement discutées, le prince avoua qu'il était éclairé il fit son abjuration publique à Saint-Denis, le 25 juillet 1592, entre les mains de l'archevêque de Bourges, en présence du cardinal de Vendôme, d'un grand nombre de prélats, et d'une foule de peuple venu de Paris malgré les défenses du duc de Mayenne.

Bien que cet événement imprévu, tout annihilât la Ligue, il fit néanmoins triompher son principe. Les projets du parti espagnol se trouvèrent déjoués, et le légat contrarié fit une déclaration par laquelle il soutint que la réconciliation dn roi devait être réservée à la Cour de Rome, et qu'elle serait sans valeur tant qu'elle n'aurait pas été approuvée par le Saint-Père.

Le clergé de Rouen obéissait toujours au légat, car lorsque l'archevêque voulut faire acte d'autorité dans son diocèse ,on lui objecta que le siége était vacant par sa retraite auprès du roi hérétique, et l'on envoya à Paris le grand-vicaire Séquart pour avoir à ce sujet l'opinion des plus habiles jurisconsultes. Ce chanoine rapporta qu'il était allé avec le pénitencier pour consulter MM. Chopin, Ramat, Loysel et autres avocats fameux, lesquels, après

mûr examen, avaient décidé que le siége n'était pas vacant. Cette opinion fit revenir le Chapitre à des sentiments plus modérés; il résolut de suivre l'exemple de l'église de Paris, et de faire avec Monseigneur un accord touchant le revenu de l'archevêché, *et cela, sans scrupule de conscience, ni porter préjudice au parti.*

Le légat n'eut pas plutôt connaissance de cette décision, qu'il la désapprouva hautement par la lettre suivante adressée au Chapitre.

« Messieurs, il court un bruit, de part de çà, assez constant que vous êtes en délibération de recevoir Monseigneur l'éminentissime cardinal de Bourbon en l'administration tant spirituelle que temporelle de votre église, en quoi que je ne me puisse persuader qu'usant de votre accoutumée prudence, vous vouliez jamais entreprendre chose mal-à-propos, même en un fait de telle conséquence, si est ce que j'ai estimé être de mon devoir de vous faire ce mot, pour vous prier me vouloir éclairer sincèrement de tout ce qui en est, et ce le plus promptement que faire se pourra; vous defendant néanmoins bien expressément de rien conclure ni arrêter sur cette affaire, sans m'en avoir premièrement communiqué, afin que par après je vous puisse plus particulièrement faire entendre les intentions de notre Saint-Père, auquel je ne doute pas que, comme vrais enfants de l'Eglise,

vous ne vouliez toujours acquiescer comme avez fait jusqu'ici. Certes il convient ainsi le faire puisqu'elles n'ont autre but que la grâce de Dieu, le salut et repos de ce royaume sur lequel je supplie sa divine majesté vouloir étendre sa miséricorde et vous conserver toujours, Messieurs, en sa sainte et digne garde. »

A la réception de cette missive, on envoya M. Séquart vers le légat pour l'instruire, et lui porter les mémoires de ce qui s'était passé. Ce chanoine revint avec *une lettre latine*, mandant au Chapitre d'administrer comme par le passé, vu qu'il paraissait intempestif de rien changer sans l'avis du pape, dont il fallait avoir la décision.

Le Chapitre décida de ne rien traiter avec le *cardinal de Bourbon* avant deux mois, terme exigé par la lettre du légat.

1593. Si l'Eglise restait dans ces prudentes réserves, il n'en était pas de même des chefs militaires de la Ligue ; tous entraient successivement en négociation avec le roi. Villars lui-même, le fougueux Villars, en recevait de fortes sommes, et la confirmation du titre d'amiral qu'il tenait de Mayenne, et que le roi avait donné à Biron. Il en était de même des membres du Parlement ligueur ; tous voulurent conserver leurs charges et reconquérir la faveur du monarque par une prompte et complète soumission.

A cette époque, l'évêque de Rosse recevait une bulle du pape lui donnant pouvoir d'absoudre les hérétiques qui voudraient suivre l'exemple du roi. Il l'envoya aux suffragants de l'archevêché avec ordre de la publier dans leurs diocèses.

Madame de Guise et sa fille assistèrent à la messe dans la cathédrale, et furent placées entre le haut-doyen et M. de Villars ; on leur avait préparé un drap-parement avec des coussins.

Comme il se commettait journellement des vols de meubles dans le palais de l'archevêché, le Chapitre accorda 10 livres au tabellion pour en faire ouvrir et fermer les portes, avec le consentement de M. de Villars.

Le chanoine Robert Richer, sous-diacre, fut condamné à garder prison pendant huit jours, au pain et à l'eau, et à être fustigé et battu de verges, *pour plusieurs insolences, larcins et autres faits exécrables,* commis envers M. Robert Richer, son père, procureur au bailliage de Rouen.

M. Péricard fut nommé haut-doyen après la résignation de M. Marguerie. Le nouveau titulaire prit l'engagement, par écrit, de n'exiger d'autres prérogatives pour cette dignité que celles qui lui seraient volontairement accordées par la Compagnie. Cependant, quelques jours après, il présenta plusieurs articles touchant les honneurs qui lui étaient dus. Le Chapitre consulta les registres et

trouva que le doyen était la première personne après l'archevêque, et qu'il devait faire l'office, en son absence, le jour des quatre grandes fêtes de l'année.

A ces articles qui étaient de droit, le Chapitre ajouta, à titre de concession : que le doyen serait encensé par deux chanoines portant chapes; qu'on lui présenterait la paix dans la chaire décannale; que les chapelains porteraient son livre, et rempliraient près de lui quelques autres fonctions de pur cérémonial.

M. Péricard voulut bien se contenter de ces concessions pour le jour de Pâques qui approchait, et fit néanmoins ses réserves pour l'avenir.

Une procession générale, en actions de grâces de la levée du siége de Rouen, eut lieu le 11 avril 1593; on ordonna de laisser l'église ouverte jusqu'à 10 ou 11 heures de nuit pour recevoir la confrérie des Pénitents.

1594. Ici les événements se pressent : Henri IV est sacré à Chartres le 27 février 1594; il assiste à la messe, communie, et prête serment de maintenir la foi catholique et l'autorité de la sainte Eglise. Le 22 mars, il entre dans Paris par les soins du comte de Brissac.

Le 30 mars, le Chapitre reçut, de grand matin, une missive de Villars, qui l'engageait à envoyer des députés au Parlement pour entendre une

importante communication; on désigna le haut-doyen et M. Guernier. Villars, qui avait alors obtenu le prix de sa conversion politique, exposa que le roi étant rentré en grace avec l'Eglise romaine et ayant été reçu dans Paris aux acclamations de tout le peuple, il n'y avait plus lieu de soustraire la ville à son obéissance. Ces paroles furent accueillies avec des cris de joie par les parlementaires qui, peu de jours auparavant, s'étaient encore montrés si rigoureux envers les royalistes.

Dès le même jour, disent les *registres du Chapitre*, « *la ville fut rendue au roi Henri de Bourbon*; on chanta un *Te Deum* dans la cathédrale » où le parti contraire avait fait tant de démonstrations pour arriver à ses fins.

L'Université lança un décret concernant le serment de fidélité qu'on devait prêter au roi; les jésuites seuls furent d'avis d'attendre l'autorisation du Saint-Père; opposition qui fournit aux curés de Paris le sujet de dire que les bons Pères voulaient entretenir le désordre en France, ramener la Ligue et capter l'esprit de leurs paroissiens.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Sous le règne de Henri IV.

1594. Ce serait une erreur de croire que la conversion du roi réunit les hommes de toutes les opinions; elle ne rallia, en effet, que ceux qui n'en avaient aucune, quelques ambitieux, et cet inerte tiers-parti que la crainte de toute émotion forte rendra constamment la proie et le dangereux soutien du pouvoir. Les extrêmes restèrent avec leurs vieilles croyances et leur animosité.

A Rouen, les ecclésiastiques étaient à peu près partagés d'opinion. Lorsqu'il fallut prêter serment de fidélité au nouveau roi et signer une formule adressée au Chapitre, les chanoines Brice et de Bretteville ne se présentèrent pas, et reçurent l'admonition d'être plus obéissants à l'avenir.

Mais rien n'égala l'opposition de Nicolas Guillot, curé de Saint-Sever; il tenait de si injurieux propos contre le monarque, que le lieutenant-criminel se crut obligé de le citer devant la Cour. Les autres dissidents eurent assez de tact pour éviter les surprises et se soustraire à l'action des gens du roi.

Cependant, le procureur général, qui se défiait du Chapitre, demanda les registres sur lesquels ces messieurs avaient signé leur serment; il leur en fut envoyé copie certifiée par le tabellion, et l'on fit

une procession générale aux Jacobins, en actions de grâces *de la conversion du roi de France et de Navarre.*

Villars, qui avait été continué dans sa charge de gouverneur, annonça qu'il serait bon que chaque compagnie, tant du clergé que des autres corps de la ville, envoyât faire des remontrances à Sa Majesté, au sujet de ses priviléges particuliers et du maintien de la religion catholique, apostolique et romaine. Le Chapitre conféra cette mission à MM. Guernier et de La Place, qu'on chargea de saluer le cardinal, en passant par Mantes.

La mission de ces Messieurs auprès de l'archevêque était tout de conciliation; on désirait, de part et d'autre, un rapprochement; voici sur quelles bases le Chapitre entendait traiter :

« Il reconnaît Monseigneur pour son vrai et légitime archevêque, canoniquement pourvu, et comme à tel veut lui rendre toute l'obéissance et service que sa dignité et qualité requièrent.

« Il le supplie d'oublier tout ce qui s'est passé au contraire de cette reconnaissance, et d'imputer ce qui lui pourrait avoir causé du mécontentement à la misère du temps, en examinant la condition en laquelle le Chapitre était réduit, et la nécessité où il était d'obéir à ceux qui avaient l'autorité et la force en main.

« Le Chapitre déclare qu'il se déporte de la

prétention de la dite vacance, et avouera, par acte solennel et capitulaire, qu'il tient la possession prise par Monseigneur ou son procureur, bonne et valable, et se désiste du maniement qu'il avait pris de la juridiction et d'une partie du revenu du dit archevêché; suppliant néanmoins Monseigneur, en cet endroit, juger par sa grande bonté et prudence si le Chapitre a été sans couleur de ce faire, vu que la dite possession avait été prise du vivant de Monseigneur son oncle.

« Enfin, on rendra à Monseigneur le revenu de l'archevêché, en le priant de mettre en compte ce qui a été versé à des particuliers qui se sont vantés d'être avoués de lui.

« Il sera prié, *pro bono pacis*, de maintenir dans leurs bénéfices ceux qui les ont reçus à la présentation des patrons, tant ecclésiastiques que laïques, et de confirmer les actes émanés de la juridiction exercée par le Chapitre et par ses officiers.

« Enfin, ceux que Monseigneur a pourvus de dignités ou prébendes de son église seront reçus par ledit Chapitre selon les formes ordinaires, quand ils se présenteront, sauf la question des particuliers qui y prétendraient droit. »

1594. M. de Martainbos, vicaire-général de l'archevêque, chargé de répondre à ces articles, dit « que Monseigneur oubliait le passé, et le rejetait

sur le misérable temps où plusieurs gens de bien avaient été forcés de faire beaucoup de choses contre leur volonté; qu'il était disposé à aimer son Chapitre, et qu'il lui accordait main-levée et jouissance de ses revenus, nonobstant les saisies ci-devant faites d'après ses commandements. »

Nous devons dire ici, pour l'intelligence de ce qui précède, que le refus de reconnaître le cardinal l'avait contraint de faire installer sa cour archiépiscopale à Caen, d'y créer des officiers et des grands-vicaires, et de faire saisir la partie du temporel de l'Eglise, située dans les contrées soumises au roi de Navarre.

La réponse de l'archevêque entraîna la majorité du Chapitre; les dignitaires nommés pendant la prétendue vacance du siége, firent remise de leurs charges, et l'on procéda à d'autres élections.

Le retour de MM. Guernier et de La Place vint confirmer les nouvelles données par M. de Martainbos, et apprendre l'arrivée très prochaine du cardinal à Rouen.

Quant à leur mission à la cour, ils rapportèrent qu'ayant été présentés au roi par M. de Rosny, « M. Raffin, l'un d'eux, avait fait une harangue fort doctement, et au nom de tous les députés, nonobstant laquelle le roi n'avait promis que ce qui était contenu dans les articles accordés à l'amiral, lorsqu'il rendit la ville à Sa Majesté. » Ils te-

naient cependant de gens du Conseil que le roi devait aller à Rouen, et que le Chapitre pourrait y obtenir ce qu'il désirait, c'est-à-dire *la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, en exemption de prêches, et d'aucune assemblée des fauteurs de la religion prétendue réformée.*

Le changement de pouvoir devait nécessairement entraîner des mutations dans les charges d'église; mine féconde où puisaient depuis longtemps les rois pour récompenser leurs serviteurs.

M. Le Pigny déclara que Monseigneur venait de le pourvoir de l'archidiaconé d'Eu; ce qui donna lieu à la protestation de M. Buret, titulaire de ce bénéfice.

Marin Mignard, prêtre du diocèse d'Evreux, fut nommé à la chapelle de Saint-Jean, près des fonts, et M. de Vieuxpont à l'archidiaconé du Vexin Normand. M. Touchard, du diocèse de Paris, devint grand archidiacre de la cathédrale, en remplacement de M. Bignes, décédé.

Le chapelain Daniel qui avait suivi le parti du roi, fut réintégré dans son collége, *ainsi qu'il l'avait humblement requis.*

De son côté, le roi écrivit en faveur de M. Chevert pour lui faire obtenir le vicariat de Pontoise, en remplacement de M. de La Saussaie, nommé pendant la vacance du siége.

Ces mutations donnèrent lieu à des procès entre les nouveaux titulaires et les anciens. Le Chapitre écrivit à MM. Séquart et de La Place, alors à Paris, de s'opposer, auprès du grand Conseil, à la nomination que le roi voulait faire au vicariat de Pontoise, et de soutenir celle de M. de La Saussaie.

M. Le Pigny plaida contre Me Nicolas Buret, et ce dernier obtint lettres de pacifique possession pour être maintenu.

M. de Mouchy prétendait à l'archidiaconé de Rouen, donné par le cardinal à M. Touchart. Ce dernier fut admis malgré les protestations de son compétiteur, qui dut s'apercevoir que le rôle joué par lui, durant la Ligue, était définitivement passé.

On convoqua le ban et l'arrière ban, à la même époque; le Chapitre fut sommé d'envoyer ses délégués dans le monastère de Saint-Ouen. Ceux-ci rapportèrent que l'appel avait été fait par M. Bigot, lieutenant du bailly, assisté de MM. les gens du roi et du sergent-major de la ville; qu'ils avaient fait valoir auprès d'eux l'exemption du Chapitre, anciennement accordée par les souverains, et que M. de Tiremois leur avait dit de produire leurs titres.

Le 11 juillet 1594, le cardinal n'avait pas encore paru à Rouen; il écrivit au contraire *qu'il était malade* et qu'il retenait auprès de lui M. Le Pigny jusqu'à la fin du mois. 1594.

Cette missive était l'avant-coureur d'une plus fâcheuse nouvelle, car, le 3 août suivant, un appariteur de la Cour ecclésiastique présenta des lettres de M. de Martainbos annonçant que l'archevêque était mort le 30 juillet, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'âge de trente-deux ans, deux mois, douze jours. Le corps du prélat fut porté dans la Chartreuse de Gaillon que son oncle avait fondée et enrichie des dépouilles du monastère du Mont-de-Sainte-Catherine, dont il était abbé; commencement de la ruine de cette abbaye qui devait succomber après ce premier échec.

Qui croirait que l'archevêque de Rouen mourut avant d'avoir été fait prêtre, et sans avoir pris possession de son église? On a loué son esprit, sa science, sa brillante élocution, son zèle et sa piété qui le firent entrer dans le tiers-parti, où il contribua puissamment à la conversion du roi et au maintien de la religion catholique en France. On sait que Henri, poussé à bout par les ligueurs, eut un instant le projet de créer un patriarche dans son royaume, et qu'il abandonna ce projet par suite des remontrances du cardinal de Bourbon. « Cependant, dit de Thou, au sujet des prétentions de cet archevêque à la couronne, voyant que le succès ne répondait pas à ses espérances et que les siens le trahissaient, il en conçut un chagrin et une tristesse mortelle, de sorte que, comme autrefois

on l'aurait cru né pour l'ornement et la gloire de la France, on jugea ensuite qu'il était mort fort à propos pour le bien de la paix et de la tranquillité de l'Etat, *qu'il n'eût jamais cessé de troubler tant qu'il eût vécu.* »

Le premier acte du Chapitre fut de s'emparer de l'administration pendant la vacance du siége, et de faire réparer quelques ruines occasionnées par les huguenots. Un tailleur de pierres ayant montré le modèle d'une croix que l'on voulait élever sur la place de la Calende, le Chapitre demanda qu'il y fût ajouté un croisillon, comme celui qui existait à la croix de la cour d'Albane. De leur côté, les confrères de Saint-Sébastien obtinrent de refaire l'image de leur saint patron, *tel qu'on le voyait du temps de l'archidiacre Nagerel.*

Des travaux s'exécutaient aux voûtes de l'église qui menaçaient ruine. On reclama du haut-doyen le *louage* de sa maison pour subvenir aux dites réparations.

Henri IV voulant avoir à la tête du clergé normand un archevêque dévoué à ses intérêts, conféra, le 5 novembre 1594, cette haute dignité au cardinal Charles de Bourbon, son frère naturel. (1)

Charles III, de Bourbon, cardinal. 1594.

(1) Il était fils de Louise de la Béraudière, appartenant à une ancienne famille qui existe encore dans la personne du jeune comte Jacques de la Béraudière, neveu de M. Le Filleul de Guerrots, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Ce prince, versé dans la jurisprudence civile et canonique, avait débuté dans les charges d'église par le prieuré de Saint-Orême, au diocèse d'Auch; nommé ensuite évêque de Comminge et de Leytoure, il occupait en même temps ces deux dignités, mais seulement *en commande*, car il n'était pas encore admis dans les ordres ; abus des anciens temps qui permettait à des laïques de dissiper les biens de l'église, et de se décorer de titres vénérés, dont ils abandonnaient les fonctions à des coadjuteurs ou à des grands-vicaires.

Dès le 29 novembre, ce prélat était à Gaillon; le Chapitre indécis s'il lui enverrait une députation, décida d'attendre le retour de MM. de La Roque et Guernier, qui allaient bientôt revenir de ce château. Ces derniers ayant rapporté que l'archevêque était prêt à recevoir ses chanoines avec bonté, on lui délégua MM. Vigor, Bigot, Séquart et Dâdré; le cardinal leur promit de ne pas faire moins que ses devanciers pour le Chapitre, *et de se faire recevoir aux ordres en temps bref*, pour remplir plus dignement ses fonctions.

Le 22 décembre, il manda qu'il allait prendre possession de son archevêché, selon l'intention du roi, en vertu de son brevet et d'un arrêt du grand Conseil *seulement*, vu la défense de demander, au pape, des bulles qu'il obtiendrait lorsque les temps seraient devenus meilleurs.

On sait que le Saint-Père avait refusé le *Pallium* au cardinal, jusqu'à ce que Rome eût admis le roi dans la communion de l'Eglise.

Ces bulles ne furent délivrées que le 26 mars 1597, car le siége fut considéré vacant jusqu'à cette époque, vu qu'il n'y avait pas été pourvu selon les formes canoniques. Malgré cette opposition, M. de Balsac, conseiller du roi, abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, prit possession de l'archevêché de Rouen le 24 décembre 1594, au nom et comme fondé de pouvoirs du nouvel archevêque, qui ne se présenta personnellement que le 24 mai 1599.

Le 26 décembre, on apprit au Chapitre la tentative d'assassinat faite contre le roi par Jean Châtel, élève des jésuites. Un arrêt du Parlement de Paris expulsa la congrégation de quelques villes du royaume, au nombre desquelles se trouvait Rouen, bien que le coupable eût protesté, jusqu'à sa mort, que les pères n'avaient pris aucune part à son crime.

Le Chapitre prescrivit, *à l'occasion de l'accident arrivé au roi*, une procession générale, après laquelle M. Lucain ferait la prédication.

Cette cérémonie n'eut lieu que le 1er janvier 1595.
1595. « en actions de grâces de ce que Dieu avait conservé le roi d'un assassinateur, ayant pensé exécuter sa malheureuse intention à l'encontre de sa majesté. »

D'autres processions durent être faites trois fois la semaine dans la cathédrale, tant pour la conservation de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, que pour la prospérité et la santé du monarque.

Le Parlement n'ayant pas été consulté, le procureur-général prescrivit au Chapitre de venir lui faire part des cérémonies qui avaient été arrêtés. Le tabellion porta son registre à la Cour, et l'assura qu'on n'avait voulu rien entreprendre contre son autorité, ces messieurs n'ayant d'autres vues que de remercier Dieu d'avoir préservé le roi.

Ne semblerait-il pas que la Cour soupçonnât les intentions du clergé ? Elle ne trouve cependant rien à incriminer dans ses actes ; seulement elle parle de donner arrêt au sujet du serment prêté par le Chapitre qu'elle ne trouve pas assez explicite ; les chanoines décidèrent, dans le cas où il serait fait instance, d'en prêter un autre, *à raison du temps*.

En effet, et qu'on remarque bien ces derniers mots, le Parlement avait tourné au vent de la royauté, et les gens du roi, constamment dévoués au pouvoir du jour, tenaient le clergé pour suspect et l'accusaient d'exciter l'esprit de haine et d'opposition qui avait dirigé le bras du régicide Jean Châtel.

Il faut aussi l'avouer, le peuple de Rouen était toujours dévoué à la Ligue, et parut si peu touché

de l'assassinat du roi, qu'il n'assista même pas aux cérémonies religieuses qui se firent pour remercier Dieu d'avoir préservé le prince. Nous en trouvons la preuve dans les registres du Chapitre qui font mention *du peu d'assistance que l'on rencontre tant du côté des ecclésiastiques que de celui du peuple et même des chantres.* Il fut décidé, par suite de cette froideur, qne l'on se contenterait de chanter l'*exaudiat* en faux bourdon, le dimanche seulement après la messe.

Le Parlement envoya enfin sa nouvelle formule de serment qui fut déposée sur le bureau, et signée sans difficulté, par les chanoines, chapelains et habitués de l'Eglise.

Le gouverneur de Dieppe obtint du roi, à la 1595.
même époque, le transfert, dans cette ville, de la juridiction d'Arques. Monseigneur fit savoir qu'il s'y opposerait devant la Cour du Parlement; le Chapitre arrêta de s'adjoindre à lui pour le maintien des droits de l'archevêché et des priviléges de l'Eglise.

On renouvela un statut du Chapitre qui défendait aux Chapelains de porter des manteaux courts, et à Messieurs les chanoines de mettre des robes de camelot, *de soie burat dippu*, ou d'aucune matière de soie par dessus leur surplis; ils ne pourront porter que des robes de drap ou de serge, sous peine de punition.

L'amiral de Villars, gouverneur de Rouen, mourut en soldat, comme devait finir un homme de son caractère et de sa valeur. Il fut tué devant la ville d'Orlan, par un boulet des Espagnols; juste punition de la Providence, qui lui fit peut-être expier la faute d'avoir servi dans leurs rangs. Son corps fut apporté à Rouen et provisoirement déposé aux Célestins.

Le 3 septembre 1595, on transporta les restes de Villars dans la cathédrale, pour y être inhumés. Dès le matin, le maître des cérémonies vint au Chapitre, accompagné de trente-deux hommes vêtus de noir, ayant chacun une clochette à la main et portant les armoiries du défunt; il invita les chanoines, de la part des héritiers de feu M. André de Brancas, à se trouver aux Célestins pour assister à la levée du corps.

Les vicaires-généraux convoquèrent le clergé de la ville et *les religions mendiantes*; le haut-doyen Péricard fut prié de faire l'inhumation. On avait agité dans le Chapitre la question de savoir quel rang prendraient les évêques et les abbés; la décision en fut laissée au maître des cérémonies; à la vérité il ne s'y trouva que l'abbé de Montebourg, ce qui rendit la question de préséance moins difficile à résoudre.

Le lendemain, les héritiers de l'amiral ainsi que MM. de La Haulle et d'Ambray, passèrent contrat

de 300 livres de rentes au Chapitre, pour la fondation de deux obits suivant l'intention et la dernière volonté du défunt.

Villars avait laissé 100 écus pour raccommoder le marteau de Georges d'Amboise. Cette somme n'étant pas jugée suffisante, l'archevêque y ajouta 100 écus. Peu de jours après, on ordonna de sonner cette cloche pour l'obit du cardinal d'Amboise, et l'on avertit l'horloger de se pourvoir d'hommes. Ce dernier ne pouvant en trouver un assez grand nombre et la dépense étant très considérable, on décida de ne sonner Georges, *à volée*, qu'aux grands obits du légat, et de la tinter seulement pour les autres mortuaires.

Le 17 septembre 1595, les cardinaux d'Ossat 1595.
et Duperron faisaient abjuration, au nom du roi, dans l'église de Saint-Pierre de Rome ; ce ne fut alors que des cris de joie dans cette ville, lorsqu'on entendit l'artillerie du château Saint-Ange qui donna le signal des réjouissances aux Romains. L'archevêque de Rouen transmit *cette bonne et désirée nouvelle* au Chapitre.

Les États de Normandie étant sur le point de se réunir, Monseigneur écrivit pour engager ceux qui y seraient députés de s'occuper de l'affaire du transfert de la juridiction d'Arques dans la ville de Dieppe, si préjudiciable au domaine de l'archevêché.

Si le clergé faisait ses préparatifs pour assister à cette assemblée, les huguenots, de leur côté, ne restaient pas inactifs ; car une députation que le Chapitre envoya au duc de Montpensier, successeur de Villars, fut chargée « de lui toucher propos du bruit qui courait que ceux de la religion prétendue réformée faisaient poursuite d'avoir exercice de leur culte dans Rouen, et de le prier de ne pas le permettre. » Le duc se contenta de répondre que « le roi étant sur le point de donner bataille, demandait que l'on chantât une grand-messe pour qu'il plût à Dieu lui donner la victoire et soulagement au pauvre peuple. »

Dans le même temps, Henri IV écrivait au Chapitre pour l'engager à faire jouir du privilége de Saint-Romain un sieur de Varnier, meurtrier de François de Mailloc. On remit au jour de l'Ascension pour en délibérer ; malgré la recommandation royale, les chanoines élurent Pierre de l'Escaulle, sieur de La Motte, homme d'armes de la compagnie de M. de Longchamp, prisonnier pour homicide commis sur la personne de Jean de La Mazure. Ce crime s'était produit pendant les troubles, au sujet d'armes et de chevaux enlevés ; ce qui avait donné lieu à un échange de coups d'escopette et de pistolet, dans laquelle le sieur de La Mazure fut tué.

Le roi, après son absolution, et pour être agréable au Saint-Père, révoqua. par lettres-patentes,

les nominations par lui faites à des bénéfices, avec permission de les administrer sans provisions papales. Tous ces titulaires, connus sous le nom d'économes spirituels, avaient conféré eux-mêmes des charges, donné démissoires, et fait beaucoup d'autres actes appartenant seulement à ceux qui étaient légitimement pourvus..... *Il leur fut interdit de s'immiscer davantage aux fonctions et charges spirituelles.*

Le roi ne pouvait annuler ces nominations d'une manière plus explicite ; aussitôt que le Chapitre en eut connaissance, il députa à Gaillon, vers le cardinal, qui n'avait pas été autrement pourvu. L'archevêque dit à ces Messieurs « qu'il n'avait d'autre volonté que de se ranger à celle du Saint-Siége, à l'édit du roi, et de se maintenir dans la foi catholique, suivant qu'il l'avait fait plus particulièrement entendre par ses lettres missives. » Les chanoines, aux termes de l'édit royal, déclarèrent immédiatement le siége vacant, et nommèrent aux offices.

Le nouvel édit atteignait beaucoup d'Eglises de Normandie ; le Chapitre de Coutances demanda à celui de Rouen comment il s'était conduit pour reprendre l'administration du spirituel qui lui était remise.

On pense bien que notre archevêque ne pouvait manquer d'être maintenu canoniquement dans son titre ; en attendant, il prit le nom d'ar-

chevêque *désigné;* c'est en cette qualité qu'il écrivit au Chapitre pour lui recommander les matériaux de la galerie en marbre du palais archiépiscopal qui s'était écroulée dans le jardin.

1596. Dans le mois d'août 1596, une maladie contagieuse sévissait avec beaucoup de rigueur dans Rouen. Les hôpitaux ordinaires étant remplis de malades, le Chapitre se cotisa avec les corps et communautés pour faire terminer les bâtiments élevés hors la ville, sur une place nommée *le Lieu-de-Santé*, et pour les fournir de lits, matelas, draps, couches et autres meubles nécessaires. On voit l'origine de l'hôpital actuel de la Madeleine. Cette cotisation étant demandée par le Parlement, le Chapitre accorda 100 livres, en alléguant ses grandes dépenses, tant *en réparations de l'église* qu'en paiement de décimes.

Le roi était véritablement parvenu à triompher de ses ennemis; mais il éprouvait de grandes difficultés pour satisfaire le vieux parti catholique et la cour de Rome, et pour trouver de quoi fournir aux dépenses de l'État. Il reçut le cardinal Alexandre de Médicis, nouveau légat du pape, avec toute sorte d'affection et de révérence; puis il convoqua, à Rouen, une assemblée de notables choisis entre les grands, les prélats et les officiers de justice et de finance, pour en obtenir des subsides.

Afin de montrer à sa Majesté la joie que lui causerait sa présence, le Chapitre ordonna de faire tendre le chœur comme pour le jour de l'Assomption, d'allumer les trois candélabres ou étoiles de la nef, et les cierges, tant en haut qu'en bas, à l'entour de l'église. Afin que cette dépense ne surchargeât pas trop la fabrique, les chanoines firent unanimement abandon de la cire qu'ils percevaient tous les ans de la vicomté de Dieppe.

On prescrivit l'achat d'une pièce de vin, du meilleur que l'on pourrait trouver, pour en offrir au roi, aux princes et à MM. du conseil.

Par mesure de précaution, on pria le lieutenant du bailli d'enjoindre aux sergents royaux de faire *vider* et sortir plusieurs vagabonds et pauvres qui couchaient journellement au portail de l'église, pour éviter soit la contagion soit le feu qu'ils pourraient mettre aux portes, par malice ou autrement.

Le haut-doyen, Guillaume Péricard, conseiller à la cour et abbé de Saint-Thaurin d'Évreux, fut désigné pour recevoir le roi et lui faire la harangue; il devait être revêtu de la *chapelle* servant à l'archevêque, et suivi du Chapitre, des chapelains et des enfants de chœur.

On décida de tenir les portes fermées le jour de l'entrée du roi, pour éviter la confusion; de lancer la cloche de Georges d'Amboise *seule*, à plein vol,

depuis la sortie du monarque de son palais jusqu'à son arrivée à la porte du pont de Seine; et de faire sonner toutes les autres cloches, jusqu'au moment où il serait rendu dans le cimetière; alors, on arrêtera la sonnerie pour que sa Majesté puisse entendre plus facilement la harangue. Comme on ignorait encore si le roi devait prêter serment de fidélité, on délégua auprès du Chapitre de Paris pour le consulter à ce sujet.

Tels furent les préparatifs arrêtés par l'église. De son côté, la ville ne restait pas en arrière, car on envoya les surintendants de la fabrique pour prendre connaissance de la démolition du mur situé près du pont Morand, qu'elle faisait opérer *pour agrandir l'accès de la porte édifiée à l'occasion de l'entrée du roi.*

La ville était déjà remplie d'évêques et d'abbés; on les fit prévenir, ainsi que l'abbesse de Saint-Amand, de payer leur *past*, et de prêter serment de fidélité à l'église métropolitaine, s'ils ne voulaient être poursuivis par les voies de droit.

M. Duperron, évêque d'Evreux, trouva qu'on ne lui avait pas rendu assez d'honneurs dans la cathédrale; on lui répondit qu'on n'en rendait, dans le chœur de l'église, qu'aux prélats revêtus de leurs habits pontificaux.

Les aumôniers du roi prétendant s'emparer, après les cérémonies, du drap de pied et des car-

reaux qui seraient présentés à sa Majesté, on demanda l'avis de M. de Bernage, prieur de Grammont, l'un de ces aumôniers.

Le 15 octobre, le cardinal de Bourbon, archevêque désigné, arriva à Rouen, et logea dans la maison de M. de La Roque. Le haut-doyen et le Chapitre se présentèrent en corps pour le saluer et lui offrir les prières de l'église. 1596.

Le 16 du même mois, à trois heures après midi, Henri IV fit son entrée dans Rouen, traversa la Seine sur le pont, suivit la rue aux Ours en passant devant les églises de Saint-Cande-le-jeune, de Saint-Pierre-du-Châtel, de Saint-André et de Saint-Georges. Il arriva dans la Grande-Rue, passa sous la Grosse-Horloge, devant les églises de Notre-Dame-de-la-Ronde et de Saint-Herbland, pour se rendre sur le parvis de la cathédrale, où l'attendait le doyen à la tête du clergé; on lui présenta le livre des évangiles à baiser; puis, après la harangue, les chantres entonnèrent certaines collectes, tandis que le cortége s'avançait dans l'église.

On avait placé à l'entrée du chœur un prie-dieu couvert de velours, et un carreau en face de l'image de la Vierge; Henri IV alla au-devant de tous les actes de catholicisme qu'on paraissait lui demander. Il se prosterna devant la Vierge, fit une oraison, puis se dirigea vers le maître-autel, au pied de la

sépulture de Charles V, où il recommença ses prières.

Alors on entonna le *Te Deum* avec accompagnement d'orgues, et l'on chanta *des motets et autres cœurs de musique.* Le roi, accompagné d'une nombreuse suite, qui ajoutait à l'éclat de cette réception, sortit par le portail des Libraires, et suivit la rue des Carmes pour se rendre à Saint-Ouen.

Au même instant, l'archidiacre Le Pigny, accompagné de cinq chanoines, quittait la cathédrale pour aller présenter douze bouteilles de vin et quatre pains au roi. Henri reçut très gracieusement ces députés, *avec démonstration d'aimer et de favoriser le Chapitre.*

Les mêmes chanoines allèrent faire de pareilles offrandes aux seigneurs qui accompagnaient Sa Majesté, *suivant la liste qui ensuit :*

A M. le connétable, huit bouteilles et deux pains.
A Messieurs les maréchaux, chacun six bouteilles et deux pains.

A M. le chancelier, huit bouteilles et deux pains.

A M. de Montpensier, huit bouteilles et deux pains.

A M. de Nemours, huit bouteilles et deux pains.

A M. d'Epernon, sept bouteilles et deux pains.

Aux quatre secrétaires d'état, chacun quatre bouteilles et un pain.

A Messieurs les cardinaux de Gondy et de Givry, six bouteilles et deux pains pour chacun.

Mais ce qui paraîtra curieux, est le passage suivant que nous extrayons, mot pour mot, des registres du Chapitre :

« Il est à noter qu'il n'a été délivré à madame la marquise de Mousseaux, la grande amie de Sa Majesté, ni pain, ni vin, pour certaine cause, lors alléguée, et à présent célée. »

On sait que la marquise de Mousseaux n'était autre que Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, et la source de mille faveurs, que le Chapitre dédaigna d'acheter, au prix de démarches sans dignité et d'humiliantes adulations.

On décida aussi de présenter le pain et le vin au cardinal de Bourbon, pendant qu'il serait à Rouen, bien qu'on pût s'en abstenir envers les archevêques simplement désignés. Il en fut offert à M. de Lures, mestre de camp des troupes, et à quelques capitaines les plus signalés qui avaient fait déloger leurs compagnies de la paroisse de Roumare. On paya 10 écus sols à la garde écossaise du roi, *par honnêteté*, et 41 livres sols à Nicolas Cabeuil, qui avait fourni le vin pour le roi et les seigneurs de sa suite.

Le séjour d'une nombreuse milice dans Rouen

y occasionna quelques désordres; des malveillants couraient les rues matin et soir, et commettaient des vols et des assassinats. Ce motif, joint à celui de la maladie épidémique qui régnait alors, et à la présence des soldats logés chez les chanoines, détermina le Chapitre à dispenser ces derniers de venir à matines.

La réunion des États devant avoir lieu le 4 novembre 1596, tous les Ordres de la province préparèrent leurs cahiers pour les présenter au monarque. Nous dirons seulement ici, pour rester dans les limites que notre travail nous impose, que la cathédrale s'occupa du privilége de saint Romain, et fit demander à M. de Pont-Carré, membre du Conseil privé, où en était sa réclamation. On rechercha les titres accordés par les anciens rois, pour les faire confirmer par le roi régnant. On devait demander, en outre, la reconnaissance des 300 écus sols payés pendant les troubles, pour la passer en compte aux agents du clergé qui recueillaient les décimes, et réclamer, par l'entremise de M. d'Incarville, intendant des finances, la restitution de 500 écus payés par le Chapitre au receveur général *du parti de l'Union.*

Enfin, le 4 novembre, le roi fit l'ouverture de l'Assemblée dans la grande salle du monastère de Saint-Ouen. Il commença par une harangue pathétique, courte et sentencieuse, dans laquelle on

remarqua quelques passages qui ont peut-être été trop exploités par les amis du grand roi; il dit aux députés « qu'il ne les avait pas appelés pour les obliger de suivre aveuglément ses volontés, mais pour recevoir leurs conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour se mettre en leur tutelle. »

Le chancelier exposa les nécessités urgentes des affaires, la guerre avec l'Espagne, et demanda de prompts secours. Les députés présentèrent leurs cahiers pour la réforme de l'État; et, à cette occasion, les officiers de robe et de finances firent voir, par le ton qu'ils prirent, que leur puissance allait éclipser celle des autres ordres, et que c'en était fait de l'intervention cléricale dans les affaires du pays.

On composa de beaux règlements qui devaient rester en vigueur jusqu'à la convocation d'une nouvelle assemblée, et l'on nomma des commissaires pour en surveiller l'exécution. Il est inutile de dire qu'il ne subsista de tout ceci que les impôts dont on greva la France, et particulièrement le clergé.

C'était à qui, parmi les gens de robe et de finances, mettrait l'Église à contribution; le Chapitre n'était pourtant pas en mesure de faire de grands sacrifices, car il fut obligé de mettre en vente deux maisons de la rue Beauvoisine pour solder la cotisation de l'emprunt de 1588, autorisé par le pape.

La Cour des généraux de Rouen demanda 42 écus sous pour deux muids de sel accordés à l'église, et le Parlement, lui aussi, s'avisa de faire modifier le privilége de Saint-Romain, ce qui donna lieu à une protestation du Chapitre dans laquelle il disait : « Nous n'ignorons pas que le Chancelier n'a accordé ces nouvelles lettres qu'à la sollicitation de malveillants, pour porter préjudice à la compagnie. »

1596. Cependant, le roi faisait ce qui dépendait de lui pour être agréable aux Catholiques de Rouen. Sachant que le cardinal de Florence allait arriver dans cette ville, il prescrivit au Chapitre de le recevoir avec les plus grands honneurs. Le haut-doyen, chargé de faire la harangue, consulta les registres pour connaître la réception faite au légat Farnaise. On envoya un extrait de ce cérémonial au roi qui en fit part au légat; celui-ci remercia le Chapitre et promit de favoriser l'église.

Nonobstant les désirs du prince, il ne fut fait aucune cérémonie de réception au cardinal de Florence. Il arriva, sans être attendu, le 13 décembre, à 4 heures du soir, accompagné seulement des princes de Conti, de Montpensier, gouverneur de la ville; de Nemours, de Mayenne et de quelques gentilshommes qui étaient allés à la hâte sur le pont pour le recevoir « et qui l'accompagnèrent jusqu'à son logis préparé en la maison

d'un nommé Le Senamy, commerçant, demeurant au Marché aux Veaux ». Il n'entra pas ce jour là dans l'église, bien que le Chapitre et le clergé fussent réunis et disposés à le recevoir.

Le lendemain, M. Péricard, accompagné de douze chanoines, tant dignitaires que des plus anciens, alla saluer le légat et lui présenta le pain et le vin du Chapitre. Afin de déployer les pompes de l'église aux yeux de tant de personnages éminents, les chanoines arrêtèrent de faire une procession générale avec l'agrément du légat et du grand aumônier. On décida que cette procession aurait lieu le jour de la célébration du Jubilé octroyé par le Saint-Père ; et l'on pria le cardinal de Florence d'officier le jour de Noël dans la cathédrale où le roi voulait assister à la messe et communier.

En effet, ce jour là, Henri IV se rendit à l'église accompagné des princes de Conti, de Montpensier, de Nemours, de Mayenne et d'une grande quantité de comtes, de barons et de gentilshommes. La haute messe fut chantée *en musique avec accompagnement de cornets, buccines et autres instruments musicaux* par les chantres de la chapelle du roi, réunis à ceux de la cathédrale et aux enfants de chœur. Le légat était assis sur un théâtre élevé de deux pieds, auprès de l'orgue, ayant devant lui, du côté du grand autel, le haut-doyen,

revêtu d'une chape fort précieuse servant à l'archevêque. MM. Séquart et Guernier faisaient diacre et sous-diacre, assistés de douze chapelains portant les plus beaux ornements de l'église.

Le roi, après avoir reçu la communion des mains du légat, se rendit, en sortant de la messe, sur le parvis de la cathédrale, où il toucha les écrouelles d'un grand nombre de malades qui y étaient réunis. On voit que la confiance en la conversion de Henri était pleine et entière, puisqu'on lui accordait le pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses.

On n'avait pas la même sécurité au sujet de son entourage et surtout de la reine Catherine de Navarre, sa sœur, qui l'avait rejoint à Rouen. Catherine était une hérétique persévérante dont les démarches furent surveillées. Elle eut beau s'entourer des ombres du mystère, les murs, comme on dit, eurent des oreilles, et il revint bientôt à l'archevêque désigné et au Chapitre que le prêche se faisait dans le monastère de Saint-Ouen, *au grand mécontentement des vrais Catholiques de la ville.* Les grands vicaires et six chanoines des plus anciens furent choisis pour en porter plainte au roi.

1597. La princesse crut qu'elle pourrait résister aux injonctions de son frère, en obtenant la permission du légat; mais celui-ci s'y refusa, et elle fut obligée d'aller entendre le prêche sur les bruyères de

Saint-Julien (1). Le roi réussit mieux du côté de la princesse de Condé. Après s'être fait instruire, cette dame assista, le 8 janvier 1597, à la messe dans la cathédrale, fit profession de foi, abjura l'hérésie, et reçut la communion des mains du légat.

Le 18 janvier, on fit une procession générale pour la célébration du Jubilé. Toutes les boutiques de la ville furent fermées par ordre des grands vicaires et du Parlement. Le légat prescrivit de publier la bulle du pape dans tout le diocèse, et l'on établit des stations pour gagner les indulgences.

Le roi fut très populaire pendant son séjour à Rouen; sa grande franchise et ses mots heureux plurent à toutes les classes. Les bourgeois l'ayant prié de faire raser le fort de Sainte-Catherine qui avait été jusque là plus préjudiciable qu'utile à la cité, il fit droit à leur requête en disant : *qu'il ne voulait d'autres forteresses que le cœur de ses sujets* (2), paroles marquées au coin de l'à-propos, et qui rendront impérissable la mémoire de ce bon roi, qui n'a cependant pu trouver grâce auprès des factions qu'il avait combattues.

Des craintes de contagion se manifestèrent de nouveau dans la ville. Maître Dieppedale, l'un des petits chanoines, étant décédé, on fit visiter son

(1) *Mém. de l'Acad. de Rouen*, ann. 1837.
(2) Farin, t. II p. 115.

corps pour voir s'il n'était pas mort de la peste. Après avoir reconnu le contraire, on permit de l'inhumer dans la cathédrale.

Sur ces entrefaites, vint à Rouen le cardinal de Joyeuse que nous verrons bientôt occuper le siége archiépiscopal de cette ville. Les chanoines envoyèrent une députation pour le saluer, et remirent à la prudence de son aumônier le soin de le placer dans le chœur avant M. de Montpensier.

1597. Le roi d'Espagne, dangereusement malade, avait enfin appris, à ses dépens, qu'il fallait renoncer au projet de conquérir la France. Il écouta des propositions d'arrangement, venant du pape; Henri s'y prêta de son côté, et, tout allait au mieux, losqu'un événement imprévu vint compromettre la tranquillité des deux pays. Nous voulons parler de la surprise d'Amiens exécutée par Fernand de Tello, gouverneur de Dourlens.

Le roi envoya investir cette ville avec un petit nombre d'hommes, et ordonna une levée générale pour en faire le siége. Il y eut un élan de patriotisme difficile à décrire, élan que ne partagèrent pas toutefois les huguenots, qui refusèrent de marcher tant qu'ils n'auraient pas l'édit de paix qu'on leur avait promis. Rosny fut chargé de pourvoir aux finances que nécessitait cette grande expédition.

Des commissaires, envoyés par le roi, se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, et annoncèrent

que sa majesté avait besoin de subsides pour soutenir le siége d'Amiens, *ville très importante à la sûreté du royaume*; ils demandèrent que les habitants contribuassent pour la solde de mille fantassins, tant que dureraient les hostilités.

Cette demande fut accordée par acclamation. Cependant le Chapitre fit rechercher à la hâte ses lettres d'exemption, visées par la Cour, afin d'en user au besoin; et chargea l'official, qui se rendait à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, d'obtenir de nouvelles confirmations. Provisoirement il décida de présenter, à l'Hôtel-de-Ville, celles qu'il possédait, en rappelant les grandes charges qui avaient pesé sur la cathédrale. D'un autre côté, la ville, éprouvant une gêne imprévue, envoya au roi deux députés de chaque corps pour exposer la pénurie des citoyens et le prier d'y avoir égard.

Le Chapitre, toujours très prudent, agita alors la question de savoir si l'adjonction de ses délégués à ceux de la ville n'engagerait pas l'église; craignant, d'un autre côté, que leur absence n'apportât des délais préjudiciables aux intérêts de sa majesté, il décida de les laisser agir.

Mais vaines espérances! la ville fut obligée de payer l'impôt, et plusieurs chanoines se plaignirent d'être individuellement compris dans la subvention mensuelle. Comme on ne pouvait empêcher les collecteurs de faire payer les ecclésiastiques, on décida

de leur verser seulement les deux mois échus, en attendant qu'on eût fait droit à la demande de l'Église. Les abbés, prieurs et curés de la ville se réunirent pour donner adjonction au Chapitre, et leur protestation fut adressée à l'official, qui était alors à Paris. Enfin, deux mois après, on obtint, du Conseil du roi, des lettres défendant aux échevins de comprendre les ecclésiastiques dans la coti-
1597. sation.

L'archiduc, cardinal d'Autriche, s'étant mis à la tête d'une armée espagnole pour faire lever le siége d'Amiens, le roi demanda une procession générale et des prières. Le 1er septembre 1597, les échevins, introduits dans la salle capitulaire, communiquèrent une lettre du monarque annonçant la défaite de ses ennemis, et le résultat de ce succès, consistant « en cent morts, cent cinquante prisonniers, la prise de cent chevaux de bagage, et de la cornette de Domp Nicolas Wast, que l'Archiduc voulait faire entrer dans Amiens. »

Madame de Préaux, sœur de M. Bigot, chanoine, légua au Chapitre une chaîne d'or de la valeur de 50 écus, pour la décoration de la châsse Notre-Dame.

M. Trônel, chanoine, accompagné de trente hommes vêtus de noir, vint prier le Chapitre d'assister à l'inhumation de M. de Brétel, conseiller du roi, de la part de M. de Lanquetot, son fils.

Enfin, l'archevêque *désigné* avait obtenu du pape la permission de se faire recevoir; M. de la Saussaie, son procureur, prit possession de l'église de Rouen le 24 juin 1597.

Ce ne fut cependant que le 26 janvier 1598 que 1598.
le cardinal annonça la cérémonie de son sacre, *ce dont messieurs du Chapitre furent grandement joyeux*. L'archidiacre Le Pigny, qui arrivait de Paris, ajouta que l'archevêque avait été ordonné prêtre le jour de Saint-Etienne, qu'il comptait faire son entrée après Pâques, dire sa première messe le jour de la Pentecôte, et qu'il avait mandé à ses officiers de faire travailler au manoir archiépiscopal.

Le 10 mai, le cardinal manda qu'il comptait prendre possession personnelle le 22 du même mois, et partir de Gaillon la veille, pour coucher aux Chartreux, faire sa retraite et entrer le lendemain dans la ville. On chercha, dans les registres, quelles cérémonies avaient eu lieu pour ses prédécesseurs. Il fut décidé que le jour de l'arrivée du prélat aux Chartreux, douze chanoines monteraient à cheval, *bottés, éperonnés, en bon ordre et bon équipage*, pour aller au devant de lui jusqu'à *la rouge maison* du Pont-de-l'Arche, et l'accompagneraient jusqu'à Rouen.

On fit orner le Chapitre de tapisseries, et l'on commanda des armoiries du roi et du cardinal,

pour les mettre aux portes, sous le pupitre et dans la salle capitulaire.

Le 21 mai, le haut-doyen et les chanoines allèrent à la rencontre du cardinal jusqu'aux Chartreux, suivis de vingt-quatre doyens ruraux. Le cortége était précédé d'un appariteur de la cour ecclésiastique, monté sur un cheval à housse, revêtu d'une longue robe, coiffé d'un bonnet carré et portant la verge. Ensuite se voyaient les compagnies d'ordonnance de la ville, la cinquantaine, les arquebusiers, les sergents royaux, les avocats et notaires de la cour d'église, montés aussi sur des chevaux couverts de housses; puis les prêtres portant cornettes et autres chaperons.

En face du couvent des Chartreux, on avait construit une barraque richement tendue de tapisseries, parée de dais suspendus, sous lesquels était le cardinal, entouré des évêques d'Évreux, de Noyon, et d'une foule d'abbés; chaque corps, en défilant devant le prelat, avait un député qui lui faisait la harangue. Le haut-doyen porta le premier la parole, et son discours diffère déjà de ceux du siècle précédent, dans lesquels le mauvais goût des citations historiques, les faux ornements, répandaient une diffusion difficile à décrire.

« Vous croirez, dit-il, s'il vous plaît, Monseigneur, quelle joie reçoit cette compagnie, qu'il a plu à Dieu, le créateur, la pourvoir d'un si

grand et si digne pasteur comme vous êtes; par la conduite duquel elle espère être bien gouvernée, étant délibérée avec bonne dévotion, vous recevoir non-seulement comme confrère, puisqu'il vous plaît nous faire tant d'honneur que d'user de ce terme, mais vous tenir et reconnaître toujours pour supérieur, avec protestation de vous obéir toujours en tout et partout autant que nos facultés le pourront porter; et pour ce il vous complaira prendre l'habit. »

Le cardinal répondit : « Il a plu à Notre-Seigneur Jésus-Christ de m'appeler à cette dignité, au pape et au roi de me la conférer; je proteste contre tout ce que je ferais qui pût y déroger à l'avenir, et désire faire comme le moindre de mon Chapitre. »

A la suite de ces réceptions, le cortége se mit en marche, et gagna la porte Saint-Hilaire brillamment décorée. Là, étaient réunis la cour du Parlement, les autres juridictions et les communautés de la ville, pour recevoir le cardinal et lui faire la harangue.

Après avoir répondu convenablement à tous, l'archevêque se rendit au monastère de Saint-Ouen; et fit, le lendemain 24 mai, son entrée dans l'église; la rue était couverte de fleurs et d'herbes depuis les Généraux jusqu'à la cathédrale; le haut-doyen, entouré de ses chanoines, reçut devant le parvis le cardinal, conduit par le duc de Montpensier,

assisté d'évêques, d'abbés et de prieurs. On l'introduisit dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, où il reprit ses chaussures.

L'archevêque présida le lendemain le Chapitre, et célébra la messe le jour de la Pentecôte; il réunit ensuite son clergé, auquel il fit de belles remontrances, et alla passer le reste de l'annéeà Gaillon.

1598. Cependant les religionnaires ne cessaient de demander des garanties à la Cour. Comme ils occupaient un grand nombre de places de sûreté, le roi jugea qu'il ne pouvait les faire attendre plus longtemps, et leur octroya l'édit de Nantes, qui les admettait à toutes les charges publiques, et leur permettait le libre exercice de leur religion.

Cet édit fut mal accueilli à Rouen, et mécontenta les parlementaires qui se révoltaient à l'idée d'avoir des religionnaires dans leurs rangs. Des remontrances furent faites au roi; il modifia l'édit de Nantes par l'ordonnance de Blois qui permettait seulement aux protestants de Rouen de célébrer leur culte dans le village de Dieppedale qu'ils avaient trouvé d'abord assez commode. Mais bientôt, dégoûtés de ce lieu qui n'était pas d'un accès facile, surtout pour leurs vieillards, ils obtinrent, par une ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, de bâtir définitivement leur temple au Grand-Quevilly.

Si l'édit de Nantes avait été enregistré avec répugnance par la Cour, le clergé ne lui avait

pas fait un meilleur accueil; et, ensemble, magistrats, ecclésiastiques et bourgeois cherchèrent tous les moyens d'en atténuer les effets.

Avant que l'on sut où ils élèveraient leur temple, les protestants avaient fait acheter un vaste emplacement sur le territoire de Quevilly; lorsque les matériaux y arrivèrent, le vendeur, zélé catholique, apprenant quel usage on voulait faire de son terrain, jeta les hauts cris, et poursuivit la résiliation de son marché. Les catholiques, de leur côté, voulurent forcer la main au Parlement par d'énergiques manifestations; le cri de *résiliation* était dans toutes les bouches; on ne put néanmoins l'obtenir de la Cour.

Le temple des protestants s'élevait avec une incroyable activité. Le plan en avait été dressé par un Génevois nommé Nicolas, et exécuté par le charpentier Gigonday. C'était une œuvre d'art remarquable qui pouvait contenir jusqu'à dix mille assistants (1).

« Cet édifice, dit Farin, qui l'avait vu debout, était à douze pans égaux, ayant une galerie à triple étage qui régnait à l'entour. Il avait 370 pieds de circonférence, 66 pieds de hauteur, et trois portes à deux battants. Il recevait la lumière par 60 fenêtres, n'était soutenu d'aucun pilier quoiqu'il fût tout en charpente. Une pièce de bois, à la-

(1) *Mém. de l'Académie de Rouen*, ann. 1839.

quelle les autres pièces venaient se rendre, en formaient le comble. » On fut deux ans à le construire, la révocation de l'édit de Nantes mit moins de temps à l'effacer du sol ; nous le verrons démolir en six heures, le 23 février 1685.

1599. Pendant qu'on élevait ce temple, les échevins de Rouen faisaient démolir les édifices de l'abbaye de Sainte-Catherine, malgré les protestations des religieux.

A cette époque, on nomma un professeur de musique pour la maîtrise. Le sieur Bavin, qui avait cinq concurrents, fut choisi comme le plus *idoine*, par les premiers musiciens de la ville et de la chapelle du roi.

Les frères de Saint-Sébastien demandèrent à recommencer leurs processions, discontinuées pendant les troubles, et à refaire la châsse de leur saint, « à raison de la maladie contagieuse qui régnait dans la ville, dans les villages et par les champs. » La première de ces processions se dirigea au monastère des Augustins.

Alors les confréries et les corps de métiers recommençaient leurs exercices accoutumés La corporation des charpentiers ayant insulté le chanoine Guernier, reçut défense de s'assembler dans l'église pour y parler de ses affaires, sous peine d'excommunication.

On chassa aussi de la cathédrale plusieurs pau-

vres vagabonds, et l'on donna un écu aux sergents du bureau pour qu'ils fissent exécuter l'arrêt du Chapitre.

Le sieur Lécuyer, libraire, qui avait bâti deux boutiques contre la Tour-de-Beurre, demanda un nouveau bail, sur le taux de 15 liv. par an, vu qu'il n'avait pu louer ses maisons pendant les troubles. Le Chapitre y consentit, pourvu que Lécuyer professât la religion catholique, apostolique et romaine, *et qu'il ne mît hôtes en icelle maison, autres que de la dite religion.* La fabrique devait rentrer, après neuf ans, en possession de cette fieffe.

Un particulier, mu de dévotion, disent les registres, fut autorisé, sur sa demande, à faire placer au-dessus du pupitre un sacrifice d'Abraham en pierre taillée.

Le Chapitre fit, à cette époque, paver la petite ruelle des chanoines, réparer les orgues, les terrasses et les voûtes de l'église; le facteur d'orgues Crespin reçut 4,000 livres pour l'ouvrage qui le concernait.

Enfin, le cardinal écrivit qu'il avait obtenu du Conseil de faire rétablir la juridiction d'Arques qui n'aurait plus son siége dans la ville de Dieppe. Il vint à Rouen le 6 mai; le Chapitre alla le saluer et ordonna de faire sonner le couvre-feu par la cloche *Rigaud*, tant que le prélat serait dans la ville.

Quelques jours après, on procéda à l'élection du

prisonnier sous la présidence de l'archevêque. Après avoir *ouï* les confessions, on choisit François d'Estut, sieur de Saint-Saire et de Tracy, exempt des gardes du corps du roi.

1601. Le 19 avril 1601, l'archevêque étant à Rouen, visita ses chanoines, et leur adressa une allocution dans laquelle il les engageait à faire toujours leur devoir, à porter habits décents et à vivre fraternellement. Il était accompagné de l'évêque de Paris, auquel on offrit le pain, le vin et les prières de l'Église.

M. Richer présenta au Chapitre le commencement d'un antifonier qu'il était en train d'exécuter; on lui accorda du parchemin et une dispense pour le temps qu'il se livrerait à ce travail; MM. de Bretteville et Huet lui furent adjoints *tant pour apporter leur industrie au dit ouvrage, que pour y mettre les accents et la ponctuation.*

Le 15 décembre, le haut-doyen reçut des lettres du roi, datées de Fontainebleau, annonçant que la reine était accouchée d'un garçon. Le Chapitre arrêta de faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de cet heureux événement.

Nous trouvons ici la mort de M. Marguerie, inhumé dans la chapelle de St-Pierre, et la construction du monastère des Minimes, pour laquelle le Chapitre accorda vingt écus.

M. Le Pigny, vicaire général de l'archevêché et

docteur de la Faculté de médecine, fonda, dans la cathédrale, la fête de saint Luc, patron des médecins. Il donna 850 livres tournois au Chapitre, 510 livres à la fabrique, applicables à la fourniture de chaises *pour seoir le collége des médecins qui assisteraient à la grand-messe*, et pour payer la somme de 20 sols tournois aux six personnes de cet art les plus anciennes en ordre et degré de réception.

Jean Gruchet, chapelain, et l'archidiacre Vigor demandèrent permission de faire un voyage à la Terre-Sainte, sans être mis en perte. On consulta les registres et l'on trouva, qu'en l'année 1407, un nommé Mélange, chanoine, l'avait obtenue sans difficulté. La dispense fut accordée à condition que ces pélerins *rapporteraient des certificats des lieux et places de la Terre-Sainte qu'ils auraient visités*.

Le 21 mai 1604, on apprit l'arrivée très prochaine de Monseigneur. Ceux de ces messieurs qui avaient des chevaux furent priés d'aller à sa rencontre. 1604.

On avait alors révoqué la proscription lancée contre les Jésuites depuis la tentative de Damiens, car le Parlement tint une assemblée pour aviser à leur rétablissement et pourvoir à leur entretien. Le chantre et M. de La Place, qui assistaient à la délibération, rapportèrent que tous les corps de la ville avaient voté en faveur de ce projet, sans tou-

tefois rien arrêter. Six mois après, le Chapitre apprenant que le Parlement avait gratifié les Jésuites, leur accorda 60 livres, *eu égard aux mérites des Pères.* (1).

Le roi lui-même n'oublia pas la maison conventuelle de Rouen; il lui donna 7,112 livres provenant d'une amende payée par Robert Le Moulinet, receveur des tailles d'Alençon, *pour omissions, fausses reprises et rétentions de deniers*; il ajouta 6,000 livres de rentes sur les condamnations prononcées par le Parlement et autres siéges de la ville de Rouen (2).

M. Sausson s'engage à faire construire dans sa maison une écurie, avec place pour y remiser un carosse; M. de La Roque venait de faire faire le même travail dans la sienne. C'était l'époque où les voitures se multipliaient dans Rouen et remplaçaient les mules et chevaux des chanoines; le maçon Tourmente n'était occupé qu'à faire des écuries et de grandes portes aux maisons canoniales.

On permit aux enfants de chœur d'aller aux Carmes où se célébrait la fête de la Conception de la Vierge, sur la demande de M. d'Ambray, prince du Puy de cette confrérie.

(1) Peu après, les anciens colléges des Bons-Enfants et de Saint-Cande-le-Vieux, ne furent plus fréquentés; l'enseignement des Jésuites avait prévalu.

(2) Extrait du Reg. 22 de la Cour des Aides, p. 70.

On sut alors la promotion à la papauté du pape Alexandre, cardinal de Modène, nommé Léon onzième. Henri IV écrivit au Chapitre de faire des feux de joie et autres cérémonies usitées, au sujet de cette élection. On chanta un *Te Deum* dans la cathédrale.

Dans le commencement de mars 1605, on fut 1605.
averti que le cardinal Charles de Bourbon avait résigné son archevêché au cardinal de Joyeuse, en échange des monastères de Marmoutiers et de Saint-Florent. En effet, dès le 12 du même mois, l'évêque de Rieux vint à Rouen pour prendre possession de la chaire métropolitaine au nom du nouveau titulaire.

On a dit que l'administration de l'archevêché de Rouen était un fardeau bien lourd pour le cardinal Charles de Bourbon; il est vrai qu'il résida peu dans son diocèse; et peut-être de légitimes scrupules, joints à la volonté du roi, le forcèrent-ils de quitter une charge qu'il n'avait jamais sérieusement exercée. Le Cardinal écrivit lui-même, au Chapitre, la lettre suivante, dans laquelle il énumérait les causes de sa détermination.

Messieurs,

« Vous avez su l'échange que je fais de mon archevêché avec M. le cardinal de Joyeuse par la prise de possession qu'il en a faite en son nom, en quoi je ne me suis proposé d'autre but que

l'honneur de Dieu, la décharge de ma conscience, et l'avantage des particuliers pour tout le diocèse; car me voyant indisposé et privé des moyens de vous assister selon mon désir, j'ai mieux aimé me démettre volontairement de cette grande primatie que de manquer aux fonctions que requèrent telles prélatures : mais tout ainsi que ces considérations m'y ont fait résoudre, un extrême regret d'ailleurs m'a fort allégé d'une si honorable et bonne compagnie que la vôtre, par la sincère et aimable correspondance qui a toujours été entre nous. Une chose, toutefois, me console et vous doit contenter, c'est que je vous ai résigné un prélat accompli de belles et grandes qualités, qui est en la fleur de ses ans, plus portatif que moi, et qui, je m'assure, ne manquera de moyens de vous procurer le support que je vous eusse désiré apporter. . . . . . Je suis très marry que mon indisposition ait été cause que je n'aie pu prendre congé de vous; je vous recommande la concorde et délection que j'ai trouvées pratiquées parmi vous, pour lesquelles je prie le Créateur, Messieurs, qu'il vous donne sa paix et sa grâce. De votre maison de Gaillon, le 27 septembre 1605. Votre plus affectionné et meilleur ami à vous faire service. Charles de Bourbon.

A la réception de cette lettre, on envoya les archidiacres Le Pigny et Gausson, pour saluer M. l'abbé de Marmoutier et lui témoigner les re-

grets de la compagnie. L'ex-archevêque les reçut gracieusement en les assurant qu'en tout temps et en tous lieux il serait disposé à être utile au Chapitre. Il partit bientôt pour son abbaye où il vécut dans la retraite la plus absolue jusqu'à sa mort.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

L'Église de Rouen durant les troubles religieux du XVI siècle jusqu'au saccagement de la cathédrale, pages 65 - 247.

Georges d'Amboise II; Lettre du roi contre les blasphémateurs; Sacrilége commis à Neufchâtel; Controverses sur l'Eucharistie; Inquisiteurs de la foi; Livres de l'archevêque de Croismare; Incendie de la flèche de la cathédrale, on s'occupe de sa reconstruction; Indulgences; Concordat entre François Ier et Léon X; On élève le tombeau de Georges d'Amboise; Origine du Luthérianisme; Relâchement dans les monastères; La peste à Rouen; L'archevêque s'oppose à une demande de subsides; Coupeurs de bourses; Le pénitencier attaque les chanoines dans son sermon; Aventuriers; Supplice d'un religionnaire à Rouen; Le Chapitre se cotise pour la rançon des fils du roi; Mort de M. de Brézé, son inhumation; Condamnation et supplice de nouveaux hérétiques, Cour d'Église; Grands-Jours; Tombeau de M. de Brezé; Nomination d'un doyen; François 1er et le chancelier Poyet à Rouen; Le Parlement interdit; Construction de la flèche de la cathédrale; Continuation de l'hérésie; Désordres dans l'église; Diane de Poitiers; Chapelain mis à la torture. — Le cardinal de Vendôme, plus tard cardinal de Bourbon et Charles X; Henri II à Rouen, assiste à une séance du Parlement; Le roi d'Yvetot; Épitre de Calvin aux Réformés de Rouen; Images brûlées dans le cimetière de Saint-Maur; L'Archevêque insulté par les Huguenots; Brûlement de plusieurs sectaires; Sévérites de la Cour; Processions, immondices jetées sur le prêtre qui portait la sainte hostie; Assemblées de Sectaires sur le parvis; Édit de juillet 1561 en faveur des Catholiques; Le prêche se fait journellement dans les halles; Quitard, espion de la reine, est pendu; Édit de janvier 1562, qui permet aux sectaires de se réunir hors des villes; Des chanoines fréquentent les prêches; Massacre de Vassy; Les Protestants prennent les armes, ils s'emparent du château de Rouen, pillent la cathédrale et les églises.

L'Église de Rouen depuis le saccagement de la cathédrale jusqu'à la Saint-Barthélemy, pages 247-355.

L'Église de Rouen depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à l'avénement de Henri IV, pages 355-480.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

OUVRAGES PUBLIÉS

Par A. LE BRUMENT, libraire-éditeur,

QUAI NAPOLÉON, N° 35.

Léon Fallue. — **Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp**, 1 volume in-8° de plus de 500 pages, avec planche. . . . . 6 fr.

Ouin-Lacroix. — Histoire des Anciennes Corporations d'arts et métiers et des Confréries religieuses de la capitale de la Normandie; [illegible] orné de 29 planches. . . . . . 15 f. »

[illegible] es. . . . . 8 f. »

[illegible] éril — Dictionnaire du patois normand; [illegible] . . . . 7 f. 50

Cochet (l'abbé). — Les Églises de l'arrondissement de Dieppe. Églises rurales; 1 vol. in-8° orné de gravures. . . . . 6 fr.

A. Deville — Revue des Architectes de la cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du XVIe siècle; in-8° . . . . 2 f. »

L. de Duranville. — Notice sur la côte Sainte-Catherine près Rouen, broch. . . . . 1 f. 50 c.

Ed. Frère. — Guide du voyageur en Normandie, ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province; 1 vol. in-18. . . . . 3 fr.

E.-H. Langlois. — Essai sur la Calligraphie des manuscrits du Moyen-Age et sur les ornements des premiers Livres d'Heures imprimés; 1 vol. grand in-8°, orné de 17 gravures. . . . 8 fr. [illegible]

A. Bosquet. — La Normandie romanesque et merveilleuse, traditions, Légendes et superstitions de cette province; 1 vol. in-8° 7 fr. 50 c.

A. Floquet. — Histoire du Parlement de Normandie 7 vol. in 8° 50 f.

NOTA. On trouve également à la même librairie les ouvrages *anciens* et *modernes* relatifs à l'*Histoire de Normandie*, toutes les bonnes nouveautés de la littérature contemporaine, des Itinéraires et cartes géographiques pour tous les pays, etc. etc.

Rouen. — Imprimerie de A. PÉRON, rue de la Vicomté, 55.


3 9015 00835 4899